

RAPPORT ANNUEL 2011





- 02. MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
- 03. ENTRETIEN AVEC LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
- 05. L'ÉQUIPE DE DIRECTION
- 06. CHIFFRES CLÉS 2011
- 08. IMPLANTATIONS DE NOS MAGASINS
- 10. **GO SPORT C'EST DIFFÉRENT**
- 12. DES MAGASINS RÉINVENTÉS
- 14. LE VÉLO À L'HONNEUR CHEZ GO SPORT
- 16. UNE OFFRE DE SERVICES EXCLUSIFS
- 18. PARTENAIRE DES ÉVÉNEMENTS SPORTIFS
- 20. **COURIR ÇA BOUGE !**
- 25. RAPPORT FINANCIER





100%

DE SPORT & DE STYLE

En 2011, Groupe GO Sport a réaffirmé ses choix stratégiques, autour de l'essence même du sport et de l'esprit du sport. Le Groupe a poursuivi le déploiement du nouveau concept dans 10 magasins GO Sport et 16 magasins Courir en 2011, dont le chiffre d'affaires a surperformé de respectivement 13 points et 10 points les magasins non remodelés. La différenciation de l'offre s'est encore affinée : produits techniques, chic et ludiques chez GO Sport, jeunes et urbains chez Courir, et partout, montée en gamme, lancement de nouvelles marques internationales et partenariats exclusifs avec des marques emblématiques du secteur. Cela, assorti d'une adaptation plus fine de l'offre à la zone de chalandise de chaque magasin. Satisfaction et fidélisation des clients sont également au cœur des plans d'actions : le développement continu du programme de fidélité FeelGood de GO Sport et la refonte de celui de Courir rebaptisé « MyCourir » en constituent deux exemples.

GO
SPORT

175
MAGASINS

76%

DU CHIFFRE D'AFFAIRES

L'enseigne multispecialiste du sport chic, technique et ludique.

- Fondée en 1978.
- Implantations : centres commerciaux, ZAC, centres-villes.
- Surface de vente moyenne : 1 580 m².
- Concept commercial : libre-service et vente assistée.
- Offre : pratiques sportives, chaussures, textile et accessoires.

C
COURIR

174
MAGASINS

24%

DU CHIFFRE D'AFFAIRES

L'enseigne leader de la mode baskets, jeune et urbaine.

- Fondée en 1980.
- Implantations : centres commerciaux, centres-villes.
- Surface de vente moyenne : 119 m².
- Concept commercial : libre-service et vente assistée.
- Offre : chaussures, textile et accessoires.

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous avons vécu une année 2011 difficile, dans un environnement de marché peu porteur. Les conditions climatiques défavorables, été comme hiver, ont fortement pénalisé nos ventes d'articles saisonniers – à taux de marge plus élevés – et ralenti nos efforts, provoquant une dégradation de notre situation financière.

Pour autant, la reconstruction de Groupe GO Sport se poursuit : pour reprendre une métaphore propre au vocabulaire sportif, une course de fond est engagée. Toutes nos équipes sont mobilisées, dans un seul et même objectif : le renouveau de notre modèle. Et pour cela, le Groupe peut tirer profit de ses nombreux atouts : troisième plus gros distributeur d'articles de sport en France*, il s'appuie sur deux enseignes à forte notoriété, des emplacements de qualité et deux nouveaux concepts, GO Sport et Courir, qui fonctionnent. Basés, entre autres, sur une offre et un merchandising différenciants, ces concepts valorisent davantage nos marques internationales partenaires et répondent mieux aux attentes de nos clients.

Il nous faut toutefois aller plus loin afin de redynamiser le chiffre d'affaires de nos deux enseignes, préalable nécessaire au redressement du Groupe, que ce soit dans le déploiement de nos nouveaux concepts, l'accélération du développement de nos programmes de fidélité, les efforts accrus dans la formation de nos équipes de vente ou, encore, le lancement de notre site Internet marchand.

Afin d'accompagner ces initiatives et de renforcer notre structure financière, nous allons procéder à une augmentation de capital dont le principe a été adopté par le conseil d'administration de Groupe GO Sport du 21 février 2012. Cette opération, d'un montant d'environ 30 M€ et garantie par l'actionnaire majoritaire, Rallye, aura lieu au cours du deuxième trimestre 2012.

* Source : Fédération professionnelle du sport (FPS). Se reporter à la note « Données du marché » à la page 135 du présent document.

PIERRE LETZELTER,
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



NOTRE STRATÉGIE : ACCROÎTRE LA DIFFÉRENCIATION

ENTRETIEN AVEC
FRANÇOIS NEUKIRCH,
DIRECTEUR GÉNÉRAL



Quel bilan dressez-vous de l'année 2011 ?

L'année 2011 a été difficile mais surtout paradoxale pour Groupe GO Sport : nous avons d'un côté enregistré des signes encourageants (avec notamment les très bonnes performances des espaces GO Shoes dans nos magasins, la surperformance des magasins remodelés ou encore le succès continu du programme de fidélité) suite au repositionnement entrepris il y a deux ans, mais, de l'autre côté, nous avons dû faire face à un contexte économique difficile auquel se sont ajoutées des conditions climatiques défavorables. Cela s'est traduit par des résultats décevants, car fortement impactés par les produits saisonniers, à taux de marge plus élevés. Néanmoins, notre stratégie demeure inchangée : accroître notre différenciation. Cela se décline en plusieurs volets, de la refonte des magasins au développement de notre nouveau merchandising, en passant par des efforts continus sur la maîtrise des coûts.

Des facteurs climatiques ont pénalisé l'ensemble du secteur sport et loisirs en 2011. Quelle est la sensibilité de Groupe GO Sport à la saisonnalité ?

Effectivement, notre marché est très sensible à l'effet saisonnalité : quand il n'y a pas d'hiver et que l'été arrive trop tard, nous sommes pénalisés. Ainsi, même si les ventes d'articles non saisonniers sont en croissance, le chiffre d'affaires généré par la vente de produits saisonniers (qui représentent moins de 20% de notre chiffre d'affaires) est en forte baisse en 2011. Nous travaillons actuellement sur des stratégies et plans d'actions pour être à l'avenir moins dépendants de l'ultra-saisonnalité.

Pouvez-vous nous faire un état des lieux des magasins GO Sport remodelés en 2011 ?

Nous avons réinvesti dans 10 magasins en 2011, ce qui porte à 42 le nombre de magasins remodelés. Mais chacun de ces investissements est longuement réfléchi : chaque unité a été revue sur mesure en fonction de son environnement géographique, social et concurrentiel. Autant d'actions qui se répercutent sur la dynamique commerciale, avec des magasins remodelés qui surperforment le reste du réseau : ainsi, le chiffre d'affaires des 10 magasins GO Sport en France, qui ont été remodelés en 2011, a surperformé d'environ 13 points les magasins non remodelés.

Installé à la fois à Paris et à Grenoble, Groupe GO Sport se montre très à l'écoute des tendances et de la mode tout en offrant une excellente technicité. Est-ce une manière de réinventer un modèle où le sport n'est plus seulement synonyme de performances ?

Oui, cette double installation géographique est bénéfique. Elle offre deux postes d'observation à proximité de lieux de pratiques sportives différentes. Le quartier du Marais à Paris est un excellent observatoire pour les tendances, le style de la rue, l'air du temps et la mode sportive. Tandis que l'outdoor, la technicité et les compétences profondes du sport correspondent plus au site de Sassenage, siège du Groupe, à proximité des Alpes.

Les marques internationales et exclusives semblent représenter une part de plus en plus importante de votre chiffre d'affaires. L'enseigne a réussi le pari de monter en telle offre ?

L'offre différenciante est une volonté stratégique. Elle s'est construite avec des marques à forte valeur ajoutée alliant style et performance, telles que Triumph, X-Bionic ou Roxy, et progresse sans cesse grâce à l'introduction de nouvelles marques ciblées telles que New Era, Jack Wolfskin ou Adidas Fresh en 2011. Nos magasins remodelés sont aujourd'hui perçus comme des vitrines pour les marques, qui nous sollicitent elles-mêmes. Et nous sommes désormais structurés pour des opérations commerciales d'envergure, des avant-premières et des partenariats. Comme par exemple le lancement du nouveau maillot de l'équipe de France de rugby avec Nike en septembre 2011.

NOTRE PLAN D' ACTIONS EN 4 AXES POUR 2012

1 L'OFFRE

- Proposer une offre soigneusement sélectionnée.
- Garantir une offre à la fois technique, chic et ludique.
- Privilégier les produits à forte valeur ajoutée.
- Devenir le meilleur partenaire des marques et lancer de nouvelles marques internationales.
- Développer les exclusivités et les séries limitées.
- Adapter l'offre à la zone de chalandise de chaque magasin.
- Prolonger l'offre par des services adaptés.

2 LES NOUVEAUX CONCEPTS

- Poursuivre le remodeling des magasins.
- Privilégier un merchandising clair, aéré et ludique.
- Mettre en scène les espaces de vente en créant plus de « shops in shops », de zones saisonnières et événementielles.
- Accentuer la collaboration avec les marques internationales en valorisant leur savoir-faire et leurs innovations.
- Déployer la nouvelle catégorie leader, GO Shoes, partiellement en vente assistée.
- Renforcer la communication autour des nouveaux concepts, via des supports digitaux et des partenariats nationaux et locaux.

Suite →

3 LA RELATION CLIENT

- Accroître le confort d'achat pour les clients grâce à la qualité de service d'un magasin de proximité et non d'un hypermarché.
- Réaffirmer les points forts de la charte clients : livraison à domicile des articles volumineux, possibilité de commander un article non disponible en magasin, produits garantis au moins un an...
- Augmenter le nombre d'enquêtes clients en magasin.
- Continuer le développement des programmes de fidélité et en élargir les avantages proposés.
- Capitaliser sur la connaissance de notre clientèle grâce à la carte de fidélité.

4 LES ÉQUIPES

- Poursuivre la politique de dynamisation et de motivation des équipes en magasin pour accroître la satisfaction client.
- Améliorer la formation des équipes de vente, tant sur les produits que sur les métiers.
- Individualiser la recherche de la performance et de la satisfaction clients.
- Recruter des vendeurs spécialisés, experts dans leur domaine.
- Planifier des évaluations régulières pour les vendeurs.
- Encourager les formations produits délivrées par les marques.
- Organiser des « challenges » entre magasins afin de créer une émulation saine lors des principales opérations commerciales de l'année.



Inauguration du nouveau GO Sport de Bordeaux Sainte-Catherine, en juin 2011.

Courir poursuit avec succès son repositionnement. Sur quelles priorités doivent porter les actions en 2012 ?

En peu de temps, l'enseigne a fait un pas de géant et s'est clairement démarquée et distinguée de ses concurrents. L'introduction du textile et la venue de marques avant-gardistes associées au *remodeling* des magasins font aujourd'hui de Courir le porte-parole des tendances jeunes et urbaines. Nous avons d'ailleurs ouvert en août 2011 un magasin pilote, « Le Shop », rue de Rivoli, à Paris, qui va nous aider à révéler le meilleur des tendances urbaines. Ce magasin a pour missions de tester des nouveautés et de séduire de nouvelles marques et un nouveau public, grâce à une offre plus pointue : nous avons ainsi pu référencer des marques telles que Hummel, Creative Recreation ou encore Jim Rickey. Nous entendons poursuivre le déploiement du nouveau concept et continuer à adapter au mieux l'offre magasin par magasin.

Le succès des programmes de fidélisation FeelGood et MyCourir n'aurait pas été possible sans une dynamisation de la force de vente. Évaluation, formation... là encore, est-ce une véritable stratégie qui a été mise en place ?

Les chiffres sont parlants : plus de 430 000 nouveaux adhérents pour FeelGood de GO Sport et plus de 180 000 pour le nouveau programme de fidélité MyCourir en 2011, et ce, grâce aux avantages, aux services proposés, mais aussi à l'écoute rencontrée en magasin. La formation des vendeurs est un vecteur de différenciation : connaissance des pratiques sportives, connaissance des marques, connaissance des produits... Avec à la clé une base de clients importante pour GO Sport et Courir, dont nous cernons plus précisément, année après année, les comportements d'achat permettant de répondre davantage à leurs attentes.

Groupe GO Sport a poursuivi en 2011 le développement de son réseau de master franchise à l'international. Allez-vous continuer l'expansion en 2012 ?

La franchise est une activité qui continue de se développer et nous permet de poursuivre notre expansion à l'international. Nous avons ainsi ouvert quatre magasins en 2011. Nous souhaitons consolider nos liens avec nos partenaires internationaux. Ouvrir peu et bien en donnant à nos franchisés les moyens de communiquer efficacement avec le Groupe via la mise en place d'un extranet permettant le transfert de tous les supports de communication, marketing et merchandising.

Quels sont les grands axes de développement de Groupe GO Sport pour 2012 ?

Nous allons avant tout nous attacher à poursuivre notre stratégie de différenciation, ce qui passe par le déploiement continu des nouveaux concepts GO Sport et Courir, qui commencent à faire leurs preuves, mais aussi par l'accélération du développement de nos programmes de fidélité et par des efforts accrus dans la formation de nos forces de vente. Notre objectif in fine est de dynamiser notre chiffre d'affaires. Afin d'accompagner cette relance commerciale et de renforcer notre structure financière, le conseil d'administration a décidé le principe d'une augmentation de capital d'un montant d'environ 30 M€. Cette opération, réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires et garantie par Rallye, actionnaire majoritaire de Groupe GO Sport, devrait être réalisée au cours du deuxième trimestre 2012 ⁽¹⁾. ■

(1) Sous réserve de l'obtention du visa de l'Autorité des marchés financiers sur le prospectus relatif à l'opération, et après que l'assemblée générale du 20 avril 2012 aura approuvé les résolutions correspondantes.

L'ÉQUIPE DE DIRECTION

COMITÉ DE DIRECTION



VINCENT WACRENIER
Directeur des opérations
GO Sport

DENIS DEUMIER
Directeur supply chain

ÉRIC BRACONNIER
Directeur organisation
et systèmes d'information

FRANÇOIS NEUKIRCH
Directeur général

MICKAËL LOUF
Directeur général
GO Sport Pologne

PASCAL VILLE
Directeur des
ressources humaines

BERTRAND HEALY
Directeur
du développement

ANDRÉ SEGURA
Directeur général Courir

DÈNES ALMASY DE ZSADANY
Secrétaire général,
Directeur administratif et financier

LAURE LABADENS
Directrice de la communication

CAROLINE ROCHE
Directrice marketing
clients et Internet

KAREN VAYLET
Directrice administrative
et financière adjointe

VALÉRIE DELPECH
Directrice de l'offre
et des concepts

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PIERRE LETZELTER
Président

GÉRARD BASINI

DIDIER CARLIER
Représentant de la société
Matignon Sablons⁽¹⁾

ANDRÉ CRESTEY⁽¹⁾

SOPHIE GUIEYSSE

FRANCK HATTAB
Représentant de la société Alptérol

GÉRARD KOENIGHEIT
Représentant de la société
Miramont Finance et Distribution

FRANÇOISE MONTENAY⁽¹⁾

JEAN-MARC MOSCONI

MICHEL SAVART
Représentant de la société Rallye⁽¹⁾

COMMISSAIRES AUX COMPTES

ERNST & YOUNG ET AUTRES
Représenté par Monsieur Sylvain Lauria

KPMG AUDIT
Représenté par Monsieur Stéphane Devin

(1) Renouvellement proposé à l'assemblée générale ordinaire du 20 avril 2012.

LES CHIFFRES CLÉS 2011

COMPTES CONSOLIDÉS

CHIFFRE D'AFFAIRES HT (en millions d'euros)



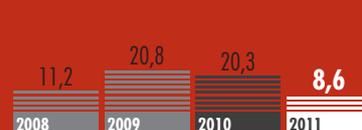
Le chiffre d'affaires HT de Groupe GO Sport s'élève à 680,4 M€, en léger recul de 0,4%.

MARGE COMMERCIALE (en millions d'euros)



La marge commerciale est en baisse de 4,8 M€, sous l'effet de la mauvaise performance des articles saisonniers, à taux de marge plus élevé.

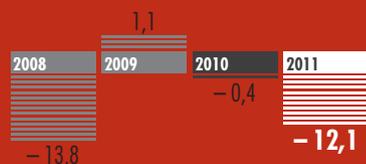
EBITDA⁽¹⁾ (en millions d'euros)



L'EBITDA s'élève à 8,6 M€, en baisse de 11,7 M€ par rapport à 2010.

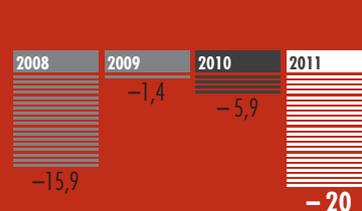
(1) EBITDA = ROC + dotations aux amortissements et provisions opérationnels courants.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT (ROC) (en millions d'euros)



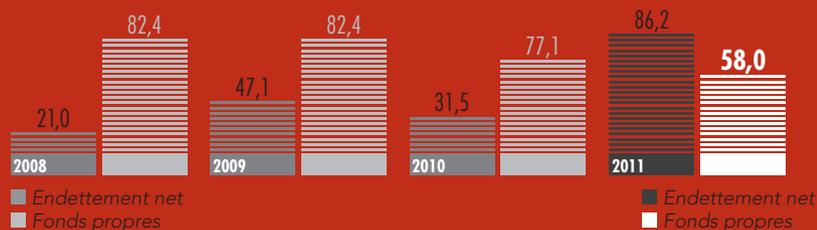
Le résultat opérationnel courant s'établit à -12,1 M€, en recul de 11,7 M€ par rapport à 2010, du fait de la baisse de la marge commerciale et de l'augmentation des frais de personnel, liée aux efforts de relance de la dynamique commerciale chez Courir, et des coûts locatifs.

RÉSULTAT NET (en millions d'euros)



Le résultat net s'établit à -20 M€.

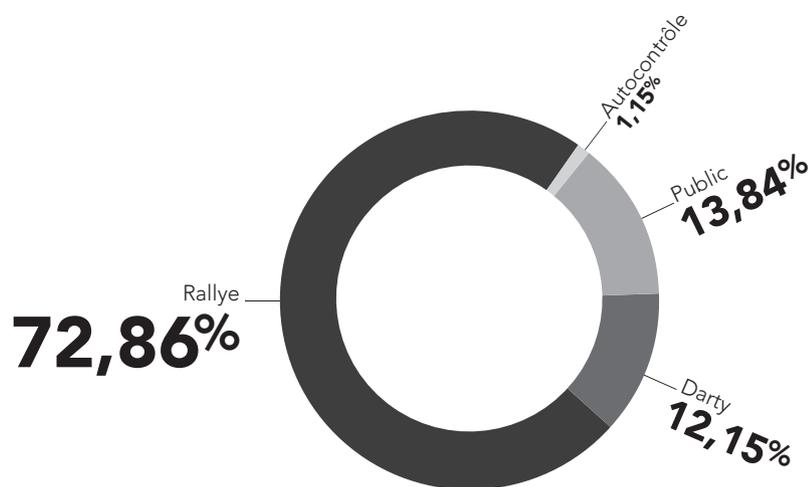
ENDETTEMENT NET ET FONDS PROPRES (en millions d'euros)



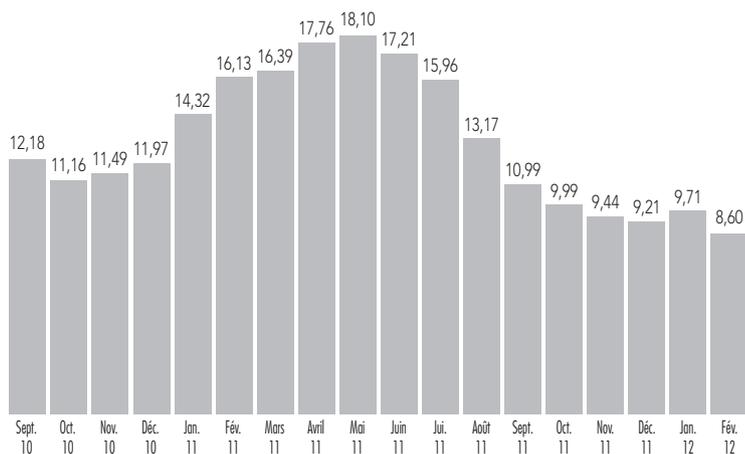
L'endettement net s'élève à 86,2 M€, en hausse de 54,7 M€ par rapport à 2010, du fait essentiellement de l'augmentation du besoin en fonds de roulement.

L'ACTION DU GROUPE

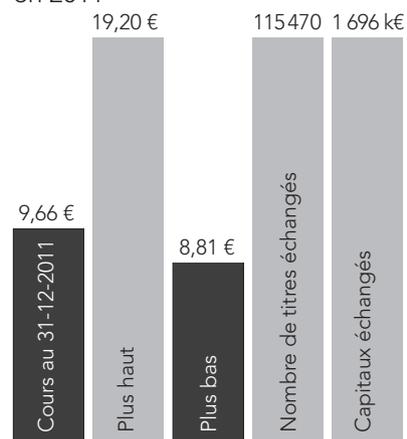
RÉPARTITION DU CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2011



ÉVOLUTION DU COURS MOYEN DE L'ACTION de septembre 2010 à janvier 2012



L'ACTION GROUPE GO SPORT en 2011



Le titre Groupe GO Sport est coté sur Euronext, compartiment C. La capitalisation boursière au 31 décembre 2011 s'élevait à 36,5 M€.

IMPLANTATIONS DE NOS MAGASINS

THE PLACE TO BE ! DES EMPLACEMENTS DE PREMIER ORDRE. LA PROXIMITÉ EST AU CŒUR DE LA STRATÉGIE DE GROUPE GO SPORT. ÊTRE AU PLUS PRÈS DES CLIENTS AFIN DE RÉPONDRE AU MIEUX À LEURS ATTENTES.

Au cœur des villes, dans les centres commerciaux les plus dynamiques, les 120 magasins GO Sport et les 160 magasins Courir de France bénéficient d'implantations ciblées et de choix. Cette proximité instaure un dialogue continu et constructif avec les clients. Elle facilite leur venue et permet de s'adapter au mieux aux spécificités locales. Les sports pratiqués dans les régions montagneuses ne sont pas les mêmes qu'à

proximité des zones maritimes; et, par conséquent, les équipements adéquats non plus. Groupe GO Sport possède aujourd'hui le premier réseau de magasins de sport à Paris et en région parisienne. Des emplacements de qualité : le magasin GO Sport de Paris La Défense, situé dans le centre commercial Les Quatre Temps, accueille plus de 100 000 visiteurs par mois. Le flagship inauguré à Bordeaux en juin déploie,

quant à lui, ses vitrines sur la rue Sainte-Catherine, plus longue rue commerçante d'Europe. Même constat pour le nouveau magasin pilote « Le Shop » de Courir, installé rue de Rivoli en plein centre de la capitale. L'international bénéficie aussi d'emplacements *premium*. Démonstration à Dubai où l'enseigne GO Sport est présente dans les deux principaux centres commerciaux du pays : Dubai Mall et Mall of the Emirates.

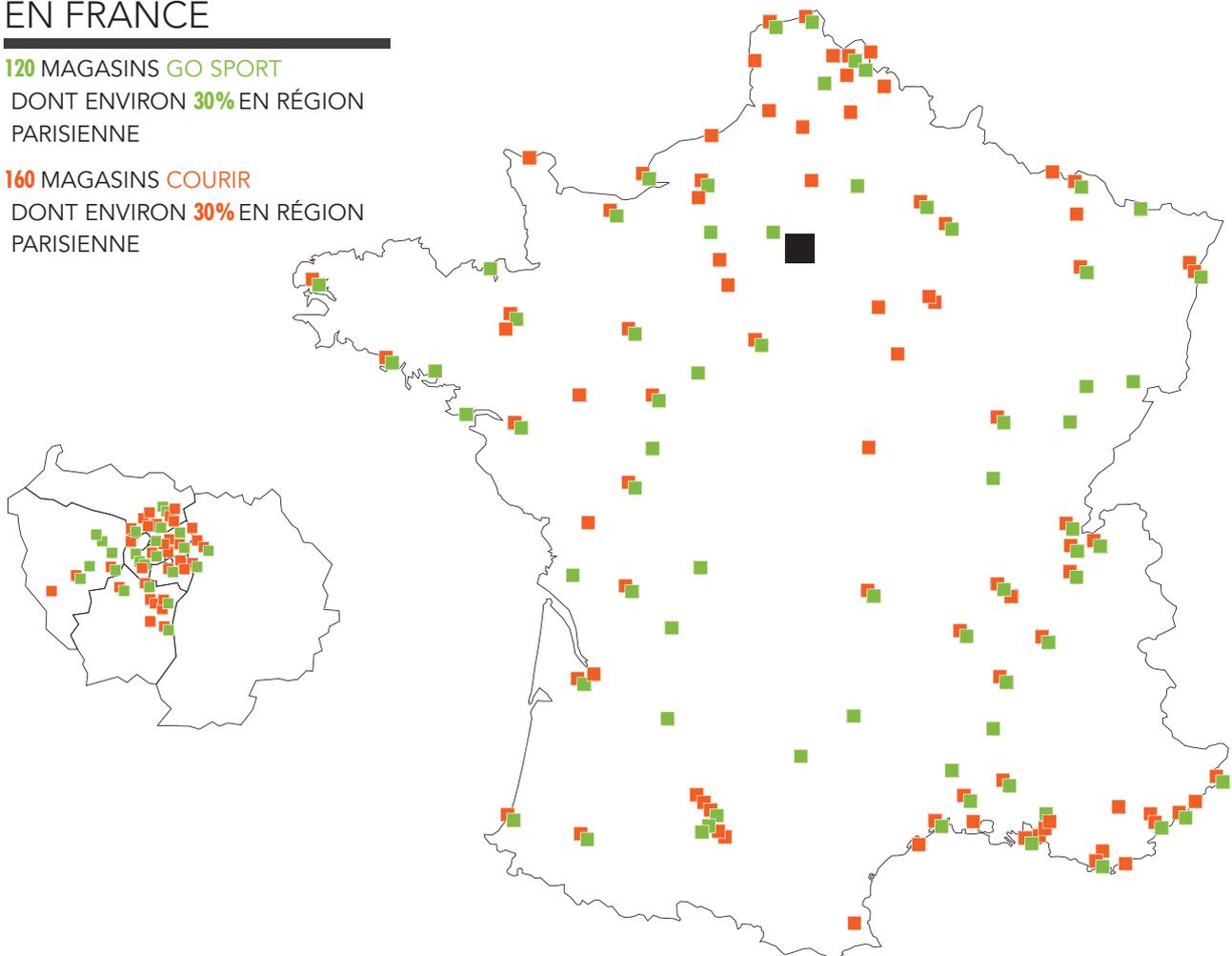
EN FRANCE

120 MAGASINS GO SPORT

DONT ENVIRON **30%** EN RÉGION PARISIENNE

160 MAGASINS COURIR

DONT ENVIRON **30%** EN RÉGION PARISIENNE



Les espaces GO Man et Miss GO pour satisfaire nos clients en Pologne.



Les magasins remodelés en Pologne sont dorénavant à l'image du concept initié en France.

EN POLOGNE

Tout au long de l'année 2011, le parc de magasins GO Sport a poursuivi sa mutation. 6 remodelings (à Marki, Kraków, Kielce, Promenada, Poznań Malta et Lublin) ont permis le déploiement du nouveau merchandising de l'enseigne, auxquels s'est ajoutée l'ouverture du magasin de Varsovie au sein du grand centre commercial Blue City. Cette dynamisation du parc de magasins a été renforcée par des opérations commerciales d'envergure : partenariat avec Puma pour la rentrée des classes, ou encore présentation en avant-première du ballon officiel de l'Euro 2012. Sans omettre le lancement du programme de fidélité FeelGood.

24 MAGASINS GO SPORT : BYDGOSZCZ, KRAKÓW, CZĘSTOCHOWA, GDAŃSK, JELENIA GÓRA, KATOWICE, KIELCE, LODZ (4), PLOCK, VARSOVIE (8), WROCŁAW, ZABRZE, POZNAŃ, LUBLIN



NOS FRANCHISES

Mise en avant des marques, espaces dédiés... Le nouveau merchandising, très apprécié à l'étranger, a contribué à ancrer et consolider le parc de magasins (45 à fin 2011 : 31 GO Sport et 14 Courir) et permet une présence renforcée au Moyen-Orient dans des emplacements de qualité. GO Sport est ainsi présent au Dubai Mall, plus grand centre commercial au monde au pied de la tour Burj Khalifa.

ARABIE SAOUDITE

7 MAGASINS GO SPORT
8 MAGASINS COURIR

BELGIQUE

6 MAGASINS GO SPORT

DUBAI

4 MAGASINS GO SPORT

GUADELOUPE

3 MAGASINS GO SPORT

ÎLE MAURICE

1 MAGASIN GO SPORT

JORDANIE

2 MAGASINS GO SPORT

KOWEÏT

2 MAGASINS GO SPORT
2 MAGASINS COURIR

LA RÉUNION

2 MAGASINS GO SPORT

LUXEMBOURG

1 MAGASIN COURIR

MARTINIQUE

1 MAGASIN GO SPORT

QATAR

1 MAGASIN GO SPORT
1 MAGASIN COURIR

ROUMANIE

1 MAGASIN GO SPORT

SYRIE

1 MAGASIN GO SPORT
2 MAGASINS COURIR



GO SPORT

C'EST DIFFÉRENT

Rompre avec le modèle de l'hypermarché du sport, telle est la priorité de GO Sport. Notre nouveau concept en est le meilleur vecteur: en 2011, 10 nouveaux magasins remodelés ont rejoint les 32 existants; tous surperforment le reste du réseau. La stratégie de différenciation est bien un concept qui fonctionne. Elle repose sur une offre à la fois technique, chic et ludique. GO Sport, c'est une philosophie du sport alliant bien-être et performance, avec des prises de parole, des lieux d'expression, des catégories leaders et un dialogue permanent avec les grandes marques internationales du sport, avec des produits qui répondent aux exigences des sportifs aguerris.

Inauguré en juin 2011, le flagship GO Sport de Bordeaux Sainte-Catherine est le magasin emblème de l'enseigne.



GO SPORT

DES MAGASINS RÉINVENTÉS

STEP BY STEP... GO SPORT SE RAPPROCHE DE SON POSITIONNEMENT RECHERCHÉ : DEVENIR LE « GRAND MAGASIN » DU SPORT GRÂCE À UNE OFFRE DE HAUTE PRÉCISION METTANT EN VALEUR LES MARQUES.

Ailleurs, cela s'appelle une révolution, un travail de fourmi, une campagne d'investigations... Pour GO Sport, c'est l'essence même de sa stratégie de différenciation. Grâce à un merchandising désormais déployé dans 42 magasins, l'offre parle au premier coup d'œil. Mannequins aux attitudes sportives, gondoles basses, la rupture avec les codes de l'hyper est totale. L'enseigne s'ancre durablement dans le sport. Jusqu'à 12 catégories leaders sont implantées dans un flagship comme celui de Bordeaux-Sainte-Catherine, avec la mise en avant de la nouvelle gamme GO Athletec, dédiée aux textiles techniques. Dans ce même magasin, des efforts particuliers ont été déployés en ce qui concerne l'offre vélo urbain, en réponse à une politique de la ville, et dans l'idée « d'une meilleure adaptation au tissu local », précise Valérie Delpech, directrice de l'offre et des concepts. Autre ancrage régional : le surf a fait l'objet de toutes les attentions, en partenariat avec Rip Curl ou Quiksilver.



+13 pts

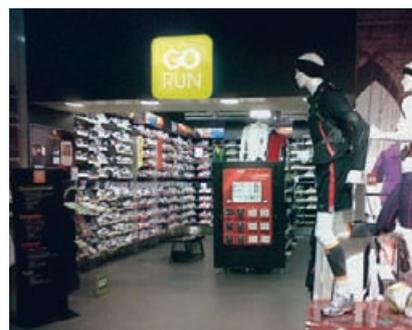
DE PERFORMANCE DES VENTES DANS
LES MAGASINS REMODELÉS EN 2011 PAR RAPPORT
AUX MAGASINS NON REMODELÉS



Pour faciliter le choix de ses clients, GO Sport a créé des catégories leaders, à travers des espaces conçus en partenariat avec les marques leaders sur leur marché. Animés par des experts passionnés, ces espaces réunissent tout ce dont le client a besoin en fonction de ses pratiques sportives, de son niveau ou de ses envies. GO Man pour l'habillement multisports homme, Miss GO pour l'habillement multisports femme, GO Run pour la pratique de la course à pied, GO Swim pour la natation, GO Foot pour l'équipement de football, mais aussi depuis cette année GO Shoes pour les chaussures, GO Cycle pour l'équipement vélo, GO Access pour les accessoires, GO Tennis pour l'équipement de tennis, GO Outdoor pour l'équipement de randonnée, GO Kids pour l'habillement enfant et GO Fit pour l'équipement de musculation et de fitness.

+22%

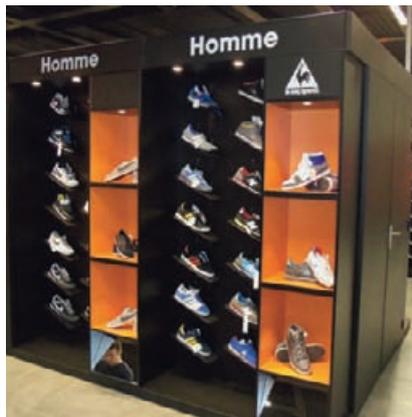
DES VENTES DES PRODUITS RUNNING DANS
LES MAGASINS QUI ONT UN ESPACE GO RUN





GO SHOES UN NOUVEL UNIVERS DÉDIÉ À LA CHAUSSURE

Qui ne s'est jamais damné pour une paire de chaussures ? Cet accessoire est souvent l'élément clé d'une silhouette, fût-elle sportive ! Décontractée, streetwear, mode, la chaussure de loisirs est la nouvelle vedette de GO Sport, à travers un espace dédié baptisé GO Shoes. Les magasins de Paris Montparnasse, Bordeaux Sainte-Catherine, Caen et Créteil bénéficient déjà de son implantation ; ils seront une vingtaine d'ici à fin 2012. Dans chaque corner, 20 marques sont répertoriées pour un total de 300 modèles exposés. Un podium central consacre le modèle star du mois. Les shoes font leur show ! Grâce à la vente assistée, une place importante est donnée au haut de gamme, aux séries limitées et aux collectors.



Au sein de GO Shoes, la nouveauté est mise en scène.

Avec la mise en place de zones saisonnières, GO Sport se montre à l'écoute de ses clients.



UNE OFFRE AXÉE SUR LE MEILLEUR DES MARQUES ET LES EXCLUSIVITÉS

« Répondre à la fois à l'actualité sportive et aux attentes des clients GO Sport du moment », telle est l'équation énoncée et observée par Laure Labadens, directrice de la communication. En amont, cela passe par une étroite collaboration avec les marques : où et comment une marque peut-elle s'exprimer ? Quelles seront les animations spécifiques ? Qu'il soit local ou national, chaque partenariat (en complément du plan d'animation commerciale) répond à un cahier des charges bien précis. Place ensuite à l'effet de surprise ! Lancement du nouveau maillot Nike de l'équipe de France de football, opération avec Odlo – spécialiste du sous-vêtement de sport –, implantations spéciales à l'occasion du tournoi de tennis de Roland-Garros ou de la Coupe du monde de rugby en Nouvelle-Zélande, avant-première de la ligne textile de Lionel Messi pour Adidas... GO Sport met en exergue le meilleur des marques.

L'arrivée de nouvelles marques dans l'espace GO Shoes.



LE VÉLO EST À L'HONNEUR CHEZ GO SPORT

LUDIQUE, PHYSIQUE, ÉCONOMIQUE, ÉCOLOGIQUE ET MAINTENANT TENDANCE... LE DEUX-ROUES A BIEN DES ATOUTS. AVANT DE DEVENIR LE ROI DES RÉSEAUX SOCIAUX, IL BÉNÉFICIE DE TOUTES LES CONNEXIONS CHEZ GO SPORT !

Pour se dépenser à l'air libre, éviter les bouchons, se déplacer en famille, GO Sport a pensé à tous les usagers du vélo en proposant une offre extrêmement complète et « made in France », soit une centaine de cycles toutes pratiques confondues, assemblés dans deux ateliers situés près de Nantes et de La Rochelle. Vélos Chok aux couleurs acidulées, VTT Scrapper alliant performance et légèreté, modèle à pignon fixe Single Speed inspiré du bike messenger américain, Velosolex et E.railway à assistance électrique, Railway compact et pliable, ils s'accompagnent d'une gamme très étendue d'accessoires et équipements pour tous les âges et tous les temps. Afin que chaque usager puisse pleinement vivre sa passion du vélo, GO Sport a également mis en place bon nombre de services et engagements exclusifs, réalisés par des équipes qualifiées : entretien, révision, réparation, garantie deux ans des pièces principales... Sans compter l'assistance rapatriement offerte pour chaque vélo acheté chez GO Sport.



GO Cycle, sans doute l'offre la plus complète jamais présentée en France.

3 MILLIONS
DE VÉLOS SONT VENDUS
EN FRANCE CHAQUE ANNÉE

En cas
de pépin,
on vous
ramène
gratuitement.



Pour tout achat d'un vélo, GO Sport vous offre l'assistance rapatriement. Un ennui ? Composez le numéro qui figure sur le cadre de votre vélo et Mondial Assistance vient vous chercher.



« Soucieux de proposer une vision du sport dans laquelle chacun se retrouve, nous avons revu l'intégralité de notre offre vélo pour offrir aux débutants, comme aux initiés, les accessoires et les services permettant à chacun de vivre sa passion vélo au maximum. À l'affût des nouveaux modes de pratique urbaine et outdoor, ainsi que des dernières tendances, GO Sport développe son offre avec l'appui de professionnels du cyclisme et des designers travaillant avec les plus grandes marques de cycles. »

PASCAL FOXONET,
Chef de marché Cycle GO Sport



45 %

DES FRANÇAIS ÂGÉS DE 4 À 65 ANS
PRATIQUENT LE VÉLO

**GO SPORT SOUTIENT
NICOLAS DURIN, VICE-
CHAMPION DU MONDE
ET MULTICHAMPION
DE FRANCE DE VTT**

Depuis plus de cinq ans, GO Sport apporte son soutien à Nicolas Durin et développe ses produits en étroite collaboration avec lui. En testant le matériel GO Sport en conditions réelles d'utilisation, Nicolas Durin apporte toute son expertise et son exigence pour optimiser la performance et le confort des vélos, casques et chaussures. Il a ainsi remporté tous ses titres équipé de matériel GO Sport et a participé en 2011 au championnat du monde de VTT en tant que favori dans la catégorie master avec un vélo de pure technologie carbone pesant à peine 9,7 kg, le scrapper rice, un prototype fabriqué sur mesure par GO Sport.



**GO SPORT, PARTENAIRE DU ROC
D'AZUR ET DE LA FÊTE DU VÉLO**

L'enseigne s'implique sur le terrain en accompagnant des événements renommés. Ainsi, depuis plusieurs années, GO Sport est le partenaire privilégié du Roc d'Azur, premier rassemblement européen de vététistes organisé chaque automne dans le sud de la France et réunissant plus de 15000 participants, dont les meilleurs sportifs mondiaux de la catégorie. En plus d'une présence très visuelle (banderoles, oriflammes), GO Sport propose sur un grand stand son expertise en matière de VTT à travers des modèles d'une grande technicité grâce à la présence de collaborateurs spécialisés. En septembre 2011, GO Sport s'est aussi associé à une manifestation plus urbaine : la Fête du vélo, organisée par la mairie de Paris. Sur un stand dédié, les visiteurs ont pu voir et tester toute la gamme vélo proposée en magasin et bénéficier des conseils de vendeurs techniciens Cycle GO Sport.

Tous les vélos sont à l'honneur chez GO Sport.

UNE OFFRE DE SERVICES EXCLUSIFS

ALLER ENCORE PLUS LOIN DANS L'ATTENTION PORTÉE AU CLIENT, PENSER LE PROCHAIN SERVICE QUI FERA TOUTE LA DIFFÉRENCE, ALLER JUSQU'AU BOUT DE L'IDÉE DE PERFORMANCE... TEL EST LE CHALLENGE DES SERVICES EXCLUSIFS.

Du renseignement téléphonique à la livraison à domicile de tous les équipements lourds... Visible ou invisible, le service clients de GO Sport est multiforme. « Pour la première fois cette année, nous affichons haut et fort notre charte client, fondée sur la notion de fair-play », précise Caroline Roche, directrice marketing clients et Internet. Dans les magasins, l'expression du service prend notamment la forme d'ateliers sans rendez-vous : l'atelier flocage permet d'apposer le nom de son sportif favori sur tout type de maillot, l'atelier cycle est destiné à la réparation des vélos, l'atelier cordage prépare les raquettes de tennis, de squash ou de badminton, enfin l'atelier ski entretient skis ou snowboards (prestation réservée aux magasins de la région Rhône Alpes!).

Vous êtes fair-play, nous aussi :

1. DES PRODUITS QUI JOUENT LE JEU :

- Tous nos produits sont garantis un an*
- Si jamais vous changez d'avis, nous échangeons votre produit dans les 15 jours qui suivent votre achat.

2. DES SERVICES QUI RENDENT VRAIMENT SERVICE :

- Anciens top joueurs ? Nous les faisons directement créer sous.
- Chevaux, chiens, accessoires ? Notre vétérinaire ne vous laisse jamais tomber grâce à l'assistance rapidement gratuite.

3. DES ATELIERS DE PRO :

- Cycle : Notre vélo est entre de bonnes mains, celui de nos experts.
- Ski : Confiez-nous 2 fois par an, ils resteront comme neufs.
- Cordage : Né savez plus tenir devant un match, nous cordons votre raquette.
- Flocage : Avec votre maillot favori, faites-vous un nom sur le terrain.



Un cyclo park éphémère pour l'inauguration du GO Sport de Bordeaux Sainte-Catherine.



Parmi un des services offerts, le cordage des raquettes.



Chez GO Sport, le vélo fait l'objet de toutes les attentions, il peut même se refaire une beauté!

PRÈS DE **1,2 million**
DE CLIENTS FIDÉLISÉS, SUITE À L'ADHÉSION DE PLUS DE 430 000 CLIENTS
EN 2011

L'INNOVATION CHEZ GO SPORT, C'EST AUSSI...

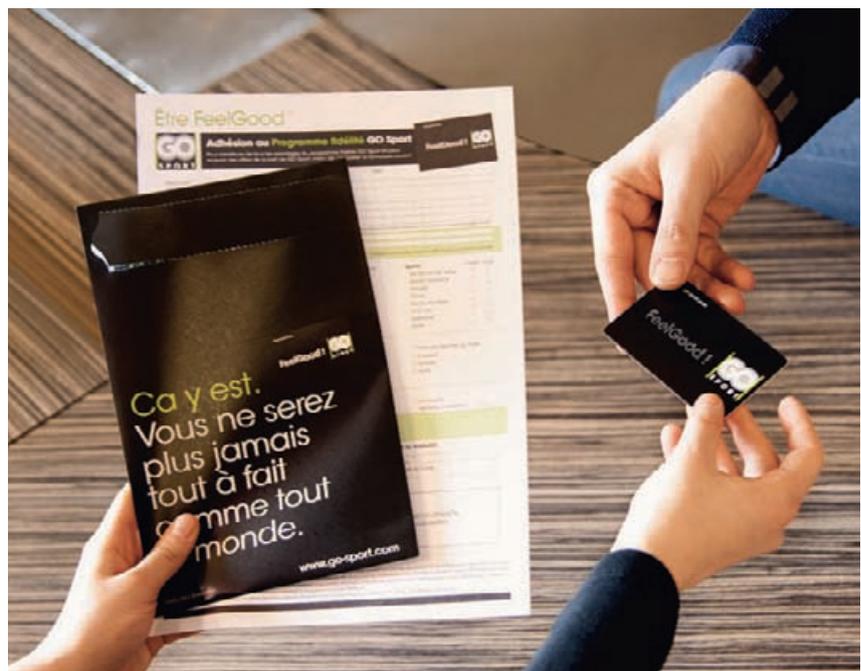
Toute l'offre rentrée des classes sur mobile



Place à une technologie ludique : en septembre 2011, les magasins GO Sport de centres-villes et centres commerciaux ont mis en place des vitrines équipées de flashcodes permettant d'offrir une remise aux utilisateurs de smartphones.

GO Sport en plusieurs clics

Compte Twitter, page Facebook, blog... L'enseigne a renforcé sa présence sur les supports digitaux, accentuant ses moyens de communication clients, notamment à l'égard de la jeune génération. Dans le même esprit, le site Internet GO Sport a comptabilisé en 2011 plus de 10 millions de visiteurs. Et sa refonte en fin d'année constitue un premier pas vers le lancement d'un site marchand.



LES AVANTAGES DE LA CARTE DE FIDÉLITÉ FEELGOOD

FeelGood au beau fixe : en effet, le programme de fidélité a largement dépassé en 2011 le million d'adhérents. Lesquels se montrent plus actifs que les clients non fidélisés. Les avantages proposés (bons d'achat, offres privilégiées, journées et soirées privées, animations locales avec des coaches, des sportifs) ainsi que les services accessibles (conditions de paiement spécifiques, espace personnel en ligne, assurance « accro/taches » pour le textile et les chaussures) garantissent un lien régulier avec la clientèle FeelGood. La mise en place récente d'outils internes permettant de mieux connaître profils et comportements d'achats, zone de chalandise par zone de chalandise, va permettre de répondre davantage aux attentes des clients en termes d'offres, d'animations, de promotions ou de privilèges.

PRÈS DE **1/3** DU CHIFFRE D'AFFAIRES
EST RÉALISÉ PAR LES ADHÉRENTS FEELGOOD

GO SPORT

PARTENAIRE DES ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

GO SPORT S'ENGAGE SUR LE TERRAIN. AU PLUS PRÈS DE LA PRATIQUE SPORTIVE, À LA FOIS D'UN POINT DE VUE NATIONAL ET LOCAL. LES CHIFFRES SONT ÉLOQUENTS : PLUS DE 600 PARTENARIATS ONT ÉTÉ SIGNÉS EN 2011 AVEC DES CLUBS SPORTIFS, DES COMITÉS D'ENTREPRISES ET DES ASSOCIATIONS.

Focus sur une année sportive intensive ! Vecteur de communication, signe d'engagement, GO Sport a développé sa politique de partenariats. De la danse au football en passant par le tennis et le vélo, tous les sports ont pu être à l'honneur dans l'hexagone. Qu'ils soient pratiqués par des athlètes et amateurs valides ou handicapés. De ce fait, l'engagement de GO Sport aux côtés de la Fédération française handisport est un geste fort.

Partenariat peut aussi rimer avec tendresse : le 2 octobre 2011 sur le Champ-de-Mars à Paris, GO Sport s'est associé à un événement communautaire attendu (et organisé pour la première fois en France), la White Yoga Session. L'occasion d'assister à un cours de yoga dispensé par Elena Brower, star en la matière à New York City ! 2 000 participants avaient répondu présents, tous vêtus élégamment de blanc. Enfin, du plein air au home sweet home, GO Sport s'associe au Club Med Gym pour la réalisation de vidéos fitness (les conseils y sont dispensés par un coach du Club Med Gym) mises en ligne sur le site Miss GO.



GO Sport et le Club Med Gym s'associent pour le meilleur de votre forme.



Soleil au beau fixe pour un événement international : la White Yoga Session organisée à Paris en octobre.



L'entraide : une valeur propre au sport et à GO Sport.

Partenaire du Raid L'Arbre Vert Amazones

Dans un décor grandeur nature (la Guyane en 2011), voici le seul raid aventure exclusivement réservé aux femmes. Courses à pied, canoë, VTT, les épreuves sont physiques pour les 225 concurrentes réparties par équipes de trois. Parmi elles, l'équipe « C'est fait ! » que Groupe Casino et GO Sport ont conjointement accompagnée. Bien au-delà du matériel logistique (tentes, sacs de couchage, lampes frontales...), GO Sport a fourni à Dorine Boumeton – compétitrice paraplégique –, un vélo manuel de dernière génération, réaffirmant ainsi son engagement aux côtés de tous les sportifs.

PARTENAIRE DU HANDISPORT

JO de Londres 2012



GO Sport soutient 6 athlètes de l'équipe de France handisport qualifiés pour les Jeux paralympiques de Londres 2012 par l'engagement dans les stages préparatoires, la participation à la délégation officielle (tenues sportives et de défilé) et le soutien logistique (voyage, hébergement...).

26^e BNP Paribas Open de France de tennis handisport



GO Sport a été partenaire officiel du 26^e BNP Paribas Open de France de tennis handisport. Troisième tournoi de tennis en fauteuil après Roland Garros et Wimbledon, le BNP Paribas Open de France a accueilli les meilleurs joueurs mondiaux venus de 44 nations.

CHEZ GO SPORT,

LA PERFORMANCE IGNORE LA DIFFÉRENCE

En 2011, Groupe GO Sport a réaffirmé son engagement en signant un deuxième accord d'entreprise en faveur de l'emploi des personnes handicapées. Cette démarche sociétale pérenne s'accompagne d'un engagement de développer des partenariats avec le milieu handisport.

3 QUESTIONS À ERWAN LE SAUX,

responsable de la Mission handicap du Groupe GO Sport.

2011 a été une année très active pour la Mission handicap au sein de Groupe GO Sport?

Erwan Le Saux : En effet, nous avons tout d'abord été au-delà des engagements pris dans notre deuxième accord d'entreprise avec le recrutement de 20 travailleurs handicapés pour 15 objectifs. GO Sport a aussi développé des partenariats avec la Fédération française handisport. Il est en effet de notre responsabilité sociale de sensibiliser nos collaborateurs mais aussi nos clients au handicap, pour faire évoluer les mentalités sur ce sujet malheureusement trop peu connu. Le handisport s'est révélé être le vecteur idéal pour toucher tous ces publics !

La Mission handicap s'est également rapprochée du Centre national de formation handisport. Dans quel but ?

Erwan Le Saux : Dédramatiser le handicap. L'équipe Ressources humaines de GO Sport a été sensibilisée au

recrutement de personnes handicapées.

En parallèle, nous avons initié les équipes de 3 magasins ayant des collaborateurs sourds à la langue des signes française.

Quel pourrait être le leitmotiv de la Mission handicap de Groupe GO Sport ?

Erwan Le Saux : Il est explicite ! Si le handicap est compatible avec le sport, pourquoi ne le serait-il pas avec l'emploi ?



JULIEN, vendeur pratiques sportives au magasin GO Sport La Défense, est le symbole de la mission handicap. *En effet, ce jeune homme de 26 ans est sourd profond. Chaque jour, il doit surpasser son handicap pour communiquer avec les clients. Mimes, supports visuels, écrits, tous les moyens sont bons. « Une certaine confiance s'instaure entre nous », témoigne ainsi Julien.*



COURIR

ÇA BOUGE !

Une année 2011 menée tambour battant pour Courir, dont la dénomination même n'a jamais été aussi appropriée ! Toute en dynamisme, l'enseigne offre désormais le meilleur de la mode baskets jeune et urbaine. En partenariat avec des marques internationales mais aussi grâce à des signatures plus confidentielles. Séries limitées, exclusivités, avant-premières, les 15-25 ans plébiscitent le concept, désormais déployé dans 21 magasins, et ils se fidélisent : ainsi, le nouveau programme de fidélité MyCourir a dépassé ses objectifs en terme de recrutement en enregistrant 110 000 porteurs de cartes supplémentaires au second semestre 2011. Les résultats sont là avec un chiffre d'affaires en comparable en augmentation de 8,9 % sur l'année 2011... Courir poursuit sur sa lancée !



UN NOUVEAU CONCEPT QUI PERFORME !



3 QUESTIONS À
ANDRÉ SEGURA,
DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE COURIR

Avec un chiffre d'affaires en hausse pour le troisième semestre consécutif, Courir confirme la relance de sa dynamique commerciale. 2011 est donc l'année Courir ?

C'est une année très encourageante pour Courir. Cette croissance atteste du succès du repositionnement de l'enseigne et notamment de l'attractivité du nouveau concept, désormais déployé dans 21 magasins. Ceux-ci enregistrent une croissance à 2 chiffres de leurs ventes. Le modèle commercial trace donc la route pour les années à venir et ouvre de belles perspectives.



Une place plus grande pour l'offre textile.

Le remodeling de plusieurs magasins a permis l'implantation d'un nouveau concept. Quelles en sont les spécificités, les thématiques ? Quel est désormais le positionnement de Courir ?

Au préalable, il faut préciser que le réseau de magasins Courir est d'excellente qualité, et bénéficie d'emplacements *premium*, en particulier en région parisienne. Cela favorise le changement.

Le *remodeling* consiste à décliner un concept global avec un merchandising plus lisible, une offre différenciante plus au fait des tendances et qui fait la part belle aux nouvelles marques et des codes couleur plus modernes. L'objectif pour Courir est d'être à la pointe de la mode issue des codes du sport.

Autre action majeure : le lancement d'un nouveau programme de fidélité. Quels avantages, quels services offre-t-il ?

Le programme MyCourir est d'une utilisation simplifiée : 1 € équivaut à 1 point de fidélité, avec, à la clé, des remises octroyées. À partir de 600 points, le client bénéficie de 40 % de remise. Les avantages clients sont nombreux : réduction de bienvenue, bon cadeau anniversaire, invitation ventes privées, ventes promotionnelles...

Ces avantages ont permis de largement dépasser les objectifs en terme de recrutement avec plus de 110 000 nouvelles adhésions au second semestre 2011. Et la part des ventes réalisées par les porteurs de la carte fidélité a sensiblement augmenté dans le chiffre d'affaires de l'enseigne.



22%

DU CHIFFRE D'AFFAIRES GÉNÉRÉ EN 2011
PAR LES CLIENTS MYCOURIR



Des accessoires mode inspirés des codes du sport.



COURIR EN LETTRES CAPITALES

En août 2011, Courir a réouvert sur l'une des artères les plus commerçantes de Paris, la rue de Rivoli. Baptisé « Le Shop », ce flagship est un site pilote, un laboratoire de tendances et d'idées destiné à tester et à accueillir l'avant-garde de la mode sport. Produits de niche et marques inédites pour un public urbain averti, voilà l'équation idéale du nouveau concept de l'enseigne Courir.

LE TEXTILE ET LES ACCESSOIRES, ÇA MARCHE AUSSI

Exit les mètres linéaires de chaussures, l'enseigne Courir affirme et ajuste de jour en jour son offre différenciante, basée sur un mix textile, accessoires et chaussures.

« Courir, c'est désormais la basket, les vêtements et les accessoires mode inspirés des codes du sport », précise Valérie Delpech, directrice de l'offre. En 2011, de nouvelles marques sont venues enrichir le concept : Hummel, DC Shoes, The North Face, Jim Rickey... dans une émulation très créative ! De nombreuses séries limitées ont fait un tabac, à l'image des tee-shirts Zoo York aux couleurs du New York underground. Courir, c'est un peu l'idée d'un happening permanent. Avec des événements et partenariats qui feront date : les chaussures Converse investissant les vitrines du magasin Courir des Champs-Élysées ou le lancement de la campagne Always On de Nike, par exemple.

CROISSANCE À 2 CHIFFRES DES ACCESSOIRES EN 2011





RAPPORT FINANCIER

- 26** Rapport de gestion du conseil d'administration
- 48** Rapport du président du conseil d'administration
- 58** Rapport des commissaires aux comptes
- 59** État de la situation financière consolidée
- 60** Compte de résultat consolidé
- 61** État consolidé du résultat global
- 62** Tableau de variation des capitaux propres consolidés
- 63** Tableau des flux de trésorerie consolidés
- 64** Annexe aux comptes consolidés
- 94** Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
- 95** Bilan social
- 96** Compte de résultat social
- 97** Tableau de flux de trésorerie sociaux
- 98** Annexe aux comptes sociaux
- 107** Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
- 108** Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés
- 111** Résultat de la société au cours des cinq derniers exercices
- 112** Rapport du conseil d'administration
- 115** Résolutions de la compétence de l'assemblée générale ordinaire
- 117** Résolutions de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire
- 122** Renseignements concernant l'activité de Groupe GO Sport
- 125** Renseignements de caractère général concernant Groupe GO Sport
- 130** Renseignements de caractère général concernant le capital et la société
- 136** Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes
- 138** Table de concordance

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

I – FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Le chiffre d'affaires consolidé hors taxes de Groupe GO Sport au 31 décembre 2011 s'élève à 680,4 M€, en progression de 0,4% à parc comparable et taux de change constants par rapport à 2010 (-0,4% au total).

En France, les ventes de l'enseigne GO Sport, fortement pénalisées par la contre-performance des articles saisonniers en début et fin d'année 2011, sont en baisse de 2,8% (-1,7% à magasins comparables). La croissance des catégories non saisonnières, qui représentent plus de 80% du chiffre d'affaires, et la bonne tenue des 42 magasins au nouveau merchandising ont permis de compenser en partie cet impact.

Le chiffre d'affaires de l'enseigne Courir progresse de 9,1% par rapport à 2010 (+8,9% à parc comparable), confirmant le succès du repositionnement de l'enseigne. Cette croissance soutenue atteste de la pertinence de l'offre et de l'attractivité du nouveau concept, désormais déployé dans 21 magasins.

À l'international, le chiffre d'affaires de GO Sport Pologne, à magasins comparables et taux de change constants, est en retrait de 3,1% sur l'année 2011, essentiellement en raison de la douceur du climat hivernal. Les magasins au nouveau merchandising, désormais au nombre de 15, ont néanmoins affiché une bonne résistance à la conjoncture.

L'activité de franchise enregistre un chiffre d'affaires de 7,9 M€ en 2011, contre 7,0 M€ en 2010.

Le résultat opérationnel courant s'établit à -12,1 M€, contre -0,4 M€ en 2010. Cette dégradation s'explique pour moitié par la baisse de la marge commerciale de 4,8 M€, du fait essentiellement de la mauvaise performance des articles saisonniers, à taux de marge plus élevé. Elle résulte également de l'augmentation des frais de personnel, liée aux efforts de

relance de la dynamique commerciale chez Courir, et des coûts locatifs.

Au cours de l'exercice, dans le cadre de la poursuite de la rationalisation de son parc de magasins, le Groupe a fermé 6 magasins GO Sport (3 en France, 1 en Pologne, 1 en Belgique et 1 en franchise) et 12 magasins Courir (9 en France et 3 en franchise). Le dernier magasin GO Sport en Belgique a quant à lui été converti en franchise. Par ailleurs, 5 magasins ont été ouverts (1 magasin GO Sport en Pologne, 3 magasins GO Sport en franchise, et 1 magasin Courir en franchise).

Au 31 décembre 2011, le parc de magasins compte ainsi 349 points de vente (175 GO Sport, dont 31 en franchise, et 174 Courir, dont 14 en franchise).

Au 31 décembre 2011, le Groupe comptait 4876 collaborateurs, employés à temps plein ou à temps partiel.

En application de la norme IFRS 5, les données de 2010 et 2011 relatives à la filiale belge ont été retraitées : les activités apparaissent sous la rubrique « Résultat net des activités en cours de cession » du compte de résultat, et les actifs et passifs concernés sont distingués sous les rubriques « Actifs détenus en vue de la vente » et « Passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente ».

Afin de renforcer sa structure financière et de dynamiser le chiffre d'affaires de ses deux enseignes par l'accélération du déploiement des nouveaux concepts, le conseil d'administration de Groupe GO Sport a décidé, le 21 février 2012, le principe d'une augmentation de capital d'environ 30 M€, garantie par l'actionnaire majoritaire, Rallye. Cette opération devrait être réalisée au cours du second trimestre 2012, après que l'assemblée générale du 20 avril 2012 aura approuvé les résolutions correspondantes.

II – PANORAMA FINANCIER

2.1 COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 comprennent toutes les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale ou par mise en équivalence.

Compte de résultat consolidé

Les principaux postes du compte de résultat consolidé sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Compte de résultat consolidé du Groupe (selon le référentiel IFRS)

(en millions d'euros)	31-12-2011	31-12-2010
Chiffre d'affaires hors taxes	680,4	683,1
Marge commerciale	278,9	283,7
Résultat opérationnel courant (ROC)	- 12,1	- 0,4
Résultat avant impôt	- 13,4	- 1,4
Résultat net des activités poursuivies	- 18,3	- 5,0
Résultat net des activités en cours de cession	- 1,7	- 0,9
Résultat net de l'ensemble consolidé	- 20,0	- 5,9
Résultat net par action (en euros)	- 5,34	- 1,57

En 2011, le chiffre d'affaires HT de Groupe GO Sport s'élève à 680,4 M€, en recul de 0,4% par rapport à l'exercice précédent.

En France, l'enseigne GO Sport enregistre une diminution de son chiffre d'affaires de 2,8%, et l'enseigne Courir enregistre une progression de 9,1%. En Pologne, le chiffre d'affaires diminue de 7,1% (-3,1% à magasins comparables et à taux de change constants).

La marge commerciale s'élève à 278,9 M€, représentant 41,0% du chiffre d'affaires HT, en diminution de 0,5 point et de 4,8 M€ en valeur par rapport à l'exercice précédent, sous l'effet principalement de la performance décevante des articles saisonniers à taux de marge plus élevé. Cette baisse a été partiellement compensée par la hausse de la marge sur les catégories non saisonnières.

Les frais supplémentaires de personnel nécessaires à l'accompagnement du nouveau concept dans les magasins remodelés (-2,9 M€) ainsi que l'augmentation des coûts locatifs (-2,9 M€) viennent dégrader le résultat opérationnel courant qui s'établit à -12,1 M€, contre -0,4 M€ en 2010.

Le résultat avant impôt, qui inclut notamment les produits nets sur cessions et sorties d'actifs pour 4,0 M€ et les charges financières nettes pour 5,3 M€, ressort à -13,4 M€, contre -1,4 M€ en 2010.

Après prise en compte d'une charge d'impôt de -4,9 M€, constituée essentiellement de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) pour -3,3 M€ et de la variation des impôts différés pour -1,6 M€, le résultat net des activités poursuivies de l'exercice 2011 ressort à -18,3 M€, contre un résultat de -5,0 M€ sur l'exercice précédent.

Le résultat net des activités en cours de cession enregistre une perte de 1,7 M€ en 2011, contre une perte de 0,9 M€ en 2010. Le résultat net s'établit à -20,0 M€, contre -5,9 M€ à fin 2010.

Bilan consolidé

Actif

L'actif non courant diminue en valeur nette de 2,6 M€ au 31 décembre 2011. Cette variation intègre principalement la diminution des immobilisations incorporelles nettes (logiciels et droits au bail) pour 0,2 M€, des actifs d'impôts différés pour 2,2 M€ et des charges constatées d'avance à plus d'un an pour 0,3 M€.

Les stocks de marchandises diminuent de 11,5 M€, du fait notamment des mesures prises pour réduire le poids des anciennes collections.

Le poste « Clients et autres débiteurs » augmente de 2,6 M€, sous l'effet principalement de l'augmentation des créances clients (franchises et participations publicitaires) pour 2,0 M€ et des charges constatées d'avance (coûts locatifs) pour 0,6 M€.

Passif

Les capitaux propres s'élèvent à 58,0 M€ au 31 décembre 2011, en diminution de 19,1 M€ par rapport à l'exercice précédent, variation due essentiellement au résultat de l'exercice pour -20,0 M€ et aux écarts de mise à la juste valeur des actifs et passifs.

La dette financière nette au 31 décembre 2011 ressort à 86,2 M€, contre 31,5 M€ au 31 décembre 2010, sous l'effet notamment de l'augmentation du besoin en fonds de roulement (+39,4 M€). Cette hausse s'explique principalement par la diminution des dettes fournisseurs pour -44,8 M€, sous l'effet notamment de la réduction des délais de paiement imposée par la LME en 2011 et d'un décalage des réceptions de marchandises par rapport à 2010 (avec un volume d'achats moins important en fin d'exercice).

Cette dette est composée, à hauteur de 59 M€, d'une ligne de crédit souscrite au 30 juin 2010, auprès d'un syndicat de banques, pour un montant maximum de 120 M€ à échéance au 31 décembre 2013.

Suite à un accord signé entre les parties le 23 décembre 2011, les banques ont marqué leur accord pour lever le cas de défaut consécutif au non-respect des ratios calculés à la clôture de l'exercice. Cet accord est sans impact sur la capacité du Groupe à utiliser sa ligne de crédit à hauteur de 120 M€.

Compte tenu des flux de trésorerie générés par l'activité attendus en 2012 et des actions initiées pour optimiser la liquidité (notamment l'augmentation de capital d'environ 30 M€ dont le principe a été décidé le 21 février 2012), le Groupe n'envisage pas de difficulté quant au respect des clauses de défaut et estime ne pas avoir de risque de liquidité dans les douze prochains mois.

La diminution de 45,9 M€ des passifs courants hors passifs financiers est principalement liée à la diminution des dettes fournisseurs (cf. supra), des dettes fiscales et sociales pour -0,2 M€, des provisions et produits constatés d'avance pour -2,3 M€ et de l'augmentation des autres passifs courants pour 1,5 M€.

2.2 COMPTES DE LA SOCIÉTÉ GROUPE GO SPORT

Compte de résultat

Le chiffre d'affaires hors taxes réalisé par la société en 2011 est de 65,2 M€, contre 66,1 M€ lors de l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires comprend essentiellement les ventes de marchandises aux franchisés, les facturations aux filiales au titre des redevances de *management fees*, de licence de marques, de franchise ainsi que des redevances relatives à ses activités de centrale d'achat et de prestataire de services.

Le résultat d'exploitation s'élève à 4,7 M€ en 2011, contre 4,9 M€ en 2010.

Le résultat financier fait ressortir un profit de +11,7 M€ en 2011, contre une perte de -2,0 M€ en 2010. Il comprend principalement en 2011 la distribution de dividendes des filiales à hauteur de +17,0 M€, la dotation aux provisions sur titres des filiales pour -0,9 M€ et des charges financières nettes pour -4,1 M€.

Le résultat courant s'élève à 16,7 M€ au 31 décembre 2011, contre 3,2 M€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel de l'exercice fait ressortir un profit de 0,7 M€, contre une perte de 0,1 M€ au 31 décembre 2010.

Le montant des charges non déductibles est de 96 486 €.

Le résultat net fait apparaître au 31 décembre 2011 un bénéfice de 17,7 M€, contre 5,0 M€ au titre de l'exercice précédent.

Bilan

La variation de l'actif immobilisé de -2,0 M€ provient essentiellement des acquisitions d'immobilisations liées aux développements de projets informatiques pour +2,7 M€ et des amortissements et sorties d'immobilisations pour -4,6 M€.

Les autres actifs circulants correspondent aux créances sur les différentes filiales et sur les tiers (fournisseurs et État). L'augmentation de 21,1 M€ entre les exercices 2011 et 2010 s'explique essentiellement par l'augmentation des avances de trésorerie aux filiales du Groupe.

L'augmentation des capitaux propres de 212,3 M€ à 230,0 M€ au 31 décembre 2011 tient compte du résultat de l'exercice pour 17,7 M€.

L'augmentation des autres passifs exigibles de 1,1 M€ s'explique à la fois par l'augmentation des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit pour 49,6 M€ et par la diminution des avances de trésorerie consenties par les filiales du Groupe pour 42,9 M€.

Conformément aux directives de la loi de modernisation de l'économie (LME), le tableau ci-dessous présente la ventilation par échéance des factures fournisseurs à la clôture des deux derniers exercices :

Exercice	Total des factures fournisseurs ⁽¹⁾	Ventilation par échéances			
		Factures non parvenues	Échéance à 60 jours nets	Échéance de 60 à 90 jours	Échéance au-delà de 90 jours ⁽²⁾
2011	25 010	4 958	12 192	5 342	2 518
2010	28 943	5 286	17 168	4 282	2 207

(1) Ce montant est constitué des dettes fournisseurs et comptes rattachés ainsi que des dettes sur immobilisations.

Le solde des dettes fournisseurs et comptes rattachés est décomposé à compter de la date de facture.

(2) Les échéances supérieures à 90 jours concernent des factures en litige et des fournisseurs d'importation hors CEE.

Filiales et participations

Le tableau ci-dessous présente les chiffres d'affaires et les résultats d'exploitation des sociétés du Groupe par enseigne et par activité.

	Année	Sociétés opérationnelles				Autres ⁽¹⁾	Pour information Groupe GO Sport
		GO Sport France	Courir France & Moviesport	GO Sport Belgique	GO Sport Pologne		
Chiffre d'affaires HT	2011	470 090	165 368	2 593	49 566	216 862	65 222
	2010	486 288	153 231	2 702	53 425	141 909	66 099
Résultat d'exploitation	2011	-16 913	-6 191	-1 811	326	885	4 670
	2010	-6 996	-5 933	-1 150	2 895	1 779	4 875

(1) Concerne les filiales immobilières et les centrales d'achat. La variation du chiffre d'affaires entre 2010 et 2011 est due essentiellement à l'augmentation des volumes d'achat traités par notre filiale Groupe GO Sport Suisse.

Les chiffres présentés ci-dessus ne sont pas retraités des éliminations intragroupe ni des écritures de consolidation.

Le résultat d'exploitation de l'enseigne GO Sport en France se solde par une perte de 16,9 M€ en 2011, contre une perte de 7 M€ en 2010.

Le résultat d'exploitation de l'enseigne Courir en France fait ressortir une perte de 6,2 M€ en 2011, contre une perte de 5,9 M€ en 2010.

Le résultat d'exploitation de l'ensemble des filiales étrangères s'établit à -1,2 M€ en 2011, contre un bénéfice de 1,8 M€ en 2010, principalement du fait de la diminution des résultats de la filiale polonaise.

Au 31 décembre 2011, la filiale belge n'exploite plus aucun magasin et la filiale polonaise exploite 24 magasins à enseigne GO Sport.

Changement de méthode comptable

Aucun changement de méthode n'est à constater au cours de l'exercice 2011.

III – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ GROUPE GO SPORT

Le conseil d'administration, constatant que la réserve légale est dotée à hauteur de 10% du capital social, propose d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 17 692 600,79 € au compte « Report à nouveau ».

Aucun dividende n'a été versé au cours des trois dernières années.

IV – PERSPECTIVES

Groupe GO Sport entend continuer en 2012 la mise en œuvre de ses plans d'actions, axés sur une plus grande différenciation, qu'il s'agisse de l'offre, du déploiement des nouveaux concepts GO et Courir ou du renforcement de la relation client, afin de relancer durablement la dynamique commerciale de ses formats.

Les déclarations de franchissements de seuils au cours de l'année 2011 ont été les suivantes :

Déclarant	Date de franchissement	Type de franchissement	Nombre d'actions déclaré	Nombre de droits de vote déclaré	% du capital	% des droits de vote
Tocqueville	01-08-2011	hausse	228 987	228 987	6,06	3,27

Au cours de l'exercice 2011 et en application des dispositions de l'article 223-26 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), aucune transaction sur les titres de la société Groupe GO Sport n'a été effectuée par les dirigeants, les personnes assimilées aux dirigeants ainsi que les personnes qui leur sont étroitement liées.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D' ACTIONS

Les assemblées générales extraordinaires des 23 mai 2006, 20 mai 2008, 18 mai 2009 et 30 avril 2010 ont autorisé le conseil d'administration à attribuer des options de souscription aux salariés de Groupe GO Sport et des sociétés qui lui sont liées.

V – CAPITAL, ACTIONNARIAT ET INFORMATIONS DIVERSES

CAPITAL SOCIAL

Le capital social de la société Groupe GO Sport s'élevait au 31 décembre 2011 à 15 110 092 €, correspondant à 3 777 523 actions de nominal de 4 €, sans changement par rapport à l'exercice précédent.

ACTIONNARIAT

La société Rallye détenait directement, au 31 décembre 2011, 44,60% du capital et 48,19% des droits de vote.

La participation de la filiale de la société Rallye, la société Miramont Finance et Distribution, s'élevait, au 31 décembre 2011, à 28,20% du capital et à 30,47% des droits de vote.

Le Groupe Rallye contrôlait, au 31 décembre 2011, 72,86% du capital et 78,73% des droits de vote.

La société Groupe GO Sport détenait 43 398 actions, représentant 1,15% du capital, au titre du contrat de liquidité conclu avec Crédit Agricole Cheuvreux en date du 24 mai 2006.

La société Darty possédait, au 31 décembre 2011, 12,15% du capital et 13,12% des droits de vote.

La société Tocqueville Finance détenait, au 31 décembre 2011, 6,06% du capital et 3,27% des droits de vote.

À la connaissance de la société, aucun autre actionnaire ne possédait plus de 5% du capital au 31 décembre 2011.

Il existait ainsi, au 31 décembre 2011, 574881 options de souscription non exercées donnant droit de souscrire à 574881 actions, correspondant aux plans d'attribution suivants :

Date d'attribution	Date à compter de laquelle les options peuvent être exercées	Date d'échéance	Nombre de bénéficiaires à l'origine	Prix d'exercice (en euros)	Nombre d'options attribuées		Nombre d'options levées au 31-12-2011	Nombre d'options restant à lever au 31-12-2011
					aux mandataires sociaux	aux 10 premiers salariés		
22-05-2007	22-08-2010	21-11-2012	76	70,59	22 000	24 500	–	30 000
05-12-2007	05-03-2011	04-06-2013	5	64,43	54 333	4 500	–	54 833
01-07-2008	30-09-2011	31-12-2013	78	36,90	37 780	34 500	–	88 780
14-05-2009	13-11-2011	13-11-2014	2	9,94	157 868	–	–	157 868
18-05-2009	17-11-2011	17-11-2014	62	9,87	10 500	43 000	–	71 500
03-12-2009	03-06-2012	03-06-2015	4	22,15	–	25 000	–	10 000
30-04-2010	31-10-2012	30-10-2015	82	18,85	4 500	46 000	–	64 750
29-04-2011	29-10-2013	29-10-2016	81	17,55	4 500	46 000	–	97 150

Toutes les options ont été consenties sur la base du cours de Bourse sans décote.

Les dirigeants et les mandataires sociaux étaient titulaires, au 31 décembre 2011, de 283981 options non exercées donnant droit de souscrire 283981 actions.

ACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

Au 31 décembre 2011, la société détenait 43398 actions au titre du contrat de liquidité mis en œuvre le 24 mai 2006 avec Crédit Agricole Cheuvreux, conformément à la charte de déontologie élaborée par l'AMAFI, représentant 1,15 % du capital. 21 456 actions ont été achetées et 19 066 actions ont été cédées dans le cadre du programme de rachat 2011, à un cours moyen de respectivement 13,44 € et 14,38 €.

L'assemblée générale du 20 avril 2012 est appelée à approuver le renouvellement de l'autorisation d'acquisition par la société de ses propres actions conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce.

Le conseil d'administration sera autorisé, avec faculté de subdélégation, à procéder à l'achat d'actions de la société en vue :

- de couvrir les plans d'options d'achat et/ou de souscription consentis aux salariés et dirigeants de la société et des sociétés qui lui sont liées en application des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ainsi que tout plan d'épargne entreprise ou tout plan d'actionnariat ;
- de les attribuer gratuitement aux salariés et dirigeants dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- d'assurer l'animation du marché des titres de la société dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, conforme à une charte de déontologie élaborée par l'AMAFI et reconnue par l'AMF ;
- de les remettre à l'occasion de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières émises par la société donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions existantes de la société ;
- de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans le respect des pratiques de marché admises par l'AMF ;

- de les annuler dans la limite d'un nombre maximum ne pouvant excéder 10 % du capital social de la société par période de vingt-quatre mois et dans le cadre d'une réduction du capital social de la société, autorisée par l'assemblée générale extraordinaire du 20 avril 2012.

Le prix unitaire maximum d'achat est fixé à 100 €.

Le conseil d'administration pourra toutefois ajuster le prix d'achat susmentionné en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, de division ou de regroupement d'actions, d'amortissement ou réduction de capital, de distribution de réserves ou autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

L'utilisation de l'autorisation ne pourra avoir pour effet de porter le nombre d'actions détenues par la société à plus de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, soit actuellement 377 752 pour un montant maximum de 37 775 200 €.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous moyens et à tout moment, par intervention sur le marché ou hors marché, de gré à gré, y compris par transactions sur blocs de titres ou par l'utilisation d'instruments dérivés notamment par l'achat d'options d'achat. La part maximale du capital pouvant être transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat.

Les actions pourront également faire l'objet de prêt conformément aux dispositions des articles L. 432-6 et suivants du Code monétaire et financier.

L'assemblée générale décide que la société pourra poursuivre l'exécution de son programme de rachat même en cas d'offres publiques d'achat ou d'échange portant sur les actions, titres ou valeurs mobilières émis par la société ou initiés par la société.

Cette autorisation d'achat d'actions est donnée pour une durée qui prendra fin lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice 2012 et au plus tard le 20 octobre 2013.

AUTORISATIONS FINANCIÈRES

Capital autorisé et non émis

Afin de permettre à la société de faire appel au marché financier pour la poursuite du développement du Groupe et pour améliorer sa situation financière, l'assemblée générale du 29 avril 2011 a délégué au conseil d'administration certaines compétences. L'ensemble des autorisations et délégations autorisées au bénéfice du conseil d'administration pouvant conduire à l'émission de titres donnant accès au capital sont les suivantes :

Type d'émission	AGE	Durée de l'autorisation	Date limite de l'autorisation	Montants autorisés en nominal ⁽¹⁾
Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, de bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise	29-04-2011	26 mois	18-06-2013	15 M€
Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes ou à des titres de créances avec, en cas d'émission d'actions nouvelles, maintien du droit préférentiel de souscription ⁽²⁾	29-04-2011	26 mois	18-06-2013	15 M€ ⁽³⁾ 300 M€ ⁽⁴⁾⁽⁵⁾
Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes ou à des titres de créances avec, en cas d'émission d'actions nouvelles, suppression du droit préférentiel de souscription ⁽²⁾	29-04-2011	26 mois	18-06-2013	7,5 M€ ⁽³⁾ 300 M€ ⁽⁴⁾⁽⁵⁾
Délégation de compétence à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'offre publique mise en œuvre par Groupe GO Sport sur les titres d'une autre société	29-04-2011	26 mois	18-06-2013	15 M€ ⁽³⁾ 300 M€ ⁽⁴⁾
Délégation de compétence conférée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la société ou à des titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offre s'adressant aux personnes visées à l'article L. 411-2, II du Code monétaire et financier	29-04-2011	26 mois	18-06-2013	10% du capital par an
Augmentation de capital au profit des salariés adhérents à un PEE de la société ou des sociétés qui lui sont liées	29-04-2011	26 mois	18-06-2013	5% du nombre total des actions de la société au moment de l'émission

(1) Montants autorisés égaux aux montants résiduels en l'absence d'utilisation.

(2) Le conseil d'administration pourra augmenter le nombre de titres à émettre dans la limite de 15% des émissions initiales et au même prix que ces dernières.

L'assemblée générale extraordinaire du 20 avril 2012 sera appelée à porter le plafond de cette délégation de compétence à 50 M€.

(3) Au titre des émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital.

(4) Au titre de l'emprunt.

(5) Pour les titres de créances.

L'assemblée générale extraordinaire du 29 avril 2011 a autorisé le conseil d'administration à attribuer des actions gratuites nouvelles ou existantes au profit du personnel ou des mandataires sociaux de la société ou des sociétés qui lui sont liées pour une durée de vingt-six mois (26).

L'assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2010 a autorisé le conseil d'administration de consentir des options de souscription d'actions aux salariés et mandataires sociaux du Groupe pour une durée de trente-huit mois (38) à compter de la présente assemblée. L'assemblée générale extraordinaire du 20 avril 2012 sera également appelée à renouveler la présente autorisation.

Le nombre total d'options consenties et non encore levées ne pourra être supérieur à huit pour cent (8%) du nombre des actions de la société au moment où elles sont attribuées sans qu'il soit tenu compte de celles déjà attribuées en vertu d'une autorisation antérieure.

Les options devront être levées dans un délai maximum de sept ans (7) à compter du jour où elles seront consenties. Le prix de souscription ou d'achat des actions sera fixé par le conseil d'administration, sans que le prix d'émission ne puisse être inférieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour où les options sont consenties.

VI – INFORMATIONS SOCIALES

Conformément au décret 2002-221 du 20 février 2002, le présent rapport intègre les données contenues dans le bilan social ainsi que les informations ayant un caractère d'ordre éthique ou citoyen.

Il est précisé qu'un bilan social est établi pour chacune des sociétés du Groupe indépendamment du nombre de salariés. Par ailleurs, conformément aux articles L. 2323-68 et L. 2323-72 du Code du travail, une présentation du bilan social est réalisée annuellement, après la clôture de l'exercice précédent, aux comités d'établissement des sociétés GO Sport France SAS, Courir France SAS et Groupe GO Sport SA ainsi qu'au comité CCUES des sociétés constituant l'Unité économique et sociale (Groupe GO Sport SA, GO Sport France SAS, Courir France SAS).

La période de référence des données sociales s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011.

EMPLOI

Effectifs

Les effectifs de l'ensemble du Groupe présents au 31 décembre 2011 s'établissent à 4 876 personnes et se décomposent comme suit :

- Groupe GO Sport : 330 personnes ;
- GO Sport France : 2 866 personnes ;
- GO Sport Polska : 606 personnes ;
- Groupe GO Sport Suisse : 2 personnes ;
- Courir France : 1 072 personnes.

Embauches

En 2011, le Groupe a recruté 5 605 personnes, dont 1 328 sous contrat à durée indéterminée, et 4 277 sous contrat à durée déterminée.

Redéploiement du parc magasins et réaffectation des salariés

En France, les enseignes GO Sport et Courir ont poursuivi la rationalisation de leur parc en fermant 3 magasins pour l'enseigne GO Sport et 9 magasins pour l'enseigne Courir.

Dans le cadre des fermetures de magasins, les collaborateurs concernés ont la possibilité d'exprimer trois souhaits pour leur nouvelle affectation. C'est au sein de l'un des magasins demandés qu'ils sont accueillis.

Durée du temps de travail

Conformément aux dispositions de la « loi Aubry », Groupe GO Sport SA et ses filiales françaises ont mis en œuvre la réduction du temps de travail depuis le 1^{er} juin 2000. Cette organisation du temps de travail est toujours en vigueur dans les magasins du réseau GO Sport en France.

Par ailleurs, la société GO Sport France a signé un accord collectif d'entreprise le 10 février 2010 sur le travail du dimanche en application des dispositions des articles L. 3132-25-1 du Code du travail.

Absentéisme

Au cours de l'exercice 2011, l'absentéisme au niveau du Groupe représente 87 357 jours, soit 4,82%, se décomposant en congés maladie, maternité, parental, paternité ainsi qu'en accidents du travail et de trajet.

Emploi et insertion de travailleurs handicapés

L'année 2011 aura été marquée par la signature d'un deuxième accord d'entreprise en faveur de l'insertion professionnelle et du maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés pour 2011, 2012 et 2013. Signé par l'ensemble des organisations syndicales représentées au sein du Groupe, cet accord engage GO Sport France et Groupe GO Sport à :

- recruter 45 travailleurs handicapés en trois ans ;
- réussir l'intégration de ses collaborateurs handicapés ;
- maintenir dans l'emploi ses collaborateurs handicapés rencontrant des difficultés de santé ;
- développer un partenariat avec la Fédération française handisport.

En 2011, le Groupe a recruté 20 travailleurs handicapés, dont 12 en CDI et CDD de plus de six mois. Le recrutement en alternance a été poursuivi avec l'insertion de 2 travailleurs handicapés en contrat de professionnalisation dans des sessions d'animateur de département et de vendeur spécialisé.

Ces recrutements ont été permis grâce au renforcement des relations avec les partenaires de recrutement et organismes de formation, à la mise en place d'une nouvelle campagne de communication de recrutement de la Mission handicap de GO Sport et à la sensibilisation renforcée de l'ensemble des acteurs du recrutement du Groupe.

Au 31 décembre 2011, le Groupe compte 68 collaborateurs en situation de handicap, en augmentation de 17% par rapport à 2010.

Le taux d'emploi de travailleurs handicapés par rapport à l'effectif total des sociétés GO Sport France SAS et Groupe GO Sport SA passe de 1,47% en 2010 à 1,95% en 2011.

En parallèle, le Groupe a continué à soutenir ses collaborateurs en difficultés de santé. La Mission handicap a financé l'aménagement de 8 postes de travail et a soutenu 2 collaborateurs handicapés grâce aux aides individuelles proposées dans son accord d'entreprise.

En 2011, le Groupe s'est engagé aux côtés de la Fédération française handisport. Un premier partenariat a eu lieu en juin avec le 26^e BNP Paribas Open de France de tennis handisport, un tournoi de renommée mondiale.

Le Groupe a également travaillé en 2011 avec le Centre national de formation handisport afin de sensibiliser les collaborateurs à la langue des signes dans les magasins employant du personnel sourd et l'ensemble de l'équipe ressources humaines au recrutement de personnes handicapées.

RÉMUNÉRATIONS DU PERSONNEL

Rémunérations et évolution des rémunérations

L'ensemble des rémunérations du personnel du Groupe au 31 décembre 2011 s'établit à 85,9 M€, en augmentation de 2,1%, par rapport à l'exercice précédent.

Charges sociales

Les charges sociales du Groupe s'élèvent à 25,2 M€ au 31 décembre 2011, contre 24,1 M€ au 31 décembre 2010.

Systèmes de rémunérations variables du personnel

Au sein des magasins Courir, une prime mensuelle récompensant la réalisation des objectifs de chiffre d'affaires ainsi qu'une prime récompensant la réalisation des objectifs de ventes complémentaires (ventes de semelles, lacets, produits d'entretien, chaussettes) ont été maintenues.

Au sein des magasins GO Sport, un système de prime hebdomadaire récompense la réalisation des objectifs de chiffre d'affaires. Des challenges ponctuels liés à des objectifs additionnels ont été mis en place au sein du réseau GO Sport France, liés par exemple au développement de la carte fidélité. Au sein de la société Groupe GO Sport, une prime mensuelle récompense la réalisation des objectifs de chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Intéressement

Au sein des magasins Courir, un système d'intéressement est en vigueur et prévoit un versement trimestriel.

Participation

Dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion, telle que régie par l'ordonnance n° 86-1134 du 21 octobre 1986, les sociétés filiales de Groupe GO Sport ont doté la réserve ad hoc de la somme globale de 14 200 827 € au titre des exercices 1996 à 2011.

En mars 2002, le comité d'entreprise a signé un accord de mutualisation des réserves de participation des sociétés françaises du Groupe rétroactivement à l'exercice 2001.

Plan d'épargne d'entreprise

La société a institué un plan d'épargne d'entreprise (PEE) afin de permettre aux salariés de se constituer une épargne, investie dans un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE).

Le FCPE a été dissous au cours l'exercice 2010 et fusionné dans un fonds monétaire (FCPE monétaire).

Égalité entre les hommes et les femmes

Au 31 décembre 2011, les effectifs du Groupe comprenaient 2 478 femmes et 2 398 hommes. À fonction équivalente, les grilles salariales s'appliquent de manière égalitaire entre les femmes et les hommes.

Le 20 décembre 2011, un accord a été signé à l'unanimité avec des organisations syndicales représentatives sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Au terme de cet accord, le Groupe s'engage à développer des actions en faveur de l'embauche des femmes, notamment sur des postes d'encadrement magasin, et de l'accès à la formation des femmes afin de contribuer à leur évolution de carrière au sein du Groupe.

RELATIONS PROFESSIONNELLES ET BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS

Pour les sociétés françaises, la négociation annuelle des salaires a fait l'objet de plusieurs réunions et un projet d'accord a été soumis aux organisations syndicales représentatives au sein des sociétés fin janvier 2011.

Le Groupe n'est pas soumis à la signature d'un accord sur la pénibilité. L'entreprise a, malgré tout, fait le choix d'aborder les problématiques d'hygiène et de sécurité avec la commission sécurité du périmètre GO Sport France et du CHSCT du siège. Le 18 mai 2011, un accord a été signé unanimement avec des organisations syndicales représentatives en faveur de l'insertion professionnelle et du maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés.

Le comité central de l'Unité économique et sociale (UES) regroupant les sociétés Groupe GO Sport, GO Sport France et Courir France s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2011, en avril et décembre.

En 2011, le comité d'entreprise de la société GO Sport France s'est réuni 18 fois (12 fois en réunion ordinaire et 6 fois en réunion extraordinaire).

En 2011, le comité d'entreprise de la société Courir France s'est réuni 19 fois (12 fois en réunion ordinaire et 7 fois en réunion extraordinaire).

En 2011, le comité d'entreprise de la société Groupe GO Sport s'est réuni 13 fois (11 fois en réunion ordinaire et 2 fois en réunion extraordinaire).

CONDITIONS D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

La société GO Sport France recherche l'amélioration constante des conditions d'hygiène et de sécurité pour ses salariés. Groupe GO Sport a poursuivi sa collaboration avec l'IAPR pour l'accompagnement des collaborateurs exposés, sur leur lieu de travail, à des situations psychologiquement éprouvantes d'origine extérieure à l'entreprise (bagarres, violences physiques et verbales).

La commission de prévention du harcèlement au sein de la société GO Sport France est intervenue dans les conditions prévues lors de sa mise en place. Sa mission de prévention et de conseil a été largement acceptée par les différents acteurs du corps social. Lorsque cela s'est avéré nécessaire, la commission a émis des préconisations permettant de régler très en amont de potentielles situations conflictuelles. De même, elle a pu émettre des avis constatant l'absence d'éléments constitutifs de harcèlement.

Le travail réalisé par la commission avec la direction des ressources humaines a permis d'effectuer un travail de prévention répondant pleinement aux objectifs qui étaient les siens, à savoir prévenir et empêcher l'émergence de situations conflictuelles.

La commission de sécurité de GO Sport France, émanant du comité d'établissement, a opéré des visites de contrôles. Celles-ci ont abouti au traitement de problèmes techniques et au respect des règles d'hygiène et de sécurité. La commission de sécurité a travaillé, lors de ces visites, avec la direction des ressources humaines.

FORMATION

La politique de formation du Groupe GO Sport en 2011 a directement contribué à l'avancée du projet « GO To 2012 ». La formation a eu pour mission de permettre aux équipes de vente l'acquisition d'un comportement traduisant l'ambiance sport technique, l'expression dans le sport des tendances de la mode, l'excellence opérationnelle, mais également pour chaque client le plaisir de l'expérience d'achat.

Le réseau GO Sport a développé et mis en place des démarches visant tout à la fois la démultiplication du savoir-faire et la valorisation de ses talents.

Ce sont tout d'abord des vendeurs qui ont été identifiés comme référents dans la démarche « GO To 2012 ». Cette promotion a été validée par des cadres des magasins et des membres de l'équipe des ressources humaines. Ils ont ensuite bénéficié d'un cursus de formation leur permettant de devenir eux-mêmes formateurs. Leur mission a ensuite été celle de chefs de file au sein de leur magasin devant transmettre leur savoir-faire en vente et produits à destination de leurs collègues. C'est ainsi

que 172 référents ont formé 914 collaborateurs du réseau GO Sport France.

Dans la même dynamique, le projet « Directeurs de magasin ambassadeurs » a vu le jour en 2011. L'objectif a été de transmettre et démultiplier les meilleures pratiques à tous les directeurs de magasin concernés. Les directeurs ambassadeurs ont ainsi directement contribué à la finalisation des modules pédagogiques permettant de former 184 collaborateurs dans des matières tant techniques (analyse de la performance, contrôle des stocks) que managériales (management opérationnel du point de vente, recrutement).

Ces deux programmes internes ont apporté la reconnaissance d'un niveau de savoir-faire et permis la valorisation de talents. Le travail de différenciation du Groupe devait également passer par le renforcement de l'expertise de nos équipes dans l'offre technique. Pour proposer à nos clients le meilleur conseil et le service d'un expert, le réseau GO Sport a ainsi formé 122 collaborateurs aux techniques produits ski, cordage et cycle. De même, 23 techniciens cycles ont obtenu avec succès leur CQP (certificat de qualification professionnelle).

Concernant le réseau Courir, la formation devait contribuer à l'évolution de l'enseigne dans son positionnement « mode et streetwear ». Pour répondre à cet enjeu, le projet « Passion client » a été développé afin de positionner les équipes des magasins comme des commerçants à disposition de leurs clients. Cela s'est traduit par le déploiement de nouvelles pratiques managériales avec la mise en place d'entretiens hebdomadaires menés par les responsables de magasin auprès de leur collaborateurs en vue de développer leur potentiel et de répondre à l'exigence du client : « 100 % satisfait ». 767 collaborateurs ont pu bénéficier de ce projet.

La formation a la mission d'accompagner les métiers magasins dans la mise en avant du goût de la vente, du sens du commerce et du service client. Elle doit contribuer à réactualiser les compétences et permettre d'en acquérir de nouvelles pour réussir des projets stratégiques de reconversion ou de développement. C'est un outil devant directement contribuer à la réussite des changements de notre Groupe. Le budget de la formation continue s'est élevé à 1,8 M€ en 2011, contribuant ainsi au nouveau positionnement des enseignes du Groupe.

ŒUVRES SOCIALES

Tous les salariés des sociétés localisées en France bénéficient des avantages liés à la gestion des activités sociales et culturelles.

En 2011, le montant total des budgets consacrés aux œuvres sociales atteint 687 072 €.

Le montant total des versements au titre du logement, des transports, de la prévoyance et de la mutuelle s'élève à 3 043 625 €.

SOUS-TRAITANCE

La sous-traitance concerne principalement les activités de nettoyage et de surveillance des magasins. Le coût total de cette

sous-traitance est de 10,2 M€ au 31 décembre 2011 et représente 1,5% du chiffre d'affaires hors taxes consolidé.

Par ailleurs, dans le cadre de son activité de négoce, le Groupe sous-traite la fabrication de ses produits de marque propre ainsi que l'ensemble de sa logistique (entrepôts et transport).

VII – DÉVELOPPEMENT DURABLE

Groupe GO Sport s'attache à poursuivre ses efforts en matière de développement durable en particulier grâce aux actions suivantes :

ASSOCIER LES PARTENAIRES COMMERCIAUX À LA DÉMARCHÉ DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Groupe GO Sport demande à tous ses fournisseurs et sous-traitants de s'engager dans des actions de développement durable en retournant signées les conditions générales d'achat reprenant le code de conduite à observer dans le secteur du sport :

- les droits fondamentaux extraits des huit recommandations de l'Organisation internationale du travail selon la norme « Responsabilité sociale SA 8000 » ;
- les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail ;
- la protection de l'environnement selon les lois et les décrets en cours ;
- la promotion de ces exigences auprès des sous-traitants de nos fournisseurs (charge aux fournisseurs de vérifier le respect des règles qui lui sont imposées).

Groupe GO Sport participe à la commission « Éthique » qui a été créée au sein de la Fédération professionnelle des entreprises du sport (FPS) en l'an 2000. Cette commission a pour objet de mettre en place un code de conduite social et environnemental (Collectif de l'éthique sur l'étiquette).

Le service des Achats est particulièrement sensible à la relation établie avec les fournisseurs, notamment en ce qui concerne la qualité et la sécurité des produits à travers les différents tests imposés aux fabricants, l'homologation de produits sensibles et le respect des normes et des règlements français et européens. À titre d'exemple est mentionnée dans les conditions générales d'achat une clause de non-utilisation de colorants azoïques selon la directive européenne 2002/61/CE. De même est mentionnée une clause demandant aux fournisseurs de respecter les exigences de Groupe GO Sport concernant le contenu et la libération de nickel, la migration maximale de métaux lourds et le taux de formaldéhyde dégagé d'un produit fini.

Dans le but de préserver la santé de ses clients et de protéger l'environnement, selon le règlement n° 1907/2006 du Parlement européen, Groupe GO Sport poursuit son action auprès de ses fournisseurs sur les exigences de laboratoire restrictives sur l'utilisation de certains produits cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR) de catégories I et II selon les définitions de la directive 67/548/CEE.

Il en est de même pour les substances dangereuses pour l'environnement qui sont persistantes, bioaccumulables et toxiques

(PBT) ainsi que les substances qui sont très persistantes et très bioaccumulables (vPvB).

Groupe GO Sport exige pour l'ensemble de ses fournisseurs que toutes ces substances très préoccupantes pour l'homme et l'environnement n'excèdent pas 0,1 % des poids de chaque article livré et 0,1 % des poids de son emballage. Groupe GO Sport exige que ses fabricants lui livrent, à chaque saison, une lettre de garantie certifiant qu'aucun produit ni aucun emballage n'excèdent cette limite de 0,1 % de substance très préoccupante.

En cas de demande par lettre recommandée expresse de la DDPP, d'une association de consommateurs, voire d'un client, questionnant si tel ou tel produit ne serait pas dangereux pour l'homme et l'environnement, Groupe GO Sport a l'obligation légale de fournir par lettre recommandée une réponse formulant des garanties et ceci, dans un délai inférieur à quarante-cinq jours.

INTÉGRER LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT AU QUOTIDIEN

Écoparticipation

Groupe GO Sport est adhérent à l'éco-organisme Éco-systèmes et cotise deux fois par an afin de contribuer au financement de la collecte, de l'enlèvement et du traitement des équipements électriques et électroniques en fin de vie. Cette année, GO Sport adhère auprès de l'organisme Corepile pour tout ce qui concerne la collecte et le recyclage des piles.

Écotextile, linge de maison, cuir

Groupe GO Sport s'est engagé également, selon la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006, à contribuer financièrement au recyclage et au traitement des déchets issus des produits textiles d'habillement, de linge de maison et des chaussures mis sur le marché.

Groupe GO Sport a renouvelé son mandat lors de l'assemblée générale de 2010 et continue à être l'un des membres associés de cet organisme.

La prise en compte des impératifs environnementaux dans la gestion de l'immobilier

Compte tenu de l'activité des sociétés du Groupe, il n'a pas été identifié de risques majeurs ou significatifs en matière d'environnement et, en conséquence, aucune charge qui serait liée à une obligation particulière n'est inscrite au passif.

La stratégie de développement en France et à l'international de Groupe GO Sport, depuis l'origine, consiste à ouvrir de nouveaux magasins répondant strictement aux dernières normes techniques des lois en vigueur et de gérer en permanence le parc des magasins anciens par des remises aux normes les plus récentes.

Les aménagements constants et le programme de rénovation visent à assurer un meilleur accueil des clients, des salariés et des personnes handicapées pour assurer la sécurité dans nos établissements.

Ces normes s'appliquent aussi à l'intégration dans le paysage de l'architecture des magasins.

Éco-folio et Éco-emballages

Groupe GO Sport continue de contribuer financièrement chaque année au recyclage des papiers imprimés distribués et aux emballages, en plastique et en carton, rapportés par ses clients à leur domicile.

Éco-conception des emballages

Groupe GO Sport poursuit son plan d'action interne et externe pour mettre sur le marché des emballages de produits qui préservent au mieux les richesses naturelles et qui soient facilement recyclables.

VIII – ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Afin de renforcer sa structure financière et de dynamiser le chiffre d'affaires de ses deux enseignes par l'accélération du déploiement des nouveaux concepts, le conseil d'administration de Groupe GO Sport a décidé, le 21 février 2012, le principe d'une augmentation de capital d'environ 30 M€, garantie par l'actionnaire majoritaire, Rallye. Cette opération devrait être réalisée au cours du deuxième trimestre 2012, après que l'assemblée générale du 20 avril 2012 aura approuvé les résolutions correspondantes.

IX – GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice écoulé, la société a continué de se référer et de se conformer aux principes fixés par le Code de gouvernement d'entreprises des sociétés cotées établi par l'Afep et le Medef.

Composition du conseil d'administration

À l'issue de l'assemblée générale du 20 avril 2012, le conseil d'administration comprendrait dix administrateurs :

- Monsieur Pierre Letzelter, président du conseil d'administration ;
- Monsieur Gérard Basini ;
- Monsieur Didier Carlier, représentant de la société Matignon Sablons ;
- Monsieur André Crestey ;
- Madame Sophie Guieysse ;
- Monsieur Franck Hattab, représentant de la société Al pétrol ;
- Monsieur Gérard Koenigheit, représentant de la société Miramont Finance et Distribution ;
- Madame Françoise Montenay ;
- Monsieur Jean-Marc Mosconi ;
- Monsieur Michel Savart, représentant de la société Rallye.

Le conseil d'administration du 21 février 2012, suivant les recommandations du comité des nominations et des rémunérations, a décidé de soumettre à l'assemblée générale du 20 avril 2012 le renouvellement des mandats d'administrateurs de Madame Françoise Montenay et de Monsieur André Crestey ainsi que des sociétés Matignon Sablons et Rallye.

Le comité des nominations et des rémunérations, dans le cadre des missions qui lui sont confiées, a procédé à l'examen annuel de la composition du conseil d'administration et a en particulier apprécié la situation d'indépendance des administrateurs au regard du Code de gouvernement d'entreprise de l'Afep et du Medef.

Les membres du conseil d'administration ont été choisis pour leur compétence, leur expérience, notamment dans le domaine du commerce et de la consommation, et leur complémentarité. Trois administrateurs ont la qualité de membres indépendants au sens des critères issus dudit Code : Mesdames Sophie Guieysse et Françoise Montenay ainsi que Monsieur Jean-Marc Mosconi.

Le conseil d'administration comprend 20% d'administrateurs femmes, ce qui est conforme au Code de gouvernement d'entreprise de l'Afep et du Medef ainsi qu'à la loi du 13 janvier 2011.

Les autres membres du conseil d'administration de la société Groupe GO Sport sont des dirigeants de la société ou de sa société mère.

Le conseil comprend également trois membres délégués du comité d'établissement de la société Groupe GO Sport, ayant voix consultative.

Les règles et modalités de fonctionnement de conseil d'administration sont définies par la loi, les statuts de la société et le règlement intérieur du conseil. Elles sont détaillées ci-après dans le rapport du président.

La durée des fonctions des administrateurs est de quatre années. La société Groupe GO Sport est contrôlée à plus des deux tiers en capital et à plus des trois quarts en droits de vote par la société Rallye et ses filiales.

FONCTIONS ET MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Pierre Letzelter

Président du conseil d'administration.

Date de naissance : 13 décembre 1938, 73 ans.

Adresse professionnelle : 17, avenue de la Falaise – 38360 Sassenage.

Biographie

Monsieur Pierre Letzelter a commencé sa carrière chez L'Oréal, où il a dirigé plusieurs filiales internationales. En 1981, il entre chez Yves Rocher, dont il devient directeur général en 1992. Il rejoint le groupe LVMH en 1994, où il est nommé président-directeur général de Moët et Chandon. Président de Moët Hennessy en 1996, il assume ensuite, au sein du groupe LVMH, les fonctions de président du groupe d'activités Distribution sélective de 1999 à 2002 et de président du groupe Sephora de 2001 à 2005. Il est depuis novembre 2007 président du conseil d'administration de Groupe GO Sport.

Mandats et fonctions exercés au sein de la société

Mandat/Fonction : administrateur.

Date de nomination : 30 octobre 2007.

Fin de mandat : AGO à tenir en 2013.

Mandat/Fonction : président du conseil d'administration.

Date de nomination : 30 octobre 2007.

Fin de mandat : AGO à tenir en 2013.

Autres mandats et fonctions exercés en 2011 et se poursuivant au 31 janvier 2012

Hors Groupe :

- administrateur des sociétés Sephora SA, La Gardenia, Piazza Sempione et la Société des Bains de Mer SA ;
- gérant des sociétés PGL Conseil SARL et Nour SARL.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Hors Groupe :

- président-directeur général des sociétés Sephora SA, LBD Holding SA, Sephora France SA et Le Bon Marché Maison Aristide Boucicaut SA ;
- président du conseil d'administration de la société Sephora SA ;
- administrateur des sociétés Sephora SA, Grands Magasins de la Samaritaine SA ; Marco Polo Capital SA et Vitamine Capital SA ;
- membre du conseil de surveillance de la société Depolabo SA.

Nombre d'actions Groupe GO Sport détenues : 150.

Monsieur Gérard Basini

Administrateur

Date de naissance : 1^{er} août 1945, 66 ans.

Biographie

Monsieur Gérard Basini a été expert-comptable au sein du cabinet Arthur Andersen jusqu'en octobre 1975. Il a ensuite intégré le groupe Darty, où il a occupé les fonctions de secrétaire général ainsi que de membre et vice-président du directoire de la société Établissements Darty et Fils.

Mandats et fonctions exercés au sein de la société

Mandat/Fonction : administrateur.

Date de nomination : 27 décembre 2000.

Fin de mandat : AGO à tenir en 2014.

Autres mandats et fonctions exercés en 2011 et se poursuivant au 31 janvier 2012

Hors Groupe :

- gérant de la société civile SCAP.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Hors Groupe :

- responsable en France de la succursale française Kesa International Limited.

Nombre d'actions Groupe GO Sport détenues : 1.

Administrateur dont le renouvellement est proposé à l'assemblée générale

Monsieur André Crestey

Administrateur

Date de naissance : 22 février 1939, 73 ans.

Biographie

Monsieur André Crestey fut de 1977 à 1992 directeur général d'Euromarché. En 1992, il intègre le groupe Rallye, où il exerce successivement les fonctions de président du directoire, de président-directeur général (1993) et de vice-président-directeur général (de 1998 à 2001). Depuis 2001, il occupe les fonctions de vice-président.

Mandats et fonctions exercés au sein de la société

Mandat/Fonction : administrateur.

Date de nomination : 10 septembre 1992.

Fin de mandat : AGO à tenir en 2012.

Autres mandats et fonctions exercés en 2011 et se poursuivant au 31 janvier 2012

Groupe :

- vice-président de la société Rallye SA;
- administrateur des sociétés Rallye SA, société cotée, et Miramont Finance et Distribution SA.

Hors Groupe :

- administrateur de la FCD;
- administrateur de Périfem.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Groupe :

- administrateur de la société Foncière Euris SA (société cotée);
- représentant permanent de la société Omnium de Commerce et de Participations SAS au conseil d'administration de la société Casino, Guichard-Perrachon SA (société cotée).

Hors Groupe :

- président de la société Périfem;
- président statutaire de la FCD.

Nombre d'actions Groupe GO Sport détenues : 405.

Madame Sophie Guieysse

Date de naissance : 19 février 1963, 49 ans.

Adresse professionnelle : 1, Place du Spectacle, 92130 Issy-les-Moulineaux.

Biographie

Madame Sophie Guieysse est diplômée de l'École polytechnique, de l'École nationale des Ponts et Chaussées et du Collège des ingénieurs. Elle a débuté sa carrière au sein du ministère de l'Équipement, où elle a occupé différentes fonctions opérationnelles. De 1993 à 1995, elle a été conseillère technique au sein du cabinet d'Hervé de Charette, ministre du Logement, puis de Jean-Claude Gaudin, ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ville et de l'Intégration (1995-1997). En 1997, elle rejoint le groupe LVMH en qualité de responsable développement et organisation, notamment en ressources humaines. En 2000, elle devient directrice des ressources humaines du groupe d'activités LVMH Montres et Joaillerie (France et Suisse) et en 2001 directrice des ressources humaines de Sephora. Elle est nommée directrice des ressources humaines du groupe LVMH en 2002. Depuis 2005, elle est directrice des ressources humaines du groupe Canal+.

Mandats et fonctions exercés au sein de la société

Mandat/Fonction : administrateur.

Date de nomination : 29 avril 2011.

Fin de mandat : AGO à tenir en 2015.

Autres mandats et fonctions exercés en 2011 et se poursuivant au 31 janvier 2012

Néant.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Néant.

Nombre d'actions Groupe GO Sport détenues : 500.

Administrateur dont le renouvellement est proposé à l'assemblée générale

Madame Françoise Montenay

Administrateur

Date de naissance : 26 mars 1944, 68 ans.

Adresse professionnelle : 135, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine.

Biographie

Diplômée d'HEC JF, Madame Françoise Montenay a débuté sa carrière dans la finance chez Mobil Oil France. Elle a poursuivi sa carrière chez Procter & Gamble, puis chez L'Oréal, Jean Patou et Ungaro avant d'être nommée en 1988 directrice générale des activités mode de Chanel dont elle est devenue présidente dix ans plus tard. Elle préside depuis 2007 le conseil de surveillance de Chanel.

Mandat/Fonction : administrateur.

Date de nomination : 29 octobre 2009.

Fin de mandat : AGO à tenir en 2012.

Autres mandats et fonctions exercés en 2011 et se poursuivant au 31 janvier 2012

Hors Groupe :

- présidente du conseil de surveillance de Chanel SAS ;
- présidente du comité Colbert (association loi 1901) ;
- présidente de l'association Cosmetic Executive Woman ;
- présidente de l'association Les Centres de Beauté CEW.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Hors Groupe :

- présidente du COLIPA (association européenne de l'industrie parfums-beauté).

Nombre d'actions Groupe GO Sport détenues : 735.

Monsieur Jean-Marc Mosconi

Administrateur

Date de naissance : 20 juillet 1949, 62 ans.

Adresse professionnelle : 18, rue de Londres, 75009 Paris.

Biographie

Monsieur Jean-Marc Mosconi a commencé sa carrière en 1980 en tant que chargé de missions, puis secrétaire général au Conseil national du commerce et ce, jusqu'en 1997. En 1986, il devient également délégué général de Mercatel après en avoir été le cofondateur, fonction qu'il occupe toujours. À ce titre, il participe aux différents travaux relatifs à l'évolution des nouvelles technologies de l'information et en particulier des systèmes de paiement qui sont conduits au plan national par les instances publiques et professionnelles (CDCF, Fédération bancaire française, CFONB, GIE CB, CCSF...) et au plan européen (Commission européenne, EuroCommerce).

Mandat/Fonction : administrateur.

Date de nomination : 18 mai 2009.

Fin de mandat : AGO à tenir en 2013.

Autres mandats et fonctions exercés en 2011 et se poursuivant au 31 janvier 2012

Hors Groupe :

- membre de l'Observatoire de la sécurité des cartes de paiement;

- membre du Comité national SEPA.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- délégué au Conseil du commerce de France ;
- délégué général de Mercatel.

Nombre d'actions détenues : 372.

Administrateur dont le renouvellement est proposé à l'assemblée générale

Matignon Sablons

Société par actions simplifiée au capital de 10815000 €.

Siège social : 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris. 392 712 816 RCS Paris.

Mandat/Fonction : administrateur.

Date de nomination : 17 février 2010.

Fin de mandat : AGO à tenir en 2012.

Autres mandats et fonctions exercés en 2011 et se poursuivant au 31 janvier 2012

Néant.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Néant.

Nombre d'actions Groupe GO Sport détenues : 2000.

Représentant permanent

Monsieur Didier Carlier

Date de naissance : 5 janvier 1952, 60 ans.

Adresse professionnelle : 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris.

Biographie

Monsieur Didier Carlier est diplômé de l'École supérieure de commerce de Reims et expert-comptable. Il a commencé sa carrière en 1975 chez Arthur Andersen (département audit), dont il devient manager. Il a ensuite exercé les fonctions de secrétaire général de la société Équipements mécaniques spécialisés puis de directeur administratif et financier d'Hippopotamus. Il a rejoint le groupe Rallye en 1994 en qualité de directeur administratif et financier et a été nommé directeur général adjoint en 2002.

Fonction principale exécutive

Directeur général adjoint de la société Rallye SA.

Autres mandats et fonctions exercés en 2011 et se poursuivant au 31 janvier 2012

Groupe :

- président-directeur général des sociétés Miramont Finance et Distribution SA, La Bruyère SA ;
- président des sociétés Al pétrol SAS, Cobivia SAS, Genty Immobilier et Participations SAS, L'Habitation moderne de Boulogne SAS, Les Magasins Jean SAS, Matignon Sablons SAS et Parande SAS ;

- président des sociétés américaines Crapon LLC, King LLC, Lobo I LLC, Oregon LLC, Parker I LLC, Pointer I LLC, Sharper I LLC et Summit I LLC;
- chairman et chief executive de la société MFD Inc. USA;
- représentant de Parandé SAS, président des sociétés Pargest SAS et Parinvest SAS;
- représentant permanent de la société Euris SAS au conseil d'administration de la société Casino, Guichard-Perrachon (société cotée);
- représentant permanent de la société Foncière Euris, administrateur de la société Rallye SA (sociétés cotées);
- gérant des sociétés SCI de Kergorju, SCI des Sables et SCI des Perrières.

Hors Groupe :

- gérant de la société SC Dicaro.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Groupe :

- président-directeur général des sociétés Ancar, Colisée Finance SA, Colisée Finance II SA et Colisée Finance VI;
- président des sociétés MFD Finances SAS, Parandé Développement SAS, Kerrous SAS, Marigny Percier SAS, Parcade SAS, Soparin SAS, Syjiga SAS, Colisée Finance III SAS, Omnium de Commerce et de Participations SAS, Colisée Finance IV SAS et Colisée Finance V SAS;
- administrateur délégué des sociétés Club Sport Diffusion SA (Belgique) et Limpart Investments BV (Pays-Bas);
- administrateur de la société Clearfringe Ltd;
- représentant de la société Parandé SAS, président des sociétés Pargest Holding SAS, Matignon Neuilly SAS et Sybellia SAS;
- représentant permanent de la société Omnium de Commerce et de Participations SAS, administrateur de la société Groupe GO Sport.

Administrateur dont le renouvellement est proposé à l'assemblée générale

Rallye

Société anonyme au capital de 139 398 480 €.

Siège social : 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris.
054 500 574 RCS Paris.

Mandat/Fonction : administrateur.

Date de nomination : 25 mai 2004.

Fin de mandat : AGO à tenir en 2012.

Autres mandats et fonctions exercés en 2011 et se poursuivant au 31 janvier 2012

Administrateur de la société Miramont Finance et Distribution SA.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Administrateur de la société Club Sport Diffusion SA.

Nombre d'actions Groupe GO Sport détenues : 1 684 805.

Représentant permanent

Monsieur Michel Savart

Date de naissance : 1^{er} avril 1962, 50 ans.

Adresse professionnelle : 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris.

Biographie

Monsieur Michel Savart est diplômé de l'École polytechnique et de l'École nationale supérieure des mines de Paris. Il a commencé sa carrière chez Havas en 1986, puis a été successivement chargé de missions à la Banque Louis Dreyfus en 1987, chargé de missions puis conseiller du directoire à la Banque Arjil entre 1988 et 1994, directeur exécutif, responsable des activités de fusions et acquisitions à la Banque Dresdner Kleinwort Benson (DKB) de 1995 à 1999. Il a rejoint le groupe Euris-Rallye en octobre 1999 en tant que directeur conseiller du président, responsable des investissements en private equity.

Fonctions principales exécutives

- directeur, conseiller du président de la société Rallye SA (société cotée);
- président-directeur général de la société Foncière Euris (société cotée).

Autres mandats et fonctions exercés en 2011 et se poursuivant au 31 janvier 2012

Groupe :

- administrateur des sociétés CDiscount SA et Mercialys (société cotée);
- représentant permanent de la société Finatis au conseil d'administration de la société Casino, Guichard-Perrachon (société cotée);
- représentant de la société Foncière Euris, président des sociétés Marigny Belfort SAS, Marigny Élysées SAS, Marigny Foncière SAS, Matignon Abbeville SAS, Matignon Bail SAS et Matignon Corbeil Centre SAS;
- représentant de la société Foncière Euris, gérant des sociétés SCI Sofaret et SCI Les Herbiers;
- représentant de la société Marigny Foncière, président de la société Mat-Bel 2 SAS; représentant de la société Marigny Foncière, cogérant des sociétés SCI Les Deux Lions, SCI Ruban Bleu Saint-Nazaire et gérant des sociétés SCI Pont de Grenelle et SNC Centre commercial Porte de Chatillon;
- représentant de la société Matignon Abbeville, gérant des sociétés Centrum K SARL, Centrum J SARL et Centrum Z SARL;
- représentant de la société Centrum NS Luxembourg SARL, gérant de la société Manufaktura Luxembourg SARL;
- co-gérant des sociétés Alexanderplatz Voltairstrasse GmbH, Einkaufszentrum am Alex GmbH, Guttenbergstrasse BAB5 GmbH et Loop 5 Shopping Centre GmbH;
- gérant A de la société Centrum NS Luxembourg Sarl.

Hors Groupe :

- gérant de l'EURL Montmorency et de l'EURL Aubriot Investissements.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- administrateur de la société Groupe GO Sport (société cotée);
- représentant permanent de la société Parande SAS au conseil d'administration de la société Matussière et Forest SA;
- représentant de la société Foncière Euris, président de la société Marigny Expansion SAS;
- représentant de la société Matignon Abbeville, président de la société Mat-Bel 2 SAS;
- représentant de la société Marigny Élysées, cogérant des sociétés SCCV des Jardins de Seine 1, SCCV des Jardins de Seine 2 et SNC Centre commercial du Grand Argenteuil;
- représentant de la société Marigny Foncière, cogérant de la SCI Palais des Marchands;
- représentant de la société Foncière Euris, gérant de la SNC Alta Marigny Carré de Soie;
- cogérant de la société HBF Königswall;
- cogérant des sociétés Alexa Holding GmbH, Alexa Shopping Centre GmbH.

Miramont Finance et Distribution

Société anonyme au capital de 35700000 €.

Siège social : 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris.
328 276 324 RCS Paris.

Mandat/Fonction : administrateur.

Date de nomination : 18 mai 2009.

Fin de mandat : AGO à tenir en 2013.

Autres mandats et fonctions exercés en 2011 et se poursuivant au 31 janvier 2012

Néant.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Néant.

Nombre d'actions Groupe GO Sport détenues : 1 065 181.

Représentant permanent

Monsieur Gérard Koenigheit

Date de naissance : 10 septembre 1949, 62 ans.

Adresse professionnelle : 148, rue de l'Université, 75007 Paris.

Biographie

Ingénieur civil des Mines de Nancy et titulaire d'un MBA de l'université de Chicago, Monsieur Gérard Koenigheit a débuté sa carrière en tant que directeur de la Citibank Paris (de 1975 à 1985). Il exerce ensuite les fonctions de directeur administratif et financier de la Midland Bank SA. En 1990, il rejoint le groupe Euris en qualité de directeur. Il occupe actuellement les fonctions de conseiller du président de la société Casino, Guichard-Perrachon et de la société Rallye.

Fonction principale exécutive

- conseiller du président de la société Casino, Guichard-Perrachon.

Autres fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice 2011 et se poursuivant au 31 janvier 2012

Groupe :

- président du conseil d'administration des sociétés SA Sofigep, Saad et Villette Discount;
- président-directeur général de la société Aubanne SA;
- président du directoire de Franprix Holding SA;
- membre du directoire de Leader Price Holding SA;
- administrateur de la société Equigest SA;
- président des sociétés SAS : Franprix leader Price Holding Sofidis, Saris, Super Picpus, Jacodet, Jacobsons, Sogicergy, Super National, Saint Martin Distribution, Distrivaugirard, Bertanne, SPF Distrileader Draguignan, Ansedis, Charlydis, Les Cygnes LP, Minimarché Val-d'Oise;
- membre du Conseil de Surveillance de la société Jay Distribution SAS;
- administrateur et président du conseil d'administration du GIE Franleader;
- gérant des sociétés SARL : Arina, Lecogest, Formadis, Le Webmarché, Sithem, SEMD, Sogigouvion, Super Carnot, Sogesm, Sogiec, Somepp, Distriparme, Super Montedour, Sogiduban, Sogidormoy, Superant, Super Mozart, Super Alesia, Districharcot, Distribraïlle, Distriberger, Sodi 15, Super Delambre, Distrisserand, Établissements Chanoit et Cie, Super Mont, CFD, AVA, Sogiseize, Sogibergère, Garedis, Sogimontardat, Distriparis, Virodix, Super Paradis, Districannet, Sogiforville, Reuilly Distrib, Sogibatignolles, Distripigalle, Marest, Distripyrénées, Sogirepublique, Sogitemple, Distrivisy, Distrileader Allier, Leader Saint-Étienne, Distrileader Centre Est, Distrileader Rhône, Distrileader Macon, HD Avignon, Distrileader Auvergne, Distrileader Loire, Distrileader Sud, Distrileader Aude, Distrileader Bouches-du-Rhône, Fossediss, Distrileader Toulon, Distrileader Lyon, Distrileader Vaucluse, Montlidis, Distrileader Marseille, Valmartin, Distrileader Puy-de-Dôme, Distrileader Provence, Distrileader Pierrelatte, Distrileader Narbonne, Distrileader 13, Distrileader Lunes, Distrileader Mazargues, Distrileader Lyon Berthelot, Distrileader Arles, Distrileader Les Olives, Distrileader Istres, Distrileader Grenoble, Distrileader Montpellier, Distrileader Beaucaire, Soghis, Leader Sainte Foy, Moulindis, Leader Castelette, Distrileader Roanne, Leader Bagnols-sur-Cèze, Leader Gardanne, Disalis, Montrondis, Leader Vendargues, Leader Dabeau, Leadalis, Paradysal, Clermont Cristal, Leader Seyssinet, Nord Libre Service;
- représentant la société Lecogest, gérante de la société Distrileader Finances SNC;
- représentant la société Sofidis, gérante des sociétés SNC Leader Aoste, CP-MAG-LP, Distrileader Bourges, Leader Price Val de Seine, Leader Garance, Leader Rivage, Distrileader Volta et Leader Grenat;
- représentant la société Franprix Holding, cogérante des sociétés SNC Distribution Leader Price et Sedifrais;
- représentant de la société Franprix Leader Price Holding, gérant des sociétés CA Disvilleurbanne, Lyon Discount, Boucheries Leader Price;
- gérant des sociétés SNC : Euriscom, Sogilourmel, Vilezor, Sogipar, Sogimaine, Super Cardinet, Distrimonge, SDHN, SAVY, Lilou, Benson, Sogirennes, Sogigarches, Distribezons,

Distrilevis, Sogivilliers, Immodelambre 9, Distrireamur, Saint-Brice Distribution, Distriponthieu, Sogidourdan, Sogipontoise, Distrimahon, Distrigallieni, Aulnay Distrib, Superlidis, Sogilidis, SDS Distrib, Superodis, Sogiricher, Distribrune, Sogidiffusion 3, Sogidiffusion 4, Sogiboulogne, Distrileader Île-de-France, Distrileader Var, Distrileader Roussillon, Distrileader Nord Centre II, Distrileader Bourges-Valence, Distrileader Davezieux, Cebadis, Saintpredis, Distrileader Hérault, Leader Grillon, Distrileader Drôme, Leader Creusot, Distrileader Guillotière, Leader Morez, Distrileader Chatte, Leader Brassac, Districhalon Sud, Leader Chalon Nord, Leader Champforgeuil, Distrileader Bron, Distrileader Villeurbanne, Distrileader Nivolas, Distrileader Chonas, Leader Neuville, Distrileader Lyon Faure, CA Dis Saint-Genis-Laval, CA Dis Pont-de-Chérucy, Belleval, Distriduparc 13, Leader Seynod, Distrimermoz 13, Distribriand Aix, Leader Nîmes, Leader Belley, Leader Peray, Leader Chaintre, Leader Arbent, Leader Pontcharra, Leader Bresse, Palaidis, Leader Les Ulis, Distrileader Cergy, Leader Aubenas, Distrileader Salaise, Leader Achères, Leader Domerat, Distrileader Manosque, Leader Dagneux, Leader Cazouls, Distrileader Chatou, Leader Fontenay, Leader Pantin, Leader Nanteuil, Leader Savitemple, Leader Nemours, Leader Fontainebleau, Leader Ferté Gaucher, Distrileader Varennes;

- représentant de la société Franprix Leader Price Holding, gérant des sociétés SCI Norimmo, Immonord, Immosurge, Surgimmo et Sudim.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Groupe :

- conseiller du président de la société Rallye;
- président du directoire de la société Leader Price SA;
- président de la société Éditeuris SAS;
- représentant permanent de la société MFD Finances SAS au conseil d'administration de la société Groupe GO Sport;
- administrateur de la société Mercialys;
- gérant des sociétés SNC Distrouet 13, Districolbert 13 et Distriileutaud 13;
- gérant de la société Super Duquesne SARL;
- directeur général de la société Sofigep;
- représentant de la société Sofigep, présidente de la société King Super Gobelins;
- représentant de la société Sofigep, présidente de la société Super 10;
- représentant de la société Sofigep, présidente de la société Établissement Panet;
- représentant de la société Sofigep, présidente de la société Sogiquatre;
- représentant de la société Sofigep, présidente de la société Nell SP;
- représentant la société Sofigep, présidente de la société Sofigep Finances;
- représentant la société Sofigep, gérante de la société à La Bonne Source;
- représentant la société Sofigep, gérante de la société Sogilouvre;
- représentant la société Sofigep, gérante de la société CP-Mag-FP;

- représentant la société Sofigep, gérante de la société Sogipoissonnière;
- gérant de la société Super Leader;
- gérant de la société Super Temple;
- liquidateur de la société Rediseo.

Alpétrol

Société par actions simplifiée au capital de 29700000 €.

Siège social : 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris.
325 337 475 RCS Paris.

Mandat/Fonction : administrateur.

Date de nomination : 30 avril 2010.

Fin de mandat : AGO à tenir en 2014.

Autres mandats et fonctions exercés en 2011 et se poursuivant au 31 janvier 2012

Néant.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Néant.

Nombre d'actions Groupe GO Sport détenues : 350.

Représentant permanent

Monsieur Franck Hattab

Date de naissance : 14 novembre 1971, 40 ans.

Adresse professionnelle : 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris.

Biographie

Monsieur Franck Hattab est diplômé de l'EDHEC et a débuté sa carrière en 1994 en tant qu'analyste crédit à la Société générale. Il a ensuite occupé les fonctions d'auditeur au sein du cabinet KPMG pendant trois ans avant de rejoindre la direction financière de la société Rallye en 1999 où il exerce désormais la fonction de directeur administratif et financier adjoint.

Autres mandats et fonctions exercés en 2011 et se poursuivant au 31 janvier 2012

Groupe :

- représentant permanent de la société Rallye SA au conseil d'administration de la société Miramont Finance et Distribution SA;
- représentant permanent de la société Maignon Sablons SAS au conseil d'administration de la société La Bruyère SA;
- vice-président des sociétés américaines Crapon LLC, King LLC, Lobo I LLC, Oregon LLC, Parker I LLC, Pointer I LLC, Sharper I LLC, et Summit I LLC.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Groupe :

- représentant permanent de la société Soparin SAS au conseil d'administration de la société Colisée Finance II;
- représentant permanent de la société L'Habitation Moderne de Boulogne SAS au conseil d'administration de la société Colisée Finance VI SA.
- représentant permanent de la société Kerrous SAS au conseil d'administration de la société La Bruyère SA.

DIRECTION GÉNÉRALE

Le conseil d'administration, lors de sa séance du 13 juillet 2007, a nommé Monsieur François Neukirch en qualité de directeur général.

Le conseil d'administration du 29 avril 2011 a renouvelé Monsieur François Neukirch dans ses fonctions de directeur général. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

En vertu de l'article L. 225-56 du Code de commerce, le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société qu'il représente dans ses rapports avec les tiers.

Le directeur général exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Le conseil d'administration du 29 avril 2011 a cependant maintenu, dans un souci de bonne gouvernance, les limitations de pouvoirs de la direction générale telles que fixées initialement par le conseil d'administration du 13 juillet 2007, soumettant à son autorisation préalable certaines opérations de gestion en considération de leur nature ou de leur montant. Ces limitations sont détaillées dans le rapport du président.

François Neukirch

Date de naissance : 5 juin 1960, 51 ans.

Biographie

Monsieur François Neukirch a effectué sa carrière dans le secteur de la distribution spécialisée. Il a passé quinze ans chez Décathlon (1983-1998), notamment comme directeur de magasin puis directeur régional en charge de la région parisienne (1988-1993) et directeur de la centrale d'achat et du marketing (1994-1998). De 1998 à 2000, il a été directeur général de la Halle aux Chaussures (groupe Vivarte), puis, de 2000 à 2006, directeur général de Sephora France et directeur des opérations Europe de l'Ouest. Il était président du directoire de Marc Orian de mars 2006 au début de l'année 2007 avant de rejoindre en qualité de directeur général Groupe GO Sport en juillet 2007.

Mandat/Fonction : directeur général.

Date de nomination : 13 juillet 2007.

Fin de mandat : AGO à tenir en 2012.

Autres mandats et fonctions exercés en 2011 et se poursuivant au 31 janvier 2012

Groupe :

- représentant de Groupe GO Sport SA, président des sociétés Grand Large Sport SAS, GO Sport France SAS, Courir France SAS, GO Sport.com SAS, Les Buisnières SAS;
- gérant de la société GO Sport Polska.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Groupe :

- représentant de Groupe GO Sport SA, président de la société GO Sport International SAS.

Hors Groupe :

- président du directoire de la société Marc Orian SA.

Il n'existe aucun lien familial entre les membres du conseil d'administration, y compris le directeur général.

À la connaissance de la société, aucun des membres du conseil d'administration ni le directeur général n'a, au cours des cinq dernières années, fait l'objet d'une condamnation prononcée pour fraude, ou participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation (entendues au sens du droit français des procédures collectives). En outre, aucune incrimination et/ou sanction publique officielle (entendue au sens de condamnation en matière économique et financière) n'a été prononcée à leur encontre par une autorité statutaire ou réglementaire et aucun tribunal ne les a empêchés d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

COMITÉ DE DIRECTION

La société comporte un comité de direction au sein duquel les principales fonctions de l'entreprise sont représentées.

Le comité de direction se réunit en moyenne une fois par semaine, chaque réunion faisant l'objet d'un compte rendu formalisé. Les sujets abordés sont étendus et concernent principalement l'analyse et le suivi de l'activité et des résultats financiers du Groupe dans le cadre du plan financier prévisionnel et annuel présenté au conseil d'administration.

Le comité de direction définit le processus et les modalités de suivi des décisions à travers l'analyse des risques et des enjeux financiers.

Le comité de direction, autour du président, est composé de :

- Monsieur François Neukirch, directeur général;
- Monsieur Dénes Almasy de Zsadany, secrétaire général, directeur administratif et financier;
- Monsieur Éric Braconnier, direction organisation et systèmes d'information;
- Madame Valérie Delpech, directrice des achats et de l'offre;
- Monsieur Denis Deumier, directeur supply chain;
- Monsieur Bertrand Healy, directeur du développement;
- Madame Laure Labadens, directrice de la communication;
- Monsieur Michael Louf, directeur général GO Sport Pologne;
- Madame Caroline Roche, directrice marketing clients et multimédia;
- Monsieur André Segura, directeur général Courir;
- Madame Karen Vaylet, directrice financière adjointe;
- Monsieur Pascal Ville, directeur des ressources humaines;
- Monsieur Vincent Wacrenier, directeur des opérations GO Sport.

RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX EN 2011

Les principes et les règles arrêtés par le conseil d'administration, sur recommandation du comité des nominations, pour déterminer les rémunérations et avantages de toutes natures accordés aux mandataires sociaux sont indiqués dans le rapport du président.

1) Rémunération des dirigeants, mandataires sociaux

Le mode et le montant de la rémunération du président du conseil d'administration et du directeur général sont fixés par le conseil d'administration sur la base des recommandations du comité des nominations et des rémunérations.

Le conseil d'administration détermine également le nombre et le prix d'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions de la société qui peuvent leur être également consenties.

Rémunération du président du conseil d'administration

Les rémunérations attribuées et versées par la société Groupe GO Sport à Monsieur Pierre Letzelter au titre de ses fonctions de président du conseil d'administration aux cours des exercices 2010 et 2011 s'établissent comme suit :

	Exercice 2010		Exercice 2011	
	Montants dus ⁽²⁾	Montants versés ⁽²⁾	Montants dus ⁽²⁾	Montants versés ⁽³⁾
Rémunération fixe ⁽¹⁾	162 500 €	161 250 €	166 500 €	166 375 €
Rémunération variable ⁽¹⁾	102 390 €	102 390 €	0	102 390 €
Rémunération exceptionnelle ⁽²⁾	0	0	0	0
Autres rémunérations ⁽⁴⁾	150 000 €	150 000 €	180 000 €	180 000 €
Jetons de présence	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €
Avantages en nature ⁽⁵⁾	10 460 €	10 460 €	10 460 €	10 460 €
TOTAL	433 350 €	432 100 €	364 960 €	467 225 €

(1) Rémunération sur une base brute avant impôt.

(2) Rémunérations attribuées au titre de l'exercice quelle que soit la date de versement.

(3) Intégralité des rémunérations versées au cours de l'exercice.

(4) Honoraires HT de conseil et d'assistance versés à la société PGL (dont Monsieur Pierre Letzelter est l'unique associé) par la société Casino, Guichard-Perrachon.

(5) Mise à disposition d'un véhicule de fonction.

Monsieur Pierre Letzelter n'a perçu en 2011 aucune rémunération des sociétés contrôlées par Groupe GO Sport ni par les sociétés qui la contrôlent. Il n'est affilié à aucun régime de retraite supplémentaire et ne bénéficie pas d'indemnité de rupture ni d'indemnité relative à une clause de non-concurrence en cas de cessation de ses fonctions de président du conseil d'administration.

Monsieur Pierre Letzelter est bénéficiaire d'options de souscription de la société Groupe GO Sport qui lui ont été attribuées les 5 décembre 2007, 1^{er} juillet 2008 et 14 mai 2009.

Rémunération du directeur général

Les rémunérations attribuées et versées par Groupe GO Sport à Monsieur François Neukirch au titre de ses fonctions de directeur général au cours des exercices 2010 et 2011 s'établissent comme suit :

	Exercice 2010		Exercice 2011	
	Montants dus ⁽³⁾	Montants versés ⁽³⁾	Montants dus ⁽³⁾	Montants versés ⁽⁴⁾
Rémunération fixe ⁽¹⁾	379 167 €	376 250 €	404 250 €	402 646 €
Rémunération variable ⁽¹⁾⁽²⁾	143 346 €	143 346 €	0	143 346 €
Rémunération exceptionnelle ⁽¹⁾	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature ⁽⁵⁾	17 559 €	17 618 €	24 349 €	23 903 €
TOTAL	540 072 €	537 214 €	428 599 €	569 895 €

(1) Rémunération sur une base brute avant impôt.

(2) Les modalités de détermination de la rémunération variable sont rappelées dans le rapport du président page 51.

(3) Rémunérations attribuées au titre de l'exercice quelle que soit la date de versement.

(4) Intégralité des rémunérations versées au cours de l'exercice.

(5) Mise à disposition d'un véhicule de fonction, logement et garantie sociale des chefs d'entreprises (GSC).

Monsieur François Neukirch n'a perçu en 2011 aucune rémunération des sociétés contrôlées par Groupe GO Sport ni par les sociétés qui la contrôlent.

Le directeur général a le statut de mandataire social, sans contrat de travail. À ce titre, il bénéficie du régime d'assurance-chômage spécifique aux dirigeants et mandataires sociaux.

Monsieur François Neukirch dispose d'un véhicule de fonction et d'un logement à Grenoble.

Monsieur François Neukirch est bénéficiaire d'options de souscription de la société Groupe GO Sport qui lui ont été attribuées les 5 décembre 2007, 1^{er} juillet 2008 et 14 mai 2009.

Indemnités de départ et clause de non-concurrence

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui ⁽¹⁾	Non	Oui ⁽²⁾	Non
Letzelter Pierre Président du conseil d'administration		X		X		X		X
Neukirch François Directeur général		X		X	X		X	

(1) En application des dispositions de l'article L. 225-42.1 du Code de commerce, le conseil d'administration, après avis du comité des nominations et des rémunérations, a examiné les conditions de performance du bénéficiaire, appréciées au regard de celles de la société et conditionnant le versement d'une indemnité de départ à Monsieur François Neukirch, en cas de révocation.

Ainsi, en cas de révocation, sauf pour faute lourde ou grave, et sous réserve de l'atteinte des conditions de performance, il serait versé à Monsieur François Neukirch une indemnité d'un montant égal à neuf mois de salaire forfaitaire brut, correspondant à 303 188 €, après examen par le comité des nominations et des rémunérations et autorisation du conseil d'administration.

Les conditions de performance qui sont fixées par le conseil d'administration doivent être exigeantes et n'autoriser l'indemnisation du dirigeant qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie. L'indemnité de départ ne doit pas excéder, le cas échéant, deux ans de rémunération (fixe et variable) y compris les indemnités versées en cas d'application de la clause de non-concurrence.

Les conditions de performance retenues consistent en un objectif de résultat opérationnel courant (ROC) qui sera supérieur à 60% du budget et positif, et en un critère lié à la structure financière de Groupe GO Sport, celui du ratio maximum de dette nette/EBITDA (correspondant au covenant bancaire du Groupe). Les deux critères de ROC et de structure financière sont cumulatifs.

(2) En cas de départ, Monsieur François Neukirch serait également astreint à une obligation de non-concurrence qui s'appliquerait, sauf renonciation de la part de la société, durant une période de deux ans. En contrepartie il lui serait versé mensuellement durant la période de non-concurrence une indemnité globale équivalente à douze mois de la rémunération annuelle forfaitaire brute correspondant à 404 250 €.

L'ensemble de ces indemnités représente vingt et un mois de rémunération fixe.

Lors du renouvellement du directeur général, le conseil d'administration du 29 avril 2011 a réitéré son autorisation sur les conditions de performance mentionnées ci-dessus.

Tableau synthétique des rémunérations des dirigeants

Tableau synthétique des rémunérations ainsi que des options et actions gratuites attribuées au président du conseil d'administration et au directeur général, en lien avec leur mandat, par la société Groupe GO Sport.

	Exercice 2010	Exercice 2011
Pierre Letzelter, président du conseil d'administration		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	433 350 €	364 960 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	433 350 €	364 960 €
François Neukirch, directeur général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	540 072 €	428 599 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	540 072 €	428 599 €

Le conseil d'administration du 29 avril 2011 a attribué au président du conseil d'administration et au directeur général un intéressement individuel différé d'un montant cible de 300 000 € bruts chacun. Cet intéressement ne leur sera versé qu'à l'issue d'un délai de deux ans et demi (soit le 29 octobre 2013) sous condition de présence ainsi que, pour les deux tiers du montant cible, sous condition de performance, les critères retenus étant basés, d'une part, sur l'equity value théorique (définie comme étant une valorisation des fonds propres ressortant de l'application d'un multiple d'EBITDA) et, d'autre part, sur la variation du cours de Bourse de l'action Groupe GO Sport.

Il est par ailleurs rappelé que le conseil d'administration du 30 avril 2010 a attribué au président du conseil d'administration et au directeur général un intéressement individuel différé d'un montant cible de 300 000 € bruts chacun. Cet intéressement ne leur sera versé qu'à l'issue d'un délai de deux ans et demi (soit

le 29 octobre 2012) sous condition de présence ainsi que pour les deux tiers du montant cible sous condition de performance, les critères retenus étant basés, d'une part, sur l'equity value théorique et, d'autre part, sur la variation du cours de Bourse de l'action Groupe GO Sport.

2) Rémunérations des autres mandataires sociaux

L'assemblée générale du 25 mai 2004 a fixé à 120 000 € le montant global des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration et des comités. Sur la base des recommandations du comité des nominations et des rémunérations, les règles de répartition des jetons de présence entre les membres ont été fixées par le conseil d'administration et sont détaillées dans le rapport du président.

Le montant global des jetons de présence versés en janvier 2012, au titre de l'exercice 2011, aux membres du conseil d'administration et aux membres des comités spécialisés s'est ainsi élevé à 93 133 €, contre 84 084 € au titre de 2010.

Le tableau ci-dessous détaille les jetons de présence et les rémunérations versés en 2010 et 2011 à chacun des administrateurs et membres des comités techniques (hors le président du conseil d'administration et le directeur général, dont les renseignements ont été communiqués ci-avant).

Il est également présenté le tableau des jetons de présence versés en janvier 2012, au titre de l'exercice 2011.

(en euros)	Jetons de présence et rémunérations versés			
	En 2010		En 2011	
	Jetons de présence	Autres rémunérations ⁽¹⁾	Jetons de présence	Autres rémunérations ⁽¹⁾
Gérard Basini	11 500		12 000	
Didier Carlier	10 083	753 356	4 000	594 765
André Crestey	23 000	175 353	19 000	134 216
Yves Guichard ⁽²⁾	13 000	55 000	3 334	
Franck Hattab ⁽³⁾			3 167	270 000
Gérard Koenigheit	7 250	514 309	4 000	610 606
Françoise Montenay ⁽⁴⁾	875	25 000	11 333	25 000
Jean-Marc Mosconi ⁽⁵⁾	11 584		18 000	
Michel Savart ⁽⁶⁾	5 750	732 465 ⁽⁷⁾	1 250	780 346 ⁽⁷⁾
Catherine Soubie ⁽⁸⁾	10 083	730 526		

(1) Montant brut des jetons de présence et/ou des rémunérations et avantages de toute nature versés par les sociétés contrôlées par Groupe GO Sport et/ou les sociétés qui contrôlent Groupe GO Sport ou contrôlées par ces dernières.

(2) Monsieur Yves Guichard n'a pas été renouvelé dans ses fonctions d'administrateur lors de l'assemblée générale du 30 avril 2010.

(3) Monsieur Franck Hattab a été désigné représentant permanent de la société Al pétrol le 30 avril 2010, date à laquelle l'assemblée générale a nommé ce dernier administrateur.

(4) Madame Françoise Montenay a été nommée administrateur par voie de cooptation le 29 octobre 2009 et membre du comité d'audit de la société le 30 avril 2010.

(5) Monsieur Jean-Marc Mosconi a été nommé administrateur par l'assemblée générale du 18 mai 2009.

(6) Monsieur Michel Savart a été désigné représentant permanent de la société Rallye en remplacement de Madame Catherine Soubie le 4 octobre 2010.

(7) Hors primes exceptionnelles différées de 705 000 € en 2010 et 1 000 000 € en 2011.

(8) Le montant est indiqué en 2010 hors indemnité liée à la cessation de fonction de salariée de la société Rallye (1 012 036 €).

Jetons de présence versés en 2012 au titre de l'exercice 2011

(en euros)	Administrateurs			Comités
	Partie fixe		Partie variable	
Gérard Basini	2 000		6 000	5 000
André Crestey	1 000		3 000	15 000
Didier Carlier	1 000		3 000	
Sophie Guieysse	1 333		4 800	
Franck Hattab	1 000		3 000	
Gérard Koenigheit	1 000		3 000	
Françoise Montenay	2 000		6 000	5 000
Jean-Marc Mosconi	2 000		6 000	10 000
Michel Savart	1 000		3 000	

OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACHAT D'ACTIONS ET ACTIONS GRATUITES CONSENTIES AUX DIRIGEANTS ET AUX AUTRES MANDATAIRES SOCIAUX ET OPTIONS EXERCÉES

Les options de souscription d'actions attribuées aux dirigeants et aux autres mandataires sociaux le sont par le conseil d'administration sur la base des recommandations du comité des nominations et des rémunérations.

Aucune option de souscription et/ou d'achat d'actions n'a été consentie par les sociétés que Groupe GO Sport contrôle.

Durant l'exercice, il n'a pas été attribué d'actions gratuites aux dirigeants et aux autres mandataires sociaux de Groupe GO Sport. Par ailleurs, les dirigeants et les autres mandataires sociaux n'ont pas exercé d'options de souscription d'actions ni d'options d'achat d'actions.

1) Dirigeants

En application des recommandations de l'Afep et du Medef et de la loi du 3 décembre 2008 en faveur des revenus du travail, Messieurs Pierre Letzelter et François Neukirch ne sont plus bénéficiaires d'options de souscription d'actions Groupe GO Sport. En outre, pour les attributions effectuées en 2007, 2008 et 2009 et en application des dispositions de l'article L. 225-185 du Code de commerce, le conseil d'administration a fixé à 10% de leur dotation initiale le nombre d'actions issues des levées d'options que Messieurs Pierre Letzelter et François Neukirch devront conserver jusqu'à la cessation de leur mandat social.

Historique des plans d'options de souscription Groupe GO Sport en cours

À Monsieur Pierre Letzelter

Date d'attribution	Date à compter de laquelle les options peuvent être exercées	Date d'échéance	Nombre d'options attribuées	Prix de souscription	Nombre d'options levées au 29-02-2012	Nombre d'options restant à lever au 29-02-2012
05-12-2007	04-03-2011	04-06-2013	34 333	64,43 €	-	34 333
01-07-2008	30-09-2011	31-12-2013	34 333 ⁽¹⁾	36,90 €	-	17 780
14-05-2009	13-11-2011	13-11-2014	78 934	9,94 €	-	78 934

(1) La dotation 2008 de Monsieur Pierre Letzelter a été attribuée à hauteur de 50% sans condition et à hauteur de 50% sous condition d'atteinte d'un critère de performance (equity value théorique), calculé pour moitié sur la base des résultats 2008 et pour moitié sur celle des résultats 2009.

À Monsieur François Neukirch

Date d'attribution	Date à compter de laquelle les options peuvent être exercées	Date d'échéance	Nombre d'options attribuées	Prix de souscription	Nombre d'options levées au 29-02-2012	Nombre d'options restant à lever au 29-02-2012
05-12-2007	04-03-2011	04-06-2013	20 000	64,43 €	-	20 000
01-07-2008	30-09-2011	31-12-2013	20 000	36,90 €	-	20 000
14-05-2009	13-11-2011	13-11-2014	78 934	9,94 €	-	78 934

2) Aux autres mandataires sociaux

Options de souscription d'actions attribuées par la société Groupe GO Sport en 2011

Mandataires	Date d'attribution	Date à compter de laquelle les options peuvent être exercées	Date d'échéance	Nombre d'options attribuées	Prix d'option
Didier Carlier	29-04-2011	29-10-2013	29-10-2016	1 500	17,55 €
Franck Hattab	29-04-2011	29-10-2013	29-10-2016	1 500	17,55 €
Michel Savart	29-04-2011	29-10-2013	29-10-2016	1 500	17,55 €

CONFLITS D'INTÉRÊTS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE – CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

La société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante du Groupe, avec l'ensemble de ses filiales. En dehors de ces liens, il n'existe pas de conflits d'intérêts entre les devoirs à l'égard de la société, des membres du conseil d'administration et de la direction générale et leurs intérêts privés.

Messieurs Didier Carlier, André Crestey, Franck Hattab, Gérard Koenigheit, Michel Savart, administrateurs ou représentants permanents de sociétés du groupe Rallye, exercent des fonctions de direction et/ou sont membres des organes sociaux de sociétés des sociétés du groupe Rallye et Euris et perçoivent à ce titre des rémunérations et/ou des jetons de présence.

Les missions conférées au comité d'audit et au comité des nominations et des rémunérations au sein desquels siègent des administrateurs indépendants permettent de prévenir les conflits d'intérêts et de s'assurer que le contrôle de l'actionnaire majoritaire n'est pas exercé de manière abusive.

Il n'existe pas de prêt ou garantie accordés ou constitués par la société en faveur des membres du conseil d'administration.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Les commissaires aux comptes établissent le rapport spécial sur les conventions réglementées qui relatent les conventions conclues entre la société et le président-directeur général, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires détenant une fraction des droits de vote supérieure à 10% ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant, et qui ne présentent pas le caractère d'opérations courantes conclues à des conditions normales.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux dispositions légales, la société Groupe GO Sport comprend deux commissaires aux comptes titulaires et deux commissaires aux comptes suppléants.

Commissaires aux comptes titulaires

KPMG

Associé signataire : Monsieur Stéphane Devin (depuis juin 2010).

Date du premier mandat : 25 juin 1982.

Date d'expiration du dernier mandat : à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Ernst & Young et autres

Associé signataire : Monsieur Sylvain Lauria (depuis juin 2011).

Date du premier mandat : 24 mai 2005.

Date d'expiration du dernier mandat : à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Commissaires aux comptes suppléants

SCP Jean-Claude André

Suppléant de KPMG

Date du premier mandat : 27 avril 2000.

Date d'expiration du dernier mandat : à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Société Auditex

Suppléant de Ernst & Young et autres

Date du premier mandat : 29 avril 2011.

Date d'expiration du dernier mandat : à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Ces cabinets sont également l'un et/ou l'autre commissaire aux comptes des principales filiales de la société.

Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes

Le mandat du commissaire aux comptes KPMG venant à expiration lors de l'assemblée générale du 20 avril 2012, le comité d'audit, dans le cadre des missions qui lui ont été confiées par

le conseil d'administration, a examiné les modalités et conditions de son renouvellement.

Le comité d'audit, sur la base de la présentation faite par la direction générale, a pris acte de l'intérêt de renouveler le mandat du cabinet KPMG sans recourir à un appel d'offres, comme précédemment lors du renouvellement du cabinet Ernst et Young en 2011.

Ce renouvellement permettra de maintenir la chaîne d'audit au sein du Groupe, KPMG étant également commissaire aux comptes de Rallye et de filiales de la société, et de continuer à bénéficier de la bonne connaissance par KPMG du Groupe et de son secteur.

Le comité d'audit, après avoir pris connaissance de la présentation par le cabinet KPMG de son programme d'intervention, de ses méthodes de travail, de son équipe dédiée et de sa proposition financière, a formulé un avis favorable à sa candidature et a décidé de recommander au conseil d'administration de la soumettre à l'approbation de l'assemblée générale annuelle du 20 avril 2012.

Le cabinet KPMG Audit ID SAS sera nommé en qualité de commissaire aux comptes titulaire et le cabinet KPMG Audit IS SAS en qualité de commissaire aux comptes suppléant.

Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe en 2011 et 2010

(en euros)

	Ernst & Young				KPMG			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
• Groupe GO Sport	105 000	124 500	48%	54%	105 267	113 800	38%	43%
• Filiales intégrées globalement	94 031	94 031	43%	40%	149 585	137 228	54%	52%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
• Groupe GO Sport	18 750	14 000	9%	6%	24 320	11 000	9%	4%
• Filiales intégrées globalement								
Sous-total	217 781	232 531	100%	100%	279 172	262 028	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	217 781	232 531	100%	100%	279 172	262 028	100%	100%

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent rapport a été établi par le président du conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Ce rapport a pour objet de présenter la gouvernance appliquée au sein du conseil d'administration et de la direction générale, ainsi que les procédures internes et de gestion des risques.

Ce rapport joint au rapport de gestion sur l'activité de la société et de ses filiales durant l'exercice clos le 31 décembre 2011 et examiné par le comité des nominations et des rémunérations et par le comité d'audit a été approuvé par le conseil d'administration. Il a été mis à la disposition des actionnaires préalablement à la tenue de l'assemblée générale annuelle.

Il a également fait l'objet, de la part des commissaires aux comptes, en vertu de l'article L. 225-235 du Code de commerce, d'un rapport sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et d'une attestation quant à l'établissement des autres informations requises.

I – CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Dans le cadre de la démarche de bonne gouvernance poursuivie par la société, le conseil d'administration a confirmé que la société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise de l'Afep/Medef, en particulier en vue de l'élaboration du présent rapport.

Le Code peut être consulté sur le site de la société : www.groupegosport.com.

II – CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Composition du conseil d'administration

La composition du conseil d'administration est présentée à la page 36.

2. Préparation et organisation des travaux du conseil d'administration

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration sont définies par la loi, les statuts de la société ainsi que par les dispositions du règlement intérieur du conseil et les comités spécialisés institués en son sein.

MODALITÉS D'ORGANISATION ET DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration a adopté le mode d'exercice dissocié des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.

Monsieur Pierre Letzelter est président du conseil d'administration depuis le 30 octobre 2007.

Monsieur François Neukirch assure la direction générale depuis le 13 juillet 2007. Il a été renouvelé dans ses fonctions de directeur général par le conseil d'administration du 29 avril 2011.

L'organisation et le fonctionnement du conseil d'administration font l'objet d'un règlement intérieur adopté en avril 2003 et modifié par les conseils d'administration des 25 mai 2004, 24 mars 2005, 5 décembre 2007 et 20 décembre 2007. Il regroupe et précise les différentes règles qui lui sont applicables de par la loi, les règlements et les statuts de la société. Il intègre également les principes de « gouvernement d'entreprise » dont il organise la mise en œuvre.

Le règlement intérieur décrit le mode de fonctionnement, les pouvoirs, les attributions et les missions du conseil et des comités spécialisés institués en son sein : le comité d'audit et le comité des nominations et des rémunérations.

Le règlement précise également les règles de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration, en particulier les obligations de confidentialité visées par l'article L. 465-1 du Code monétaire et financier et par les articles 621-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) relatifs aux opérations d'initiés ainsi que l'obligation d'abstention concernant la réalisation de toutes opérations sur les titres de la société pendant le délai de quinze jours précédant la publication des comptes annuels et semestriels de la société.

Il rappelle l'inscription des administrateurs sur la liste d'initiés établie par la société dans le cadre des dispositions réglementaires visant à mieux prévenir les manquements et délits d'initiés.

Le règlement intérieur comprend les dispositions relatives aux déclarations que doivent effectuer les mandataires sociaux et les personnes ayant avec les membres du conseil d'administration des « liens personnels étroits » et les personnes assimilées, lors des transactions qu'ils réalisent sur les titres de la société.

Le règlement intérieur établit le principe de l'évaluation formalisée et régulière du fonctionnement du conseil d'administration. Il précise les modalités et conditions de réunions et de délibérations et permet en particulier la participation des administrateurs aux séances du conseil par visioconférence et tout autre moyen de télécommunication.

ATTRIBUTIONS ET POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU PRÉSIDENT

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 du Code de commerce, le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il opère également les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns.

Le conseil d'administration procède également à l'examen et à l'arrêté des comptes sociaux et consolidés annuels, des comptes consolidés semestriels, ainsi qu'à la présentation des rapports sur l'activité et les résultats de la société et de ses filiales; il arrête les documents prévisionnels de gestion. Il examine également en vue de son approbation le rapport du président.

Il fixe les rémunérations des dirigeants et procède aux attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions. Il est appelé à délibérer annuellement sur la politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale.

POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

En vertu de l'article L. 225-56 du Code de commerce, le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi lui attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Le conseil d'administration a cependant décidé, à titre de mesure d'ordre interne, et dans un souci de bonne gouvernance d'entreprise, de soumettre à son autorisation préalable certaines opérations de gestion en considération de leur nature ou de leur montant.

Ainsi le directeur général ne peut sans l'autorisation préalable du conseil d'administration effectuer :

- toutes opérations susceptibles d'affecter la stratégie de la société et des sociétés qu'elle contrôle, leur structure financière ou leur périmètre d'activité, en particulier conclure ou résilier tous accords industriels ou commerciaux de nature à engager, de manière significative, l'avenir du Groupe;
- toute opération lorsqu'elle dépasse un montant supérieur à 7 (sept) millions d'euros et notamment :
 - toute acquisition de biens ou droits immobiliers,

- tout crédit-bail sur immeuble et/ou matériels d'équipement,
- toute acquisition ou cession de créances, de fonds de commerce ou autres valeurs incorporelles,
- toute émission de valeurs mobilières par les sociétés contrôlées directement ou indirectement,
- tout acte en vue de consentir ou d'obtenir tout prêt, emprunt, crédit ou avance de trésorerie,
- toute transaction et tout compromis, en cas de litige.

Toutefois, le seuil de 7 (sept) millions d'euros ne s'applique pas aux opérations ci-après, lesquelles doivent être préalablement autorisées au-delà d'un montant de 4 (quatre) millions d'euros :

- les souscriptions et les achats de valeurs mobilières, les prises de participations immédiates ou différées dans tout groupement ou société, de droit ou de fait;
- les apports ou échanges, avec ou sans soulte, portant sur des biens, titres ou valeurs;
- les cessions d'immeubles par nature ou de droits immobiliers;
- les cessions totales ou partielles de participations.

L'autorisation préalable du conseil d'administration de Groupe GO Sport est également requise à titre de mesure interne au Groupe lorsque les mêmes opérations sont envisagées par les sociétés françaises ou étrangères que Groupe GO Sport contrôle directement ou indirectement.

POUVOIRS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au sein du conseil d'administration le président organise et dirige les travaux dont il rend compte à l'assemblée générale des actionnaires.

À cet égard, il convoque les réunions du conseil d'administration et en établit l'ordre du jour et le procès-verbal. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

INDÉPENDANCE DES ADMINISTRATEURS

Dans le cadre des missions qui lui sont confiées, le comité des nominations et des rémunérations est chargé de veiller à la situation de chacun des administrateurs au regard des relations qu'il entretient, s'il y a lieu, avec la société, les sociétés du Groupe ou sa direction, et qui sont de nature à compromettre leur liberté de jugement ou à entraîner des conflits d'intérêts potentiels avec la société.

À ce titre, le comité procède chaque année à un examen annuel de la composition du conseil d'administration, et en particulier, de la situation d'indépendance des administrateurs au regard des critères d'appréciation prévus à cet effet par le Code de gouvernement d'entreprise de l'Afep et du Medef. Il présente ses conclusions au conseil d'administration.

ACTIVITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU COURS DE L'EXERCICE 2011

Au cours de l'année 2011, il s'est réuni cinq fois. Le taux moyen de participation des administrateurs au cours de ces réunions s'est élevé à 96 %.

Arrêté des comptes – Activité de la société et de ses filiales

Le conseil d'administration a examiné les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010, les comptes du premier semestre 2011, ainsi que les documents prévisionnels de gestion. Il a également arrêté les rapports et résolutions soumis à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 29 avril 2011.

Le conseil a pris connaissance chaque trimestre de l'activité du Groupe et de ses effectifs ainsi que de l'endettement et des financements disponibles.

Le conseil d'administration a approuvé différentes opérations soumises à son autorisation, notamment l'octroi de cautions et garanties au profit des filiales de la société.

Conformément à l'article L. 225-37-1 du Code de commerce, il a délibéré sur la politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale.

Il a également pris connaissance du compte rendu de la mission d'études effectuée par Madame Françoise Montenay portant sur l'attractivité des magasins GO Sport et plus particulièrement sur la qualité du parc de magasins, de l'accueil, du merchandising et du service à la clientèle. Le rapport préconise notamment d'aller plus loin dans la stratégie de différenciation actuellement menée en se positionnant comme une enseigne chic, technique et ludique et en rompant avec les codes de l'hypermarché. Cela passe notamment par l'introduction de marques pointues et sportives, le déploiement plus large du nouveau concept dans le parc de magasins GO Sport (en priorité à Paris et dans les grandes villes) et des efforts à poursuivre concernant la formation des vendeurs afin d'améliorer davantage le service et l'accueil en magasin.

Gouvernement d'entreprise

Le conseil d'administration a examiné la situation de la société au regard des principes de gouvernement d'entreprise : composition et organisation du conseil et des comités, indépendance des administrateurs.

Dans ce cadre, il a proposé à l'assemblée générale du 29 avril 2011 la nomination de Madame Sophie Guieysse.

Rémunérations

Le conseil d'administration, après avis favorable du comité des nominations et des rémunérations, a fixé le montant des rémunérations variables 2010, de la rémunération forfaitaire 2011 ainsi que les modalités et conditions de la rémunération variable 2011 du directeur général et celle du président du conseil d'administration.

Il a décidé l'attribution d'options de souscription d'actions aux salariés du Groupe et des sociétés liées.

Il a également examiné les modalités de répartition des jetons de présence des administrateurs et la rémunération des membres des comités techniques.

Le conseil d'administration a eu communication de l'ensemble des travaux de ses comités qui sont détaillés ci-après.

COMITÉS TECHNIQUES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration a constitué deux comités techniques spécialisés en 2002, en vue de l'assister et de concourir efficacement à la préparation de ses décisions : le comité d'audit et le comité des nominations et des rémunérations.

Le conseil d'administration a désigné, parmi les administrateurs, les membres composant ces comités, dont il a également fixé les règles de fonctionnement et les attributions.

Le comité d'audit

Composition

Le comité d'audit est composé de trois membres dont deux sont indépendants : Monsieur André Crestey, président, Madame Françoise Montenay et Monsieur Jean-Marc Mosconi, désignés pour la durée de leur mandat d'administrateur.

Mission

Le comité apporte son assistance au conseil d'administration dans sa mission relative à l'examen et à l'arrêté des comptes annuels et semestriels ainsi qu'à l'occasion de tout événement pouvant avoir un impact significatif sur la situation de la société ou de ses filiales, en termes d'engagements et/ou de risques.

À ce titre et conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce, il assure, sous la responsabilité du conseil d'administration, le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

Ainsi, il est notamment chargé d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, du contrôle légal des comptes annuels et consolidés par les commissaires aux comptes et de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Le comité d'audit est doté d'une charte d'organisation et de fonctionnement, adoptée en 2004, venue confirmer ses pouvoirs et attributions au regard notamment de l'analyse des risques de gestion, de la détection et de la prévention des anomalies de gestion. Cette charte a été modifiée le 10 février 2011 afin d'y intégrer les évolutions réglementaires récentes mais également les recommandations de l'Afep et du Medef et le rapport élaboré en 2010 par l'Autorité des marchés financiers.

Activité en 2011

Au cours de l'exercice 2011, le comité d'audit s'est réuni trois fois. Le taux de participation a atteint 100 %.

Lors de l'arrêté des comptes semestriels et annuels, le comité d'audit a vérifié le déroulement de la clôture des comptes et a pris connaissance du rapport d'analyse des commissaires aux comptes comportant notamment une revue d'ensemble des opérations de consolidation et des comptes de la société. Le comité a également examiné les engagements hors bilan, les risques et les options comptables retenues en matière de provisions ainsi que des évolutions juridiques et comptables applicables.

Le comité a examiné les documents de prévention et le rapport du président sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

Le comité d'audit a mis en œuvre la procédure de renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes titulaire et d'un commissaire aux comptes, sans recourir à l'appel d'offres. Le comité a pris connaissance des travaux d'audit interne mis en place au sein du Groupe en ce qui concerne la poursuite de la démarche de l'identification des risques mais aussi la réalisation des audits opérationnels en magasins.

Les membres du comité d'audit ont effectué la visite d'un des deux entrepôts du Groupe, géré par le prestataire CEPL, à Moreuil (GO Sport) au mois de mai 2011.

Le président du comité a rendu compte des travaux de chacune des réunions du comité d'audit au conseil d'administration.

Le comité des nominations et des rémunérations

Composition

Le comité des nominations et des rémunérations est composé de trois membres dont deux sont indépendants : Messieurs André Crestey, président, Gérard Basini (considéré comme administrateur indépendant en 2011) et Jean-Marc Mosconi, désigné pour la durée de leur mandat d'administrateur.

Missions

Le comité des nominations et des rémunérations est notamment chargé d'assister le conseil d'administration concernant l'examen des candidatures aux fonctions de direction générale et la sélection des administrateurs, la détermination et le contrôle de la politique de rémunération des dirigeants et l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions de la société.

Le comité des nominations et des rémunérations a établi une charte, adoptée en 2004, venue confirmer ses pouvoirs et attributions, notamment au regard de l'examen du respect et de la bonne application des principes de gouvernement d'entreprise et des règles de déontologie, en particulier celles issues du règlement intérieur du conseil.

Activité en 2011

Le comité des nominations et des rémunérations s'est réuni trois fois en 2011. Le taux de participation a atteint 100%.

Le comité a procédé à l'examen annuel de l'organisation et du fonctionnement du conseil d'administration ainsi qu'à la bonne application des principes de gouvernance d'entreprise, conformément au Code de gouvernement d'entreprises de l'Afep et du Medef et aux dispositions du règlement intérieur. Il a examiné la situation de chaque administrateur au regard des relations entretenues avec les sociétés du Groupe qui pourraient compromettre sa liberté de jugement ou entraîner des conflits d'intérêts.

Le comité a mis en œuvre la procédure de sélection d'un nouvel administrateur et présenté au conseil d'administration sa proposition.

Il a été saisi de la proposition de renouvellement du directeur général. À ce titre, il a proposé de maintenir la limitation des pouvoirs du directeur général. Il a également réexaminé, conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, le versement à Monsieur François Neukirch, directeur général, en cas de révocation, sauf pour faute lourde ou grave, d'une indemnité de rupture correspondant à neuf mois de salaire forfaitaire brut.

Le comité a également examiné les modalités de détermination des rémunérations fixe et variable ainsi que des modalités et conditions de l'octroi de primes exceptionnelles différées au directeur général et au président du conseil d'administration et les propositions d'attribution d'options de souscription d'actions aux salariés du Groupe et des sociétés qui lui sont liées.

Le comité a par ailleurs été saisi des modalités de répartition des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration ainsi que de la rémunération des membres des comités techniques.

Le président du comité a rendu compte des travaux du comité des nominations et des rémunérations au conseil d'administration.

Modalités de détermination des rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux

Le mode et le montant de la rémunération du président du conseil d'administration et du directeur général sont fixés par le conseil d'administration sur la base des recommandations du comité des nominations et des rémunérations.

Cette rémunération comprend une partie fixe et une partie variable dont les modalités de détermination sont arrêtées chaque année par le conseil d'administration après avis du comité des nominations et des rémunérations et, s'il y a lieu, après études réalisées par des consultants extérieurs. La part variable est fondée sur la réalisation d'objectifs quantitatifs propres à la société et qualitatifs, qui s'articulent sur la base de critères cohérents avec ceux retenus pour l'ensemble des membres du comité de direction.

Ainsi, concernant la rémunération variable pour 2011, le conseil d'administration, lors de sa réunion du 29 avril 2011 en a fixé les modalités de détermination comme suit :

- le conseil d'administration a décidé que les critères quantitatifs de la rémunération variable 2011, seraient, comme en 2010, soumis à une condition préalable : le respect de chacun des deux covenants bancaires du Groupe, soit les ratios de DFN/EBITDA et de DFN/fonds propres, appréciés au 31 décembre 2011. Le non-respect de l'un de ces covenants entraînerait ainsi l'annulation totale mécanique de la part quantitative de la rémunération variable ;
- la rémunération variable du président du conseil d'administration et du directeur général est déterminée en 2011 sur la base de la réalisation d'objectifs quantitatifs Groupe GO Sport à hauteur de 2/3 et d'objectifs qualitatifs à hauteur de 1/3. Les objectifs quantitatifs sont fondés sur des critères de chiffres d'affaires et de résultat opérationnel courant. Les objectifs qualitatifs s'articulent autour de critères prenant en compte notamment la définition de la stratégie ainsi que les attitudes et les comportements managériaux.

En outre, comme en 2010 et afin de créer un facteur important de motivation, un mécanisme de surperformance est appliqué, le cas échéant, aux trois composantes de la partie variable de la rémunération (critères de chiffre d'affaires, résultat opérationnel courant et partie qualitative du bonus). Ainsi, en cas de surperformance de ces trois éléments, Messieurs Pierre Letzelter et François Neukirch pourraient au maximum doubler leur rémunération variable de base, correspondant dès lors respectivement à 250 % et à 120 % de leur rémunération fixe annuelle brute.

Le conseil d'administration, après avis du comité des nominations et des rémunérations, détermine les règles de répartition des jetons de présence à verser aux administrateurs ainsi que la rémunération des membres des comités techniques. Les règles de répartition pour 2011 sont identiques à celles de 2010 :

- un jeton de présence de base individuel comprenant une partie forfaitaire (2000 €) et une partie variable fixée en fonction des présences aux réunions du conseil d'administration (6000 €) pour les administrateurs indépendants ;
- un jeton de présence de base individuel comprenant une partie forfaitaire (1000 €) et une partie variable fixée en fonction des présences aux réunions du conseil d'administration (3000 €) pour les administrateurs collaborateurs de l'actionnaire majoritaire ;
- un jeton de présence complémentaire versé aux membres des comités techniques d'un montant forfaitaire de 5000 €, augmenté de 2500 € pour le président.

INFORMATION DES ADMINISTRATEURS

Conformément à l'article L. 225-35 du Code de commerce, le président ou le directeur général de la société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

À ce titre, les éléments indispensables à l'examen des points sur lesquels est appelé à débattre le conseil d'administration sont communiqués aux membres du conseil d'administration préalablement à la réunion du conseil. Ainsi il est adressé à chacun des membres du conseil un dossier préparatoire comprenant les informations et documents relatifs aux sujets inscrits à l'ordre du jour.

La direction générale communique au conseil d'administration, au moins une fois par trimestre, un état de l'activité de la société et de ses principales filiales comprenant notamment les chiffres d'affaires et l'évolution des résultats, le tableau d'endettement et l'état des lignes de crédit dont disposent la société et ses principales filiales ainsi que le tableau des effectifs de la société et de ses principales filiales.

Le conseil d'administration examine également, une fois par semestre, l'état des engagements hors bilan souscrits par le Groupe.

Évaluation des conditions de fonctionnement du conseil d'administration

Conformément au Code de gouvernement d'entreprise, le règlement intérieur prévoit un débat annuel et une évaluation régulière sur le fonctionnement du conseil d'administration, confiée au comité des nominations et des rémunérations, chargé d'en organiser la mise en œuvre, assisté, s'il le souhaite, d'un consultant extérieur.

Une nouvelle évaluation de l'organisation et du fonctionnement du conseil a été mise en œuvre au cours du premier trimestre 2011, par voie de réponse à un questionnaire adressé à chaque administrateur.

Il ressort des appréciations et observations faites par les membres du conseil d'administration que l'organisation et le

fonctionnement du conseil d'administration sont tout à fait satisfaisants au regard de la bonne gouvernance d'entreprise.

Les administrateurs ont formulé le souhait de la nomination d'administrateurs supplémentaires, compétents dans les branches d'activité de l'industrie ou de la communication, d'avoir des informations sur les stocks et le niveau de marge opérationnelle ainsi qu'une information prévisionnelle plus complète.

III – MODALITÉS DE PARTICIPATION AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les différents éléments d'information concernant les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales sont précisées dans les articles 25, 27 et 28 des statuts. Ces éléments sont rappelés dans l'avis préalable de réunion publié par la société avant toute assemblée.

IV – ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

La structure du capital de la société et les participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce sont indiquées aux pages 29 et suivantes.

Il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions, ni de conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11 du Code du commerce prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions, ni d'accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.

La société n'a pas émis de titres comportant des droits de contrôle spéciaux et il n'existe pas de mécanisme de contrôle prévu dans un éventuel système d'actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier. Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la société sont décrites aux pages 130 et suivantes. Les pouvoirs du conseil d'administration sont décrits pages 48 et 49. En matière d'émission d'actions, les délégations conférées au conseil d'administration sont indiquées page 31 et en ce qui concerne le rachat d'actions, les pouvoirs du conseil d'administration sont décrits page 30.

Les accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société sont mentionnés aux pages 129 et suivantes.

Par ailleurs, il n'existe pas d'accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

V – PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Le dispositif de contrôle interne mis en œuvre dans le Groupe s'inspire essentiellement des avis et recommandations de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Le présent rapport a été rédigé en s'appuyant sur le guide de mise en œuvre du cadre de référence sur les valeurs moyennes.

Le contrôle interne de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, vise à assurer :

- l'efficacité et l'efficience de la conduite des opérations de l'entreprise;
- la prévention et la détection des fraudes;
- la conformité avec les lois et réglementations, les normes et les règles internes;
- le bon fonctionnement des processus internes et l'application des instructions et orientations fixées par la direction générale;
- la fiabilité de l'information comptable et financière;
- et la protection des actifs de l'organisation.

Limite du contrôle interne

L'environnement de contrôle de la société, rigoureusement conçu et appliqué, vise à maîtriser l'ensemble des risques résultant de l'activité de l'entreprise. Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir qu'une assurance raisonnable et non la garantie absolue que les objectifs recherchés par la société sont atteints ou les risques totalement éliminés.

L'ORGANISATION

La société fonctionne avec un comité de direction animé par le directeur général dans lequel les principales fonctions de l'entreprise sont représentées : direction générale adjointe en charge de l'enseigne Courir, directions des opérations de l'enseigne GO Sport en France et en Pologne, direction de l'offre, direction de la supply chain, direction des ressources humaines, direction administrative et financière, direction organisations et systèmes d'information, direction du marketing direct, direction de la communication et direction du développement.

Le comité de direction se réunit plusieurs fois par mois. Chaque réunion fait l'objet d'un compte rendu formalisé. Les sujets abordés sont étendus et concernent l'analyse et le suivi de l'activité et des résultats financiers du Groupe dans le cadre du plan financier prévisionnel et annuel présenté au conseil d'administration, le pilotage stratégique des projets majeurs ainsi que des réflexions sur les axes stratégiques.

Autour du comité de direction, il existe des comités spécialisés (comité de pilotage des projets, comité de développement, comité des ressources humaines, comité de gestion des stocks, comité carte fidélité, etc.), regroupant tout ou partie des membres du comité de direction et les principaux acteurs des sujets évoqués. Ces comités ont pour vocation de centraliser les décisions ainsi que d'assurer la transversalité des sujets. Cette centralisation renforce la séparation des fonctions et des tâches dans les processus majeurs de la société : achats, ventes, investissements.

Les conséquences opérationnelles, le cas échéant, sont suivies et contrôlées périodiquement par le service du contrôle de gestion lors des réunions mensuelles post-arrêts comptables, réalisées avec chaque membre du comité de direction.

Chaque collaborateur de la société est responsable à son niveau du système de contrôle interne. À cet effet, des délégations de pouvoirs sont en place dans le Groupe, permettant ainsi aux intéressés d'exercer leur responsabilité tout en s'assurant du respect des règles du Groupe, notamment concernant l'engagement vis-à-vis des tiers.

La politique de ressources humaines contribue à l'amélioration de l'environnement du contrôle interne, notamment par l'existence de descriptions de fonctions revues annuellement, d'un processus de revue annuelle de l'organisation hiérarchique et fonctionnelle, d'un système d'évaluation annuelle de tous les collaborateurs et des investissements en formation.

LA DIFFUSION DE L'INFORMATION EN INTERNE

La société dispose de différents processus permettant d'assurer la communication d'informations pertinentes, fiables et diffusées en temps approprié aux différents collaborateurs concernés afin de leur permettre d'exercer leurs responsabilités.

Ainsi, tous les comités font l'objet de comptes rendus formalisés axés sur la prise de décisions et les actions à mener et une liste de destinataires concernés par les décisions prises en comités est maintenue par chaque assistante de direction responsable de la diffusion.

D'autre part, chaque chef de service est responsable d'organiser et d'effectuer des réunions de service suite aux comités qui concernent son domaine afin de s'assurer du partage de l'information pertinente avec tous les collaborateurs de la société. De même, des comptes rendus formalisés sont établis.

Concernant les collaborateurs en magasin, des notes d'informations bihebdomadaires leur sont adressées via un mode de communication dédié, centralisant les informations émanant de tous les services centraux. De plus, des réunions opérationnelles et régionales sont organisées chaque mois avec les directeurs de magasin afin de permettre des interventions des services centraux sur des sujets importants au regard de la période.

Enfin, une réunion trimestrielle est organisée avec l'ensemble des salariés du siège afin de présenter les résultats financiers à date, les principales actions menées et les enjeux de la période à venir.

LA GESTION DES RISQUES

Le processus d'identification, évaluation et maîtrise des risques du Groupe s'est poursuivi au cours de l'exercice 2011. Cette identification des risques s'inscrit dans le cadre d'un processus continu et couvre des risques qui peuvent avoir une incidence importante sur sa situation. La cartographie des risques du Groupe a ainsi été mise à jour et est notamment utilisée pour déterminer les axes de priorité du service audit interne.

Les principaux risques ainsi que la politique de gestion des risques et d'assurances sont les suivants :

Risques financiers

Se reporter à la note 15, page 85 et à la page 28 du présent document.

Risques liés à la dépendance de la société à l'égard de certains fournisseurs

Les cinq principaux fournisseurs du Groupe (Nike, Adidas, Puma, Planet Fun et Le Coq Sportif) représentent globalement 46% des achats réceptionnés en 2011, en légère augmentation versus 2010.

Le risque de dépendance de la société à l'égard de ses principaux fournisseurs est cependant limité, la société fonctionnant en partenariat étroit avec ses fournisseurs, qui s'appuient sur le positionnement et le concept des réseaux GO Sport et Courir pour promouvoir leurs marques.

Risques liés à la saisonnalité du chiffre d'affaires et des résultats

En tant qu'acteur de la grande distribution, le Groupe est soumis au risque de saisonnalité de son chiffre d'affaires et de ses résultats. Le pilotage quotidien des résultats par rapport aux budgets et aux historiques permet de s'assurer que les rendez-vous traditionnels de consommation (soldes, rentrée des classes et Noël) constituent une part significative du chiffre d'affaires annuel. De plus, le pilotage hebdomadaire des résultats de chaque enseigne et chaque filiale, dont l'objectif est de mettre en place les plans d'action de relance ou d'économie si nécessaire, a été maintenu en 2011 afin de garantir les objectifs de chiffres et de marge du Groupe.

Risques liés à la gestion des stocks

Le risque lié à la gestion des stocks est limité grâce à :

- une politique d'assainissement des stocks, des prix très attractifs durant les soldes et des opérations périodiques de déstockage des anciennes collections sur décision de la direction générale;
- des procédures formalisées d'inventaires permanents et inventaires physiques annuels en magasin et en entrepôt, testés par les commissaires aux comptes;
- l'existence d'un comité de gestion des stocks dont le rôle est de piloter le niveau des stocks à la collection en fonction des taux d'écoulement;
- des règles internes sur le provisionnement comptable des collections anciennes (se reporter à la note 8, page 78 du présent document);
- l'existence d'un comité « Démarque inconnue » (perte d'inventaire) dont l'objectif est d'apporter des solutions en termes d'outils, moyens et méthodes pour limiter la perte d'inventaire dans le Groupe.

Risques liés au circuit d'approvisionnement des marchandises

Les risques liés à la chaîne logistique sont limités grâce à la redéfinition du schéma directeur logistique et la contractualisation avec le prestataire des plateformes logistiques ainsi que les prestataires de transport nationaux en France et en Pologne.

L'approvisionnement lointain est quant à lui sécurisé grâce aux contrats de transports internationaux négociés par Casino, dont Groupe GO Sport bénéficie. Enfin, une plateforme logistique est opérationnelle à Dubai depuis 2010 afin d'optimiser l'approvisionnement des franchisés du Moyen-Orient.

Risques sur la perte de valeur des actifs immobilisés

Ces risques sont liés à la capacité de chaque magasin à couvrir la valeur de ses actifs par la rentabilité de son activité (se reporter à la note 4, page 75 du présent document).

Risques liés à la structure opérationnelle du Groupe

L'organisation du Groupe est basée sur la responsabilisation et l'autonomie des filiales opérationnelles. Néanmoins, certaines cautions et garanties sont données par Groupe GO Sport à ses filiales. La société Groupe GO Sport SA assure le contrôle des filiales opérationnelles par l'intermédiaire des directions financière, comptabilité, consolidation, contrôle de gestion, juridique et trésorerie.

Ces contrôles s'expriment à l'occasion de reportings mensuels ou de missions ponctuelles et sont décrits dans le présent document.

Risques liés au mode de commercialisation des produits

Le risque lié au mode de commercialisation des produits est considéré comme très limité car le Groupe commercialise ses produits via un réseau de magasins qui lui est propre pour les deux enseignes en France et en Pologne et dans le cadre de contrats en franchise pour le reste du monde.

Risques de concurrence

Les risques liés à la concurrence obligent le Groupe à être très attentif à l'évolution du marché et de ses acteurs.

Décathlon, Intersport, Sport 2000 et Foot Locker constituent les principaux concurrents de Groupe GO Sport. Dans ce contexte concurrentiel, Groupe GO Sport veille à adapter les concepts des magasins GO Sport et Courir et à différencier l'offre proposée en magasin.

Les résultats commerciaux 2011 ainsi que les indicateurs de pilotage opérationnel des magasins ayant fait l'objet d'un remodeling montrent une évolution supérieure à celle des autres magasins, confirmant ainsi l'attractivité du nouveau concept et de l'offre qui permet de repositionner l'enseigne GO Sport par rapport aux attentes du marché.

Enfin, la poursuite du déploiement du nouveau concept Courir en 2011 dans 16 points de vente a permis d'accélérer le retour à la rentabilité des magasins concernés, confortant la stratégie de différenciation de l'offre et de dynamisation de l'enseigne initiés fin 2009.

Risques juridiques

Pour une période couvrant les douze derniers mois, il n'existe aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) pouvant avoir ou ayant eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

Risques industriels et liés à l'environnement

Compte tenu de son activité, le Groupe n'est pas directement concerné par les risques industriels et environnementaux autres que ceux décrits dans le rapport de gestion.

Risques liés au renouvellement du personnel

Un taux de renouvellement important des équipes en magasins est susceptible d'entraîner une perte de savoir-faire dans l'accueil, les services rendus et la connaissance des produits. Groupe GO Sport s'emploie toutefois à mettre en place des programmes de formation visant à démultiplier les savoir-faire, transmettre les bonnes pratiques entre les magasins et renforcer l'expertise des équipes dans la connaissance de l'offre produits.

Assurance – Couverture des risques éventuels généraux et particuliers

Groupe GO Sport a souscrit à toutes les assurances obligatoires et nécessaires à la couverture de l'ensemble des risques encourus. Groupe GO Sport bénéficie notamment des polices d'assurances suivantes :

Polices « Multirisque industrielle » et « Dommages »

La police multirisque industrielle (assurance dommages et pertes d'exploitation) garantit l'ensemble des risques liés aux meubles ou immeubles, aux aménagements immobiliers ou mobiliers, mobiliers personnels, matériels et marchandises et à la perte d'exploitation.

S'agissant des établissements à enseigne « GO Sport » et des entrepôts assurés auprès de la compagnie d'assurance AFM, les capitaux assurés (hors « pertes d'exploitation ») atteignent le montant total de 325 M€ et ceux de la « perte d'exploitation » s'établissent à 296 M€ pour le Groupe.

Le montant des franchises réglées en 2011 s'est élevé à 60 k€ pour le Groupe.

La prime payée au titre de l'exercice 2011 s'est élevée à 302 k€ TTC.

S'agissant des établissements à enseigne « Courir » assurés auprès de la compagnie d'assurance Generali, le montant des franchises réglées s'est élevé à 2 k€ et la prime payée au titre de l'exercice 2011 s'est élevée à 149 k€ TTC.

Police « Responsabilité civile »

Cette police garantit le Groupe de l'ensemble des conséquences des dommages corporels et matériels causés aux tiers pendant l'exploitation ou après la livraison des produits et l'achèvement des prestations.

Le montant des franchises réglées en 2011 s'est élevé à 2 k€.

La prime payée au titre de l'exercice 2011 s'est élevée à 42 k€ TTC.

Police « Tous risques informatiques »

Cette police garantit le matériel informatique possédé en propre ou loué.

Le montant des franchises réglées en 2011 s'est élevé à 1 k€.

Le montant global des primes versées en 2011 s'est élevé à 13 k€ TTC.

Opération de titrisation et entités ad hoc

Le Groupe n'est pas engagé dans ce type d'opérations.

Risques pays

Les risques liés au caractère international des activités du Groupe GO Sport sont considérés comme non significatifs dans la mesure où le Groupe est seulement présent en Pologne de façon opérationnelle directe.

L'implantation en Arabie saoudite, aux Émirats arabes unis, au Koweït, au Qatar, en Syrie, au Maghreb, en Jordanie, en Roumanie, à l'île Maurice, au Luxembourg et en Belgique se fait via la franchise, le risque spécifique pays n'est donc pas supporté par le Groupe.

D'autre part, le Groupe est exposé aux risques internationaux par le sourcing de ses produits de marque propre en Asie (principalement en Chine, Thaïlande, Indonésie, Bangladesh et Pakistan). Dans chaque pays, des agents locaux ou un bureau dédié avec des salariés du Groupe permettent de garantir l'aspect éthique et social de nos fournisseurs et de sécuriser la qualité et la livraison des produits.

Le risque géopolitique et climatique existe pour le Bangladesh et le Pakistan mais est maîtrisé par un doublage du sourcing sur des zones moins risquées et/ou plus proches.

Enfin, les équipes achats internationaux GO Sport travaillent étroitement avec les équipes de Casino pour limiter le contexte haussier des matières premières et travaillent ensemble sur l'amélioration de la productivité des usines.

Autres risques particuliers

Le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessus.

LES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE

Les activités de contrôle sont présentes partout dans la société, à tout niveau et dans toutes les Directions, qu'il s'agisse de contrôles orientés vers la prévention des risques ou la détection des anomalies, de contrôles manuels ou informatisés, ou encore de contrôles hiérarchiques.

Les procédures les plus significatives quant à leur impact sur le patrimoine ou les résultats de la société sont les suivantes :

- délégations de pouvoirs et de signatures individuelles dans lesquelles sont précisées la nature des délégations et les limitations de pouvoirs ;
- procédures d'approbation d'engagement de frais, tant pour les collaborateurs du siège que pour les magasins ;
- procédures de contrôle interne à destination des magasins et visant la justification complète du chiffre d'affaires, la sécurité des flux de marchandises et des stocks, la sécurité des biens et des personnes et la sécurité des fonds ;
- mémento social visant au respect des lois et règlements en matière de législation du travail.

La société en tant que société mère gère de façon centralisée la trésorerie et assure le suivi de l'endettement financier du Groupe et le contrôle financier de ses filiales.

Les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Organisation de la fonction comptable et de gestion

La direction administrative et financière du Groupe est notamment responsable de l'établissement des comptes de la société. Elle s'appuie, d'une part, sur des responsables comptables par type de flux (flux de marchandises, flux financiers et

flux de frais généraux) et d'autre part, sur un service de comptabilité générale et consolidation des comptes. L'organisation des travaux et des structures comptables s'appuie sur le principe de séparation des fonctions et des tâches. Le directeur des comptabilités et consolidation vérifie la cohérence, la fiabilité et l'homogénéité des méthodes et le respect des plannings de clôture des comptes en fonction des échéances fixées par le conseil d'administration et de ses comités spécialisés.

Le service contrôle de gestion du siège, composé de neuf personnes, est chargé d'effectuer le suivi des indicateurs clés de l'activité du Groupe, la définition de plans d'actions en cas d'alerte, le contrôle budgétaire, la participation aux arrêtés comptables, ainsi que la liaison avec les commissaires aux comptes lors de leurs contrôles. Des reportings hebdomadaires et mensuels sont réalisés à destination du comité de direction et de l'actionnaire.

L'élaboration des comptes sociaux et consolidés

La société applique les procédures des référentiels comptables en vigueur et contrôle notamment les procédures liées à son activité et à son patrimoine qui sont relatives :

- au suivi de la gestion des stocks et de la dépréciation ;
- à la gestion des encaissements et au suivi du cash ;
- au suivi et à l'évaluation des actifs incorporels et corporels ;
- au suivi et à l'évaluation des provisions pour risques et charges ;
- au suivi des engagements hors bilan.

Les principales étapes de consolidation des comptes sont les suivantes :

- l'élaboration d'un planning de clôture et de remontée des comptes et des informations par entité juridique jusqu'aux comptes consolidés du Groupe ;
- l'élaboration d'une note détaillant les travaux et les documents à réaliser.

L'élaboration des comptes se fait dans le respect des règles comptables et fiscales ; le cas échéant, les options comptables et fiscales sont validées par la direction financière, la direction générale et les commissaires aux comptes.

Les opérations de consolidation sont documentées afin de permettre la traçabilité des retraitements, des éliminations effectuées et des contrôles réalisés (notamment les comptes de résultats, les bilans, les tableaux des flux de trésorerie, les tableaux de variation des capitaux propres, les tableaux de « tax-proof » et les tableaux de rapprochements divers). Les comptes consolidés ainsi préparés sont revus successivement par le directeur des comptabilités et consolidation et le directeur financier pour leurs mises en forme finales.

Les comptes sociaux et consolidés sont réalisés à partir de progiciels comptables externes.

Les engagements hors bilan de la société concernent principalement les engagements locatifs, les contrats commerciaux d'échanges de marchandises contre des prestations de services ou de fournitures et les cautions de la société au profit de ses filiales, ces dernières étant examinées et autorisées lors des réunions du conseil d'administration. La société réalise un suivi spécifique et individualisé de chaque engagement hors bilan soumis aux commissaires aux comptes et présenté au comité

d'audit lors des réunions sur la clôture des comptes semestriels et annuels. Les engagements hors bilan sont annexés aux comptes ou retraités en consolidation selon les normes applicables en France.

La communication financière

La préparation de la communication financière est assurée par la direction financière, qui veille à s'appuyer sur les principes généraux et les bonnes pratiques de communication financière telles qu'elles figurent dans le guide « Cadre et pratiques de communication financière » mis à jour en juin 2009 (rédigé par l'Observatoire de la communication financière sous l'égide de l'AMF) et les recommandations annuelles de l'AMF édictées en matière de communication financière.

En complément, les communiqués relatifs à l'annonce des résultats semestriels et annuels sont présentés au comité d'audit et soumis au conseil d'administration.

Sur certains sujets ad hoc, le conseil d'administration peut être consulté pour avis avant diffusion de l'information.

Préalablement à sa communication, l'information financière fait l'objet d'une validation tant interne qu'externe.

Les éléments de communication financière sont préparés par la direction financière et diffusés conformément aux procédures édictées par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Par ailleurs, la société publie systématiquement un document de référence déposé auprès de l'AMF selon la procédure de contrôle a posteriori applicable depuis 2002. L'élaboration de ce document de référence suit une procédure de contrôle interne à différents stades du processus de confection jusqu'à sa distribution physique et diffusion électronique sur le site Internet de la société.

Des missions de contrôles externes intermédiaires (inventaires de marchandises, audits de processus internes, entretiens avec les intervenants du contrôle interne, informations financières publiées) sont en outre réalisées par les commissaires aux comptes tout au long de l'exercice.

La conformité aux lois et règlements

La direction juridique communique régulièrement au comité de direction et à la direction administrative et financière l'état des principaux litiges concernant la société et ses filiales ainsi que les risques encourus.

LA SURVEILLANCE DU DISPOSITIF DU CONTRÔLE INTERNE

L'audit interne

L'audit interne, placé sous l'autorité hiérarchique du secrétaire général est composé de quatre personnes. En lien avec la mise à jour de la cartographie des risques et du plan de gestion des risques, le comité de direction valide les missions confiées à l'audit interne.

Les missions d'audit s'étendent à l'ensemble des domaines d'activité de l'entreprise et de ses filiales.

Les principales activités de l'audit interne concernent :

- le recensement et l'évaluation des risques de contrôle interne conformément à la loi de sécurité financière ;

-
- l'élaboration et la mise à jour permanente des manuels de procédures magasin visant à garantir un niveau minimum et suffisant de contrôle interne ;
 - l'évaluation du contrôle interne par des audits de magasin, de département, de filiale et/ou de processus ;
 - le suivi du contrôle interne, par des analyses hebdomadaires et bimensuelles des indicateurs clés de contrôle interne et proposition de plan d'actions correctives ;
 - la sensibilisation et la formation des collaborateurs opérationnels aux problématiques liées à l'environnement de contrôle interne ;
 - l'alerte auprès de différentes fonctions du siège sur l'exposition à des risques de fraude de par la mise en place d'actions temporaires manuelles, ou l'alerte sur des dysfonctionnements dans les processus de gestion des stocks notamment.

Le service audit a un rôle actif dans le suivi des recommandations issues des rapports qu'il établit à destination du directeur général et du comité de direction et peut être sollicité également par les commissaires aux comptes lors de leurs interventions en cours d'année.

Le comité d'audit peut également saisir le service d'audit interne.

Tous les audits opérationnels donnent lieu à des plans d'actions spécifiques au niveau des magasins, des directions régionales et du Groupe.

Afin d'en assurer un suivi mensuel, l'audit interne transmet aux directions régionales des indicateurs clés sur la gestion des stocks et des caisses couvrant les principales zones sensibles de son domaine d'activité. Ces analyses hebdomadaires et mensuelles permettent d'alerter sur les zones de risques et de mettre en place des plans d'actions correctifs.

Par ailleurs, chaque audit opérationnel magasin fait l'objet d'une notation visant à évaluer le niveau de contrôle interne. Ce système de notation permet d'évaluer dans le temps les progrès des magasins.

Amélioration continue du dispositif de contrôle interne

Dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue du dispositif de contrôle interne de la société, le service audit prévoit, entre autres, de poursuivre la démarche de renforcement de l'environnement de contrôle des activités polonaises, de poursuivre la résolution des dysfonctionnements transverses identifiés à travers les audits magasins, de développer de nouveaux indicateurs de contrôle interne pour les opérationnels magasins et d'actualiser la cartographie des risques du Groupe avec une plus grande implication des Directions sur la définition et la mise en place de plans d'actions correctifs.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ GROUPE GO SPORT SA

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Groupe GO Sport SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et ;
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et

de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Meylan et Lyon, le 27 février 2012

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG SA

Ernst & Young et Autres

Stéphane Devin
Associé

Sylvain Lauria
Associé

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

AU 31 DÉCEMBRE 2011

(en milliers d'euros)	Notes	31-12-2011	31-12-2010
ACTIF			
Actifs non courants		107 361	109 976
Immobilisations incorporelles	2	39 815	39 993
Immobilisations corporelles	3	50 628	50 560
Actifs financiers non courants	6	10 769	10 863
Autres actifs non courants		620	928
Participations dans les entreprises mises en équivalence	29	119	73
Impôts différés actifs	7	5 410	7 559
Actifs courants		218 465	236 525
Stocks et en-cours	8	158 552	170 017
Clients et autres débiteurs	9	44 342	41 750
Actif d'impôt exigible		0	0
Actifs financiers courants	6	2 435	927
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	13 136	23 831
Actifs détenus en vue de la vente	11	0	0
TOTAL DES ACTIFS		325 826	346 501

(en milliers d'euros)	Notes	31-12-2011	31-12-2010
PASSIF			
Capitaux propres part du Groupe	12	57 993	77 055
Capital émis		15 110	15 110
Primes d'émission		56 160	55 639
Autres réserves		6 707	12 197
Bénéfice (perte) de l'exercice		- 19 984	- 5 891
Participations ne donnant pas le contrôle		0	0
Total des capitaux propres		57 993	77 055
Passifs non courants		77 956	31 103
Dettes financières à plus d'un an	14	76 128	29 430
Impôts différés passif	7	178	125
Provisions	13	1 650	1 548
Passifs courants		189 877	238 343
Dettes financières à moins d'un an	14	23 239	25 858
Fournisseurs et autres créditeurs	14	111 586	156 380
Provisions	13	1 792	3 074
Passif d'impôt exigible		0	0
Autres passifs courants	14	53 260	53 030
TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		325 826	346 501

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

AU 31 DÉCEMBRE 2011

(en milliers d'euros)	Notes	2011	% CA	2010	% CA
ACTIVITÉS POURSUIVIES					
Chiffre d'affaires	16	680 354	100,0	683 078	100,0
Autres produits de l'activité		579		822	
Produits des activités ordinaires	17	680 933		683 900	
Coût de revient des ventes	18	- 402 052		- 400 218	
Marge commerciale		278 881	41,0	283 682	41,5
Frais de personnel	19	- 111 104	- 16,3	- 108 232	- 15,8
Charges externes	20	- 152 044	- 22,3	- 147 863	- 21,6
Amortissements et provisions	5	- 20 052	- 2,9	- 19 349	- 2,8
Autres charges d'exploitation		- 7 763	- 1,1	- 8 661	- 1,3
Résultat opérationnel courant		- 12 082	- 1,8	- 423	- 0,1
Autres produits opérationnels	21	5 784	0,9	3 643	0,5
Autres charges opérationnelles	21	- 1 760	- 0,3	- 1 982	- 0,3
Résultat opérationnel		- 8 058	- 1,2	1 238	0,2
Coût de l'endettement financier net	22	- 4 833	- 0,7	- 3 421	- 0,5
Autres produits financiers	23	472	0,1	927	0,1
Autres charges financières	23	- 983	- 0,1	- 188	0,0
Résultat avant impôt		- 13 402	- 2,0	- 1 444	- 0,2
Produit (charge) d'impôt sur le résultat	24	- 4 880	- 0,7	- 3 576	- 0,5
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	29	46	0,0	66	0,0
Résultat net des activités poursuivies		- 18 236	- 2,7	- 4 954	- 0,7
<i>Propriétaires de la société</i>		- 18 326		- 4 954	
<i>Participations ne donnant pas le contrôle</i>					
ACTIVITÉS EN COURS DE CESSION					
Résultat net des activités en cours de cession	11	- 1 748	- 0,3	- 937	- 0,1
<i>Propriétaires de la société</i>		- 1 748		- 937	
<i>Participations ne donnant pas le contrôle</i>					
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		- 19 984	- 2,9	- 5 891	- 0,9
<i>Propriétaires de la société</i>		- 19 984		- 5 891	
<i>Participations ne donnant pas le contrôle</i>					
RÉSULTAT PAR ACTION (en euros)					
Des activités poursuivies					
de base		- 4,88		- 1,32	
dilué		- 4,88		- 1,32	
Des activités en cours de cession					
de base		- 0,47		- 0,25	
dilué		- 0,47		- 0,25	
De l'ensemble consolidé					
de base	25	- 5,34		- 1,57	
dilué	25	- 5,34		- 1,57	

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

AU 31 DÉCEMBRE 2011

(en milliers d'euros)	Notes	2011	2010
Résultat net de l'exercice		- 19 984	- 5 891
Écarts de change résultant des activités à l'étranger		- 786	167
Partie efficace de la variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture de change		1 832	- 484
Impôt sur les éléments du résultat global		- 631	166
Total des autres éléments du résultat global nets d'impôt	26	415	- 151
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL	26	- 19 569	- 6 042
<i>Propriétaires de la société</i>		- 19 569	- 6 042
<i>Participations ne donnant pas le contrôle</i>		0	0

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2011

(en milliers d'euros)	Capitaux attribuables aux actionnaires de la société mère						Total	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
	Capital	Primes	Écarts de conversion	Actions propres	Instruments dérivés de couverture de change	Réserves et résultats consolidés			
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2010	15 110	54 895	204	- 1 176	172	13 151	82 356	2	82 358
Autres éléments du résultat global			167		- 318		- 151	1	- 150
Résultat net de l'exercice						- 5 891	- 5 891		- 5 891
Total des produits et charges de l'exercice			167		- 318	- 5 891	- 6 042	1	- 6 041
Dividendes									
Variation du capital et des primes									
Actions propres				241			241		241
Annulation des moins- values sur cessions d'actions propres						- 247	- 247		- 247
Mouvements sur stock- options		744					744		744
Capitaux propres au 31 décembre 2010	15 110	55 639	371	- 935	- 146	7 013	77 052	3	77 055
Autres éléments du résultat global			- 786		1 201		415		415
Résultat net de l'exercice						- 19 984	- 19 984		- 19 984
Total des produits et charges de l'exercice			- 786		1 201	- 19 984	- 19 569		- 19 569
Dividendes									
Variation du capital et des primes									
Actions propres				124			124		124
Annulation des moins- values sur cessions d'actions propres						- 138	- 138		- 138
Mouvements sur stock-options		521					521		521
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2011	15 110	56 160	- 415	- 811	1 055	- 13 109	57 990	3	57 993

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2011

(en milliers d'euros)

	2011	2010
Résultat net de l'ensemble consolidé	- 19 984	- 5 891
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie		
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	- 46	- 66
Amortissements et provisions	20 492	20 259
Charges et produits liés aux stock-options	521	744
Charges et produits calculés liés aux variations de juste valeur	- 350	73
Plus-values de cessions nettes d'impôt	738	- 3 643
Capacité d'autofinancement (CAF)	1 371	11 476
Charges et produits d'impôts (y compris impôts différés)	4 880	3 576
Coût de l'endettement financier net	4 833	3 421
CAF avant coût de l'endettement financier net et impôt	11 083	18 473
(Augmentation) diminution des stocks nets	9 917	- 16 280
(Augmentation) diminution des créances d'exploitation	- 1 675	- 6 644
Augmentation (diminution) des dettes d'exploitation	- 44 301	42 836
(Paiement) remboursement d'impôt sur le résultat	- 3 322	- 3 547
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles	- 28 297	34 838
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations	- 24 235	- 24 502
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations	2 620	8 757
Incidence des variations de périmètre	0	- 7
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	- 21 615	- 15 752
Dividendes versés aux actionnaires	0	0
Augmentation (diminution) des capitaux propres	- 14	- 6
Frais financiers	- 4 833	- 3 421
Émissions d'emprunts	47 665	30 188
Remboursements d'emprunts	0	- 173
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	42 818	26 588
Incidence des variations des taux de change	- 306	- 34
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	- 7 401	45 639
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	- 616	- 46 256
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	- 8 017	- 616
La trésorerie au 31 décembre est constituée de :		
Trésorerie active	13 136	23 831
Disponibilités	13 136	23 831
Trésorerie passive	- 21 154	- 24 448
Concours bancaires courants	- 21 154	- 24 448
TRÉSORERIE DE CLÔTURE	- 8 017	- 616

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2011

PRÉSENTATION DE L'ÉMETTEUR

Groupe GO Sport (ci-après dénommée avec ses filiales « le Groupe » ou « Groupe GO Sport ») est une société anonyme spécialisée dans la distribution d'articles de sport et de loisirs au capital de 15 110 092 € dont le siège social est à Sassenage (38360) – 17, avenue de la Falaise, France – immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Grenoble sous le numéro 958 808 776.

Groupe GO Sport est coté sur le marché Euronext Paris compartiment C.

En date du 21 février 2012, le conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de Groupe GO Sport pour l'exercice clos le 31 décembre 2011. Ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires qui sera réunie le 20 avril 2012.

Les états financiers consolidés comprennent la société Groupe GO Sport et ses filiales, l'ensemble étant désigné comme « le Groupe ».

PREMIÈRE PARTIE : RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

A. DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers consolidés de Groupe GO Sport au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 sont établis conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union européenne à la date d'arrêté de ces comptes.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm), intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (International Financial Reporting Interpretations Committee – IFRIC).

B. BASES DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Ils sont préparés sur la base des coûts historiques à l'exception des instruments financiers dérivés et des actifs détenus en vue de la vente.

Ils sont présentés en euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche, sauf indication contraire.

Les comptes sociaux de chacune des sociétés du Groupe sont établis en accord avec les principes comptables et les réglementations en vigueur dans leur pays respectif. Ils font l'objet de retraitements pour se conformer aux principes de consolidation en vigueur dans le Groupe.

Ces principes, exposés ci-dessous, ont été appliqués d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Normes, amendement de normes et interprétations applicables à partir de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2011

Les révisions de normes, nouvelles normes et interprétations suivantes sont d'application obligatoire pour l'exercice 2011 :

- IAS 24 révisée, Information relative aux parties liées (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011);
- amendement IAS 32, Classement des émissions de droits (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} février 2010);
- amendement IFRS 8, consécutif à la norme IAS 24 révisée (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011);
- amendements IFRIC 14, Actifs de régimes à prestations définies et obligations de financement minimum (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011);
- IFRIC 19, Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2010);
- amendement IFRIC 13, Programmes de la fidélisation de la clientèle (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011);
- améliorations annuelles des IFRS (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011);
- amendement IAS 34, Information financière intermédiaire (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011).

Ces nouveaux textes n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes du Groupe.

Nouvelles normes, amendements et interprétations d'application ultérieure, endossés par l'Union européenne

- Amendement IFRS 7, Instruments financiers : Information à fournir sur les transferts d'actifs financiers (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2011).

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation ces interprétations. Aucune d'elles ne devrait avoir d'incidence significative sur les comptes du Groupe.

Nouvelles normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB mais non encore endossés par l'Union européenne

Les normes, amendements et interprétations suivants, publiés par l'IASB, n'ont pas encore été endossés par l'Union européenne :

- IFRS 9, Instruments financiers : classifications et évaluations (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015);
- amendement IAS 12, Impôt différés : recouvrement des actifs sous-jacents (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2012);
- IAS 27 révisée, États financiers individuels (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013);
- IAS 28 révisée, Participations dans des entreprises associées et des coentreprises (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013);
- IFRS 10, États financiers consolidés (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013);
- IFRS 11, Accords conjoints (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013);
- IFRS 12, Informations à fournir sur les participations dans les autres entités (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013);
- IFRS 13, Évaluation de la juste valeur (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013);
- amendements IAS 19, Avantages du personnel (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013);
- IFRIC 20, Frais de découverte engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013);
- amendement IAS 32, Compensation des actifs et passifs financiers (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014);
- amendement IFRS 7, Instruments financiers : Information à fournir sur les compensations des actifs financiers et des passifs financiers (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013);
- amendement IAS 1, Présentation des états financiers – Présentation des autres éléments du résultat global (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2012).

Le processus de détermination par Groupe GO Sport des impacts potentiels de l'application de ces nouvelles normes, amendements et interprétations sur les comptes consolidés du Groupe est en cours.

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation ces interprétations.

Les options significatives de première application prises lors de la transition aux IFRS en 2004 sont les suivantes :

- regroupements d'entreprises (IFRS 3) : le Groupe a retenu l'option offerte par la norme IFRS 1 de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004;
- juste valeur ou réévaluation utilisée comme coût présumé (IAS 16, 17, 38, 40) : l'option laissée au Groupe d'évaluer les immobilisations à leur juste valeur à la date de transition ou à une date antérieure n'a pas été retenue comme coût présumé. Les actifs immobiliers sont maintenus au coût amorti;
- écarts actuariels liés aux engagements de retraite (IAS 19) : le Groupe a retenu l'option de comptabiliser tous les écarts actuariels sur engagements de retraite au 1^{er} janvier 2004;
- écart de conversion (IAS 21) : le Groupe a retenu l'option de retraiter les écarts de conversion des filiales étrangères pour une affectation en réserves au 1^{er} janvier 2004;
- application anticipée au 1^{er} janvier 2004 des normes IAS 32 et 39 relatives aux instruments financiers.

Par ailleurs, en application de la norme IFRS 2 relative aux paiements en actions, le Groupe a procédé à la valorisation des options octroyées après le 7 novembre 2002 et dont la date d'acquisition définitive des droits est postérieure au 1^{er} janvier 2004.

Incidence de l'application de la norme IFRS 5 sur la présentation des comptes

Conformément à la norme IFRS 5, le Groupe a classé en « Actifs détenus en vue de la vente » les actifs non courants correspondants aux magasins détenus en Belgique et non cédés à la clôture de l'exercice. Le Groupe a, par ailleurs, classé le résultat de ces magasins en « Résultat net des activités en cours de cession ». Le reclassement des actifs a, conformément aux prescriptions de la norme, entraîné l'évaluation de ces actifs au plus bas entre la valeur nette comptable et la juste valeur diminuée des coûts de vente ainsi que l'arrêt des amortissements.

Le résultat de l'activité en cours de cession de la période comparative a également fait l'objet d'un reclassement en « Résultat net des activités en cours de cession ».

Les effets de ces retraitements sont présentés en note 11 du présent document.

C. JUGEMENTS ET ESTIMATIONS

Pour établir ses comptes, le Groupe doit procéder à des jugements et des estimations, et faire des hypothèses qui peuvent affecter les états financiers. Les estimations comptables et hypothèses concourant à la préparation des états financiers ont été effectuées dans un contexte induisant une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations.

Le Groupe revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. L'impact relatif aux changements d'estimation comptable est enregistré sur la période au cours de laquelle l'évolution est

relevée et au cours des périodes ultérieures si celles-ci en sont également affectées.

Les principales rubriques des états financiers qui peuvent faire l'objet de jugements ou d'estimations sont les suivantes :

- la dépréciation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles et corporelles : le Groupe apprécie à chaque clôture s'il existe un quelconque indice selon lequel ses actifs long terme auraient subi une perte de valeur. L'écart d'acquisition et les autres actifs incorporels à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de perte de valeur, au moins une fois par an et à toute autre occasion dès lors qu'existe un indice de dépréciation. Les autres actifs long terme font l'objet d'un test de perte de valeur lorsque des indices mettent en évidence la possibilité que la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable. La note (k) décrit les modalités suivies par le Groupe pour réaliser les tests de dépréciation. Des détails complémentaires, intégrant notamment une analyse de sensibilité des hypothèses clés, sont communiqués en note 4 ;
- les programmes de fidélisation : le Groupe évalue les produits liés aux avantages accordés aux clients sur la base notamment d'un panier moyen et du taux de retour de ces avantages ;
- les provisions : le Groupe apprécie à chaque clôture si les risques pesant sur le Groupe sont justiciables d'une provision telle que définie à la note (q). Des détails complémentaires sont disponibles en note 13 ;
- les engagements sociaux et assimilés : le coût des régimes à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi est déterminé sur la base d'évaluations actuarielles. Ces évaluations reposent sur des hypothèses en matière de taux d'actualisation, taux de rendement attendu des actifs du régime, taux d'augmentation des salaires, taux de mortalité et d'augmentation des pensions. En raison du caractère long terme de ces plans, l'incertitude liée à ces estimations est significative. De plus amples détails sont communiqués en notes (r) et 13 ;
- la valorisation des options liées aux plans de souscription d'actions accordés aux salariés et aux dirigeants salariés ou non : le Groupe évalue le coût des transactions menées avec des membres du personnel et réglées en instruments de capitaux propres, par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date à laquelle ils ont été attribués. L'estimation de la juste valeur requiert de recourir au modèle d'évaluation le plus approprié aux termes et modalités d'attri-

bution. Cet exercice requiert également de retenir, à titre de facteurs d'évaluation du modèle, les hypothèses d'évaluation les plus appropriées en matière de durée de vie de l'option, de volatilité et de niveau de dividendes attendus. Les hypothèses et modèles retenus sont communiqués en notes (p) et 12 ;

- les impôts différés : tel que rappelé dans la note (z), des actifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre des pertes fiscales reportables, lorsqu'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées. La détermination du montant des impôts différés actifs pouvant être reconnus nécessite que le management fasse des estimations à la fois sur la période de consommation des reports déficitaires, et sur le niveau des bénéfices imposables futurs, au regard des stratégies en matière de gestion fiscale. La valeur comptable des pertes fiscales reconnues et le montant des pertes fiscales non reconnues sont détaillés en note 7.

Les états financiers reflètent les meilleures estimations, sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes. Ces estimations ne présentent pas le risque d'entraîner des ajustements significatifs au cours de la période suivante.

D. PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Toutes les sociétés sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale, sauf la société ISRD, qui est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence. La mise en équivalence s'applique à toutes les entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint.

Le contrôle existe lorsque la société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif et jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels, qui sont actuellement exerçables ou convertibles, sont pris en considération.

Identification des entreprises rentrant dans le périmètre de consolidation :

Sociétés	Siège social	N° Siren	% de contrôle	% d'intérêt
Groupe GO Sport SA	38360 – Sassenage	958 808 776	Mère	Mère
Club Sport Diffusion SA	1050 – Bruxelles	425 520	100,00%	100,00%
Courir France SAS	38360 – Sassenage	428 559 967	100,00%	100,00%
GO Sport.com SAS	38360 – Sassenage	431 734 193	100,00%	100,00%
GO Sport France SAS	38360 – Sassenage	428 560 031	100,00%	100,00%
GO Sport Les Halles SNC	38360 – Sassenage	329 021 463	99,99%	99,99%
GO Sport Polska SP Zoo	02801 – Varsovie	RHB 54266	100,00%	100,00%
Grand Large Sport SAS	38360 – Sassenage	412 271 421	100,00%	100,00%
Les Buisnières SAS	38360 – Sassenage	067 500 397	100,00%	100,00%
Limpat Investments BV	1102 – Amsterdam	33 240 269	100,00%	100,00%
GO Sport Espagne SA	28010 – Madrid	851 560	100,00%	100,00%
Groupe GO Sport Suisse SARL	CH 1215 – Genève	CH-660-2979009-1	100,00%	100,00%
International Sports Retail Development SARL	CH 1215 – Genève	CH-660-2503009-0	50,00%	50,00%

Toutes les sociétés du périmètre clôturent leurs comptes au 31 décembre.

Les transactions intragroupe portent essentiellement :

- sur les achats de marchandises effectués par Groupe GO Sport SA et Groupe GO Sport Suisse, et sur les prestations logistiques effectuées par Groupe GO Sport SA pour les sociétés opérationnelles ;
- sur les refacturations de charges et les prestations de Groupe GO Sport SA à ses filiales.

Elles sont éliminées lors de la préparation des états financiers consolidés.

E. CONVERSION DES ÉLÉMENTS EN DEVISES

La monnaie de présentation du Groupe est l'euro.

Les états financiers des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle de la société mère sont convertis selon la méthode du cours de clôture :

Comptabilisation des opérations en devises dans les sociétés consolidées

Les charges et produits en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les dettes et créances exprimées en devises sont converties au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change qui en résultent sont enregistrées au compte de résultat.

Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les bilans des sociétés étrangères sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de clôture et leur compte de résultat au cours de change moyen de l'exercice.

Les différences de conversion ainsi dégagées sont comptabilisées dans les capitaux propres, sous la rubrique « Écarts de conversion ».

F. ÉCARTS D'ACQUISITION

Lors de la prise de contrôle d'une société, un écart d'acquisition est calculé par différence entre le coût d'acquisition des titres de la société concernée et la somme des actifs et des passifs existants et éventuels de la société acquise évalués individuellement à leur juste valeur.

Après la comptabilisation initiale, l'écart d'acquisition est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur constatées. Depuis le 1^{er} janvier 2004, les écarts d'acquisition ne sont plus amortis mais font l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par an et à chaque indice de perte de valeur.

Les modalités des tests de dépréciation sont décrites au paragraphe « Dépréciation des actifs » ci-après.

Les écarts d'acquisition négatifs sont comptabilisés directement en résultat de l'exercice d'acquisition, après vérification de la correcte identification et évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis.

Les écarts d'acquisition sont suivis dans la devise de la filiale.

G. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles acquises séparément par le Groupe sont comptabilisées au coût, et celles acquises par voie de regroupement d'entreprise à leur juste valeur, diminuées du cumul des amortissements et des pertes de valeur (voir « Dépréciation des actifs » ci-après). Il n'est tenu compte d'aucune valeur résiduelle en fin de période d'utilisation.

Elles comprennent principalement :

- les logiciels liés au déploiement des systèmes d'information : Ils sont amortis sur une période de trois à cinq ans en mode linéaire, selon la durée d'utilisation estimée ;
- les droits au bail : ils correspondent au prix versé lors de la prise de nouveaux baux. Ils sont rattachés à des contrats dont la durée minimale peut être renouvelée par tacite reconduction et n'ont, de ce fait, pas une durée de vie définie. Ils ne sont donc pas amortis mais font l'objet de tests de perte de valeur, effectués au moins une fois par an, qui peuvent amener la société à constater une dépréciation ;
- les marques acquises : elles ne sont pas amorties, en raison de leur durée de vie indéfinie, mais peuvent être dépréciées dans le cadre de tests annuels de perte de valeur. Les marques, notices, listes de clients générées en interne et autres éléments similaires en substance ne sont pas comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles.

H. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur (voir « Dépréciation des actifs » ci-après).

Lors de la première application des normes IFRS, aucune réévaluation n'a été effectuée.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la durée d'utilisation attendue pour chaque catégorie de biens.

La date de début d'amortissement est la date à laquelle le bien est prêt à être mis en service.

Il n'est tenu compte d'aucune valeur résiduelle en fin de période d'utilisation.

Les principales durées d'utilisation sont les suivantes :

Terrains	Non amortissables
Constructions	20 ans
Matériel, outillage	3 à 8 ans
Mobilier, matériel de bureau	5 à 8 ans
Matériel de transport	5 ans
Agencements, aménagements	5 à 10 ans

Des tests de dépréciation sont effectués si des indices de perte de valeur apparaissent (voir note 4 ci-après).

Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées dans le poste « Amortissements et provisions » du compte de résultat.

I. CONTRATS DE LOCATION

Contrats de location simple

Ces contrats ne font pas l'objet de retraitement dans les comptes consolidés.

Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges sur la durée du contrat de location.

Au cours de l'exercice 2011, le Groupe n'a pas souscrit de contrat ayant la définition de contrat de location-financement.

J. PRIX DE REVIENT DES IMMOBILISATIONS

Les frais d'acquisition d'immobilisations sont incorporés au coût d'acquisition de ces immobilisations pour leur montant brut d'impôts. S'agissant d'immobilisations corporelles et incorporelles, ces frais viennent augmenter la valeur des actifs et suivent le même traitement.

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif et dont la préparation préalable à l'utilisation ou la vente prévue nécessite un délai substantiel (généralement supérieur à six mois) sont incorporés au coût de cet actif. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les coûts d'emprunt sont les intérêts et autres coûts supportés par une entreprise dans le cadre d'un emprunt de fonds.

K. DÉPRÉCIATION DES ACTIFS

La norme IAS 36 définit la procédure qu'une entreprise doit appliquer afin de s'assurer que la valeur comptable de ses actifs n'excède pas leur valeur recouvrable, c'est-à-dire le montant recouvré par leur utilisation ou leur vente.

Lorsqu'il n'est pas possible de déterminer individuellement la valeur recouvrable des actifs, ceux-ci sont regroupés en Unités génératrices de trésorerie (UGT) pour lesquelles cette valeur est alors déterminée.

En dehors de l'écart d'acquisition et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie qui font l'objet de tests annuels systématiques de dépréciation, la valeur recouvrable d'un actif est estimée chaque fois qu'il existe un indice montrant que cet actif a pu perdre de sa valeur.

L'UGT retenue pour effectuer les tests de perte de valeur est le magasin. La valeur comptable des actifs non courants d'un magasin est constituée de l'écart d'acquisition, du droit au bail et des immobilisations corporelles qui lui sont affectés.

Afin de suivre la valeur recouvrable des UGT et d'identifier les changements défavorables significatifs, des indicateurs sont suivis lors de chaque clôture semestrielle ou annuelle.

Ces indicateurs, calculés pour chaque magasin, sont la rentabilité de l'emplacement, l'évolution de son chiffre d'affaires appréciée sur plusieurs exercices et le calcul du ratio de la valeur nette comptable de ses immobilisations ramenée à son chiffre d'affaires.

En complément de l'analyse systématique par UGT, une étude complémentaire individualisée des magasins concernés par une perte de valeur est effectuée et la dépréciation est, le cas échéant, ajustée.

La dépréciation éventuelle d'une UGT résulte de la comparaison entre sa valeur comptable et sa valeur recouvrable. Cette dernière se définit comme étant la plus élevée entre :

- la juste valeur, et ;
- la valeur d'utilité correspondant aux flux de trésorerie actualisés, obtenus à partir de la méthode des Discounted Cash Flow (DCF) et attendus sur les actifs concernés.

Pour déterminer la valeur d'utilité, le Groupe utilise son plan à moyen terme (PMT) sur sept ans. Le repositionnement des enseignes GO Sport et Courir implique de mesurer les impacts de ces nouveaux plans stratégiques sur une durée plus longue que les cinq ans recommandés par la norme.

La valeur terminale est estimée sur la base du dernier flux en appliquant un taux de croissance long terme. Les flux de trésorerie sont ensuite actualisés en utilisant un taux adapté aux actifs testés (et déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré du capital).

La juste valeur est une estimation raisonnable du prix de vente net des coûts de cession.

Les pertes de valeur sont comptabilisées en charges, dans le poste « Amortissements et provisions » pour celles relevant de l'activité normale, ou en « Autres charges opérationnelles » pour celles relevant d'événements non récurrents, en priorité sur l'écart d'acquisition.

Une perte de valeur comptabilisée les années précédentes ne peut être reprise, en cas de changement d'estimation de la valeur recouvrable, que si la valeur comptable de l'actif augmentée de la reprise n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée dans le cas où aucune perte de valeur n'aurait été constatée.

Une perte de valeur constatée sur un écart d'acquisition n'est jamais reprise.

Si le Groupe cède une partie d'une UGT, la quote-part correspondante de l'écart d'acquisition est également sortie de l'actif.

L. ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers sont classés en quatre catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- les actifs détenus jusqu'à l'échéance ;
- les actifs évalués en juste valeur par résultat ;
- les prêts et créances ;
- les actifs disponibles à la vente.

À l'exception des actifs évalués à la juste valeur par résultat, tous les actifs financiers sont initialement comptabilisés au coût qui correspond à la juste valeur du prix payé, augmenté des coûts d'acquisition.

Tous les achats et ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement.

Les actifs financiers non courants sont composés essentiellement des dépôts de garantie versés aux bailleurs.

Ils sont valorisés au coût historique.

Les actifs financiers courants sont essentiellement composés de créances qui sont comptabilisées initialement à leur juste valeur. Compte tenu des échéances de paiement courtes, la juste valeur correspond en général à la valeur nominale de la créance. Ces créances sont ensuite évaluées au coût amorti, déduction faite des pertes de valeur des montants non recouvrables.

Les créances dont les échéances sont supérieures aux délais habituellement pratiqués par l'entreprise sont actualisées. Ces créances sont classées au bilan en « Autres actifs non courants ». Le montant comptabilisé en produits (chiffre d'affaires ou équivalent) correspond à la valeur actualisée. La différence entre cette valeur actualisée et le montant nominal de la contrepartie constitue un produit financier qui est constaté jusqu'à extinction de la créance.

Instruments dérivés

La politique du Groupe est de se couvrir contre le risque de change par des contrats de change à terme ainsi que des options d'achat.

Comme requis par la norme IAS 39, ces instruments financiers dérivés sont initialement reconnus dans le bilan en actifs et passifs financiers courants à leur juste valeur.

Les variations ultérieures de juste valeur des instruments dérivés sont enregistrées en résultat sauf pour ceux remplissant les critères d'éligibilité à la comptabilité de couverture de flux de trésorerie.

La juste valeur de ces instruments est enregistrée en capitaux propres pour la partie efficace de la couverture, et sa reconnaissance dans le compte de résultat est différée jusqu'à la réalisation du sous-jacent.

Le cas échéant, la part inefficace est comptabilisée directement en résultat.

Le Groupe fait appel à des organismes spécialisés pour la détermination de la juste valeur de ces instruments dérivés.

L'évaluation de la juste valeur de cet instrument financier fait appel à des techniques de valorisation qui s'appuient sur des données de marché observables (niveau 2).

M. STOCKS

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût, estimé selon la méthode du coût moyen pondéré, et de leur valeur nette de réalisation.

Les prix d'achat sont majorés d'un coefficient de frais d'approche et minorés du taux de ristournes de l'exercice. Les frais d'approche comprennent :

- les frais de logistique incluant les coûts de réception, de reconditionnement et d'approvisionnement des magasins ;
- les frais de centrale d'achat intégrant les coûts de fonctionnement de la centrale d'achat facturés par Groupe GO Sport SA aux sociétés qui exploitent les magasins sous enseigne GO Sport et Courir.

La valeur de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Les profits internes inclus dans les stocks des sociétés du Groupe sont éliminés et l'effet de l'impôt correspondant a été reconnu.

N. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds de caisse et les dépôts à vue ainsi que des Sicav de trésorerie répondant aux critères de classement en équivalents de trésorerie de la norme IAS 7.

Ces éléments ne font l'objet d'aucune restriction.

Les découverts bancaires remboursables à vue qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau de flux de trésorerie.

La gestion de la trésorerie est assurée essentiellement par des lignes de crédits confirmés utilisées en fonction des besoins du Groupe.

O. ACTIFS ET PASSIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Le Groupe doit classer un actif non courant dans le cadre d'une cession d'actif isolé (ou un groupe d'actifs et de passifs courants et non courants dans le cadre de la cession d'une activité) comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue.

Lorsque des actifs sont destinés à être cédés suivant les principes définis par la norme IFRS 5, le Groupe évalue les actifs non courants au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, et cesse de pratiquer l'amortissement sur ces derniers.

Les actifs et les passifs ainsi déterminés sont constatés sur une ligne spécifique du bilan.

Parallèlement, le Groupe estime si la présentation d'un résultat des activités abandonnées est nécessaire. Une activité abandonnée est une composante dont le Groupe s'est séparé ou qui est classée comme « détenue en vue de la vente » et qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte. Le classement en « Actifs détenus en vue de la vente » conditionne l'arrêt des amortissements et, pour les coentreprises ou les entreprises associées, l'arrêt de la prise en compte du résultat.

P. CAPITAUX PROPRES

Frais de transactions sur capitaux propres

Les frais externes et internes (lorsqu'éligibles) directement attribuables aux opérations de capital ou sur instruments de capitaux propres sont comptabilisés, nets d'impôt, en diminution des capitaux propres. Les autres frais sont portés en charges de l'exercice.

Actions propres

Les actions propres sont éliminées lors de la consolidation par les capitaux propres. Lors de leur cession, la contrepartie est comptabilisée directement en augmentation des capitaux propres du Groupe. Aucun profit ou perte n'est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice.

Paiement en actions

Certains salariés et mandataires sociaux du Groupe bénéficient de plans d'achat ou de souscription d'actions.

Ces plans sont comptabilisés comme des transactions réglées en instruments de capitaux propres. En conséquence, la juste valeur des options est évaluée à la date d'attribution et est constatée en charges dans le compte de résultat par étalement sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires, en contrepartie d'une augmentation de la situation nette dans un compte spécifique.

Conformément à la norme IFRS 2, le Groupe a procédé à la valorisation de l'ensemble des options attribuées après le 7 novembre 2002 et non exerçables au 1^{er} janvier 2004.

Q. PROVISIONS

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques pour le Groupe.

Une provision pour restructuration est reconnue lorsqu'une obligation implicite de restructurer existe et répond aux conditions suivantes :

- l'entreprise a un plan formalisé et détaillé de restructuration précisant au moins :
 - l'activité ou la partie d'activité concernée,
 - les principaux sites affectés,
 - la localisation, la fonction et le nombre approximatif de membres du personnel qui seront indemnisés au titre de la fin de leur contrat de travail,
 - les dépenses qui seront engagées,
 - la date à laquelle le plan sera mis en œuvre ;
- l'entreprise a créé, chez les personnes concernées, une attente fondée sur le fait qu'elle mettra en œuvre la restructuration soit en commençant à exécuter le plan, soit en leur annonçant ses principales caractéristiques.

Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas sous le contrôle de l'entité ou à des obligations actuelles pour lesquelles une sortie de ressources n'est pas probable. En dehors de ceux résultant d'un regroupement d'entreprises, ils ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information en annexe.

R. ENGAGEMENTS SOCIAUX ET ASSIMILÉS

Il n'existe pas, pour le Groupe, de régime de retraite à prestations définies autre que les indemnités de départ à la retraite légales en France. Les régimes à prestations définies (régime dans lequel le Groupe s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture.

Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations définies (c'est-à-dire lorsque le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations) sont comptabilisées en charges de l'exercice.

La provision, figurant dans les comptes consolidés, est évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées et prend en compte les charges sociales afférentes. Les taux de charges utilisés varient selon les sociétés en fonction des catégories de personnel.

Le montant des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés est évalué sur la base d'hypothèses de taux de rotation du personnel, d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramené à leur valeur actuelle.

La variation des écarts actuariels sur les avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisée en résultat en application de la méthode du corridor. Ainsi la part des écarts qui excède 10% de la valeur la plus élevée entre le montant de l'engagement et la valeur de marché des actifs de couverture est reconnue dans le compte de résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ces régimes.

S. PASSIFS FINANCIERS

Les emprunts sont initialement enregistrés à la juste valeur, diminuée des coûts de transaction directement imputables, et sont postérieurement comptabilisés selon la méthode du coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés en charges de l'exercice.

T. PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Le chiffre d'affaires correspond aux ventes et prestations réalisées dans les magasins, ainsi qu'aux ventes de marchandises et redevances facturées à nos clients franchisés.

Les autres produits de l'activité concernent divers produits réalisés de manière accessoire.

U. MARGE COMMERCIALE

Le coût de revient des ventes intègre les achats nets des ristournes et des coopérations commerciales, les variations de stocks, les coûts logistiques et les frais de centrale d'achats.

Les coûts logistiques sont les coûts de l'activité logistique gérée par le Groupe (frais de stockage, de manutention et de transport engagés à la réception de la marchandise dans l'un des sites du Groupe, magasin ou entrepôt).

Les variations de stocks s'entendent des variations positives ou négatives nettes des dépréciations.

V. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Ce poste concerne les charges d'impôts et taxes de l'exercice.

W. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

Cette rubrique enregistre les effets des événements majeurs intervenus pendant la période comptable qui sont de nature à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'entreprise. Il s'agit de produits et charges en nombre limité, inhabituels, anormaux ou peu fréquents et de montants significatifs.

En pratique, il s'agit principalement des résultats provenant de sorties d'actifs, cessions et mises au rebut, effectuées au cours de l'exercice, après prise en compte des reprises de dépréciations pour perte de valeur associées aux actifs cédés.

X. COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

Ce poste est constitué de l'ensemble des résultats produits par les éléments constitutifs de l'endettement financier net de la période.

L'endettement financier net est composé des emprunts et des dettes financières nets de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Y. AUTRES CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

Il s'agit des charges et produits de nature financière ne faisant pas partie du coût de l'endettement financier net. Sont notamment compris dans cette rubrique les résultats de change et les résultats d'actualisation.

Z. IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

L'impôt sur les bénéfices correspond au cumul des impôts exigibles des différentes sociétés du Groupe, corrigé de la fiscalité différée.

L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres. Il est alors également comptabilisé en capitaux propres.

Impôts exigibles

Depuis 2000, Groupe GO Sport SA a opté pour le régime fiscal de groupe.

Les modalités de répartition de l'impôt sont les suivantes :

- l'impôt pris en charge par chaque filiale est le même que celui qu'elle aurait supporté si elle n'avait pas été intégrée fiscalement ;
- Groupe GO Sport SA prend en compte l'économie ou la charge d'impôt résultant de la différence entre la somme des impôts calculés individuellement et l'impôt dû conformément au résultat fiscal d'ensemble.

Impôts différés

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

Les impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs et leurs valeurs fiscales, sur les reports fiscaux déficitaires jugés récupérables et sur certains retraitements de consolidation.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé si les conditions suivantes sont réunies :

- l'entité dispose de différences temporelles taxables suffisantes auprès de la même autorité fiscale et la même entité imposable, qui engendreront des montants imposables sur lesquels les pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront s'imputer avant qu'ils n'expirent ;
- il est probable que l'entité dégagera des bénéfices imposables avant que les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés n'expirent ;
- les pertes fiscales non utilisées résultent de causes identifiables qui ne se reproduiront vraisemblablement pas ;
- les opportunités liées à la gestion fiscale de l'entité généreront un bénéfice imposable pendant l'exercice au cours duquel les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Dans la mesure où il n'est pas probable que l'entité disposera d'un bénéfice imposable sur lequel elle pourra imputer les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés, l'actif d'impôt différé n'est pas comptabilisé.

Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilanciale de la méthode du report variable et, conformément à la norme IAS 12, ne sont pas actualisés.

Les impôts différés résultant d'un changement de taux sont inscrits en compte de résultat sauf s'ils se rapportent à des éléments précédemment comptabilisés dans les capitaux propres. Les écarts d'acquisition sont, de fait, exclus de l'obligation de comptabilisation d'impôt différé.

AA. INFORMATION SECTORIELLE

En application de la norme IFRS 8, l'information sectorielle est organisée par secteur opérationnel et adopte une approche fondée sur l'information dont dispose le directeur général (DG), le principal décideur opérationnel du Groupe, pour identifier et évaluer les résultats des secteurs opérationnels.

Un secteur opérationnel est une composante du Groupe qui se livre à des activités dont elle est susceptible de retirer des revenus ou supporter des charges, y compris des revenus et des charges liés aux transactions avec d'autres composantes du Groupe. Le résultat opérationnel du secteur est régulièrement examiné par le DG afin de prendre des décisions quant aux ressources à affecter au secteur et d'évaluer ses performances. Des informations financières distinctes sont disponibles pour cette composante.

Les résultats sectoriels soumis au DG comportent les éléments directement attribuables au secteur ainsi que ceux qui peuvent lui être affectés sur une base raisonnable. Les éléments non affectés comprennent principalement les actifs centraux (principalement le siège social et la centrale d'achat), les dépenses du siège et les actifs et passifs d'impôt sur le résultat.

BB. RÉSULTATS PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, excluant les actions propres, en circulation au cours de l'exercice. Le résultat dilué par action est calculé selon la méthode du rachat d'actions (Treasury stock method) qui, au dénominateur, rajoute au nombre basique d'actions le nombre d'actions potentielles qui résulteront des instruments dilutifs (options de souscription d'actions), déduction faite du nombre d'actions qui pourraient être rachetées au prix du marché avec les fonds recueillis de l'exercice des instruments concernés. Le prix de marché retenu correspond au cours moyen de l'action sur l'exercice.

DEUXIÈME PARTIE : COMMENTAIRES SUR LE CONTENU DES COMPTES

NOTE 1 : FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice, dans le cadre de la poursuite de la rationalisation de son parc de magasins, le Groupe a fermé 6 magasins à enseigne GO Sport (3 en France, 1 en Pologne, 1 en franchise et 1 en Belgique) et 12 magasins à enseigne Courir (9 en France et 3 en franchise).

Par ailleurs, 4 magasins GO Sport ont été ouverts (1 en Pologne et 3 en franchise) et 1 magasin à enseigne Courir en franchise. Concernant les deux derniers magasins belges exploités par la filiale CSD GO Sport Belgique, le Groupe a procédé à la fermeture de l'un et à la conversion en franchise de l'autre. La société CSD GO Sport Belgique est en cours de liquidation.

Afin de renforcer sa structure financière et de dynamiser le chiffre d'affaires de ses deux enseignes par l'accélération du déploiement des nouveaux concepts, le conseil d'administration de Groupe GO Sport a décidé, le 21 février 2012, le principe d'une augmentation de capital d'environ 30 M€, garantie par l'actionnaire majoritaire, Rallye. Cette opération devrait être réalisée au cours du deuxième trimestre 2012, après que l'assemblée générale du 20 avril 2012 aura approuvé les résolutions correspondantes.

NOTE 2 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

2.1. Écarts d'acquisition

Mouvements de l'exercice 2010

(en milliers d'euros)	2009	Augmentations	Diminutions	2010
Écarts d'acquisition	2 400			2 400
Transfert d'écart d'acquisition au poste « Actifs détenus en vue de la vente »	- 298			- 298
Dépréciation	- 298			- 298
Transfert de dépréciation au poste « Actifs détenus en vue de la vente »	298			298
VALEUR NETTE	2 102	0	0	2 102

Mouvements de l'exercice 2011

(en milliers d'euros)	2010	Augmentations	Diminutions	2011
Écarts d'acquisition	2 400			2 400
Transfert d'écart d'acquisition au poste « Actifs détenus en vue de la vente » ⁽¹⁾	- 298			- 298
Dépréciation ⁽²⁾	- 298			- 298
Transfert de dépréciation au poste « Actifs détenus en vue de la vente » ⁽¹⁾	298			298
VALEUR NETTE	2 102	0	0	2 102

(1) Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note 11.

(2) Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note 4.

2.2. Autres immobilisations incorporelles

Mouvements de l'exercice 2010

(en milliers d'euros)	2009	Augmentations	Diminutions	2010
Concessions, brevets, licences	21 892	2 707	89	24 510
Droits au bail	31 112	800	1 608	30 304
Autres immobilisations incorporelles	702	66	539	229
Transfert d'immobilisations au poste « Actifs détenus en vue de la vente »	- 25			- 25
Valeur brute	53 681	3 573	2 236	55 018
Amortissement des concessions et licences	- 11 449	- 3 870	- 45	- 15 274
Amortissement des autres immobilisations	0			0
Transfert d'amortissements au poste « Actifs détenus en vue de la vente »	25			25
Dépréciation des concessions et licences	- 183			- 183
Dépréciation des droits au bail	- 3 324	- 543	- 2 172	- 1 695
VALEUR NETTE	38 750	- 840	19	37 891

Mouvements de l'exercice 2011

(en milliers d'euros)	2010	Augmentations	Diminutions	2011
Concessions, brevets, licences ⁽¹⁾	24 510	2 150	153	26 507
Droits au bail	30 304	2 500	215	32 589
Autres immobilisations incorporelles ⁽¹⁾	229	895	198	926
Transfert d'immobilisations au poste « Actifs détenus en vue de la vente » ⁽²⁾	- 25	- 80	- 105	0
Valeur brute	55 018	5 465	461	60 022
Amortissement des concessions et licences	- 15 274	- 4 349	- 59	- 19 564
Amortissement des autres immobilisations	0			0
Transfert d'amortissements au poste « Actifs détenus en vue de la vente » ⁽²⁾	25		25	0
Dépréciation des concessions et licences	- 183			- 183
Dépréciation des droits au bail ⁽³⁾	- 1 695	- 1 203	- 336	- 2 562
VALEUR NETTE	37 891	- 87	91	37 713

(1) Les variations de l'exercice comprennent des virements de poste à poste pour 87 k€ liés à la mise en place de développements informatiques.

(2) Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note 11.

(3) Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note 4.

NOTE 3 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES**Mouvements de l'exercice 2010**

(en milliers d'euros)	2009	Augmentations	Diminutions	2010
Terrains	218			218
Terrains en location-financement	152			152
Constructions	5 216	83	221	5 078
Constructions en location-financement	5 762		1 776	3 986
Installations techniques	62 333	8 082	4 029	66 386
Agencements, matériels et mobiliers	154 476	10 712	12 518	152 670
Transfert d'immobilisations au poste « Actifs détenus en vue de la vente »	- 2 139	- 13		- 2 152
Valeur brute	226 018	18 864	18 544	226 338
Amortissement des constructions	- 4 082	- 162	- 220	- 4 024
Amortissement des constructions en location-financement	- 3 357	- 250	- 1 058	- 2 549
Amortissement des installations	- 48 279	- 6 075	- 3 520	- 50 834
Amortissement des agencements et mobiliers	- 110 103	- 11 657	- 7 902	- 113 858
Transfert d'amortissements au poste « Actifs détenus en vue de la vente »	1 390			1 390
Dépréciation des installations	0			0
Dépréciation des agencements et mobiliers	- 8 571	- 3 383	- 5 289	- 6 665
Transfert de dépréciations au poste « Actifs détenus en vue de la vente »	749	13		762
VALEUR NETTE	53 765	- 2 650	555	50 560

Mouvements de l'exercice 2011

(en milliers d'euros)	2010	Augmentations	Diminutions	2011
Terrains	218	13		231
Terrains en location-financement	152			152
Constructions	5 078	172	458	4 792
Constructions en location-financement	3 986			3 986
Installations techniques	66 386	5 441	4 989	66 838
Agencements, matériels et mobiliers	152 670	14 076	15 629	151 117
Transfert d'immobilisations au poste « Actifs détenus en vue de la vente » ⁽¹⁾	- 2 152	- 7	- 2 159	0
Valeur brute	226 338	19 695	18 917	227 116
Amortissement des constructions	- 4 024	- 174	- 410	- 3 788
Amortissement des constructions en location-financement	- 2 549	- 168		- 2 717
Amortissement des installations	- 50 834	- 5 718	- 4 129	- 52 423
Amortissement des agencements et mobiliers	- 113 858	- 10 281	- 10 898	- 113 241
Transfert d'amortissements au poste « Actifs détenus en vue de la vente » ⁽¹⁾	1 390		1 390	0
Dépréciation des installations	0			0
Dépréciation des agencements et mobiliers ⁽²⁾	- 6 665	- 1 291	- 3 637	- 4 319
Transfert de dépréciations au poste « Actifs détenus en vue de la vente »	762	7	769	0
VALEUR NETTE	50 560	2 070	2 002	50 628

(1) Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note 11.

(2) Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note 4.

NOTE 4 : DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON COURANTS

En application de sa règle comptable, Groupe GO Sport a examiné les indicateurs de perte de valeur tels que définis à la note (k) pour l'ensemble de ses magasins. Il en a résulté la vérification de la valeur recouvrable de certaines UGT magasins.

À cet effet, la valeur d'utilité des UGT a été évaluée en tenant compte des paramètres suivants :

- les flux de trésorerie ont été projetés à l'infini au bout d'une période de sept années sur la base des budgets approuvés par la direction (le taux de croissance retenu est de 1,75%);
- un taux d'actualisation après impôt de 10% pour les magasins GO Sport et Courir a été appliqué à ces projections (contre 9% en 2010 afin de tenir compte des incertitudes économiques actuelles);
- les budgets approuvés par la direction traduisent une croissance globale du chiffre d'affaires en moyenne de l'ordre de 3,2% entre 2011 et 2018 pour les magasins à enseigne GO Sport et de 3,3% pour les magasins à enseigne Courir.

La juste valeur, quant à elle, a été estimée sur la base d'une évaluation des valeurs vénales des droits au bail (issue du service développement interne du Groupe et corroborée par les travaux d'un expert externe le cas échéant) auxquelles ont été ajoutées la valeur de marché des immobilisations corporelles estimée à 20% des valeurs nettes comptables pour les magasins à enseigne GO Sport et Courir pour les magasins ayant au moins trois années d'activité. Cette valeur est réévaluée à 80% pour les remodelings de l'année et les magasins étant dans leur première année d'activité, à 50% et 30% pour les magasins étant respectivement dans leur deuxième et troisième année d'activité. Ces ratios ont été estimés sur la base des cessions effectuées sur les précédents exercices et à partir d'une étude des immobilisations récupérables pour les magasins ouverts lors des trois derniers exercices. Ces nouveaux ratios constituent un changement d'évaluation par rapport à l'exercice précédent.

La valeur des magasins n'a pas varié de manière significative au cours de l'exercice 2011 malgré le contexte de crise. Le Groupe ne prévoit pas de baisse des valeurs de marché sur la base d'évolutions raisonnablement prévisibles à ce jour.

Les droits au bail ont été valorisés par la méthode indirecte dite de capitalisation de l'économie de loyer. Elle consiste à capitaliser la différence entre la valeur locative de marché et le loyer. Le coefficient de capitalisation dépend de la qualité de l'emplacement et varie de 0 à 10.

La valeur locative de marché, étant le loyer maximum hors charges et hors taxes qui peut être obtenu pour un local libre de location. Cette valeur est pondérée selon les surfaces de vente afin de tenir compte de la configuration des magasins.

Sur ces bases, pour chaque UGT (magasin), la valeur recouvrable a été estimée comme la plus haute de ces deux valeurs. Les valeurs recouvrables des magasins testés ont été déterminées pour 89% sur la base des valeurs vénales et 11% sur la base des valeurs d'utilité.

Il en a résulté une perte nette de valeur constatée au 31 décembre 2011 de -6 882 k€, contre -7 597 k€ au 31 décembre 2010.

La reprise nette de dépréciation de l'exercice a été principalement comptabilisée en produit sur le poste « Amortissements et provisions » pour 38 k€ et sur le poste « Autres produits et charges opérationnels » pour 678 k€ (voir note 21 ci-après).

À la fin de l'exercice, la perte de valeur s'impute pour 2 562 k€ sur les immobilisations incorporelles et pour 4 319 k€ sur les immobilisations corporelles.

Elle s'impute pour 3 659 k€ sur les magasins GO Sport et pour 3 223 k€ sur les magasins Courir.

Cette perte de valeur concerne exclusivement des magasins situés en France.

La variation des hypothèses sous-jacentes à la détermination des valeurs recouvrables n'aurait pas d'effet significatif sur le résultat des tests de dépréciation.

Ainsi une analyse de sensibilité effectuée montre qu'une variation de 1 point du taux d'actualisation n'entraînerait pas de dépréciation complémentaire de l'écart d'acquisition et des actifs incorporels.

Il faudrait faire varier le taux d'actualisation de 9 points pour entraîner une dépréciation complémentaire de 0,7 M€ (soit 10% de la perte de valeur constatée au 31 décembre 2011).

Par ailleurs, une variation de 1 point des hypothèses liées à la croissance du chiffre d'affaires et du taux de marge entraînerait une dépréciation complémentaire de 0,7 M€.

NOTE 5 : AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Les amortissements et provisions se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	2011	2010
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ⁽¹⁾	20 691	22 014
Dotations aux provisions des immobilisations corporelles et incorporelles ⁽¹⁾	1 475	1 633
Reprises sur provisions des immobilisations corporelles et incorporelles ⁽¹⁾	- 1 512	- 2 955
Dotations aux provisions sur litiges nettes des reprises	- 402	- 1 186
Dotations aux provisions sur actif circulant nettes des reprises		
Dotations aux amortissements reclassées en coûts de centrale	- 200	- 157
TOTAL	20 052	19 349

(1) Dotations aux amortissements et provisions opérationnels courants liées aux immobilisations.

Les dotations aux amortissements et provisions opérationnels courants liées aux immobilisations s'élèvent à 20 654 k€ pour l'exercice 2011, contre 20 692 k€ pour 2010.

NOTE 6 : ACTIFS FINANCIERS**Exercice 2010**

(en milliers d'euros)

	Valeur au bilan	Juste valeur	Ventilation par catégories d'instruments			
			Placements détenus jusqu'à leur échéance	Prêts et créances	Actifs financiers disponibles à la vente	Autres actifs
Valeurs mobilières de placement	201	201			201	
Prêts	119	119		119		
Dépôts de garantie des locaux commerciaux	10 543	10 543	10 543			
Dépréciation						
Actifs financiers non courants	10 863	10 863	10 543	119	201	0
Créances clients et comptes rattachés	9 404	9 404		9 404		
Dépréciations	- 145	- 145		- 145		
Clients et comptes rattachés	9 259	9 259	0	9 259	0	0
Autres créances	14 529	14 529		14 529		
Dépréciations	- 550	- 550		- 550		
Autres créances	13 979	13 979	0	13 979	0	0
Dérivés actifs sur couverture de juste valeur	927	927				927
Autres actifs financiers courants	927	927	0	0	0	927
Valeurs mobilières de placement	3 777	3 777				3 777
Trésorerie	20 054	20 054				20 054
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	23 831	23 831	0	0	0	23 831

Exercice 2011

(en milliers d'euros)

	Valeur au bilan	Juste valeur	Ventilation par catégories d'instruments			
			Placements détenus jusqu'à leur échéance	Prêts et créances	Actifs financiers disponibles à la vente	Autres actifs
Valeurs mobilières de placement	212	212			212	
Prêts	108	108		108		
Dépôts de garantie des locaux commerciaux	10 449	10 449	10 449			
Dépréciation						
Actifs financiers non courants	10 769	10 769	10 449	108	212	0
Créances clients et comptes rattachés	11 430	11 430		11 430		
Dépréciations	- 170	- 170		- 170		
Clients et comptes rattachés	11 260	11 260	0	11 260	0	0
Autres créances	14 484	14 484		14 484		
Dépréciations	- 540	- 540		- 540		
Autres créances	13 944	13 944	0	13 944	0	0
Dérivés actifs sur couverture de juste valeur	2 435	2 435				2 435
Autres actifs financiers courants	2 435	2 435	0	0	0	2 435
Valeurs mobilières de placement ⁽¹⁾	2 766	2 766				2 766
Trésorerie	10 370	10 370				10 370
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	13 136	13 136	0	0	0	13 136

(1) Ce poste comprend des Sicav de trésorerie apportées en garantie d'une ligne de crédit souscrite par GO Sport Polska ainsi que d'ouvertures de crédits documentaires.

NOTE 7 : IMPÔTS DIFFÉRÉS

7.1. Impôts différés actifs

(en milliers d'euros)	2011	2010
Situation en début d'exercice	7 559	7 741
Produit (charge) de l'exercice ⁽¹⁾	- 1 501	- 363
Variations de change, de périmètre et reclassements	- 648	181
SITUATION EN FIN D'EXERCICE	5 410	7 559

(1) La charge de l'exercice a été calculée en tenant compte d'un impôt à 34,43%. Il n'a pas été tenu compte de la majoration exceptionnelle de 5% d'impôt du fait du caractère provisoire de cette mesure et de l'impact non significatif pour le Groupe au regard de l'échéance de recouvrabilité des déficits fiscaux activés (voir note 7.3 ci-dessous).

Les impôts différés actifs, dont l'origine est décrite ci-dessous, ont fait l'objet d'un examen en janvier 2012 sur la base du plan à moyen terme du Groupe. Sur cette base, le Groupe a considéré que la recouvrabilité de la position nette d'IDA de 5,4 M€ était assurée.

7.2. Impôts différés passifs

(en milliers d'euros)	2011	2010
Situation en début d'exercice	- 125	- 369
Produit (charge) de l'exercice ⁽¹⁾	- 53	244
Variations de change, de périmètre et reclassements		
SITUATION EN FIN D'EXERCICE	- 178	- 125

(1) La charge de l'exercice a été calculée en tenant compte d'un impôt à 34,43%. Il n'a pas été tenu compte de la majoration exceptionnelle de 5% d'impôt du fait du caractère provisoire de cette mesure et de l'impact non significatif pour le Groupe au regard de l'échéance de recouvrabilité des déficits fiscaux activés (voir note 7.3 ci-dessous).

7.3. Origine des impôts différés actifs et passifs

(en milliers d'euros)	Bilan		Compte de résultat	
	2011	2010	2011	2010
Actifs d'impôts différés				
Immobilisations ⁽¹⁾	107	214	107	- 214
Dépréciation des actifs	2 370	2 616	246	1 222
Stocks	485	531	46	57
Autres actifs	456	436	- 20	- 35
Emprunts sur location-financement				59
Avantages au personnel	479	438	- 41	- 39
Provisions	248	181	- 67	163
Autres passifs	782	2 456	1 674	- 295
Reports fiscaux déficitaires	2 948	4 136	1 188	- 960
	7 875	11 008		
Passifs d'impôts différés				
Immobilisations en location-financement	- 258	- 287	- 29	- 304
Autres immobilisations ⁽¹⁾	- 2 006	- 2 972	- 966	563
Amortissements dérogatoires	- 159	- 241	- 82	- 127
Autres passifs	- 220	- 74	146	- 152
	- 2 643	- 3 574		
Actifs (passifs) d'impôts différés nets	5 232	7 434		
Impôts différés actifs au bilan	5 410	7 559		
Impôts différés passifs au bilan	- 178	- 125		
Solde net	5 232	7 434		
CHARGE (PRODUIT) D'IMPÔT DIFFÉRÉ			2 202	- 62

(1) La qualification de la CVAE en tant qu'impôt sur le résultat a conduit le Groupe à constater des impôts différés liés aux différences temporelles relatives à cette contribution. Ce produit net d'impôt différé s'élève à 202 k€ au 31 décembre 2011.

Au 31 décembre, le Groupe dispose de reports fiscaux déficitaires, activés dans les comptes, dont l'échéance se répartit comme suit :

(en milliers d'euros)	2011	2010
2010	0	0
2011	89	139
Sans limite	2 859	3 997
TOTAL	2 948	4 136

Les reports fiscaux déficitaires activés concernent les filiales françaises et polonaises pour lesquelles un retour proche à une situation bénéficiaire est attendu. Ils s'imputent pour 2 859 k€ sur les filiales françaises et 89 k€ pour la filiale polonaise.

Les impôts différés actifs non reconnus s'appliquent aux éléments suivants :

(en milliers d'euros)	Base d'impôts différés		Impôts différés non reconnus	
	2011	2010	2011	2010
Reports fiscaux déficitaires ⁽¹⁾	39 899	29 167	13 737	9 991
TOTAL	39 899	29 167	13 737	9 991

(1) Au 31 décembre 2010, ce montant comprend des impôts différés actifs non reconnus sur la filiale belge Club Sport Diffusion, classée en activité en cours de cession, pour 11 909 k€. Au 31 décembre 2011, ce montant comprend exclusivement des impôts différés actifs non reconnus sur les filiales françaises.

Sur la base de son plan à moyen terme, le Groupe a estimé la part des déficits pouvant être utilisée dans un avenir proche. À l'issue de cet examen, le Groupe a estimé qu'il était prudent de limiter la reconnaissance des impôts différés actifs relatifs aux déficits fiscaux aux prévisions à quatre ans de ce plan.

En effet, afin de ne pas pénaliser le Groupe de l'impact du plafonnement des déficits, la reconnaissance des impôts différés actif est limitée à quatre ans au lieu de trois ans l'an dernier.

NOTE 8 : STOCKS

Les stocks sont constitués essentiellement de marchandises.

(en milliers d'euros)	2011		2010	
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs nettes
ARTICLES DE SPORT	166 208	7 656	158 552	170 017

Les stocks ont été dépréciés à hauteur de 7 656 k€ afin de tenir compte de leur valeur probable de réalisation, cette dépréciation s'élevait à 5 342 k€ au 31 décembre 2010.

Elle s'élève respectivement à 7 077 k€ pour l'enseigne GO Sport et 579 k€ pour l'enseigne Courir.

NOTE 9 : CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

(en milliers d'euros)	2011	2010
Créances clients et comptes rattachés	11 430	9 404
Dépréciations des clients et compte rattachés	- 170	- 145
Créances clients nettes	11 260	9 259
Avances et acomptes versés	14	34
Créances sociales et fiscales	11 292	11 176
Autres créances	14 534	14 619
Dépréciations des autres créances	- 540	- 550
Charges constatées d'avance	7 782	7 212
Sous-total autres débiteurs	33 082	32 491
TOTAL	44 342	41 750

Les créances clients et comptes rattachés concernent principalement des facturations aux clients franchisés, clients magasins ainsi que des participations publicitaires.

Les autres créances concernent essentiellement des prestataires de bons d'achats et des remises et ristournes à obtenir.

Les charges constatées d'avance sont, pour l'essentiel, constituées de loyers, de charges locatives comptabilisées lors de l'année courante et relatives à des périodes postérieures à celle-ci.

NOTE 10 : DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES

10.1. Dépréciation des clients et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	2011	2010
Situation au 1^{er} janvier	- 145	- 181
Dotations aux provisions	- 97	- 113
Reprises de provisions	72	149
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE	- 170	- 145

10.2. Dépréciation des autres créances

(en milliers d'euros)	2011	2010
Situation au 1^{er} janvier	- 550	- 513
Dotations aux provisions	- 77	- 38
Reprises de provisions	87	1
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE	- 540	- 550

NOTE 11 : ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET RÉSULTAT DES ACTIVITÉS EN COURS DE CESSON

Dans le cadre d'une réorganisation des activités du Groupe GO Sport en Belgique au cours de l'année 2008, la direction du Groupe a cédé au groupe C&A cinq magasins de sa filiale belge Club Sport Diffusion.

Concernant les deux derniers magasins belges exploités par le Groupe, l'un a été fermé et le dernier a été converti en franchise.

La filiale belge Club Sport Diffusion est donc en cours de liquidation, celle-ci devant être effective au cours de l'exercice 2012.

Par ailleurs, les activités belges étant constitutives d'une zone géographique principale et distincte, leur contribution au compte de résultat est présentée en « Activités en cours de cession » et les données des périodes closes au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2010 ont été ajustées en conséquence.

Les actifs détenus en vue de la vente se décomposent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	2011	2010
Terrains		
Constructions		
Autres immobilisations incorporelles	298	323
Agencements, matériels et mobiliers		2 152
Valeur brute	298	2 475
Amortissement des autres immobilisations incorporelles		- 25
Amortissement des constructions		
Amortissement des agencements et mobiliers		- 1 390
Dépréciation des autres immobilisations incorporelles	- 298	- 298
Dépréciation des agencements et mobiliers		- 762
VALEUR NETTE	0	0

Le compte de résultat de l'activité belge, présenté sur la ligne « Résultat net des activités en cours de cession », se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	2011	2010
Chiffres d'affaires	2 133	2 702
Autres produits de l'activité	11	52
Produits des activités ordinaires	2 144	2 754
Coût de revient des ventes	- 1 639	- 1 582
Marge commerciale	505	1 172
Frais de personnel	- 785	- 785
Charges externes	- 1 292	- 1 231
Amortissements et provisions		
Autres charges d'exploitation	- 36	- 47
Résultat opérationnel courant	- 1 608	- 891
Autres charges et produits opérationnels	- 87	- 13
Résultat opérationnel	- 1 695	- 904
Coût de l'endettement financier net	- 53	- 33
Autres produits financiers		
Autres charges financières		
Résultat avant impôt	- 1 748	- 937
Produit (Charge) d'impôt sur le résultat		
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS EN COURS DE CESSION	- 1 748	- 937

Dans la rubrique « Autres charges et produits opérationnels » est inscrite une dépréciation de 87 k€ estimée suite à l'examen de la valeur des actifs classés comme détenus en vue de la vente.

Les flux de trésorerie des activités belges se présentent comme suit :

(en milliers d'euros)	2011	2010
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles	- 161	- 93
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	- 87	- 33
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	40	30
Variation de la trésorerie nette et des équivalents de trésorerie	- 208	- 96
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	286	382
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	78	286

NOTE 12 : CAPITAUX PROPRES

12.1. Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché, et de soutenir le développement futur de l'activité. Le Groupe prête attention au nombre et à la diversité des actionnaires, au rendement des capitaux propres totaux et au niveau des dividendes versés aux porteurs d'actions.

En mai 2006, Groupe GO Sport a mis en œuvre un contrat de liquidité conformément à la charte de déontologie élaborée par l'Amafi afin d'assurer l'animation du marché. Le montant de trésorerie engagée lors de la mise en place du contrat de liquidité s'élève à 2 M€.

Dans le cadre d'un programme de rachat approuvé en assemblée générale, Groupe GO Sport est autorisé à procéder à l'achat d'actions de la société, en vue notamment de couvrir les plans d'options d'achat et/ou de souscription d'actions, de les attribuer gratuitement aux salariés et aux dirigeants, d'assurer l'animation du marché des titres de la société, de les conserver en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe et de les annuler dans la limite d'un nombre maximal ne pouvant excéder 10% du capital social.

12.2. Capital et dividendes

Le capital est constitué par 3777 523 actions ordinaires entièrement libérées d'une valeur unitaire de 4 €.

Toutes les actions sont de même catégorie. Il n'existe aucun droit, privilège ou restriction attribué à ces actions.

	Nombre d'actions	Capital (en euros)
Au 31 décembre 2009	3 777 523	15 110 092
Émission dans le cadre de plans d'options	0	0
Au 31 décembre 2010	3 777 523	15 110 092
Émission dans le cadre de plans d'options	0	0
AU 31 DÉCEMBRE 2011	3 777 523	15 110 092

La société possède 43 398 actions propres, dont 21 456 ont été acquises et 19 066 cédées au cours de l'exercice.

Ces actions, représentant 809 k€, sont annulées dans les capitaux propres.

Au cours de l'année 2011, la société n'a pas distribué de dividendes.

12.3. Autres réserves

Les autres réserves enregistrent :

- les bénéfices accumulés non distribués ;
- les écarts de change provenant de la conversion des états financiers des filiales étrangères ;
- l'impact négatif sur les capitaux propres provenant de la détention d'actions propres.

12.4. Paiement en actions

Au 31 décembre 2011, il existait 574 881 options de souscription non exercées et attribuées aux dirigeants ainsi qu'aux salariés du Groupe. Le détail des différents plans en cours de validité figure dans le tableau ci-après :

Date d'attribution	22-05-2007	05-12-2007	01-07-2008	14-05-2009	18-05-2009	03-12-2009	30-04-2010	29-04-2011
Date d'échéance	21-11-2012	04-06-2013	31-12-2013	13-11-2014	17-11-2014	02-06-2015	30-10-2015	29-10-2016
Nombre de bénéficiaires à l'origine	76	5	78	2	62	4	82	81
Nombre d'options accordées à l'origine	78 400	58 833	147 133	157 868	119 900	30 000	91 950	108 450
Nombre d'options auxquelles il a été renoncé	48 400	4 000	58 353	0	48 400	20 000	27 200	11 300
Nombre d'options exercées	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'options restant en fin de période	30 000	54 833	88 780	157 868	71 500	10 000	64 750	97 150
Prix d'exercice en euros	70,59	64,43	36,90	9,94	9,87	22,15	18,85	17,55
Valorisation des options :								
Juste valeur à l'attribution en euros	21,76	19,09	9,23	1,85	1,83	7,06	5,56	5,66
Modèle de valorisation utilisé	Trinomiel							
Volatilité	22,52%	20,88%	23,34%	32,07%	32,08%	37,35%	38,29%	41,55%
Dividende projeté	0%	0%	0%	0%	0%	0%	5%	5%
Durée de vie de l'option	5 ans et 6 mois							
Taux d'intérêt	4,33%	4,33%	5,11%	2,77%	2,76%	2,80%	2,47%	3,13%

Ces options sont exerçables au terme de trois ans et trois mois suivant leur date d'attribution pour les plans antérieurs à 2008, et au terme de deux ans et six mois pour les plans attribués en 2009, 2010 et 2011.

La période d'exercice est fixée contractuellement.

La date d'attribution correspond à la date du conseil ayant attribué le plan.

L'impact en compte de résultat des paiements en actions accordés par la société s'élève respectivement à 521 k€ et 744 k€ pour 2011 et 2010.

Le montant total de la juste valeur des paiements en actions des plans en cours de validité s'élève à 6 358 k€ au 31 décembre 2011.

L'évolution du nombre d'options et de leur prix moyen d'exercice est la suivante :

	2011		2010	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)
Options en circulation en début de période	574 731	28,35	595 534	32,61
Options attribuées	108 450	17,55	91 950	18,85
Options auxquelles il a été renoncé	108 300	35,52	112 753	43,12
Options exercées	0	0	0	0
Options expirées	0	0	0	0
Options en circulation en fin de période	574 881	24,96	574 731	28,35
dont options exerçables	402 981		62 600	

NOTE 13: PROVISIONS

Mouvements de l'exercice 2010

(en milliers d'euros)	2009	Augmentations	Diminutions		2010
			utilisées	non utilisées	
Litiges	4 461	2 048	1 363	2 322	2 824
Réorganisation	680	160	227	88	525
Indemnités de départ à la retraite et droit individuel à la formation	1 133	140			1 273
TOTAL	6 274	2 348	1 590	2 410	4 622
Dont passif non courant	3 855				1 548
Dont passif courant	2 419				3 074
Impact sur le résultat 2010, net de charges		2 348		1 259	1 089

Mouvements de l'exercice 2011

(en milliers d'euros)	2010	Augmentations	Diminutions		2011
			utilisées	non utilisées	
Litiges ⁽¹⁾	2 824	931	1 997	126	1 632
Réorganisation ⁽²⁾	525	120	184	41	420
Indemnités de départ à la retraite et droit individuel à la formation	1 273	187		70	1 390
TOTAL	4 622	1 238	2 181	237	3 442
Dont passif non courant ⁽³⁾	1 548				1 650
Dont passif courant	3 074				1 792
Impact sur le résultat 2011, net de charges		1 238		- 796	2 034

(1) Les litiges sont liés à l'activité courante et concernent essentiellement, à la clôture de l'exercice 2011, des litiges salariaux pour 1,2 M€. Ils sont provisionnés en fonction de la nature des risques encourus et de l'expérience constatée par le passé. Les reprises non utilisées correspondent essentiellement à des litiges pour lesquels le Groupe a connu une issue favorable.

(2) La provision est destinée à couvrir certains coûts liés à la réorganisation du parc magasins.

(3) Au 31 décembre 2011, aucune provision n'est actualisée.

Indemnités de départ à la retraite

La provision pour indemnités de départ à la retraite s'élève à 1 175 k€ au 31 décembre 2011.

Cette évaluation a été réalisée en tenant compte des hypothèses suivantes :

- taux d'actualisation de 4,7 % (pourcentage identique à celui retenu en 2010);
- augmentation des salaires de 1 % (hors inflation) (pourcentage identique à celui retenu en 2010);
- tables de mortalité (Insee 04-06) (table identique à celle de 2010);

- taux de turnover estimés en fonction de l'âge des salariés et des catégories de personnel de 28 % (pourcentage identique à celui retenu en 2010);
- taux de charges sociales déterminés en fonction de la catégorie socioprofessionnelle des salariés;
- modalité de départ retenue : 100 % à l'initiative des salariés;
- âge de la retraite calculé en fonction d'un âge moyen de début de carrière, soit 63 ans pour les cadres et 62 ans pour les employés et agents de maîtrise.

Le taux d'actualisation a été déterminé en référence au taux de rendement des Corporate bonds AA 10+.

La dotation de l'exercice a été comptabilisée en charges pour 187 k€ dans le poste « Frais de personnel ».

Cette charge se répartit de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	2011	2010
Coût des services rendus	130	89
Coût de l'actualisation	57	51
(Gain) Perte actuarielle comptabilisée sur la période	0	0
CHARGE (PRODUIT) DE L'EXERCICE	187	140

La société ne couvre pas l'engagement de retraite par des versements à un fonds. Il n'y a donc pas de taux de rendement des actifs correspondants.

Il n'existe pas de retraite complémentaire pour les dirigeants.

Il n'y a pas eu, sur la période, d'écarts actuariels amortis selon la méthode du corridor.

Les engagements actuariels et les ajustements réalisés sur la valorisation des engagements au cours des cinq derniers exercices se décomposent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	2011	2010	2009	2008	2007
(Gain) Perte actuarielle comptabilisée sur la période	- 25	- 18	0	0	18
Écart sur changement d'hypothèses	0	47	75	- 30	- 110

Droit individuel à la formation

	Nombre d'heures
Volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF	187 238
Volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande de DIF	174 683

Compte tenu des estimations d'utilisation de ces heures, une provision a été constatée au bilan à hauteur de 215 k€ au 31 décembre 2011.

NOTE 14 : PASSIFS FINANCIERS

14.1. Ventilation par catégories d'instruments

Exercice 2010

(en milliers d'euros)	Valeur au bilan	Juste valeur	Ventilation par catégories d'instruments	
			Juste valeur par résultat	Dettes au coût amorti
Passifs financiers non courants	29 430	29 430		29 430
Passifs financiers courants	25 858	25 858		25 858
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	156 381	156 381		156 381
Autres dettes	53 030	53 030		53 030
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS	264 699	264 699	0	264 699

Exercice 2011

(en milliers d'euros)

	Valeur au bilan	Juste valeur	Ventilation par catégories d'instruments	
			Juste valeur par résultat	Dettes au coût amorti
Passifs financiers non courants	76 128	76 128		76 128
Passifs financiers courants	23 239	23 239		23 239
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	111 586	111 586		111 586
Autres dettes	53 260	53 260		53 260
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS	264 213	264 213	0	264 213

Le passif financier enregistré dans les comptes correspond à la juste valeur de la dette dans la mesure où les dettes financières sont rémunérées au taux variable.

14.2. Décomposition de l'endettement financier net

(en milliers d'euros)

	2011	2010
Lignes de crédits confirmés ⁽¹⁾	75 485	28 787
Contrats de location-financement		
Autres dettes financières non courantes	643	643
Passifs financiers non courants	76 128	29 430
Lignes de crédits confirmés	2 085	1 410
Contrats de location-financement		
Concours bancaires et crédits confirmés	21 154	24 448
Passifs financiers courants	23 239	25 858
Total de la dette financière	99 367	55 288
Trésorerie et équivalents de trésorerie ⁽²⁾	13 136	23 831
DETTE FINANCIÈRE NETTE	86 231	31 457

(1) Au 31 décembre 2011, ce montant comprend une ligne de reverse factoring utilisée à hauteur de 17 M€.

(2) Ce poste est constitué d'excédents de trésorerie liés essentiellement aux encaissements réalisés en fin d'année par les magasins pour 10 370 k€ et de Sicav de trésorerie pour 2 766 k€.

En date du 30 juin 2010, le Groupe a souscrit auprès d'un syndicat de banque une ligne de crédit d'un montant de 120 M€, pour une durée de trois ans et six mois, à un taux basé sur l'Euribor, majoré d'une marge variable selon le niveau d'un ratio financier. Ce ratio est le rapport de l'endettement net consolidé sur l'EBITDA. Les niveaux du ratio déterminant le taux de marge applicable sont compris entre 2 et 3. Cette ligne de crédit est utilisée à la clôture de l'exercice à hauteur de 59 M€.

Les frais liés à la mise en place de ce financement sont amortis en charge financière sur la durée du financement. Suite à un accord signé entre les parties le 23 décembre 2011, les banques ont marqué leur accord pour lever le cas de défaut consécutif au non-respect des ratios calculés à la clôture de l'exercice. Cette dette, à échéance au 31 décembre 2013, est donc maintenue en passifs financiers non courants à la date de clôture et ce, conformément aux normes IFRS.

14.3. Risque de taux

(en milliers d'euros)

	Dettes financières nettes
Lignes de crédits confirmés	77 570
Contrats de location-financement	
Concours bancaires et crédits confirmés	21 154
Autres dettes financières	643
Total dettes	99 367
Disponibilités	13 136
Total actif	13 136
Position nette avant gestion	86 231
Hors bilan	
Position nette après gestion	86 231
Position nette à renouveler à moins d'un an	86 231
Variation de 1%	862
Durée restant à courir d'ici à la fin de l'exercice	1
Variation des frais financiers	862
Frais financiers nets 2011	4 833
Impact de l'évolution des taux sur les frais financiers	17,84%

Aucune opération de couverture de taux n'est en cours au 31 décembre 2011.

14.4. Fournisseurs et autres passifs courants

(en milliers d'euros)	2011	2010
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	111 586	156 381
Avances et acomptes reçus sur commandes	906	750
Dettes fiscales et sociales	42 886	43 102
Passif d'impôt exigible	0	38
Dettes sur immobilisations	2 535	915
Autres dettes	4 158	4 416
Produits constatés d'avance	2 775	3 809
TOTAL FOURNISSEURS ET AUTRES PASSIFS COURANTS	164 846	209 411
<i>Dont part à plus d'un an en valeur brute</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

Les autres dettes incluent des instruments dérivés de couverture de change pour un montant de 584 k€ ; ce montant s'élevait à 1 260 k€ au 31 décembre 2010.

NOTE 15 : GESTION DES RISQUES

Toutes les activités du Groupe impliquent l'analyse, l'évaluation, l'acceptation et la gestion d'un certain niveau de risque ou d'une combinaison de différents types de risques.

Les principaux risques attachés aux instruments financiers du Groupe sont les risques de crédit, de liquidité et de marché. Les risques de marché recouvrent les risques de change et de taux d'intérêt.

15.1. Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque d'une perte financière occasionnée par le manquement d'un client ou d'une contrepartie à ses obligations en vertu d'un contrat. Ce risque concerne principalement les activités de crédits clients.

Le risque de crédit se concentre autour de trois types de clients répondant à des caractéristiques particulières :

- les contrats de franchises ;
- les contrats envers les fournisseurs (participations publicitaires, ristournes) ;
- les clients magasins (clubs sportifs, associations...).

Ces clients font l'objet d'un suivi régulier par les services comptables et opérationnels concernés.

Le Groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients et autres débiteurs.

Le détail de ces dépréciations se trouve en note 10 ci-dessus.

L'antériorité des créances commerciales à la date de clôture s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	2011	2010
Non échues	6 019	6 345
Échues depuis 30 jours au plus	936	1 236
Échues depuis plus de 30 jours mais moins de 60 jours	1 684	684
Échues depuis plus de 60 jours	2 791	1 139
TOTAL	11 430	9 404

Sur la base de son expérience, le Groupe estime qu'aucune perte de valeur n'est à comptabiliser au titre des créances non échues. Il est précisé qu'il n'existe aucun actif financier donné en garantie des passifs.

15.2. Risque de liquidité

La structure financière de la société préserve le Groupe d'un risque de liquidité, notamment par le montant des crédits confirmés accordés par les établissements bancaires.

Le Groupe détermine en fonction de son activité ses besoins en trésorerie sur une période d'au moins un an glissant. Grâce à ces prévisions, Groupe GO Sport s'assure que ses lignes de crédit permettent de financer les dépenses opérationnelles.

Ainsi, le Groupe dispose d'une ligne de crédit confirmé provenant de la signature d'un crédit syndiqué au cours de l'exercice 2010 pour un montant de 120 M€, sur une durée de trois ans et six mois. Cette ligne de crédit contient des clauses de défaut (remboursement anticipé) en cas de non-respect de certains ratios financiers.

Les ratios financiers à respecter aux dates d'arrêtés dans le cadre du crédit syndiqué sont le rapport de l'endettement net consolidé sur les capitaux propres consolidés et le rapport de l'endettement net consolidé sur l'EBITDA.

L'endettement net consolidé correspond aux dettes financières à plus d'un an et à moins d'un an, auxquelles sont retranchés la trésorerie et les équivalents de trésorerie (voir note 14 ci-dessus).

Au 31 décembre 2011, la dette financière nette du Groupe s'élève à 86,2 M€.

L'EBITDA est égal au résultat opérationnel courant retraité des dotations aux amortissements et provisions opérationnels courants liées aux immobilisations (voir note 5 ci-dessus). Il s'élève à 8,6 M€ au 31 décembre 2011.

À la date de clôture, cette ligne de crédit confirmé est soumise à l'engagement de respecter un ratio d'endettement net consolidé/EBITDA consolidé inférieur à 3 et un ratio d'endettement net consolidé sur les capitaux propres consolidés inférieur à 1.

Avec l'accord du syndicat de banques (voir note 14.2 ci-dessus), les ratios financiers au 31 décembre 2011 ont été suspendus.

Compte tenu des flux de trésorerie générés par l'activité attendus en 2012, des possibilités de tirage complémentaire sur la ligne de crédit (59 M€ utilisés au 31 décembre 2011 sur les 120 M€ disponibles), et des actions initiées en matière d'optimisation de la liquidité, le Groupe n'envisage pas de difficulté quant au respect des clauses de défaut dans les douze prochains mois.

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers s'analysent comme suit (y compris les paiements d'intérêts) :

Au 31 décembre 2010

(en milliers d'euros)

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non dérivés					
Lignes de crédits confirmés	30 197	- 30 197	- 1 410	- 28 787	
Emprunts relatifs à des contrats de location-financement					
Autres dettes financières	643	- 643			- 643
Concours bancaires et crédits confirmés	24 448	- 24 448	- 24 448		
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	156 381	- 156 381	- 156 381		
Passifs financiers dérivés					
Contrats de change à terme utilisés comme couverture :					
Sortie de trésorerie	1 260	- 33 573	- 33 573		
Entrée de trésorerie		32 313	32 313		
TOTAL	212 929	- 212 929	- 183 499	- 28 787	- 643

Au 31 décembre 2011

(en milliers d'euros)

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non dérivés					
Lignes de crédits confirmés	77 570	- 77 570	- 2 085	- 75 485	
Emprunts relatifs à des contrats de location-financement					
Autres dettes financières	643	- 643			- 643
Concours bancaires et crédits confirmés	21 154	- 21 154	- 21 154		
Dettes fournisseurs et autres créditeurs ⁽¹⁾	111 586	- 111 586	- 111 586		
Passifs financiers dérivés					
Contrats de change à terme utilisés comme couverture :					
Sortie de trésorerie	584	- 35 170	- 35 170		
Entrée de trésorerie		34 586	34 586		
TOTAL	211 537	- 211 537	- 135 409	- 75 485	- 643

(1) Le Groupe règle certains de ses fournisseurs via un système d'affacturage inversé. La dette auprès de l'affactureur (33 M€ au 31 décembre 2011 et 24,4 M€ au 31 décembre 2010) est présentée en « Dettes fournisseurs » tant qu'elle ne dépasse pas les échéances contractuelles des factures fournisseurs réglées via ce système. En cas de dépassement, elle est reclassée en dette financière (voir note 14.2).

15.3. Risque de marché

Risque de change

Le Groupe est exposé au risque de change sur les achats de marchandises importées qui sont libellés essentiellement en dollars américains (USD).

Groupe GO Sport se couvre à 100% en fonction des dates prévisionnelles de paiement des achats importés. Pour mener sa politique de couverture, Groupe GO Sport utilise des contrats de change à terme ainsi que des options d'achat, dont les échéances sont inférieures à un an à la date de clôture. Les couvertures sont déclenchées en fonction des opportunités de marché, l'objectif étant de protéger le cours de référence.

Toutes les opérations de couverture sont traitées par la trésorerie du Groupe avec des contreparties bancaires de première catégorie.

En conséquence, le risque de contrepartie peut être considéré comme négligeable.

La comptabilité de couverture a conduit à constater un produit de 350 k€ dans les comptes au 31 décembre 2011 (voir note 23 ci-après).

Les variations de valeur intrinsèque de l'instrument dérivé sont intégralement enregistrées en fonds propres, l'instrument étant qualifié d'efficace à 100%.

Les contrats de crédit contractés par Groupe GO Sport sont libellés en euros et ne comportent donc aucun risque de change.

Analyse de la sensibilité de l'exposition au risque de change

Les cours de change retenus pour le zloty polonais s'établissaient au 31 décembre 2011 à 1 euro pour 4,46 zlotys et au 31 décembre 2010 à 1 euro pour 3,98 zlotys.

Une appréciation de 10% de l'euro au 31 décembre par rapport à cette devise aurait pour conséquence une baisse du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables sont supposées rester constantes.

Une dépréciation de 10% de l'euro au 31 décembre par rapport à cette devise conduirait à des incidences de sens contraire.

(en milliers d'euros)	2011	2010
Zlotys polonais	- 262	- 103
TOTAL	- 262	- 103

Risque de taux

Le Groupe a décidé de ne pas couvrir le risque de taux sur sa dette à taux variable. Par conséquent, il n'y a aucun instrument dérivé susceptible d'être concerné par la comptabilité de couverture telle que définie dans la norme IAS 39.

Le risque de taux est estimé à la note 14.3.

Autres risques de marché

Le Groupe n'a pas de risque de contrepartie sur ses actifs financiers et, comme indiqué à la note 6, les actifs estimés à la juste valeur correspondent à des dérivés non significatifs.

NOTE 16 : SECTEURS OPÉRATIONNELS

Groupe GO Sport est organisé par entité juridique.

Chaque entité se caractérise par une activité et une fonction stratégique définies dont les résultats sont analysés par des reportings internes distincts. L'information donnée pour chaque secteur opérationnel est identique à celle présentée aux dirigeants.

Ainsi, conformément à la norme IFRS 8 et après regroupement de certains secteurs non significatifs, le Groupe dispose de trois secteurs opérationnels :

- enseigne GO Sport en France : magasins spécialisés dans la vente d'articles de sport dits « multispécialistes » (pratique sportive, chaussures et textile) ;
- enseigne Courir en France : magasins spécialisés dans la vente de chaussures, textiles et accessoires ;
- enseigne GO Sport en Pologne : magasins spécialisés dans la vente d'articles de sport (pratique sportive, chaussures et textile).

La performance de chaque secteur est notamment évaluée sur la base du résultat opérationnel courant dégagé par ces derniers.

Ce résultat sectoriel est établi selon les mêmes règles comptables que les états financiers consolidés et est retraité des transactions intragroupe affectées aux secteurs au prorata de leur chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires sectoriel correspond aux ventes et prestations réalisées dans les magasins exploités en France et en Pologne.

Compte tenu du mode de distribution, le Groupe ne dépend d'aucun de ses clients.

En tant qu'acteur de la distribution spécialisée, le Groupe est soumis au risque de saisonnalité de son chiffre d'affaires et de ses résultats. Le suivi quotidien des résultats par rapport aux budgets et aux historiques permet de s'assurer que les rendez-vous traditionnels de consommation (soldes, rentrées des classes et Noël) constituent une part significative du chiffre d'affaires annuel.

Exercice 2010

(en milliers d'euros)	GO Sport France	Courir	GO Sport Polska	Total	Dont France
Chiffre d'affaires des clients externes	472 684	150 115	53 380	676 179	622 799
Chiffre d'affaires intersecteurs opérationnels				0	
Chiffre d'affaires des secteurs opérationnels	472 684	150 115	53 380	676 179	622 799
Résultat d'exploitation des secteurs opérationnels	6 260	- 1 836	3 840	8 264	4 424
Actifs sectoriels	211 335	68 019	22 396	301 750	279 354

Réconciliation avec les états financiers consolidés

	31-12-2010
Chiffre d'affaires des secteurs à présenter	676 179
Élimination intersecteurs	0
Autres revenus de clients externes	6 899
Total chiffre d'affaires du Groupe	683 078
Résultat d'exploitation des secteurs à présenter	8 264
Résultat d'exploitation non affecté	- 8 688
Résultat opérationnel courant	- 424
Actifs sectoriels des secteurs à présenter	301 750
Actifs sectoriels non affectés	44 751
ACTIFS SECTORIELS	346 501

Exercice 2011

(en milliers d'euros)	GO Sport France	Courir	GO Sport Polska	Total	Dont France
Chiffre d'affaires des clients externes	459 222	163 624	49 566	672 412	622 846
Chiffre d'affaires intersecteurs opérationnels				0	
Chiffre d'affaires des secteurs opérationnels	459 222	163 624	49 566	672 412	622 846
Résultat d'exploitation des secteurs opérationnels	- 11 916	- 4 011	660	- 15 268	- 15 927
Actifs sectoriels	203 438	61 902	21 788	287 128	265 340

Réconciliation avec les états financiers consolidés

	31-12-2011
Chiffre d'affaires des secteurs à présenter	672 412
Élimination intersecteurs	0
Autres revenus de clients externes	7 942
Total chiffre d'affaires du Groupe	680 354
Résultat d'exploitation des secteurs à présenter	- 15 268
Résultat d'exploitation non affecté	3 186
Résultat opérationnel courant	- 12 082
Actifs sectoriels des secteurs à présenter	287 128
Actifs sectoriels non affectés	38 698
ACTIFS SECTORIELS	325 826

NOTE 17 : PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Les avantages accordés aux clients dans le cadre des programmes de fidélisation constituent des éléments séparés de la vente initiale. Les produits liés à ces droits octroyés sont différés

jusqu'à la date d'utilisation des avantages par les clients. Ils sont comptabilisés suivant leur taux probable de réalisation et pour le montant de l'avantage accordé.

Le chiffre d'affaires différé au titre de l'exercice 2011 s'élève à 2301 k€, contre 3775 k€ au titre de l'exercice précédent.

NOTE 18 : PRIX DE REVIENT DES VENTES

(en milliers d'euros)	2011	2010
Achats	354 006	377 595
Variation des stocks	7 582	- 16 442
Variation des dépréciations des stocks	2 335	162
Coûts logistiques	28 426	28 720
Frais de centrale d'achats	9 703	10 183
SITUATION EN FIN D'EXERCICE	402 052	400 218

Les données de la période close au 31 décembre 2011 ont été retraitées de l'activité belge présentée en « Résultat net des activités en cours de cession » dont le détail est donné en note 11.

Les frais de centrale d'achats et les coûts logistiques intègrent des frais de personnel à hauteur de 6771 k€ et des charges externes pour 30383 k€.

NOTE 19 : PERSONNEL

(en milliers d'euros)	2011	2010
Salaires et traitements	85 440	82 621
Charges sociales	25 208	24 134
Charges liées aux paiements en actions	521	744
Charges postérieures à l'emploi	187	140
Autres charges de personnel	- 252	593
SITUATION EN FIN D'EXERCICE	111 104	108 232

Les données de la période close au 31 décembre 2011 ont été retraitées de l'activité belge présentée en « Résultat net des activités en cours de cession » dont le détail est donné en note 11.

Les effectifs de l'ensemble du Groupe présents au 31 décembre 2011 s'établissent à 4876 personnes, contre 5057 personnes sur l'exercice précédent.

NOTE 20 : CHARGES EXTERNES

(en milliers d'euros)	2011	2010
Frais de publicité	14 841	13 318
Locations immobilières	65 634	63 280
Charges locatives	20 872	20 374
Entretien, énergie et fournitures	12 978	12 593
Autres charges externes	37 719	38 298
SITUATION EN FIN D'EXERCICE	152 044	147 863

Les données de la période close au 31 décembre 2011 ont été retraitées de l'activité belge présentée en « Résultat net des activités en cours de cession » dont le détail est donné en note 11.

Les honoraires versés sur l'exercice aux commissaires aux comptes se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	2011
Honoraires liés à la mission de commissariat aux comptes	454
Honoraires liés aux diligences directement liées à la mission de commissariat aux comptes	43
TOTAL	497

NOTE 21 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

(en milliers d'euros)	2011	2010
Résultat sur immobilisations cédées ou mises au rebut	- 739	3 643
Indemnités reçues ⁽¹⁾	5 787	
Dépréciation nette de reprises des actifs de certains magasins ⁽²⁾	- 933	- 1 206
Frais de démolition nets de reprises	- 91	- 776
SITUATION EN FIN D'EXERCICE	4 024	1 661

(1) Ces indemnités correspondent aux montants, nets des coûts de fermeture et de remise en état, liés aux indemnités de résiliation et de restitution de quatre magasins.

(2) Les dépréciations non récurrentes dans l'exploitation des magasins ont été classées en « Autres produits et charges opérationnels » pour un montant de 933 k€.

Les données de la période close au 31 décembre 2011 ont été retraitées de l'activité belge présentée en « Résultat net des activités en cours de cession » dont le détail est donné en note 11.

NOTE 22 : COÛT DE L'ENDETTEMENT NET

(en milliers d'euros)	2011	2010
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	43	62
Charges d'intérêts sur opérations de financement	- 4 876	- 3 482
Charges financières sur location-financement		- 1
SITUATION EN FIN D'EXERCICE	- 4 833	- 3 421

Les données de la période close au 31 décembre 2011 ont été retraitées de l'activité belge présentée en « Résultat net des activités en cours de cession » dont le détail est donné en note 11.

NOTE 23 : AUTRES CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

(en milliers d'euros)	2011	2010
Gains de change	89	926
Variation positive de juste valeur des dérivés	350	
Autres produits	33	1
Sous-total des autres produits financiers	472	927
Pertes de change	- 523	- 102
Variation négative de juste valeur des dérivés		- 73
Autres charges	- 460	- 13
Sous-total des autres charges financières	- 983	- 188
SITUATION EN FIN D'EXERCICE	- 511	739

Les données de la période close au 31 décembre 2011 ont été retraitées de l'activité belge présentée en « Résultat net des activités en cours de cession » dont le détail est donné en note 11.

Les pertes et gains de change sont principalement liés aux écarts de conversion constatés sur des créances vis-à-vis de la filiale GO Sport Polska.

NOTE 24 : CHARGE D'IMPÔT**24.1. Décomposition de l'impôt**

(en milliers d'euros)	2011	2010
Impôts exigibles ⁽¹⁾	- 3 326	- 3 457
Impôts différés ⁽²⁾	- 1 554	- 119
TOTAL (CHARGE) PRODUIT D'IMPÔT	- 4 880	- 3 576

(1) Ce montant inclut la charge d'impôt résultant de la réforme fiscale relative à la taxe professionnelle et au traitement comptable de la CVAE à hauteur de 3 284 k€.

(2) Ce montant est constitué principalement de la variation de l'impôt différé actif relatif aux déficits reportables.

24.2. Rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôt

(en milliers d'euros)	2011	2010
Résultat net	- 19 984	- 5 891
(Charge) produit d'impôt	- 4 880	- 3 576
Résultat avant impôt	- 15 104	- 2 315
Taux d'impôt théorique ⁽¹⁾	34,43 %	34,43 %
(Charge) produit d'impôt théorique	5 201	797
Charges non déductibles	430	- 402
Produits d'impôt sur exercices antérieurs		
Reportes déficitaires des sociétés françaises non reconnus sur exercices antérieurs		
Reportes déficitaires des sociétés françaises non activés	- 7 795	- 1 728
Reportes déficitaires des sociétés étrangères non activés	- 790	- 395
Impact de la CVAE ⁽²⁾	- 1 951	- 2 391
Variation de taux	25	543
(CHARGE) PRODUIT D'IMPÔT RÉEL	- 4 880	- 3 576

(1) Le taux d'impôt utilisé est celui en vigueur en France pour chaque exercice concerné. Il n'a pas été tenu compte de la majoration exceptionnelle de 5 %.

(2) Ce montant est constitué de la charge d'impôt, nette des impôts différés du traitement de la CVAE.

NOTE 25 : RÉSULTAT NET PAR ACTION

(en milliers d'euros)	2011	2010
Résultat net, part du Groupe	- 19 984	- 5 891
Nombre moyen pondéré d'actions sur la période	3 739 908	3 741 678
Équivalents actions provenant des :		
Plans d'options de souscription et d'achat	543 207	547 558
Instruments non dilutifs (hors marché)	- 313 839	- 302 890
Nombre moyen pondéré d'instruments dilutifs	229 368	244 668
Nombre théorique d'actions rachetées au prix du marché ⁽¹⁾	- 162 160	- 159 360
Effet de dilution des plans d'options de souscription et d'achat	67 208	85 308
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution	3 807 116	3 826 986
Résultat net par action (en euros)	- 5,34	- 1,57
RÉSULTAT NET DILUÉ PAR ACTION (en euros)⁽²⁾	- 5,34	- 1,57

(1) En application de la méthode du rachat d'actions, les fonds recueillis à l'exercice des options sont supposés être affectés en priorité au rachat d'actions au prix du marché. Le nombre théorique d'actions qui seraient ainsi rachetées vient en diminution du nombre total des actions qui résulteraient de l'exercice des droits. Le nombre théorique est plafonné au nombre d'actions qui résulteraient de l'exercice des droits.

(2) Dans le cas d'un résultat net par action négatif, le résultat dilué est identique à ce dernier. Les instruments en action ne peuvent pas avoir un effet antidilutif sur le résultat.

NOTE 26 : AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Les autres éléments du résultat global recyclés en résultat se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	2011	2010
Écarts de change résultant des activités à l'étranger	- 786	167
Gains ou perte réalisés durant l'exercice	0	0
Variation des écarts de conversion sur la période	- 786	167
Partie efficace de la variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture de change	1 833	- 484
Gains ou perte réalisés durant l'exercice	1 608	- 225
Ajustements de reclassement des gains constatés en résultat	225	- 259
Impôt sur les éléments du résultat global	- 631	166
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL NET D'IMPÔTS	416	- 151

NOTE 27 : ENGAGEMENTS HORS BILAN**27.1. Engagements liés à l'activité courante**

(en milliers d'euros)	2011	2010
Lignes de crédits confirmés non utilisées	61 000	90 000
Total des engagements reçus	61 000	90 000
Cautions et garanties données	2 150	2 072
Total des engagements donnés	2 150	2 072
Achats de devises ⁽¹⁾	35 170	33 573
Autres engagements réciproques	22 419	19 505
<i>dont lettres de crédit</i>	17 458	16 035
<i>dont engagements publicitaires</i>	4 961	3 470
TOTAL DES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES	57 589	53 078

(1) Couverture en US dollars pour achats futurs à l'importation : 49 150 000 USD au taux moyen de 1,3975 USD pour 1 EUR.

27.2. Échéancier des obligations contractuelles

(en milliers d'euros)	Total	À moins de 1 an	Paiements dûs par période	
			De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Dettes à long terme	643		643	
Obligations en matière de location-financement ⁽¹⁾	0			
Obligations contractuelles figurant au bilan	643	0	643	0
Contrats de location simple	233 529	64 117	129 698	39 714
TOTAL	234 172	64 117	130 341	39 714

(1) Loyers restant à payer en matière de location-financement

Contrats de location simple

Ces contrats concernent la quasi-totalité des locations immobilières du Groupe.

Les dispositions générales de ces contrats sont les suivantes :

- durée de location pour trois ans renouvelables ;
- loyer indexé annuellement sur l'indice Insee du coût de la construction ; ou,
- pour les magasins situés en centres commerciaux, loyer correspondant à un pourcentage du chiffre d'affaires.

Les locations immobilières à loyer fixe représentent 43 % de notre parc de magasins, contre 57 % pour celles dont le loyer dépend du chiffre d'affaires.

Le Groupe dispose de quatre entrepôts (deux en France, un en Pologne et un à Dubai) mais n'est locataire que du seul entrepôt polonais. Les engagements de loyers y afférant s'élèvent à 476 k€ par an.

Les seules charges majeures significatives qui pèsent sur ces immobilisations (magasins et entrepôts) sont les loyers et charges locatives facturés par nos bailleurs.

NOTE 28 : COURS DES DEVICES

Les cours retenus pour l'exercice 2011 et exprimés en euros sont les suivants :

Devises	Cours au début de l'exercice	Cours moyen de l'exercice	Cours à la fin de l'exercice
Zloty polonais	0,251572	0,242795	0,224316
Franc suisse	0,799744	0,810384	0,822639

NOTE 29 : PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE

La société International Sports Retail Development SARL détenue à hauteur de 50 % est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence, le Groupe y exerçant un contrôle conjoint.

(en milliers d'euros)	2011	2010
Valeur mise en équivalence	119	73
Chiffre d'affaires	1 297	1 565
Résultat net 100 %	93	132
Montant des capitaux propres	238	146
Total bilan	3 049	3 601
Fraction du capital détenu	50 %	50 %

Les transactions avec les entreprises associées sont présentées en note 30.2.

NOTE 30 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les parties liées sont :

- les sociétés mères ;
- les entités qui exercent un contrôle conjoint ou une influence notable sur l'entité ;
- les filiales ;
- les entreprises associées ;
- les coentreprises ;
- les membres du conseil d'administration et membres du comité de direction.

30.1. Transactions avec la société mère

Les comptes de la société sont intégrés dans les comptes consolidés établis par la société Rallye, société mère de Groupe GO Sport SA.

Siège social : 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris.
N° Siren : 054 500 574.

Date de clôture de l'exercice : 31 décembre 2011.

Il n'y a pas eu de transactions entre le Groupe et la société Rallye au cours de l'exercice 2011.

30.2. Transactions avec les entreprises associées

(en milliers d'euros)	2011	2010
Clients et comptes rattachés	50	121
Autres créances	1 733	1 369
Produits d'exploitation	2 022	1 445
Charges d'exploitation	- 645	- 769
Produits financiers	9	0

30.3. Transactions avec d'autres parties liées

Le personnel dirigeant est constitué des membres du conseil d'administration et du comité de direction du Groupe.

Rémunérations du personnel dirigeant du Groupe

(en milliers d'euros)	2011	2010
Avantages à court terme	3 169	2 737
Avantages postérieurs à l'emploi		
Indemnités de fin de contrat	210	163
Paiements en actions	333	654
TOTAL DES RÉMUNÉRATIONS DU PERSONNEL DIRIGEANT	3 712	3 554

Options d'actions accordées aux dirigeants au cours de l'exercice

(en nombre d'options)	2011	2010
Options d'achat d'actions	0	0
Options de souscription d'actions	47 500	48 000
TOTAL DES OPTIONS	47 500	48 000

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Groupe GO Sport, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro (et en particulier de la Grèce). Cette crise s'accompagne d'une crise économique et de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations et nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Lors de l'arrêté des comptes, le Groupe est conduit à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses, telles que présentées à la note « C. Jugements et estimations » de la première partie de l'annexe « Règles et méthodes comptables », concernant notamment la dépréciation des actifs non courants, l'activation des impôts différés liés aux déficits fiscaux ainsi que l'évaluation des provisions. Le Groupe effectue également une évaluation de la dépréciation des stocks (note « M. Stocks »). Pour l'ensemble de ces estimations, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir, par sondages, les calculs effectués par le Groupe, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction et à vérifier que ces notes aux états financiers donnent une information appropriée sur les hypothèses retenues par votre Groupe.

La note « 14.2 Décomposition de l'endettement financier net » aux états financiers décrit le traitement comptable retenu pour la présentation des dettes financières. Nous nous sommes assurés que ce traitement comptable est conforme aux principes énoncés par la norme IAS 1 « Présentation des états financiers » et que cette note aux états financiers donne une information appropriée à cet égard.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Meylan et Lyon, le 27 février 2012
Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG SA

Ernst & Young et Autres

Stéphane Devin
Associé

Sylvain Lauria
Associé

BILAN SOCIAL

AU 31 DÉCEMBRE 2011

(en milliers d'euros)

	Notes	Valeur brute	Amortissement et provisions	Montant net 31-12-2011	Montant net 31-12-2010
ACTIF					
Immobilisations incorporelles					
Concessions, licences, marques		26 528	19 191	7 337	8 864
Immobilisations corporelles					
Installations techniques, matériels		323	210	113	131
Autres immobilisations corporelles		5 484	4 286	1 198	1 274
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées		274 471	21 859	252 612	252 612
Autres immobilisations financières		1 141	409	732	1 081
Actif immobilisé	4/7	307 947	45 955	261 992	263 962
Stocks et en-cours		4 895	505	4 390	3 270
Créances clients et comptes rattachés		51 800	1 049	50 751	59 859
Autres créances		49 733	1 023	48 710	13 036
Valeurs mobilières de placement		2 673		2 673	3 777
Disponibilités		434		434	5 893
Actif circulant	5	109 535	2 577	106 958	85 835
Charges constatées d'avance	6	1 546		1 546	2 276
Compte de régularisation		301		301	0
TOTAL DE L'ACTIF		419 329	48 532	370 797	352 073

(en milliers d'euros)

	Notes	31-12-2011	31-12-2010
PASSIF			
Capital	7-1	15 110	15 110
Primes		49 802	49 802
Réserve légale		1 535	1 535
Réserves réglementées			
Report à nouveau		145 783	140 792
Résultat de l'exercice		17 693	4 991
Provisions réglementées		59	131
Capitaux propres	7-2	229 982	212 361
Provisions pour risques et charges	7-3	1 500	1 762
Emprunts auprès des établissements de crédit	8	55 414	5 827
Autres emprunts et dettes financières	8	50 420	93 312
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8	24 487	28 570
Dettes fiscales et sociales	8	7 250	7 499
Dettes sur Immobilisations et comptes rattachés	8	523	373
Autres dettes et comptes de régularisation	8	1 221	2 369
TOTAL DU PASSIF		370 797	352 073

COMPTE DE RÉSULTAT SOCIAL

AU 31 DÉCEMBRE 2011

(en milliers d'euros)

	Notes	31-12-2011	31-12-2010
Chiffre d'affaires net hors taxes	12	65 222	66 099
Reprises sur amortissements et provisions		170	105
Autres produits		6 852	7 544
Total des produits d'exploitation		72 244	73 748
Achats de marchandises		- 8 693	- 11 565
Variation de stock de marchandises		1 625	711
Consommations en provenance des tiers		- 31 363	- 31 429
Impôts, taxes et versements assimilés		- 1 353	- 1 544
Charges de personnel		- 20 829	- 19 626
Dotations aux amortissements et provisions		- 6 538	- 5 100
Autres charges		- 423	- 320
Total des charges d'exploitation		- 67 574	- 68 873
Résultat d'exploitation		4 670	4 875
Bénéfice attribué		323	320
Résultat financier	13	11 702	- 1 956
Résultat courant avant impôt		16 695	3 239
Résultat exceptionnel	16	654	- 110
Participation des salariés aux résultats		0	0
Impôts sur les bénéfices	14	344	1 862
RÉSULTAT NET		17 693	4 991

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE SOCIAUX

AU 31 DÉCEMBRE 2011

(en milliers d'euros)

	31-12-2011	31-12-2010
Résultat net de la période	17 693	4 991
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie		
Amortissements et provisions	5 163	3 713
Plus-values de cessions nettes d'impôt	43	114
(Boni) mali de fusion		- 94
Marge brute d'autofinancement	22 899	8 725
(Augmentation) diminution des stocks nets ⁽¹⁾	- 1 120	- 711
(Augmentation) diminution des créances d'exploitation	9 406	1 823
Augmentation (diminution) des dettes d'exploitation	- 5 479	- 56 234
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	25 706	- 46 398
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations	- 3 992	- 2 595
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations	571	4 431
Incidence des fusions et apports ⁽²⁾		29 431
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	- 3 421	31 267
Dividendes versés aux actionnaires		
Augmentation (diminution) des capitaux propres		
Émissions d'emprunts	53 091	
Remboursements d'emprunts		
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	53 091	
Variation de trésorerie	75 376	- 15 131
Trésorerie d'ouverture		
Disponibilités	19 001	2 577
Concours bancaires courants	- 99 140	- 67 585
Trésorerie de clôture		
Disponibilités	47 980	19 001
Concours bancaires courants	- 52 743	- 99 140
Variation de trésorerie	75 376	- 15 131
La trésorerie au 31 décembre est constituée de :		
Trésorerie active	47 980	19 000
Comptes courants d'associés actifs	44 873	9 330
Disponibilités	3 107	9 670
Trésorerie passive	- 52 743	- 99 139
Comptes courants d'associés passifs	- 50 420	- 93 312
Concours bancaires courants	- 2 323	- 5 827
TRÉSORERIE DE CLÔTURE	- 4 763	- 80 139

(1) Au 31 décembre 2010, les stocks, créances d'exploitation et dettes d'exploitation correspondant aux apports de GO Sport International SAS n'impactent pas la variation du besoin en fond de roulement respectivement à hauteur de 2 558 k€, 57 089 k€ et 88 930 k€.

(2) Au 31 décembre 2010, ce poste comprend la trésorerie nette apportée par GO Sport International SAS.

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

AU 31 DÉCEMBRE 2011

La présente annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011 apporte les éléments d'informations complémentaires au bilan, dont le total s'établit à 370 797 040 € et au compte de résultat qui se solde par un bénéfice de 17 692 601 €.

Les éléments d'informations qui ne présentent pas un caractère obligatoire ne sont mentionnés que pour autant qu'ils aient une importance significative. Sauf mention particulière, les données chiffrées sont indiquées en milliers d'euros (k€).

PREMIÈRE PARTIE : RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

NOTE 1 : RÈGLES ET PRINCIPES GÉNÉRAUX APPLIQUÉS

Les comptes de l'exercice 2011 ont été élaborés et présentés conformément aux principes et méthodes définis par le règlement CRC n° 99-03 du 29 avril 1999 relatif à la réécriture du Plan comptable général.

Les conventions suivantes ont notamment été appliquées :

- principe de prudence ;
- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

NOTE 2 : COMPARABILITÉ DES COMPTES ET CHANGEMENTS DE MÉTHODE

2.1. Faits marquants de l'exercice

Au cours de l'exercice 2011, la SAS Grand Large Sport et la SAS les Buisnières, filiales de la société Groupe GO Sport, ont distribué des dividendes respectivement à hauteur de 15 000 k€ et 2 000 k€.

2.2. Changements de méthode comptable

Néant.

2.3. Comparabilité des comptes

Les états financiers de la société sont comparables à ceux de l'exercice précédent.

2.4. Événements postérieurs à la clôture

Néant.

NOTE 3 : MÉTHODES D'ÉVALUATION

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

3.1. Actif

3.1.1. Immobilisations incorporelles

Concessions, brevets et marques

Ce poste comprend les marques acquises et le coût des développements informatiques ou des licences de logiciels, et notamment ceux liés à la mise en place du progiciel SAP au sein du Groupe. La valeur brute correspond au prix d'acquisition majoré des frais accessoires.

3.1.2. Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond soit au prix d'acquisition, soit, pour les biens repris à la suite de fusions par voie d'absorption, à leur valeur brute dans les sociétés absorbées.

3.1.3. Amortissement et dépréciation des immobilisations

Les marques non utilisées, comprises dans les immobilisations incorporelles, sont intégralement provisionnées.

L'amortissement linéaire est considéré comme l'amortissement économique.

L'écart entre les amortissements linéaire et dégressif est considéré comme dérogatoire et fait l'objet d'une provision réglementée.

Les principales durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- logiciels : un à sept ans ;
- constructions : vingt ans ;
- matériel-outillage : trois à huit ans ;
- mobilier-matériel de bureau : trois à dix ans ;
- agencements-aménagements : cinq à dix ans.

3.1.4. Titres de participation et créances rattachées

Les titres de participation comprennent les participations acquises et reçues par voie d'apport et font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable.

La société Groupe GO Sport apprécie la valeur d'utilité des titres de participations en fonction de plusieurs éléments d'appréciation, tels que l'actif net comptable, l'actif net réévalué, l'actualisation des flux financiers nette de l'endettement ou des évaluations externes (voir note 7.3 ci-après).

La quote-part de pertes des filiales est constatée par voie de provisions constituées d'abord sur les titres détenus, puis sur les avances en compte courant et les créances clients et, si besoin, par dotation d'une provision pour risques et charges.

3.1.5. Autres immobilisations financières

Ce poste comprend les dépôts de garantie des locaux du siège social ainsi que les titres acquis dans le cadre d'un contrat de liquidité.

Au 31 décembre 2011, ces titres représentent la valeur d'achat de 43398 actions Groupe GO Sport et de 7 Sicav acquises dans le cadre du contrat de liquidité.

Pour les actions Groupe GO Sport acquises dans le cadre du contrat de liquidité, la valeur probable de réalisation retenue est le cours de Bourse moyen des 20 derniers jours de l'exercice.

3.1.6. Autres actifs circulants

Les autres actifs circulants sont inscrits pour leur valeur nominale sous déduction, le cas échéant, de provisions destinées à les ramener à leur valeur actuelle.

3.1.7. Stocks

Ils correspondent aux marchandises, non encore expédiées, destinées à nos clients franchisés et aux filiales du Groupe.

Ils sont valorisés au prix d'achat moyen pondéré, majoré d'un coefficient incluant les frais accessoires d'achat, les frais de douane et le coût de l'entreposage effectué chez les tiers, et diminué du taux de ristournes de l'exercice.

Au 31 décembre 2011, le stock comprend ainsi 140 k€ de coûts logistiques et -97 k€ de ristournes.

Lorsque le prix de vente probable est inférieur au prix de revient, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence. Une provision de 505 k€ a été comptabilisée sur l'exercice 2011.

3.1.8. Comptes de régularisation

Les frais d'émission des emprunts sont répartis sur la durée de l'emprunt de manière appropriée à leurs modalités de remboursement. Les créances et les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de clôture. Les différences constatées entre les montants enregistrés à l'origine et les montants convertis au taux de clôture sont portées en écart de conversion actif ou passif. Les écarts de conversion actif font l'objet d'une provision pour risque.

3.2. Passif

3.2.1. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges incluent :

- les provisions pour litiges ;
- les provisions pour indemnités de départ à la retraite ;
- les provisions pour risques fiscaux et sociaux.

Les risques fiscaux sont provisionnés dès leur notification s'ils ne sont pas contestés.

La provision pour indemnité de départ à la retraite s'élève à 497 k€ au 31 décembre 2011. La dette actuarielle a été évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette évaluation tient compte des impacts de la loi Fillon et a été réalisée en tenant compte des hypothèses suivantes :

- taux d'actualisation (4,7 %) ;
- augmentation des salaires (1,00% hors inflation) ;
- tables de mortalité (Insee 04-06) ;
- taux de turnover : les taux de turnover ont été estimés en fonction de l'âge des salariés et des catégories de personnel.

3.2.2. Dettes et créances en monnaies étrangères

Les dettes et créances en monnaies étrangères sont valorisées au cours de clôture de l'exercice et les pertes de change latentes sont provisionnées.

Le montant de la provision constituée au 31 décembre 2011 s'élève à 300 k€.

3.3. Compte de résultat

3.3.1. Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation sont principalement constitués des facturations effectuées aux filiales dans le cadre des contrats de prestations de services, d'approvisionnement et de stockage mis en place avec elles, ainsi que des redevances relatives à l'activité de centrale d'achat.

Les droits d'entrée au titre des contrats de franchise sont enregistrés en produits d'exploitation nets des coûts à engager lors de l'ouverture du premier magasin. Ces coûts correspondent à l'assistance en matière commerciale, informatique et à la formation, et sont enregistrés en produits constatés d'avance jusqu'à l'ouverture du magasin.

3.3.2. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel inclut les produits et les charges qui, par leur nature, leur occurrence ou leur caractère significatif, ne relèvent pas des activités courantes.

3.3.3. Impôt sur les bénéfices

La société a opté depuis 2000 pour le régime fiscal de groupe. Dans le cadre de ce régime, Groupe GO Sport SA intervient comme un organisme collecteur de l'impôt sur les sociétés auprès des filiales et devient seule redevable de cet impôt auprès du Trésor public.

Les modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés sont les suivantes :

- l'impôt pris en charge par chaque filiale est le même que celui qu'elle aurait supporté si elle n'avait pas été intégrée fiscalement ;
- Groupe GO Sport SA prend en compte l'économie ou la charge d'impôt résultant de la différence entre la somme des impôts qui auraient dû être versés par chacune des sociétés comme si elles avaient payé elles-mêmes leur impôt et l'impôt dû à raison du résultat fiscal d'ensemble.

DEUXIÈME PARTIE : COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN

NOTE 4 : ACTIF IMMOBILISÉ

4.1. Décomposition des immobilisations

(en milliers d'euros)	2011	2010
Immobilisations incorporelles		
Valeur brute	26 528	23 921
Amortissements/provisions	- 19 191	- 15 057
Valeur nette	7 337	8 864
Immobilisations corporelles		
Valeur brute	5 808	5 430
Amortissements/provisions	- 4 496	- 4 025
Valeur nette	1 312	1 405
Immobilisations financières		
Valeur brute	275 611	275 114
Amortissements/provisions	- 22 268	- 21 421
Valeur nette	253 343	253 693
TOTAL IMMOBILISATIONS NETTES	261 992	263 962

4.2. Variation des immobilisations

(en milliers d'euros)	Brut	Amortissements et provisions	Net
Au 31 décembre 2009	302 112	- 34 033	268 079
Augmentations	2 896	- 4 591	- 1 695
Incidence des fusions et apports	4 090	- 1 966	2 124
Diminutions	- 4 633	87	- 4 546
Au 31 décembre 2010	304 465	- 40 503	263 962
Augmentations ⁽¹⁾	4 142	- 5 534	- 1 392
Incidence des fusions et apports			0
Diminutions	- 660	82	- 578
AU 31 DÉCEMBRE 2011	307 947	- 45 955	261 992

(1) Les augmentations de l'exercice 2011 incluent principalement des acquisitions liées aux développements de projets informatiques.

NOTE 5 : ACTIF CIRCULANT

5.1. État des échéances des créances

(en milliers d'euros)	Montant total	À moins de 1 an	À plus de 1 an
Créances de l'actif circulant			
Clients et comptes rattachés	50 751	50 751	
Autres créances	48 710	48 710	
Charges constatées d'avance	1 546	940	606
TOTAL	101 007	100 401	606

5.2. Produits à recevoir rattachés aux créances

(en milliers d'euros)	2011	2010
Créances clients et comptes rattachés	7 252	4 253
Autres créances	2 229	2 037
TOTAL	9 481	6 290

5.3. Évaluation des éléments fongibles de l'actif circulant

Il n'existe pas de différence d'estimation significative entre l'évaluation au bilan et la valeur du marché des éléments fongibles de l'actif circulant.

NOTE 6 : COMPTES DE RÉGULARISATION

(en milliers d'euros)	2011	2010
Charges constatées d'avance		
Commissions sur emprunts ⁽¹⁾	1 213	1 819
Entretien, locations et divers	333	457
TOTAL	1 546	2 276

(1) Les commissions sur emprunts représentent les frais et commissions d'agent liés à la mise en place du crédit syndiqué en juin 2010. Ces frais sont répartis sur la durée du financement, soit trois ans et six mois.

NOTE 7 : CAPITAUX PROPRES

7.1. Composition du capital social

Le capital est constitué par 3777 523 actions ordinaires d'une valeur nominale de 4 €.

Toutes les actions sont de même catégorie.

Il n'y a pas eu de levées d'options de souscription d'actions au cours de l'année 2011.

Au 31 décembre 2011, il existait 574 881 options de souscription non exercées, attribuées par le conseil d'administration dans le cadre des autorisations données par les assemblées générales du 22 mai 2003, du 23 mai 2006, du 20 mai 2008, du 18 mai 2009, du 30 avril 2010 et du 29 avril 2011.

Ces options pourront donner droit à la souscription de 574 881 actions.

7.2. Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	2011	2010
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	212 361	207 499
Levées d'options		
Réduction de capital par annulation des actions propres détenues		
Reconstitution des provisions réglementée ⁽¹⁾		- 259
Variation des provisions réglementées	- 72	130
Résultat de l'exercice	17 693	4 991
CAPITAUX PROPRES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	229 982	212 361

(1) Au 31 décembre 2010, ce montant correspond à la reconstitution des provisions réglementées de la société GO Sport International, qui a été dissoute par voie de transmission universelle de son patrimoine à la société Groupe GO Sport par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2009.

L'affectation des résultats de l'exercice 2010 a été effectuée conformément au procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 avril 2011.

7.3. Provisions

Provisions pour dépréciation des actifs

(en milliers d'euros)	Début d'exercice	Dotations de l'exercice	Incidence des fusions et apports	Reprise de l'exercice	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	183				183
Titres de participations et créances rattachées	20 610	364			20 974
Autres immobilisations financières	485			- 39	446
Clients et autres créances	51	795	42	- 17	871
2010	21 329	1 159	42	- 56	22 474
Immobilisations incorporelles	183				183
Titres de participations et créances rattachées ⁽¹⁾	20 974	884			21 858
Autres immobilisations financières ⁽²⁾	446			- 37	409
Stocks et en-cours		505			505
Clients et autres créances ⁽³⁾	871	1 292		- 91	2 072
2011	22 474	2 681	0	- 128	25 027

(1) La dotation de la provision de l'exercice concerne uniquement la filiale CSD GO Sport Belgique.

À la clôture, Groupe GO Sport a examiné la valeur d'inventaire de ses titres de participation.

La valeur recouvrable a été déterminée pour les titres de Groupe GO Sport au 31 décembre 2011 via une approche multicritère reposant sur le plan à trois ans du Groupe (2012-2014), approuvé par la Direction, sur l'extrapolation des flux de trésorerie actualisés jusqu'en 2019 et sur l'estimation de la situation nette réévaluée de la valeur vénale des droits au bail des magasins ainsi que sur la base de transactions comparables. L'examen réalisé selon cette approche n'a pas nécessité de revoir les montants des dépréciations de titres.

(2) La reprise de la provision concerne les actions détenues en propre par la société.

(3) La dotation concerne principalement une provision sur compte courant ainsi que sur compte client de la filiale CSD GO Sport Belgique pour 1 192 k€.

Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)

	Début d'exercice	Augmentations	Incidence des fusions et apports	Diminutions		Fin d'exercice
				utilisées	non utilisées	
Litiges	0	875	1 822	- 61	- 1 280	1 356
Indemnités de départ à la retraite	68	78	260			406
Autres provisions pour risques	321				- 321	0
2010	389	953	2 082	- 61	- 1 601	1 762
Litiges ⁽¹⁾	1 356	111		- 938	- 25	504
Indemnités de départ à la retraite	406	90				496
Autres provisions pour risques ⁽²⁾	0	500				500
2011	1 762	701	0	- 938	- 25	1 500
Impact 2011, net de charges						
Sur le résultat d'exploitation		90				90
Sur le résultat financier		300				300
Sur le résultat exceptionnel		311				311

(1) Les litiges sont liés à l'activité courante et concernent, à la clôture de l'exercice 2011, des litiges salariaux pour 96 k€ et des litiges relatifs à nos fournisseurs pour 407 k€. Les reprises non utilisées correspondent essentiellement à des litiges pour lesquels la société a connu une issue favorable.

(2) L'augmentation concerne une provision pour risque de change pour 300 k€ et une provision pour situation nette négative de notre filiale CSD GO Sport Belgique pour 200 k€.

NOTE 8 : DETTES

8.1. État des échéances des dettes

(en milliers d'euros)

	Montant total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	55 414	2 323	53 091	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 487	24 487		
Dettes fiscales et sociales	7 250	7 250		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	523	523		
Autres dettes	1 221	1 221		
TOTAL	88 895	35 804	53 091	0

Les dettes financières à moins d'un an incluent des découverts bancaires à hauteur de 2302 k€.

En date du 30 juin 2010, le Groupe a souscrit auprès d'un syndicat de banques une ligne de crédit d'un montant de 120 M€, pour une durée de trois ans et six mois, à un taux basé sur l'Euribor majoré d'une marge variable selon le niveau d'un ratio financier. La société Groupe GO Sport est partie prenante à cette ligne de crédit. Cette ligne de crédit contient des clauses de défaut (remboursement anticipé) en cas de non-respect de certains ratios financiers.

Suite à un accord signé entre les parties le 23 décembre 2011, les banques ont marqué leur accord pour lever le cas de défaut consécutif au non-respect des ratios calculés à la clôture de l'exercice.

Cette dette financière, à échéance au 31 décembre 2013, est donc maintenue en passifs financiers à plus d'un an à la date de clôture.

8.2. Détail des charges à payer

(en milliers d'euros)

	2011	2010
Postes du bilan		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	21	55
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 464	5 040
Dettes fiscales et sociales	3 430	3 796
Autres dettes	950	2 289
TOTAL	8 865	11 180

NOTE 9 : ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

9.1. Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)	2011	2010
Lettres de crédit	17 458	16 035
Cautions bancaires	702	702
Achats à terme de devises ⁽¹⁾	35 170	33 573
Cautions sur engagements locatifs des filiales	2 150	2 072
Cautions sur emprunts souscrits par les filiales	6 000	30 000
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS	60 057	82 382
Lignes de crédit confirmées non utilisées	61 000	90 000
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS	61 000	90 000

(1) Couverture en US dollars pour achats futurs à l'importation : 49 150 000 USD au taux moyen de 1,3975 USD pour 1 EUR.

9.2. Échéancier des obligations contractuelles

(en milliers d'euros)	Montant total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Contrats de location immobilière	2 414	1 174	1 240	
TOTAL	2 414	1 174	1 240	0

TROISIÈME PARTIE : COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 10 : RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Le montant des rémunérations versées, au cours de l'exercice, aux membres des organes d'administration et de direction s'élève à 3,4 M€.

Le montant des engagements contractés pour pensions de retraite à leur profit s'élève à 56 k€.

NOTE 11 : RÉPARTITION DE L'EFFECTIF SALARIÉ

Il s'agit de l'effectif employé par la société au 31 décembre 2011.

	Effectif salarié
Cadres	229
Agents de maîtrise	53
Employés	48
TOTAL	330

NOTE 12 : PRODUITS D'EXPLOITATION

12.1. Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué quasi exclusivement de prestations de services fournies aux filiales du Groupe.

Le chiffre d'affaires à l'exportation correspond principalement aux redevances et droits d'entrée liés aux contrats de franchise ainsi qu'aux ventes de marchandises facturées à nos clients franchisés.

Activité	Ventes France	Ventes Export	Total
Ventes d'articles de sport et rétrocessions de ristournes	- 4 090	12 313	8 223
Prestations de service	53 384	3 615	56 999
TOTAL	49 294	15 928	65 222

12.2. Transferts de charges

Les transferts de charges s'élèvent à 79 k€ et correspondent à des primes et indemnités reçues des organismes sociaux ainsi qu'à des remboursements d'assurance.

NOTE 13 : CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

(en milliers d'euros)	2011	2010
Produits financiers des participations ⁽¹⁾	17 000	
(Dotations) reprises sur provisions ⁽²⁾	- 1 147	- 5
Autres charges financières nettes	- 4 151	- 1 951
RÉSULTAT FINANCIER	11 702	- 1 956

(1) Les produits financiers des participations sont constitués des dividendes distribués par la SAS Grand Large Sport et la SAS Les Buisnières à hauteur respectivement de 15 000 k€ et 2 000 k€.

(2) Les dotations et reprises sur provisions financières sont constituées des provisions détaillées dans la note 7.3.

NOTE 14 : IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**14.1. Intégration fiscale**

Groupe GO Sport SA est à la tête d'un groupe d'intégration fiscale de sept sociétés :

Sociétés	Siège social	N° Siren
Groupe GO Sport SA	17, avenue de la Falaise – 38360 Sassenage	958 808 776
Courir France SAS	17, avenue de la Falaise – 38360 Sassenage	428 559 967
GO Sport.com SAS	17, avenue de la Falaise – 38360 Sassenage	431 734 193
GO Sport France SAS	17, avenue de la Falaise – 38360 Sassenage	428 560 031
Grand Large Sport SAS	17, avenue de la Falaise – 38360 Sassenage	412 271 421
Les Buisnières SAS	17, avenue de la Falaise – 38360 Sassenage	067 500 397

Groupe GO Sport a enregistré un produit d'impôt sur les résultats de la tête de groupe pour 812 k€ et sur ceux de certaines filiales et sous-filiales à hauteur de 344 k€, soit un total de 1 156 k€.

Le montant des déficits constatés pour l'exercice 2011 s'élève à 21 579 k€, donnant un impôt restituable aux filiales de 7 430 k€.

Le solde des déficits restituables aux filiales cumulés au 31 décembre 2011 s'élève à 204 174 k€, soit un impôt restituable de 74 210 k€.

14.2. Ventilation de l'impôt

(en milliers d'euros)	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat courant	16 695	- 527	16 168
Résultat exceptionnel	654	- 285	369
Participation des salariés	0		0
Rappel d'impôt sur exercices antérieurs			0
Remboursement reçu de carry back			0
Gains nets sur résultats des filiales intégrées		1 156	1 156
RÉSULTAT NET	17 349	344	17 693

NOTE 15 : ACCROISSEMENT OU ALLÈGEMENT DE LA CHARGE FISCALE FUTURE – RÉSULTAT HORS ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES**15.1. Fiscalité différée**

(en milliers d'euros)	Début de l'exercice		Fin de l'exercice	
	Base	Impôt	Base	Impôt
Source de fiscalité différée				
Impôts différés à payer				
Amortissements dérogatoires	131	45	59	20
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS À PAYER	131	45	59	20
Impôts payés d'avance				
Participation des salariés	0	0	0	0
Provisions pour risques et charges	406	140	997	343
Autres charges à payer	209	72	203	70
TOTAL IMPÔTS PAYÉS D'AVANCE	615	212	1 200	413

La fiscalité différée au 31 décembre 2011 tient compte de l'incidence de la contribution additionnelle d'IS de 3,3%.

15.2. Fiscalité latente

Voir la note 14.1.

NOTE 16 : CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

(en milliers d'euros)

2011

Produits exceptionnels	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	502
Prix de vente des immobilisations cédées	92
Reprises de provisions pour risques et dépréciations	1 058
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 652
Charges exceptionnelles	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	- 530
Valeur nette des immobilisations cédées ou détruites	- 135
Dotations aux provisions pour risques et dépréciations	- 333
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	- 998
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	654

QUATRIÈME PARTIE : AUTRES INFORMATIONS

NOTE 17 : CONSOLIDATION

La société établit des comptes consolidés.

Les comptes de la société sont consolidés par la société Rallye, société mère de Groupe GO Sport SA.

Siège social : 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris. Siren : 054 500 574.

Date de clôture de l'exercice : 31 décembre 2011.

NOTE 18 : ENTREPRISES LIÉES

Les opérations réalisées avec les entreprises liées sont les suivantes :

(en milliers d'euros)

Entreprises liées

Immobilisations financières	
Participations et créances rattachées (valeur nette)	252 610
Prêts et autres immobilisations financières	20
Créances	
Clients et comptes rattachés	46 217
Autres créances	45 887
Dettes	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 835
Autres dettes	51 271
Produits d'exploitation	
Chiffre d'affaires	56 267
Reprises sur provisions	0
Autres produits	6 843
Charges d'exploitation	
Achats de marchandises	5 317
Achats et charges externes	1 605
Dotations aux provisions	1 204
Produits financiers	
Intérêts et produits assimilés	17 877
Charges financières	
Intérêts et charges assimilés	1 336
Dotations aux provisions	884
Produits exceptionnels	
Dotations aux provisions	200

NOTE 19 : INFORMATION SUR LE DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION (DIF)

	Nombre d'heures
Volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF	20 845
Volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande de DIF	19 193

NOTE 20 : TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros ou devises si précisé)	Capital	Réserve et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
Sociétés										
A – FILIALES (50% au moins du capital détenu par la société)										
GO Sport les Halles SNC	750		99,9	762	762			2 100	314	323
Les Buissières SAS	150	703	100,0	3 163	3 163			598	352	2 000
Grand Large Sport SAS	14 400	1 696	100,0	14 429	14 429			362	452	15 000
GO sport France SAS	36 000	7 194	100,0	140 267	140 267			470 090	- 15 478	
Courir France SAS	33 570	- 9 333	100,0	91 717	82 145		6 000	165 368	- 5 355	
CSD GO Sport Belgique	100		100,0	11 129				2 593	- 2 275	
Limpert Investments	1 946	7 952	100,0	10 603	9 898				- 21	
GO Sport.com SAS	1 512	- 1 565	100,0	454	0				- 6	
Groupe GO Sport Suisse	20 CHF ⁽¹⁾		100,0	13	13			213 801	141	
B – PARTICIPATIONS (10 à 50% du capital détenu par la société)										
GO Sport Polska SP ZOO	47 500 PLN ⁽²⁾	- 18 348 PLN	14,7	1 931	1 931		2 150	204 149 PLN	- 464 PLN	

(1) CHF = Franc suisse (le cours de clôture retenu pour l'exercice 2011 et exprimé en euros est le suivant : 0,822639).

(2) PLN = Zloty polonais (les cours retenus pour l'exercice 2011 et exprimés en euros sont les suivants : cours à la fin de l'exercice : 0,224316; cours moyen de l'exercice : 0,242795).

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Groupe GO Sport, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
 - la justification de nos appréciations;
 - les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.
- Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro (et en particulier de la Grèce). Cette crise s'accompagne d'une crise économique et de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations et nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les provisions pour dépréciation des titres de participation et créances rattachées sont déterminées selon les modalités décrites dans les notes 3.1.4 et 7.3 de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les approches retenues ainsi que les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par votre société et vérifier que ces notes de l'annexe donnent une information appropriée.

La note 8.1 aux états financiers décrit le traitement comptable retenu pour la présentation des dettes financières. Nous nous sommes assurés que ce traitement comptable est conforme aux principes comptables français et que cette note aux états financiers donne une information appropriée à cet égard.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Meylan et Lyon, le 27 février 2012
Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG SA

Stéphane Devin
Associé

Ernst & Young et Autres

Sylvain Lauria
Associé

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. Avec Monsieur François Neukirch, directeur général de votre société

Personne concernée

Monsieur François Neukirch, directeur général de la société Groupe GO Sport SA

Nature et objet

Votre conseil d'administration, lors de sa séance du 29 avril 2011 renouvelant le mandat de Monsieur François Neukirch, directeur général de votre société, a également renouvelé son autorisation concernant le versement au profit de ce dernier, en cas de révocation, sauf pour faute lourde ou grave, d'une indemnité de rupture.

Modalités

L'indemnité de rupture autorisée correspond à neuf mois de salaire forfaitaire brut, sous condition du respect des critères de performance cumulatifs basés sur deux indicateurs : le résultat courant opérationnel et le ratio maximum de dette nette/EBITDA.

Cette convention n'a pas trouvé lieu à s'exécuter au cours de l'exercice.

2. Avec la société Groupe GO Sport Suisse, filiale de votre société

Personne concernée

La société Groupe GO Sport SA dispose de plus de 10% des droits de vote de la société Groupe GO Sport Suisse.

Nature et objet

Votre conseil d'administration, lors de sa séance du 16 juin 2011, a autorisé votre société à se porter caution solidaire et indivisible de votre filiale, la société Groupe GO Sport Suisse, au profit de Groupama, assureur crédit de Natixis Factor, au titre de l'utilisation d'une ligne de reverse factoring d'un montant de 20 M€.

Modalités

À ce titre, votre société a facturé à Groupe GO Sport Suisse la somme de 83300 € au titre de l'exercice 2011.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

a) Dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec la société GO Sport France, filiale de votre société

Nature et objet

Cautions antérieurement données pour le compte de votre filiale au profit d'un établissement bancaire.

Bénéficiaires	Filiales concernées	Montants et nature des garanties	Conseil d'administration	Échéances
Banque de l'Économie	GO Sport France	1,5 M€ cautionnement	05-12-2007	Renouvelable

Modalités

Cette caution est rémunérée au taux de 0,4% l'an. À ce titre, votre société a facturé la somme globale de 6000 € au cours de l'exercice écoulé.

2. Avec les filiales détenues à plus de 90%

Nature et objet

Votre conseil d'administration du 1^{er} décembre 2011 a renouvelé, en vertu des dispositions de l'article R. 225-28 du Code de commerce, l'autorisation au directeur général de consentir les cautions, avals et garanties de votre société pour le compte de ses filiales, au profit d'établissements financiers ou bancaires et de l'administration du Trésor en supplément des cautions spécifiquement consenties.

Modalités

Cette autorisation est donnée dans la limite de 6 M€ en une ou plusieurs fois, pour une durée d'une année et concerne toutes les filiales du Groupe détenues à plus de 90%.

Dans le cadre de l'autorisation donnée par le conseil d'administration du 2 décembre 2010, la société Groupe GO Sport a garanti pour une durée d'un an les engagements de GO Sport Polska auprès de la banque Crédit Agricole Corporate & Investment Bank SA (ex-Calyon Polska) pour un montant de 4,2 M€ et auprès de la Banque de l'Économie du Crédit Mutuel pour un montant de 1,5 M€.

Cette caution a donné lieu au versement d'une somme globale de 16871 € pour l'année 2011.

b) Sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec Monsieur François Neukirch, directeur général de votre société

Nature et objet

Votre conseil d'administration, lors de sa séance du 13 juillet 2007, a autorisé une obligation de non-concurrence et de non-sollicitation qui s'appliquera, sauf renonciation de la part de la société, durant une période de deux ans suivant la cessation des fonctions de votre directeur général au sein du Groupe, et ce dans tous les pays où sont implantés votre société et ses filiales. Cette convention a été renouvelée lors de la séance du conseil d'administration du 29 avril 2011.

Modalités

En contrepartie, il sera versé à votre directeur général, mensuellement durant la période de non-concurrence, une indemnité globale équivalente à douze mois de la rémunération annuelle forfaitaire brute, soit actuellement 414 250 €.

2. Avec la société GO Sport France, filiale de votre société

Nature et objet

Dans le cadre de la cession d'actifs immobiliers correspondant aux murs de magasins, la société ou ses filiales ont conclu avec les acheteurs des murs des baux commerciaux.

Modalités

À ce titre, votre société s'est portée caution solidaire (sans bénéfice de discussion et de division) au profit des bailleurs, pour garantir le paiement de toutes sommes dues (loyers, charges, indemnités, etc.) par les preneurs au titre des contrats de baux pour toute la durée de ceux-ci (à l'exclusion de tout renouvellement) pour un montant maximal de 434 270 € au titre de l'année 2007.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Nous avons par ailleurs été informés de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale du 29 avril 2011, sur rapport spécial des commissaires aux comptes du 25 février 2011.

1. Avec les sociétés Courir France, GO Sport France, GO Sport Polska et Groupe GO Sport Suisse, filiales de votre société

Bénéficiaires	Filiales concernées	Montants et nature des garanties	Conseil d'administration	Échéances
Natixis, Calyon, BCME, BECM, BNP Paribas, Banque Populaire des Alpes, Bred, Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes et HSBC (club deal)	Courir France/ GO Sport France	120 M€ garantie autonome à première demande	17-06-2010	31-12-2013
CA CIB	GO Sport Polska	16,0 M PLN garantie	30-04-2010	Renouvelable
Fortis	Groupe GO Sport Suisse	10 M€ cautionnement	17-06-2010	Renouvelable
Natixis Factor	Groupe GO Sport Suisse	20 M€ cautionnement	17-06-2010	Renouvelable

Nature et objet

Cautions et garanties antérieurement données pour le compte de vos filiales au profit de différents établissements bancaires.

Modalités

Ces cautions et garanties sont rémunérées au taux de 0,4 % l'an. À ce titre, votre société a facturé la somme globale de 336 699 € au cours de l'exercice écoulé.

Modalités

La rémunération exceptionnelle s'établit à un montant total de 50 000 € qui lui sera versée pour moitié au début de sa mission et pour l'autre moitié à la fin de sa mission.

À ce titre, Madame Françoise Montenay a perçu la somme de 25 000 € au cours de l'exercice 2011.

2. Avec Madame Françoise Montenay, administrateur de votre société

Nature et objet

Votre conseil d'administration, lors de sa réunion du 17 juin 2010, a confié, pour une durée d'une année, à Madame Françoise Montenay, administrateur, une mission particulière d'études portant sur l'attractivité des magasins à l'enseigne GO Sport (qualité du parc des magasins, de l'accueil, du merchandising et du service à la clientèle). Le conseil a décidé de lui attribuer une rémunération exceptionnelle à ce titre.

Meylan et Lyon, le 27 février 2012

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG SA

Ernst & Young et Autres

Stéphane Devin
Associé

Sylvain Lauria
Associé

RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(ARTICLE R. 225-102 DU CODE DE COMMERCE)

(en euros)	31-12-2007	31-12-2008	31-12-2009	31-12-2010	31-12-2011
SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE ⁽¹⁾					
Capital social	15 110 092	15 110 092	15 110 092	15 110 092	15 110 092
Nombre d'actions ordinaires existantes	3 777 523	3 777 523	3 777 523	3 777 523	3 777 523
Nombre maximal d'actions futures à créer par l'exercice d'options de souscription	231 933	342 466	595 534	574 731	574 881
OPÉRATIONS ET RÉSULTAT DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	26 859 464	27 781 369	26 727 561	66 098 901	65 222 117
Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	17 188 441	18 160 402	16 259 055	7 620 414	24 218 578
Charge (produit) d'impôt sur les bénéfices	- 1 563 862	- 1 973 799	- 7 552 051	- 1 862 179	- 343 631
Participation des salariés	130 485	-	24 843	-	-
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	16 798 095	10 215 102	20 230 573	4 991 419	17 692 601
Résultat distribué	-	-	-	-	-
RÉSULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation des salariés mais avant dotation aux amortissements et provisions	4,93	5,33	6,30	2,51	6,50
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	4,45	2,70	5,36	1,32	4,68
Dividende attribué à chaque action	-	-	-	-	-
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	16	16	18	331	323
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 118 011	2 437 983	1 935 857	14 067 268	14 943 721
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	930 309	1 056 305	756 565	5 558 765	5 885 675

(1) Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale extraordinaire afin de soumettre principalement à votre approbation :

- la délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la société ou à des titres de créances avec, en cas d'émission d'actions nouvelles, maintien du droit préférentiel de souscription ;
- l'autorisation à conférer au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par voie de réduction du nominal de l'action ;
- l'autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions détenues en propre ;
- l'autorisation à conférer au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital de la société au profit des salariés ;
- et les autorisations à conférer au conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions.

I – DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À CONFÉRER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET D'ÉMETTRE DES ACTIONS OU DES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT DROIT À L'ATTRIBUTION D' ACTIONS NOUVELLES OU EXISTANTES DE LA SOCIÉTÉ OU À DES TITRES DE CRÉANCES AVEC, EN CAS D'ÉMISSION D' ACTIONS NOUVELLES, MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION ET LIMITATION GLOBALE DES AUTORISATIONS FINANCIÈRES CONFÉRÉES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Afin de renforcer sa structure financière et de dynamiser le chiffre d'affaires de ses deux enseignes par l'accélération du déploiement des nouveaux concepts, le conseil d'administration de Groupe GO Sport a décidé, le 21 février 2012, le principe d'une augmentation de capital d'environ 30 M€, garantie par l'actionnaire majoritaire, Rallye. À ce titre, il vous est proposé de déléguer à votre conseil d'administration, pour une durée de quinze mois, la compétence de décider, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, par l'attribution, au choix de la société, soit d'actions nouvelles de la société avec maintien du droit préférentiel de souscription, soit d'actions existantes, soit une combinaison des deux, ou donnant droit à l'attribution de titres de créances. La souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en

vertu de cette délégation ne pourra excéder 50 M€, montant auquel s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal des actions à émettre en supplément pour protéger les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la société, conformément aux dispositions légales et réglementaires et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles applicables.

Le montant nominal total des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances ne pourra excéder 300 M€, ou sa contre-valeur en devises ou en unités monétaires composites ; ce montant sera majoré de toute prime éventuelle de remboursement au-dessus du pair.

Le conseil d'administration aura la faculté, si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières, d'offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

Le conseil d'administration pourra, lors de toute émission de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, émettre un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui initialement fixé, en cas de demandes de souscription excédentaires, et ce, dans la limite de 15 % de l'émission initiale et aux mêmes conditions de prix que celui retenu pour l'émission initiale.

Vos commissaires aux comptes vous présenteront leur rapport spécial relatif à cette délégation.

Dans le cadre de cette délégation et pour celles visées de la onzième à dix-septième résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 29 avril 2011 :

- le montant nominal global des émissions de titres de créances qui pourront être réalisées, immédiatement et/ou à terme, sur la base de ces résolutions ne pourra dépasser 300 M€ ou sa contre-valeur en devises ou en unités monétaires composites ; ce montant étant majoré, le cas échéant, de toute prime de remboursement au-dessus du pair ;
- le montant nominal global des augmentations de capital qui pourront être réalisées, immédiatement et/ou à terme, sur la base de ces résolutions, ne pourra dépasser 50 M€, compte non tenu du montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles applicables.

Ce montant nominal global de 50 M€ n'inclut pas le montant nominal des actions :

- à émettre lors de l'exercice des options de souscription réservées aux salariés et mandataires sociaux ;
- à attribuer aux salariés et mandataires sociaux en cas de distribution d'actions gratuites à émettre par voie d'augmentation de capital ;
- à attribuer aux actionnaires en paiement du dividende en actions.

II – AUTORISATION À CONFÉRER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE PROCÉDER À LA RÉDUCTION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ, NON MOTIVÉE PAR DES PERTES, PAR VOIE D'UNE DIMINUTION DE LA VALEUR NOMINALE DES ACTIONS

Nous vous proposons de déléguer à votre conseil d'administration, pour une durée de quinze mois, l'autorisation de décider, ou non, d'une réduction du capital de Groupe GO Sport, non motivée par des pertes, par voie d'une diminution de la valeur nominale des actions de 4 € à 1 € et d'affectation du montant de la réduction au compte « Prime d'émission ».

Le montant de la réduction de capital sera égal au minimum à 11 332 569 € et, compte tenu des options de souscription d'actions attribuées à la date de la présente assemblée générale, au maximum à 13 057 212 €.

Le montant de la réduction de capital sera inscrit au compte « Prime d'émission » et ne sera pas distribuable mais pourra ultérieurement être réincorporé au capital ou servir à amortir des pertes sociales.

Cette résolution devrait permettre à votre société de bénéficier d'une flexibilité accrue pour fixer les modalités de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires annoncée le 22 février dernier qui serait effectuée dans le cadre de la délégation de compétence visée au point 1 de ce rapport.

Au vu du cours de Bourse actuel de l'action Groupe GO Sport et de la forte volatilité des marchés, il apparaît en effet pertinent de permettre au conseil d'administration d'avoir la faculté de réduire la valeur nominale de l'action afin d'être en mesure de fixer un prix d'émission faisant ressortir une décote qui soit en ligne avec les pratiques de marché pour ce type d'opération et, par conséquent, favorable à l'ensemble des actionnaires.

Cette réduction de capital, n'étant pas motivée par des pertes, sera, si elle est décidée par le conseil d'administration, soumise aux conditions de formalités prévues aux articles L. 225-205 et R. 225-152 du Code de commerce.

Il est rappelé en outre que la nouvelle valeur nominale qui résulterait de la mise en œuvre de cette résolution ne préjugerait en aucun cas du prix d'émission qui sera retenu dans le cadre de l'émission.

En tout état de cause, cette autorisation, si elle n'est pas exercée, prendra fin dès la réalisation de l'augmentation de capital susvisée.

Vos commissaires aux comptes vous présenteront leur rapport spécial relatif à cette autorisation.

III – AUTORISATION À CONFÉRER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE RÉDUIRE LE CAPITAL SOCIAL PAR ANNULLATION D'ACTIONS DÉTENUES EN PROPRE

Nous vous proposons, en vertu de l'article L. 225-209 du Code de commerce, de déléguer à votre conseil d'administration l'autorisation de procéder à la réduction du capital social de la société par annulation d'actions qu'elle viendra à acquérir dans le cadre d'un programme d'achat de ses propres actions autorisé par l'assemblée générale ordinaire.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, le nombre total des actions détenues en propre et pouvant être annulées ne pourra excéder 10 % du capital social par périodes de vingt-quatre mois.

Il convient que vous confériez au conseil d'administration tous les pouvoirs nécessaires à la réalisation de cette ou de ces opérations de réduction de capital.

Cette autorisation est donnée pour une période de trois ans à compter de la présente assemblée.

Vos commissaires aux comptes vous présenteront leur rapport spécial relatif à cette autorisation.

IV – AUTORISATION À CONFÉRER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL ET/OU CÉDER DES ACTIONS AUTODÉTENUES AU PROFIT DES SALARIÉS

Il est également proposé de déléguer au conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, la compétence en vue de décider et de réaliser une augmentation de capital dont la souscription serait réservée aux salariés, dans le cadre des dispositions de l'article L. 3332-18 et suivants du Code du travail et de l'article L. 225-138-1 du Code de commerce. Le prix de souscription des actions serait fixé conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du travail (moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la période de souscription, éventuellement diminuée d'une décote n'excédant pas 20 % ou 30 % lorsque la durée d'indisponibilité du plan est supérieure ou égale à dix ans). Dans le cadre de cette délégation, il est prévu la faculté pour le conseil d'administration de céder les actions acquises conformément aux dispositions des articles L. 225-206 et suivants du Code de commerce. Le nombre d'actions pouvant être émises ou cédées dans le cadre de cette autorisation ne pourrait être supérieur à 4 % du nombre total des actions représentant le capital social de la société au jour de l'assemblée générale extraordinaire.

Vos commissaires aux comptes vous présenteront leur rapport spécial relatif à cette autorisation.

V – AUTORISATION À CONFÉRER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CONSENTIR DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACHAT D'ACTIONS

Nous vous rappelons que l'assemblée générale extraordinaire réunie le 30 avril 2010 a autorisé le conseil d'administration à consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions, pour une durée de vingt-six mois.

Afin de permettre à votre société de poursuivre sa politique d'association et de prise en compte du mérite des cadres et dirigeants du Groupe, il paraît souhaitable de renouveler cette autorisation.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir autoriser votre conseil d'administration à consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel de la société Groupe GO Sport et ses filiales ou des sociétés qui la contrôlent.

Le nombre total d'options consenties et non encore levées ne pourra être supérieur à 8% du nombre des actions de la société au moment où elles sont attribuées, sans qu'il soit tenu compte de celles déjà attribuées en vertu d'une autorisation antérieure. Les options devront être levées dans un délai maximal de 7 (sept) ans à compter du jour où elles seront consenties.

Le prix de souscription ou d'achat des actions sera fixé par le conseil d'administration, sans que le prix d'émission ne puisse être inférieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour où les options sont consenties, ni, en ce qui concerne les options d'achat, être inférieur au cours moyen d'achat des actions détenues par la société.

Vos commissaires aux comptes vous présenteront leur rapport spécial relatif à ces autorisations.

VI – SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ GROUPE GO SPORT

Nous vous précisons que la situation de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2011 et la marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice en cours sont exposées dans le rapport de gestion établi par le conseil d'administration qui vous a été présenté lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle de ce jour.

Les résolutions que nous vous soumettons correspondent à nos propositions et nous vous remercions de leur réserver un vote favorable.

Le conseil d'administration

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2011, approuve les comptes de cet exercice tels qu'ils sont présentés et qui font ressortir un bénéfice net comptable de 17 692 600,79 €.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité du Groupe durant l'exercice 2011 et du rapport des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés tels qu'ils lui ont été présentés et qui font ressortir une perte nette de l'ensemble consolidé de 19 984 119 €.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Affectation du résultat de la société

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, constatant que la réserve légale est déjà dotée à hauteur de 10 % du capital social, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit de 17 692 600,79 € au compte « Report à nouveau ».

L'assemblée générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois précédents exercices.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Conventions de l'article L. 225-38 du Code de commerce

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve les nouvelles conventions intervenues au cours de l'exercice 2011, telles que mentionnées dans ledit rapport.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Approbation de l'engagement pris au bénéfice du directeur général dans le cadre de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve l'engagement pris au bénéfice du directeur général portant sur la détermination des critères de performance conditionnant le versement de l'indemnité susceptible d'être due à raison de la révocation du directeur général.

SIXIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur André Crestey. Ce mandat d'une durée de quatre années expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Françoise Montenay. Ce mandat d'une durée de quatre années expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

HUITIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de la société Rallye. Ce mandat d'une durée de quatre années expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de la société Matignon Sablons. Ce mandat d'une durée de quatre années expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

DIXIÈME RÉOLUTION

Autorisation d'achat par la société de ses propres actions

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et en application des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, autorise le conseil d'administration à procéder à l'achat d'actions de la société en vue :

- de couvrir les plans d'options d'achat et/ou de souscription consentis aux salariés et mandataires sociaux en application des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ainsi que tout plan d'épargne entreprise ou tout plan d'actionnariat;
- de les attribuer gratuitement aux salariés et dirigeants dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce;
- d'assurer l'animation du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, conformément à une charte de déontologie élaborée par l'Amafi et reconnue par l'Amf;
- de les remettre à l'occasion de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières émises par la société donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions existantes de la société;
- de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe;
- de les annuler dans la limite d'un nombre maximum ne pouvant excéder 10% du capital social de la société par période de vingt-quatre mois et dans le cadre d'une réduction du capital social de la société.

Le prix unitaire maximal d'achat est fixé à 100 € par action.

Le conseil d'administration pourra toutefois ajuster le prix d'achat susmentionné en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, de division ou de regroupement d'actions, d'amortissement ou de réduction de capital, de distribution de réserves ou autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

L'utilisation de l'autorisation ne pourra avoir pour effet de porter le nombre d'actions détenues par la société à plus de 10% du nombre d'actions composant le capital social, soit actuellement 377 752 actions représentant un montant maximal de 37,8 M€, étant précisé que lorsque les actions de la société sont achetées dans le cadre d'un contrat de liquidité, le nombre de ces actions pris en compte pour le calcul du seuil de 10% visé ci-dessus correspondra au nombre de ces actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues au titre du contrat de liquidité pendant la durée de l'autorisation. L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous moyens et à tout moment, par intervention sur le marché ou hors marché, de gré à gré, y compris par transactions sur blocs de titres ou par l'utilisation d'instruments dérivés notamment par l'achat d'options d'achat. La part maximale du capital pouvant être transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat.

Les actions pourront également faire l'objet de prêt conformément aux dispositions des articles L. 211-22 et suivants du Code monétaire et financier.

L'assemblée générale décide que la société pourra poursuivre l'exécution de son programme de rachat même en cas d'offres publiques d'achat ou d'échange portant sur les actions, titres ou valeurs mobilières émises par la société ou initiées par la société.

Cette autorisation d'achat d'actions est donnée pour une durée qui prendra fin lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice 2012 et, au plus tard, le 29 octobre 2013.

Conformément aux dispositions de l'article 221-3 et des articles 241-2 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, la société diffusera le descriptif du programme de rachat.

En vue d'assurer l'exécution de cette résolution, tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet :

- de procéder à la réalisation effective des opérations envisagées dans la présente résolution; en arrêter les conditions et les modalités;
- d'effectuer toutes déclarations et formalités auprès de l'Autorité des marchés financiers;
- de passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres des achats et ventes d'actions;
- d'ajuster le prix d'achat des actions pour tenir compte de l'incidence des opérations susvisées sur la valeur de l'action;
- de remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

Le conseil d'administration informera l'assemblée générale ordinaire annuelle des opérations réalisées en application de la présente autorisation.

ONZIÈME RÉOLUTION

Nomination d'un commissaire aux comptes titulaire

L'assemblée générale décide de nommer le cabinet KPMG Audit ID SAS, dont le siège social est Immeuble Le Palatin, 3, cours du Triangle, 92939 Paris-la Défense, commissaire aux comptes titulaire.

Le mandat du cabinet KPMG Audit ID SAS aura une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

DOUZIÈME RÉOLUTION

Nomination d'un commissaire aux comptes suppléant

L'assemblée générale décide de nommer le cabinet KPMG Audit IS SAS, dont le siège social est Immeuble Le Palatin, 3, cours du Triangle, 92939 Paris-la Défense, commissaire aux comptes suppléant.

Le mandat du cabinet KPMG Audit IS SAS aura une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

TREIZIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence conférée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la société ou à des titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et après avoir constaté la libération intégrale du capital, dans le cadre des articles L. 225-127, L. 225-129 à L. 225-129-6 et des articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce, délègue au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou à plusieurs directeurs généraux délégués, sa compétence à l'effet de décider, en une ou en plusieurs fois et sur ses seules décisions, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, l'émission avec maintien du droit préférentiel de souscription d'actions ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès, par tous moyens immédiatement et/ou à terme, au capital de la société, par l'attribution, au choix de la société, soit d'actions nouvelles de la société, soit d'actions existantes, soit une combinaison des deux, ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, étant précisé que la souscription de ces actions et autres valeurs mobilières pourra être opérée soit en espèces soit par compensation de créances.

Les valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créance de la société ainsi émises pourront consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Elles pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non à durée déterminée ou non, et être libellées en euros ou sa contre-valeur en devises ou en unités monétaires composites. Les émissions de bons de souscription à des actions de la société pourront être réalisées par offre de souscription, mais également par attribution gratuite aux propriétaires d'actions anciennes, étant précisé que le conseil d'administration aura la faculté de décider que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus.

L'assemblée générale décide que le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de cette délégation ne pourra excéder 50 M€, montant auquel s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal des actions à émettre en supplément

pour protéger les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la société, conformément aux dispositions légales et réglementaires et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles applicables.

Le montant nominal total des titres de créance pouvant être émis à terme ne pourra excéder 300 M€, ou sa contre-valeur en devises ou en unités monétaires composites. Ce montant sera majoré de toute prime éventuelle de remboursement au-dessus du pair.

L'assemblée générale décide que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible.

Le conseil d'administration pourra, conformément à la loi, instituer, en cas d'émission ou d'attribution d'actions nouvelles, s'il le juge utile, un droit de souscription à titre réductible en vertu duquel les actions qui n'auraient pas été souscrites à titre irréductible seront attribuées aux actionnaires qui auront souscrit un nombre d'actions supérieur à celui auquel ils pouvaient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leurs demandes.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-134 du Code de commerce, si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission d'actions ou de valeurs mobilières, le conseil d'administration pourra utiliser, dans les conditions prévues par la loi et dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'émission au montant des souscriptions reçues, à la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'émission décidée;
- répartir librement tout ou partie des actions ou valeurs mobilières émises non souscrites;
- offrir au public tout ou partie des actions ou valeurs mobilières émises non souscrites.

Cette délégation emporte de plein droit en cas d'attribution d'actions nouvelles, au profit des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société à émettre, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donneront droit immédiatement ou à terme.

Cette délégation, donnée pour une période de quinze mois à compter de la présente assemblée, met fin, à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, à toutes les délégations ayant le même objet, données par les assemblées générales précédentes, et à l'autorisation accordée par l'assemblée générale extraordinaire du 29 avril 2011 sous sa dixième résolution.

Dans les limites fixées par l'assemblée générale et conformément à la loi, le conseil d'administration dispose de tous les pouvoirs pour décider de ou des émissions, pour en fixer les conditions, la nature et caractéristiques, notamment le prix d'émission avec ou sans prime des actions et des autres valeurs mobilières à émettre et la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, déterminer le mode de libération des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre immédiatement ou à terme, les modalités d'exercice des droits à échange, conversion, remboursement ou attribution de toute autre manière à des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, pour constater la réalisation des augmentations de capital qui en résulteraient, pour imputer les frais d'émission sur la prime et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital, pour procéder à la modification des statuts et pour demander l'admission, le cas échéant, sur un marché réglementé des actions et autres valeurs mobilières ainsi émises.

Le conseil d'administration pourra en particulier :

- fixer, en cas d'émission immédiate ou à terme de titres de créance, le montant, la durée, la monnaie d'émission, le caractère subordonné ou non, le taux d'intérêt fixe, variable, à coupon zéro, indexé ou autre et la date de paiement, les conditions de capitalisation de l'intérêt, les modalités et le prix de remboursement fixe ou variable, avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché, du ou des emprunts, ainsi que les conditions dans lesquelles ils donneront droit à des actions de la société et les autres modalités d'émission (y compris, le fait de leur conférer des garanties ou des sûretés);
- modifier, pendant la durée de vie des titres concernés, les modalités des valeurs mobilières émises ou à émettre dans le respect des formalités applicables;
- prendre toutes mesures pour protéger les titulaires de droits et valeurs mobilières donnant accès à terme au capital de la société;
- suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés à ces valeurs mobilières pendant un délai fixé en conformité avec les dispositions légales et réglementaires;
- arrêter les caractéristiques des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution des titres de créance ainsi que des titres de créance auxquels les valeurs mobilières donneraient droit à attribution, notamment leur valeur nominale et leur date de jouissance, leur prix d'émission, le cas échéant avec prime, leur taux d'intérêt, fixe et/ou variable, et la date de paiement, ou en cas de titres à taux variable, les modalités de détermination de leur taux d'intérêt, ou encore les conditions de capitalisation de l'intérêt;
- et, plus généralement, conclure tous accords, notamment, avec tous établissements de crédit, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités en vue d'assurer la réalisation et la bonne fin de toute émission décidée en vertu de la présente résolution.

L'assemblée générale prend acte du fait que, en cas d'usage par le conseil d'administration de la présente délégation de compétence, le conseil d'administration rendra compte à l'assemblée générale ordinaire suivante, conformément à la loi et à la

réglementation applicable, de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution.

QUATORZIÈME RÉSOLUTION

Limitation globale des autorisations financières conférées au conseil d'administration

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide que, pour les onzième à dix-septième résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 29 avril 2011 et la treizième résolution de la présente assemblée générale :

- le montant nominal global des émissions de titres de créance qui pourront être réalisées, immédiatement et/ou à terme, sur la base de ces résolutions ne pourra dépasser 300 M€ ou sa contre-valeur en devises ou en unités monétaires composites; ce montant étant majoré, le cas échéant, de toute prime de remboursement au-dessus du pair;
- le montant nominal global des augmentations de capital qui pourront être réalisées, immédiatement et/ou à terme, sur la base de ces résolutions, ne pourra dépasser 50 M€, compte non tenu du montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières conformément à la loi et le cas échéant, aux stipulations contractuelles applicables.

L'assemblée générale prend acte que le montant nominal global de 50 M€ n'inclut pas le montant nominal des actions :

- à émettre lors de l'exercice des options de souscription réservées aux salariés et mandataires sociaux;
- à attribuer aux salariés et mandataires sociaux en cas de distribution d'actions gratuites à émettre par voie d'augmentation de capital;
- à émettre, le cas échéant, au profit des salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise de la société, conformément à la seizième résolution de la présente assemblée;
- à attribuer aux actionnaires en paiement du dividende en actions.

QUINZIÈME RÉSOLUTION

Autorisation conférée au conseil d'administration à l'effet de procéder à la réduction du capital social, non motivée par des pertes, par voie de réduction du nominal de l'action

Compte tenu du cours de Bourse de l'action de la société et de la forte volatilité actuelle des marchés, et afin de permettre au conseil d'administration, dans le cadre d'une augmentation de capital visée à la treizième résolution de la présente assemblée générale, d'avoir la faculté de réduire la valeur nominale de l'action pour être en mesure de fixer un prix d'émission faisant ressortir une décote qui soit en ligne avec les pratiques du marché pour ce type d'opération et, par conséquent, favorable aux actionnaires, l'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

- autorise le conseil d'administration, en application des articles L. 225-204 et L. 225-205 du Code de commerce, à procéder à une réduction de capital, non motivée par des pertes, par réduction de la valeur nominale de chacune des

actions composant le capital social de la société à la date à laquelle le conseil d'administration mettra en œuvre la présente résolution, de 4 € à 1 € ;

- prend acte que, compte tenu du nombre d'actions composant le capital social de la société à la date de la présente assemblée générale et en l'absence d'annulation d'actions de la société entre la présente assemblée générale et la mise en œuvre de cette résolution par le conseil d'administration, cette réduction de capital sera égale au minimum à 11 332 569 €, et compte tenu des options de souscription d'actions attribuées à la date de la présente assemblée générale et en l'absence d'émission ou d'attribution d'instruments financiers ou de droits donnant accès au capital de la société (valeurs mobilières, options de souscription, actions gratuites) entre la présente assemblée générale et la mise en œuvre de cette résolution par le conseil d'administration, cette réduction de capital sera égale au maximum à 13 057 212 € ;
- décide que le montant de la réduction de capital sera inscrit au compte « Prime d'émission » et que ce montant pourra ultérieurement être réincorporé au capital ou servir à amortir des pertes sociales ;
- décide en conséquence de déléguer tous pouvoirs au conseil d'administration pour mettre en œuvre, ou non, la présente résolution ou y surseoir, et notamment arrêter le montant définitif de la réduction de capital dans les limites mentionnées ci-dessus, constater la réalisation de la réduction de capital, modifier corrélativement les statuts de la société, procéder aux ajustements rendus nécessaires par la réalisation effective de la réduction de la valeur nominale, procéder ou faire procéder à toutes formalités de publicité requises afin d'informer les créanciers de leurs droits et, plus généralement, faire tout le nécessaire ;
- décide que la présente autorisation ne pourra être mise en œuvre par le conseil d'administration que préalablement à une décision d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, autorisée par la treizième résolution de la présente assemblée générale, et ne sera valable que pour une durée prenant fin à l'issue de la prochaine augmentation de capital effectuée en vertu de cette treizième résolution et ne pourra, en tout état de cause, excéder une durée de quinze mois à compter de la présente assemblée générale.

SEIZIÈME RÉOLUTION

Autorisation conférée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital ou de céder des actions autodétenues au profit des salariés

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et statuant dans le cadre des dispositions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail et de l'article L. 225-138-1 du Code de commerce, autorise le conseil d'administration, dans les conditions prévues par la loi avec faculté de subdélégation en application des articles L. 225-129-2 à L. 225-129-6 du Code de commerce, à procéder, sur ses seules

décisions et s'il le juge utile, à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, par émission d'actions :

- soit à l'occasion de la mise en œuvre de toute émission en numéraire de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- soit dans la mesure où il apparaît au vu du rapport du conseil d'administration prévu à l'article L. 225-102 du Code de commerce que les actions détenues collectivement par les salariés de la société ou de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce représentent moins de 3% du capital social.

La souscription à cette augmentation de capital sera réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise de la société Groupe GO Sport et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L. 233-16 du Code de commerce et dans les conditions fixées par les articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

L'assemblée générale décide expressément de supprimer, au profit des bénéficiaires des augmentations de capital éventuellement décidées en vertu de la présente autorisation, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions qui seront émises.

Le nombre total d'actions pouvant être émises en vertu de la présente autorisation ne pourra être supérieur à 4% du nombre total des actions de la société au moment de l'émission, étant précisé que ce plafond est indépendant du plafond visé à la onzième résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 29 avril 2011 et du plafond global prévu à la quatorzième résolution de la présente assemblée générale.

Le prix de souscription des actions sera fixé conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du travail.

L'assemblée générale décide également que le conseil d'administration pourra décider l'attribution d'actions gratuites ou d'autres titres donnant accès au capital de la société, étant entendu que l'avantage total résultant de cette attribution et, le cas échéant, de l'abondement et de la décote sur le prix de souscription, ne pourra pas excéder les limites légales ou réglementaires.

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à céder les actions acquises par la société conformément aux dispositions de l'article L. 225-206 et suivants du Code de commerce, en une ou en plusieurs fois et sur ses seules décisions, dans la limite de 4% des titres émis par la société aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise de la société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L. 233-16 du Code de commerce et dans les conditions fixées par les articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail. Cette autorisation, donnée pour une période de vingt-six mois à compter de la présente assemblée, met fin à toutes les autorisations ayant le même objet données par les assemblées générales précédentes.

La ou les augmentations de capital ne seront réalisées qu'à concurrence du nombre d'actions souscrites par les salariés individuellement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise.

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration, conformément et dans les conditions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, à émettre un nombre d'actions supérieur à

celui initialement fixé au même prix que celui retenu pour l'émission initiale dans la limite du plafond prévu ci-dessus.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la présente autorisation et procéder à cette ou à ces émissions dans les limites ci-dessus fixées, aux dates, dans les délais et suivant les modalités qu'il fixera en conformité avec les prescriptions statutaires et légales, et plus particulièrement :

- d'arrêter les modalités de la ou des émissions réservées et, notamment, de déterminer si les émissions pourraient avoir lieu directement au profit des bénéficiaires ou par l'intermédiaire d'organismes collectifs;
- de fixer les montants des augmentations de capital, les dates et la durée de la période de souscription, les modalités et délais éventuels accordés aux souscripteurs pour libérer leurs titres, les conditions d'ancienneté que devront remplir les souscripteurs d'actions nouvelles;
- sur ces seules décisions, après chaque augmentation de capital, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital;
- de constater le montant des augmentations de capital correspondantes et de modifier les statuts en conséquence des augmentations de capital directes ou différées;
- et, d'une manière générale, de prendre toutes mesures et d'effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service des valeurs mobilières dont l'émission est autorisée.

DIX-SEPTIÈME RÉOLUTION

Autorisation conférée au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions détenues en propre

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes, décide en vertu des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, de déléguer tous pouvoirs au conseil d'administration, afin de procéder, à tout moment, à la réduction du capital social par annulation, dans la limite de 10 % du capital social, des actions que la société viendrait à acquérir en vertu d'une autorisation donnée par l'assemblée générale ordinaire, et ce, par périodes de vingt-quatre mois.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration à l'effet de réaliser cette ou ces opérations de réduction du capital social dans les limites ci-dessus fixées.

Cette autorisation est donnée pour une période de trois ans à compter de la présente assemblée.

D'une manière générale, le conseil d'administration prendra toutes les mesures nécessaires pour mener à bonne fin ces opérations et procédera à l'accomplissement de toutes les formalités légales et réglementaires ainsi qu'à la modification des statuts.

DIX-HUITIÈME RÉOLUTION

Autorisation conférée au conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription d'actions

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration, dans le cadre des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce à consentir, au bénéfice des membres du personnel de la société et du personnel des sociétés ou des groupements visés à l'article L. 225-180 du Code de commerce ainsi que de leurs mandataires sociaux, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital.

L'assemblée générale autorise en outre le conseil d'administration en vertu de l'article L. 225-185 du Code de commerce à consentir lesdites options de souscription d'actions au président du conseil d'administration, au directeur général, à un ou à plusieurs directeurs généraux, sous réserve de satisfaire au moins une des conditions définies à l'article L. 225-186-1 du Code de commerce.

Le nombre total des actions auxquelles les options de souscription consenties et non encore levées donneront droit, ne pourra être supérieur à huit pour cent (8 %) des actions composant le capital de la société au moment où elles sont attribuées. Pour ces attributions il ne sera pas tenu compte des options déjà conférées en vertu des autorisations des assemblées générales extraordinaires du 23 mai 2006, du 20 mai 2008, du 18 mai 2009 et du 30 avril 2010.

Pour l'appréciation de la limite de huit pour cent (8 %) qui précède, il sera cependant tenu compte des attributions d'options d'achat d'actions, émises dans le cadre de la résolution qui suit. Le délai pendant lequel le conseil d'administration pourra faire usage, en une ou en plusieurs fois, de la présente autorisation est fixé à vingt-six mois à compter de ce jour.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration afin de fixer la durée d'exercice des options, laquelle ne pourra pas être supérieure à sept (7) ans à compter du jour où elles sont consenties.

Le conseil d'administration fixera également les autres conditions d'exercice des options qui pourront notamment prévoir des clauses d'indisponibilité. Elles pourront également comporter des clauses d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions, sans que le délai imposé pour leur conservation ne puisse excéder trois ans à compter de la levée d'option.

Il ne pourra être consenti d'options aux salariés et mandataires sociaux possédant individuellement une part du capital social supérieure à 10 %.

Le prix de souscription sera fixé par le conseil d'administration au jour où l'option est consentie et ne pourra être inférieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour où les options sont consenties.

Les actionnaires renoncent expressément, au profit des bénéficiaires des options, à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options. Si, pendant la période durant laquelle les options consenties pourront être exercées, la société réalise l'une des opérations

prévues par la loi, il sera procédé dans les conditions réglementaires à un ajustement du nombre et du prix unitaire des actions susceptibles d'être souscrites par l'exercice des options.

La présente autorisation met fin à toute autorisation ayant le même objet, et notamment à celle donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2010.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour procéder à l'attribution des options dans les limites ci-dessus fixées, aux dates et dans les délais qu'il fixera en conformité avec les prescriptions statutaires et légales, et pour constater les augmentations successives du capital social et effectuer les modifications statutaires corrélatives.

DIX-NEUVIÈME RÉOLUTION

Autorisation conférée au conseil d'administration à l'effet de consentir des options d'achat d'actions

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration, dans le cadre des articles L. 225-179 et suivants du Code de commerce, à consentir, au bénéfice des membres du personnel de la société et du personnel des sociétés ou des groupements visés à l'article L. 225-180 du Code de commerce ainsi que de leurs mandataires sociaux, des options donnant droit à l'achat d'actions provenant d'un achat préalable par la société.

L'assemblée générale autorise en outre le conseil d'administration en vertu de l'article L. 225-185 du Code de commerce à consentir lesdites options de souscription d'actions au président du conseil d'administration, au directeur général, à un ou à plusieurs directeurs généraux sous réserve de satisfaire à au moins une des conditions définies à l'article L. 225-186-1 du Code de commerce.

Le nombre total des actions auxquelles les options d'achat consenties et non encore levées donneront droit, ne pourra être supérieur à huit pour cent (8%) des actions composant le capital de la société au moment où elles sont attribuées. Pour ces attributions, il ne sera pas tenu compte des options déjà conférées en vertu des autorisations des assemblées générales extraordinaires du 23 mai 2006, 20 mai 2008, du 18 mai 2009 et du 30 avril 2010.

Pour l'appréciation de la limite de huit pour cent (8%) qui précède, il sera cependant tenu compte des options de souscription d'actions émises dans le cadre de la précédente résolution. Le délai pendant lequel le conseil d'administration pourra faire usage, en une ou plusieurs fois, de la présente autorisation est fixé à vingt-six mois à compter de ce jour.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration afin de fixer la durée d'exercice des options, laquelle ne pourra pas être supérieure à sept (7) ans à compter du jour où elles sont consenties.

Le conseil d'administration fixera également les autres conditions d'exercice des options qui pourront notamment prévoir des clauses d'indisponibilité. Elles pourront également comporter des clauses d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions, sans que le délai imposé pour leur conservation ne puisse excéder trois ans à compter de la levée d'option.

Il ne pourra être consenti d'options aux salariés et mandataires sociaux possédant individuellement une part du capital supérieure à 10%.

Le prix d'achat sera fixé par le conseil d'administration au jour où l'option est consentie et ne pourra être inférieur ni à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour où les options sont consenties ni à 95% du cours moyen d'achat des actions détenues par la société.

Si, pendant la période durant laquelle les options consenties pourront être exercées, la société réalise l'une des opérations prévue par la loi, il sera procédé dans les conditions réglementaires à un ajustement du nombre et du prix unitaire des actions susceptibles d'être achetées par l'exercice des options.

La présente autorisation met fin à toute autorisation ayant le même objet et notamment à celle donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2010.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour procéder à l'attribution des options dans les limites ci-dessus fixées, aux dates et dans les délais qu'il fixera en conformité avec les prescriptions statutaires et légales.

VINGTIÈME RÉOLUTION

Pouvoirs

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ DE GROUPE GO SPORT

I – PRÉSENTATION DE GROUPE GO SPORT

Groupe GO Sport est né fin 2000 de la fusion des sociétés Courir et GO Sport, toutes deux filiales du Groupe Rallye. Les deux enseignes, créées au début des années 1980, forment un groupe cohérent de 349 magasins au 31 décembre 2011. Groupe GO Sport a généré en 2011 un chiffre d'affaires de 680,4 M€ HT.

HISTORIQUE DU GROUPE

GO Sport

- 1976** : Création par Genty-Cathiard de la Société Alpine de Sport avec l'ouverture de magasins à l'enseigne Team 5.
- 1983** : Genty-Cathiard prend le contrôle de GO Sport (11 points de vente) et de Segmas (6 magasins à l'enseigne Team 5).
- 1984** : Fusion de GO Sport, Société Alpine de Sport et Segmas, GO Sport devenant le nom de l'enseigne et de la société commune.
- 1986** : Introduction en Bourse de GO Sport.
- 1987** : Absorption de Sport Sud, Sparty et Fnac Sport portant le nombre de magasins à 54.
- 1989** : GO Sport prend le contrôle de SPAO, qui exploite des magasins de sport en périphérie des grandes villes, puis l'absorbe en 1994.
- 1999** : Ouverture des 3 premiers magasins à l'enseigne en Pologne. À fin 1999, GO Sport compte 94 magasins en France, 10 en Belgique et 3 en Pologne.

Courir

- 1980** : Ouverture du premier magasin Courir dans le centre commercial Les Ulis 2.
- 1988** : Rachat par Genty-Cathiard et développement du premier réseau français de magasins spécialisés dans la distribution de chaussures de sport sous l'enseigne Courir.
- 1995** : Rachat des 8 magasins à enseigne Run Up et accélération du développement de la chaîne.
- 1999** : Introduction en Bourse de Courir et lancement du nouveau concept Moviesport. À fin 1999, la société compte 133 magasins Courir et 3 Moviesport.

Groupe GO Sport

- 2000** : Absorption de la société GO Sport par la société Courir qui prend alors le nom de Groupe GO Sport et devient ainsi le deuxième Groupe de distribution spécialisée sur le marché du sport en France. L'année est également marquée par la restructuration juridique du Groupe et l'ouverture de 38 nouveaux points de vente (10 GO Sport, 25 Courir et 3 Moviesport).
- 2001 et 2002** : Évolution du positionnement commercial de l'enseigne GO Sport et mise en œuvre opérationnelle de la fusion marquent les deux exercices. Dans le même temps, le Groupe ouvre 45 nouveaux magasins (15 GO Sport, 26 Courir et 4 Moviesport).
- 2003** : Accélération du développement à l'international avec l'ouverture de 12 magasins en Pologne, dont 11 repris à l'italien Giacomelli, qui permet à Groupe GO Sport de devenir leader de la distribution d'articles de sport dans ce pays. Le Groupe signe également ses deux premiers contrats de franchise au Moyen-Orient et dans les départements d'outre-mer. Au 31 décembre 2003, le Groupe compte 346 magasins (143 GO Sport, 193 Courir et 10 Moviesport).
- 2004** : Poursuite du développement à l'international avec l'ouverture de deux nouveaux magasins en Pologne. Le Groupe a également ouvert ses quatre premiers magasins franchisés à enseigne Courir en Arabie saoudite. Au 31 décembre 2004, le Groupe compte 360 magasins (148 GO Sport, 201 Courir et 11 Moviesport).
- 2005** : Élaboration d'un nouveau concept GO Sport déployé dans les 7 ouvertures et dans les 6 remodelings complets de la région parisienne. Création d'un nouveau concept Courir mis en place dans 11 magasins. Développement des franchises avec 7 nouveaux magasins ouverts dont 5 en Arabie saoudite, 1 en Guadeloupe et 1 à Dubaï. Au 31 décembre 2005, le Groupe compte 368 magasins (156 GO Sport, 203 Courir et 9 Moviesport).
- 2006** : Déploiement de la nouvelle signalétique (le « kit GO ») dans la totalité des magasins GO Sport en France. Remodeling complet de 7 magasins à l'enseigne GO Sport, dont 1 en Pologne, et de 22 magasins à l'enseigne Courir. Le développement des franchises se poursuit avec l'ouverture de 10 nouveaux magasins, dont 8 en Arabie saoudite (Courir) et 2 aux Émirats arabes (GO Sport). Au 31 décembre 2006, le Groupe compte 374 magasins (160 GO Sport, 209 Courir et 5 Moviesport).

2007 : Poursuite de la modernisation et de la rationalisation du parc magasins : remodeling complet de 22 magasins à l'enseigne Courir et de 4 magasins à l'enseigne GO Sport, fermeture de 20 magasins à contribution négative en France. Développement de la franchise avec l'ouverture de 7 nouveaux magasins (2 Courir en Arabie saoudite et 5 GO Sport au Koweït, Guadeloupe, Réunion, et Arabie saoudite). Au 31 décembre 2007, le Groupe compte 368 magasins (168 GO Sport, 197 Courir et 3 Moviesport).

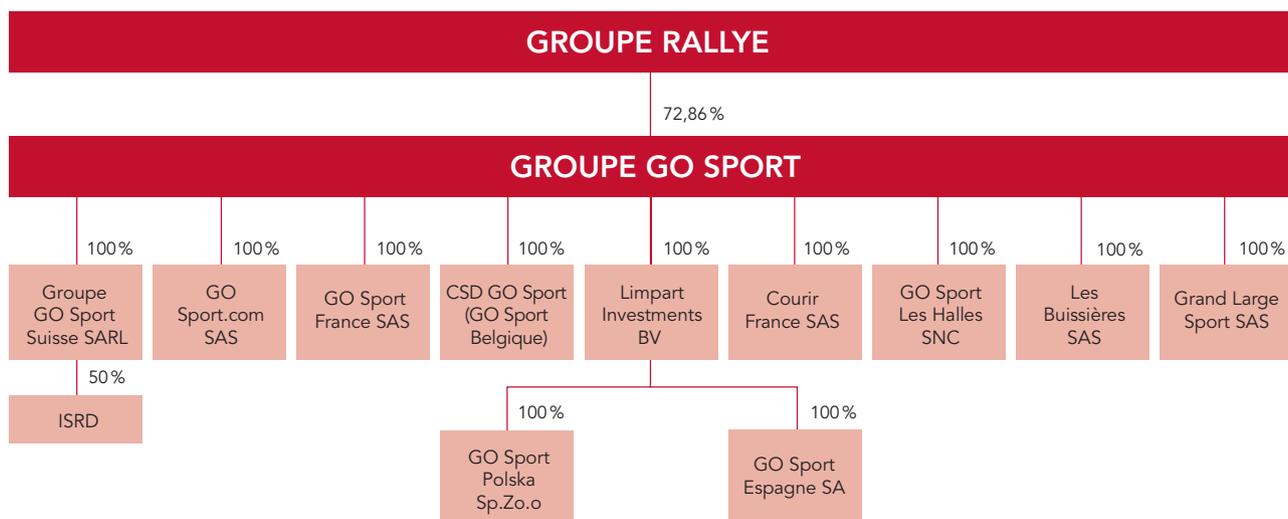
2008 : Réorganisation des activités du Groupe en Belgique avec la cession de 5 magasins GO Sport, la fermeture de 3 magasins GO Sport et de 1 Courir et la transformation en magasins de déstockage des 2 GO Sport encore en activité. Poursuite de la modernisation et de la rationalisation du parc magasins en France : remodeling de 12 magasins à l'enseigne Courir et de 6 magasins à l'enseigne GO Sport, fermeture de 14 magasins (6 GO Sport, 6 Courir et 2 Moviesport). Développement de la franchise avec l'ouverture de 12 nouveaux magasins (6 Courir en Arabie saoudite et au Qatar, 6 GO Sport en Arabie saoudite, au Qatar et à l'île Maurice). Au 31 décembre 2008, le Groupe compte 371 magasins (126 GO Sport, 181 Courir et 1 Moviesport en France, 21 GO Sport en Pologne, 2 GO Sport en Belgique et 40 magasins franchisés).

2009 : Le Groupe poursuit l'exploitation de 2 magasins GO Sport en Belgique et a procédé à l'ouverture de 3 magasins GO Sport en Pologne. Le Groupe a ouvert 5 nouveaux magasins GO Sport et a procédé à la fermeture de 4 magasins GO Sport. Quatre nouveaux magasins Courir ont ouvert en France et deux magasins Courir ont fermé. Développement de la franchise avec l'ouverture de 8 nouveaux magasins GO Sport et 4 nouveaux magasins Courir. Au 31 décembre 2009, le Groupe compte 387 magasins (127 GO Sport, 183 Courir et 1 Moviesport en France, 24 GO Sport en

Pologne, 2 GO Sport en Belgique et 50 magasins franchisés). Les pays dans lesquels le Groupe a conclu des contrats de franchise sont les suivants : Belgique, Luxembourg, Grèce, Roumanie, Algérie, Maroc, Tunisie, Égypte, Guadeloupe, Martinique, île de la Réunion, île Maurice, Nouvelle-Calédonie, Arabie saoudite, Dubaï, Koweït, Qatar et Syrie.

2010 : Le Groupe poursuit l'exploitation de 2 magasins GO Sport en Belgique et a procédé à l'ouverture de 1 magasin GO Sport et à la fermeture de 2 GO Sport en Pologne. En France, le Groupe a également ouvert 1 magasin GO Sport et a procédé à la fermeture de 5 magasins GO Sport ; 14 magasins Courir et 1 Moviesport ont fermé. 2010 a également vu la mise en place de plateforme logistique de Dubaï permettant d'approvisionner les franchisés directement depuis l'Asie. Le Groupe a par ailleurs créé, en partenariat avec Sport 2000, la centrale d'achat ISRD, via sa filiale Suisse Groupe GO Sport Suisse. Au 31 décembre 2010, le Groupe compte 362 magasins (123 GO Sport et 169 Courir en France et 24 GO Sport en Pologne, 2 GO Sport en Belgique, et 44 magasins franchisés). Enfin, la société Groupe GO Sport s'est substituée totalement dans les droits et obligations de la société GO Sport International SAS depuis le 1^{er} janvier 2010 suite à sa dissolution sans liquidation. Le Groupe a conclu en 2010 un contrat de franchise en Jordanie.

2011 : En France, le Groupe a procédé à la fermeture de 3 magasins GO Sport et 9 magasins Courir. En Pologne, 1 magasin GO Sport a été ouvert et 1 a été fermé. En Belgique, le Groupe a procédé à la fermeture de ses 2 derniers magasins, dont 1 a été repris dans le cadre d'un contrat de franchise. Au 31 décembre 2011, le Groupe compte 349 magasins (120 GO Sport et 160 Courir en France, 24 GO Sport en Pologne et 45 magasins franchisés). Les pays dans lesquels le Groupe a conclu des contrats de franchise restent identiques au 31 décembre 2010.



Groupe GO Sport : holding, propriétaire des actifs stratégiques : marques et savoir-faire, notamment en matière de centrale d'achat, d'informatique, de logistique, de marketing et de formation au profit des unités commerciales.

Groupe GO Sport Suisse : société qui assure les achats aux fournisseurs de marques internationales au profit des unités commerciales.

GO Sport.com : société sans activité.

GO Sport France : société qui assure l'exploitation de 120 magasins à l'enseigne GO Sport en France.

GO Sport Belgique : société qui a cessé son activité en 2011.

Limpert Investments : société destinée à détenir les participations des filiales à l'étranger.

Courir France : société qui assure l'exploitation de 160 magasins à l'enseigne Courir en France.

GO Sport Les Halles : société propriétaire du fonds de commerce Paris Les Halles donné en location-gérance à la société GO Sport France.

Les Buissières : société propriétaire du siège social de Sassenage.

Grand Large Sport : société destinée à abriter des actifs immobiliers du Groupe.

GO Sport Polska : société qui assure l'exploitation de 24 magasins à l'enseigne GO Sport en Pologne.

GO Sport Espagne : société sans activité.

International Sports Retail Development (ISR) : joint-venture détenue à parts égales avec Sport 2000 France dont l'activité est la négociation avec des fournisseurs ainsi que la prestation de services spécifiques.

II – POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS

Groupe GO Sport s'est engagé depuis plusieurs années dans un programme d'assainissement de son parc de magasins qui l'a conduit à se séparer de magasins ne répondant plus aux critères de la société en termes de taille, de rentabilité ou de localisation géographique.

Le parc de magasins du Groupe a évolué comme suit au cours des deux derniers exercices :

	GO Sport France	GO Sport Pologne	GO Sport Belgique	Courir	Moviesport	Franchises	Total
Ouvertures en 2010	1	1	0	0	0	6	8
Fermetures en 2010	- 5	- 1	0	- 14	- 1	- 12	- 33
Au 31 décembre 2010	123	24	2	169	0	44	362
Ouvertures en 2011	0	1	0	0	0	5	6
Fermetures en 2011	- 3	- 1	- 2	- 9	0	- 4	- 19
AU 31 DÉCEMBRE 2011	120	24	0	160	0	45	349

La surface moyenne des magasins à enseigne GO Sport est de 1 580 m² en 2011.

La surface moyenne des magasins à enseigne Courir est de 119 m² en 2011.

Les investissements financés essentiellement par autofinancement ont évolué comme suit au cours des trois derniers exercices :

Investissements nets Groupe GO Sport consolidés

(en millions d'euros)	2011	2010	2009
Incorporels et corporels	21,7	16,3	18,5
Financiers	- 0,1	- 0,5	- 6,0
SITUATION EN FIN D'EXERCICE	21,6	15,8	12,5

III – CONTRATS IMPORTANTS

Au cours des deux derniers exercices et à la date du présent document de référence, le Groupe n'a pas conclu de contrats importants, hors cessions d'actifs immobiliers et souscription d'une nouvelle ligne de crédit en 2010, autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires, conférant une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe.

Les engagements hors bilan sont détaillés dans la note 27 de l'annexe aux comptes consolidés.

IV – ÉVOLUTION RÉCENTE

Se reporter à la page 35 du présent document, paragraphe VIII – Événements postérieurs à la clôture.

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT GROUPE GO SPORT

DÉNOMINATION SOCIALE ET SIÈGE SOCIAL

Dénomination sociale : Groupe GO Sport.
Siège social : 17, avenue de la Falaise – 38360 Sassenage.

FORME JURIDIQUE

Société anonyme à conseil d'administration, de droit français, régie par le livre II du Code de commerce.

DATE DE LA CONSTITUTION ET DURÉE DE LA SOCIÉTÉ

Date de constitution : 18 décembre 1936.
Date d'expiration : 31 décembre 2056.
Durée : cinquante ans à compter du 23 mai 2006, date de sa deuxième prorogation.

OBJET SOCIAL – ARTICLE 3 DES STATUTS

La société a pour objet en tous pays, soit pour son compte, soit pour le compte de tiers, ou en participation avec des tiers :

- l'achat et la vente d'articles de sport et de loisirs, de vêtements et de tous articles pour l'habillement de la personne, de tous équipements, matériels et accessoires sportifs ou de loisirs de toute nature ;
- la prestation de tous services en relation directe ou indirecte avec son activité ;
- et, plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Elle peut en France ou à l'étranger créer, acquérir, exploiter ou faire exploiter toutes marques de fabrique, de commerce et de service, tous modèles et dessins, tous brevets et procédés de fabrication se rapportant à l'objet ci-dessus.

Elle peut prendre toutes participations financières et tous intérêts dans toutes sociétés et affaires françaises ou étrangères quel qu'en soit l'objet.

Elle peut agir en tout pays directement ou indirectement pour son compte ou celui de tiers, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés, et réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son objet.

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

Registre du commerce et des sociétés de Grenoble sous le numéro 958 808 776.

CONSULTATION DES DOCUMENTS JURIDIQUES

Les statuts, procès-verbaux des assemblées générales et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège de la société.

Les conventions faisant l'objet de la procédure prévue à l'article L. 225-38 du Code de commerce sont décrites dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

EXERCICE SOCIAL – ARTICLE 32 DES STATUTS

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de chaque année.

STIPULATIONS STATUTAIRES RELATIVES AUX ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION – RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conseil d'administration

Composition du conseil d'administration (extrait de l'article 14 des statuts)

La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus.

Actions d'administrateur (extrait de l'article 15 des statuts)

Chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins une action.

Durée des fonctions – Limite d'âge – Remplacement (extrait des articles 16 des statuts)

16.1 – Sauf l'effet des dispositions des paragraphes 16.2 et 16.3 (avant-dernier alinéa) du présent article, la durée des fonctions des administrateurs est de quatre ans.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

Les administrateurs à terme de mandat sont rééligibles.

Les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Les administrateurs sont renouvelés par roulement de manière à ce qu'un renouvellement régulier des administrateurs s'effectue par fractions aussi égales que possible. Pour permettre la mise en œuvre du roulement, l'assemblée générale ordinaire peut, par exception, désigner un administrateur pour une durée d'un an, deux ans ou trois ans.

16.2 – Tout administrateur, personne physique ou tout représentant permanent d'un administrateur personne morale, est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il atteint l'âge de 75 ans.

16.3 – En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateurs, le conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Ces nominations sont soumises à ratification de la plus proche assemblée générale.

Si la nomination d'un administrateur faite par le conseil n'est pas ratifiée par l'assemblée, les actes accomplis par cet administrateur et les délibérations prises par le conseil pendant la gestion provisoire n'en sont pas moins valables.

Si le nombre des administrateurs devient inférieur à trois, les membres restants (ou en cas de carence un mandataire désigné à la requête de tout intéressé par le président du tribunal de commerce) doivent convoquer immédiatement une assemblée générale ordinaire des actionnaires en vue de nommer un ou plusieurs nouveaux administrateurs afin de compléter le conseil jusqu'au minimum légal.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre administrateur ne demeure en fonction que le temps restant à courir sur le mandat de son prédécesseur.

La nomination d'un nouveau membre du conseil s'ajoutant aux membres en exercice ne peut être décidée que par l'assemblée générale qui fixe la durée du mandat.

Organisation, réunions et délibérations du conseil d'administration

Président – Bureau du conseil (extraits des articles 17 et 20 des statuts)

Le conseil d'administration nomme un président parmi ses membres personnes physiques.

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux du conseil d'administration, dont il rend compte à l'assemblée générale.

Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission.

Le président peut être nommé pour toute la durée de son mandat d'administrateur, sous réserve du droit du conseil d'administration de lui retirer ses fonctions de président et de son droit d'y renoncer avant la fin de son mandat. Le président est rééligible.

Le président est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 75 ans.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du président, le conseil d'administration peut déléguer un administrateur

dans les fonctions de président. En cas d'empêchement temporaire, cette délégation est donnée pour une durée limitée; elle est renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau président.

Censeurs (extrait de l'article 23 des statuts)

L'assemblée générale ordinaire peut nommer un ou plusieurs censeurs, personnes physiques ou morales, choisis parmi les actionnaires.

Le conseil d'administration peut procéder à la nomination d'un censeur sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale.

La durée de leur fonction est de trois ans. Les fonctions d'un censeur prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

Tout censeur est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il atteint l'âge de 80 ans.

Les censeurs sont indéfiniment rééligibles, ils peuvent être révoqués à tout moment par décision de l'assemblée générale ordinaire.

Les censeurs assistent aux réunions du conseil d'administration; dans ce cadre, ils font part de leurs observations et avis et prennent part aux délibérations avec voix consultative.

Ils peuvent recevoir une rémunération dont le montant et la répartition sont fixés par le conseil d'administration dans le cadre des jetons de présence alloués par l'assemblée générale.

Délibération du conseil (extrait de l'article 18 des statuts)

18.1 – Le conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et toutes les fois qu'il le juge convenable, au lieu indiqué dans la convocation. Les convocations sont faites par le président ou, en son nom, par toute personne qu'il désignera. Le directeur général peut également demander au président de convoquer le conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé. Si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers des administrateurs en exercice peut demander au président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé.

Par ailleurs, et à tout moment, la moitié des administrateurs en exercice peut valablement procéder, sur un ordre du jour déterminé, à la convocation du conseil d'administration.

18.2 – Pour la validité des délibérations du conseil, la présence effective de la moitié au moins des administrateurs en exercice est nécessaire et suffisante. Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents et représentés.

Pouvoirs du conseil d'administration (extrait de l'article 19 des statuts)

19.1 – Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

19.2 – Lors de la nomination ou du renouvellement du mandat du président, le conseil d'administration doit fixer le mode d'exercice de la direction générale de la société qui est assurée soit par le président, soit par une autre personne physique nommée à cet effet.

Cependant, le conseil d'administration peut procéder, sur ses seules décisions et à tout moment, au changement de mode d'exercice de la direction générale ; cette décision n'entraîne pas une modification des statuts.

19.3 – Le conseil peut nommer des comités dont il fixe la composition et les attributions. Les membres de ces comités sont chargés d'étudier les questions que le président ou le conseil soumet pour avis à leur examen.

19.4 – Le conseil autorise, dans les conditions légales, les conventions autres que celles portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce, étant précisé qu'il est interdit à la société de consentir des prêts, découverts, cautions ou avals au profit des personnes visées à l'article L. 225-43 du Code de commerce ou aux fins prévues à l'article L. 225-219 du Code de commerce.

19.5 – Sous réserve de toute interdiction légale, des délégations de pouvoirs, des mandats ou des fonctions limités à une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées peuvent être conférés à toutes personnes, administrateurs ou autres.

Par ailleurs, le conseil d'administration de la société a mis en place, dans un règlement intérieur, un certain nombre de mécanismes visant à encadrer les pouvoirs de la direction de la société (voir partie « Gouvernement d'entreprise »).

Mode d'exercice de la direction générale

Dissociation des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général (extrait de l'article 21 des statuts)

21.1 – Directeur général

La direction générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique, administrateur ou non, nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Lorsque le président assume la direction générale de la société, les dispositions du présent article lui sont applicables ; il porte alors le titre de président-directeur général.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

La durée des fonctions du directeur général est librement fixée par le conseil d'administration et ne peut excéder la durée du mandat d'administrateur telle que fixée à l'article 16 ci-dessus.

Le directeur général est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 75 ans.

Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf lorsque le directeur général assume les fonctions de président du conseil d'administration.

Directeurs généraux délégués

21.2 – Directeur général délégué

Sur proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général avec le titre de directeur général délégué.

Le nombre maximum des directeurs généraux délégués est fixé à cinq.

En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués. Ces derniers disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général. Les directeurs généraux délégués sont révocables à tout moment par le conseil d'administration, sur proposition du directeur général.

Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts.

Le président, s'il assume les fonctions de directeur général, le directeur général ou chacun des directeurs généraux délégués sont autorisés à consentir des subdélégations ou substitutions de pouvoirs pour une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées.

Règlement intérieur du conseil d'administration

Le conseil d'administration de la société a adopté un règlement intérieur destiné à préciser les modalités de son fonctionnement, en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires de la société.

Ce règlement intérieur précise, d'une part, le mode d'organisation et de fonctionnement, les pouvoirs et les attributions du conseil d'administration et des comités qu'il a institués en son sein, d'autre part, les modalités de contrôle et d'évaluation de son fonctionnement (voir partie « Gouvernement d'entreprise » pour une description des différents comités institués et des limitations apportées aux pouvoirs de la direction générale ainsi que du contrôle et de l'évaluation du conseil d'administration).

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES – ARTICLE 33 DES STATUTS

33.1 – Le compte de résultat fait apparaître, par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur ce bénéfice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est d'abord prélevé :

- cinq pour cent (5 %) au moins pour constituer le fonds de réserve légale, prélèvement qui cessera d'être obligatoire lorsque ledit fonds aura atteint le dixième du capital, mais reprendra son cours si, pour une cause quelconque, cette quotité n'est pas atteinte ;
- et toutes sommes à porter en réserve en application de la loi.

Le solde, augmenté du report bénéficiaire ou diminué du report déficitaire, constitue le bénéfice distribuable qui est à la disposition de l'assemblée générale pour, sur la proposition du conseil d'administration, être en totalité ou en partie, réparti entre les actions à titre de dividende, affecté à tous comptes de réserves ou d'amortissement du capital ou reporté à nouveau. L'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice aura la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

33.2 – Les réserves dont l'assemblée générale a la disposition peuvent être employées sur sa décision pour payer un dividende aux actions. En ce cas, la décision indique expressément les postes sur lesquels les prélèvements sont effectués.

33.3 – L'assemblée générale extraordinaire peut, dans les conditions légales, décider l'amortissement intégral ou partiel des actions qui perdront, à due concurrence, le droit au premier dividende et au remboursement de leur valeur nominale.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Modes de convocation – Article 27 des statuts

27.1 – L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration, ou, en cas de carence, par les commissaires aux comptes ou encore par un mandataire désigné par le président du tribunal de commerce statuant en référé, à la demande soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant le cinquième au moins du capital social, soit d'une association d'actionnaires dans les conditions prévues par l'article L. 225-120 du Code de commerce.

La convocation est faite quinze jours au moins à l'avance sur première convocation et dix jours au moins à l'avance sur convocations suivantes, au moyen d'un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et au *Bulletin des annonces légales obligatoires*.

Les actionnaires titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de ces avis sont convoqués par lettre ordinaire ou par tout moyen de télécommunication électronique.

La convocation est précédée par un avis contenant les mentions prévues par la loi et inséré au *Bulletin des annonces légales obligatoires* trente-cinq jours au moins avant l'assemblée.

Composition de l'assemblée générale – Article 25 des statuts

25.2 – Tout actionnaire peut se faire représenter conformément à la loi.

Les mineurs et incapables sont représentés par leurs tuteurs et administrateurs, sans que ces derniers aient besoin d'être personnellement actionnaires. Une personne morale est valable-

ment représentée par tout représentant légal ayant qualité ou par une personne spécialement habilitée à cet effet.

Le propriétaire d'actions n'ayant pas son domicile en France peut se faire représenter par l'intermédiaire régulièrement inscrit comme détenteur de ces actions pour le compte de celui-ci.

25.3 – Quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, tout actionnaire a le droit, sur justification de son identité et de sa qualité, de participer aux assemblées générales sous la condition d'un enregistrement comptable des titres au troisième jour ouvré précédant l'assemblée générale à zéro heure (heure de Paris) :

- pour les titulaires d'actions nominatives : au nom de l'actionnaire dans les comptes nominatifs tenus par la société ;
- pour les titulaires d'actions au porteur : au nom de l'intermédiaire inscrit pour le compte de l'actionnaire dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;

et le cas échéant, de fournir à la société, conformément aux dispositions en vigueur, tous éléments de son identification.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres aux porteurs tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, conformément aux dispositions légales et réglementaires.

25.4 – Les actionnaires pourront, si le conseil le décide, participer aux assemblées et voter à distance par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication et télétransmission, y compris Internet, permettant leur identification dans les conditions de la réglementation en vigueur et celles qui seront décidées par le conseil.

Sur décision du Conseil d'administration, les actionnaires pourront établir les formulaires de vote à distance ou par procuration sur un support électronique, dans les conditions fixées par la réglementation alors applicable. La saisie et la signature des formulaires pourront être directement effectuées sur le site internet mis en place par l'établissement centralisateur en charge de l'assemblée générale. La signature électronique du formulaire pourra être effectuée par tout procédé conforme aux dispositions de la première phrase du second alinéa de l'article 1316-4 du Code civil, ou à toute autre disposition légale ultérieure qui s'y substituerait, tel que l'utilisation d'un code identifiant et d'un mot de passe.

Le vote exprimé par ce moyen électronique, ainsi que l'accusé de réception qui en est donné, sera considéré comme un écrit non révocable et opposable à tous, sauf en cas de cession de titres notifiée dans les conditions prévues au second alinéa de l'article R. 225-85 IV du Code de commerce ou par toute autre disposition légale ou réglementaire ultérieure qui s'y substituerait.

La procuration exprimée par ce moyen électronique, ainsi que l'accusé de réception qui en est donné, sera considérée comme un écrit révocable et opposable à tous dans les conditions définies par la loi.

Conditions d'exercice du droit de vote – Article 28 des statuts

28.3 – Tout actionnaire a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente, sans aucune limitation, à la seule exception des cas prévus par la loi ou les présents statuts.

28.4 – Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le président de l'assemblée générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions. Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par le mandant.

Les votes sont exprimés par mains levées, par voie électronique ou par tout moyen de télécommunication permettant l'identification des actionnaires dans les conditions de la réglementation en vigueur. L'assemblée générale peut aussi décider le vote à bulletin secret sur proposition du bureau.

Les actionnaires peuvent également voter par correspondance, dans les conditions légales.

Le vote ou le pouvoir émis par un intermédiaire qui, soit ne s'est pas déclaré en tant qu'intermédiaire inscrit comme détenteur de titres pour le compte de tiers non domiciliés en France, soit n'a pas révélé l'identité des propriétaires des actions au titre desquels il est inscrit, conformément à la réglementation en vigueur, ne sera pas pris en compte.

Droit de vote double – Article 28 des statuts (institué par l'assemblée générale extraordinaire du 10 mars 1999)

28.3 – Toutefois, un droit de vote double est attribué, dans les conditions légales, à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom d'un même actionnaire, ainsi que, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

La liste des actions nominatives bénéficiant du droit de vote double est arrêtée par le conseil d'administration.

Le droit de vote double ainsi conféré aux actions nominatives entièrement libérées cesse de plein droit, pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert en propriété, sauf, en cas de transfert du nominatif au nominatif, application des dispositions de l'article L. 225-124 du Code de commerce.

Franchissement de seuils – Article 10 des statuts

10.2 – Outre le respect de l'obligation légale d'informer la société de la détention de certaines fractions du capital et des droits de vote y attachés, toute personne physique ou morale qui, directement ou indirectement, seule ou de concert, au sens des articles L. 233-9 et L. 233-10 du Code de commerce, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, une fraction égale ou supérieure à 1% du capital ou des droits de vote ou un multiple de cette fraction jusqu'à 50%, doit, au moyen d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social dans un délai de cinq jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, informer la société du nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle détient. De la même manière, cette personne doit informer la société du nombre de titres qu'elle détient et qui

donnent accès à terme au capital, ainsi que du nombre de droits de vote qui y sont attachés.

Ces obligations d'information cessent de s'appliquer en cas de détention, directement ou indirectement, seul ou de concert, de plus de 50% des droits de vote.

En cas de non-respect de ces obligations d'information et à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5% au moins du capital, les droits de vote excédant la fraction qui aurait dû être déclarée ne peuvent pas être exercés à toute assemblée qui se réunirait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

En vertu des dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce, le défaut de déclaration par l'intermédiaire inscrit comme détenteur de titres pour le compte de tiers, conformément au troisième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce, est sanctionné par la privation des droits de vote et du paiement du dividende attachés aux titres de la société pour lesquels il est inscrit en compte, dans les conditions prévues par l'article L. 228-3-3 du Code de commerce.

Titres au porteur identifiables – Article 10 des statuts

10.3 – En vue d'identifier les détenteurs de titres au porteur et conformément à l'article L. 228-2 du Code de commerce, la société est en droit de demander, à tout moment, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres, les noms ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote, dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

La société a également la faculté, dans les conditions fixées par les articles L. 228-2-II et L. 228-3 et suivants du Code de commerce, de demander aux détenteurs de titres de la société s'ils les détiennent pour leur propre compte ou pour le compte de tiers et, dans ce dernier cas, de lui fournir les renseignements permettant d'identifier ce ou ces tiers.

À défaut de révélation de l'identité des propriétaires des titres, le vote ou le pouvoir émis par l'intermédiaire inscrit en compte ne sera pas pris en considération.

En outre, en vertu de l'article L. 228-3-1-II du Code de commerce, tout actionnaire personne morale détenant plus de 2,5% du capital ou des droits de vote est tenu sur simple demande de la société de lui faire connaître l'identité des personnes physiques et/ou morales qui détiennent, directement ou indirectement, plus d'un tiers de son capital ou de ses droits de vote.

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL ET LA SOCIÉTÉ

Conditions auxquelles les statuts soumettent les modifications du capital et les droits respectifs des diverses catégories d'actions dans la mesure où elles sont plus restrictives que les prescriptions légales.

Il n'existe pas d'autres conditions que les prescriptions légales. Montant du capital souscrit, nombre et catégorie de titres qu'il représente, avec mention de leurs caractéristiques principales :

Montant du capital au 31 décembre 2011 :	15 110 092 €
Montant du capital au 31 janvier 2012 :	15 110 092 €
Nombre d'actions au 31 décembre 2011 :	3 777 523
Nombre d'actions au 31 janvier 2012 :	3 777 523
Nominal de l'action :	4 €

Toutes les actions sont libérées et de même catégorie.

CAPITAL POTENTIEL AU 31 JANVIER 2012

Le capital potentiel au 31 janvier 2012 se décompose de la façon suivante :

Nombre d'actions au 31 janvier 2012	3 777 523
Exercice d'options de souscription d'actions	574 881
Nombre d'actions potentiel	4 352 404

L'effet dilutif en cas de levée de l'intégralité des options s'élève à 13,2% pour l'actionnaire détenant 1% du capital au 31 janvier 2012.

TABLEAU D'ÉVOLUTION DU CAPITAL AU COURS DES DIX DERNIÈRES ANNÉES

Date	Origine de l'opération	Nombre d'actions créées ou annulées	Nominal (en euros)	Prime (en euros)	Nouveau capital (en euros)	Nombre cumulé d'actions
2000	Levées d'options Apport-fusion GO Sport	66 944 2 383 320	255 138,68 908 369,79	876 554,41 59 664 065,63		
31-12-2000					14 610 123,07	3 833 445
2001	Levées d'options Conversion du capital en €	3 750	14 292,10 724 364,83	312 497,90		
31-12-2001					15 348 780,00	3 837 195
2005	Levée d'options Annulation d'actions	100 (124 769)	400 (499 076)	4 127 (122 097,14)		
31-12-2005					14 850 104,00	3 712 526
2006	Levée d'options	79 762	319 048	3 242 427,74		
31-12-2006					15 169 152,00	3 792 288
2007	Levée d'options Annulation d'actions	32 900 (47 665)	131 600 (190 660)	1 242 163 (2 170 187,45)		
31-12-2007					15 110 092,00	3 777 523
31-12-2008					15 110 092,00	3 777 523
31-12-2009					15 110 092,00	3 777 523
31-12-2010					15 110 092,00	3 777 523
31-12-2011					15 110 092,00	3 777 523
31-01-2012					15 110 092,00	3 777 523

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2011

Nombre total d'actions : 3 777 523.

Répartition du capital et des droits de vote au 31 janvier 2012

Nombre total d'actions : 3 777 523.

Nombre d'actionnaires

Plus de 600, sur la base des recherches de titres au porteur identifiables réalisées en janvier 2012.

Compte tenu des informations dont la société a connaissance, la répartition en capital et en droits de vote des actions se présente comme suit au 31 janvier 2012 :

Actionnaires	Actions	% du capital	Droits de vote	% des droits de vote
Groupe Rallye ⁽¹⁾	2 752 336	72,86	5 504 322	78,75
Autodétention ⁽²⁾	46 429	1,23		
Darty	458 860	12,15	917 720	13,13
Tocqueville Finance	228 987	6,06	228 987	3,28
Sous-total	3 486 612	92,30	6 651 029	95,16
Autres actionnaires ⁽³⁾	290 911	7,70	338 505	4,84
• dont au nominatif :	12 036	0,32	22 330	0,32
• dont au porteur :	278 875	7,38	316 175	4,52
TOTAL	3 777 523	100,00	6 989 534	100,00

(1) Dont société Rallye : 1 684 805 – société Miramont Finance et Distribution : 1 065 181.

(2) Affectées au contrat de liquidité mis en œuvre le 22 mai 2006.

(3) À la connaissance de la société, aucun « autre actionnaire » ne détient directement, indirectement ou de concert plus de 5% du capital social ou des droits de vote.

Franchissements de seuils notifiés entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 janvier 2012

Conformément à l'article 10.2 des statuts et sur la base du nombre d'actions et des droits de vote déclarés par la société Groupe GO Sport et publiés sur le site internet de la société, la société suivante a déclaré un franchissement de seuil :

Déclarant	Date de franchissement	Type de franchissement	Nombre d'actions déclaré	Nombre de droits de vote déclaré	% du capital	% des droits de vote
Tocqueville	01-08-2011	Hausse	228 987	228 987	6,06	3,27

Nantissement du capital

Néant.

Pacte d'actionnaires et actions de concert

Il n'existe pas, à la connaissance de la société, et à la date du présent document de référence, de pacte d'actionnaires ni de personnes ou groupe de personnes exerçant ou pouvant exercer un contrôle sur la société.

Les mandataires sociaux, au même titre que l'ensemble des collaborateurs du Groupe, sont soumis à un code de bonne conduite relatif aux opérations sur les titres de la société effectuées à titre personnel. Il leur est notamment interdit d'acquérir ou de céder des titres pendant la période de trente jours précédant la publication des résultats annuels et semestriels.

Opérations avec des apparentés

Ces opérations sont décrites dans le rapport spécial des commissaires aux comptes figurant à la page 108 du document de référence 2011.

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

L'autorisation donnée par l'assemblée générale du 29 avril 2011 étant valable jusqu'au 29 octobre 2012, l'assemblée générale en date du 20 avril 2012 est appelée à reconduire ce programme d'achat d'actions.

Part du capital détenue par la société et répartition par objectifs des titres de capital détenus par la société

Au 31 janvier 2012, la société détient 46 429 actions propres, intégralement au titre du contrat de liquidité AMAFI (Association française des marchés financiers pour les professionnels de la Bourse et de la finance), soit 1,23% du capital.

Objectifs du programme de rachat

Les objectifs de ce programme d'achat d'actions sont, par ordre de priorité décroissant, les suivants :

- couvrir les plans d'options d'achat et/ou de souscription consentis aux salariés et mandataires sociaux en application des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce

ainsi que tout plan d'épargne entreprise ou tout plan d'actionnariat;

- les attribuer gratuitement aux salariés et dirigeants dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce;
- assurer l'animation du marché des titres de la société dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, conforme à une charte de déontologie élaborée par l'AMAFI et reconnue par l'AMF;
- les remettre à l'occasion de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières émises par la société donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions existantes de la société;
- les conserver et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans le respect des pratiques de marché admises par l'AMF;
- les annuler dans la limite d'un nombre maximum ne pouvant excéder 10% du capital social de la société par période de vingt-quatre mois et dans le cadre d'une réduction du capital social de la société.

Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristique des titres que la société se propose d'acquérir et prix maximal d'achat

Groupe GO Sport aura la faculté d'acquérir 10% de son capital, soit, à la date du 31 janvier 2012, 377 752 actions de 4 € de valeur nominale chacune. Compte tenu des 46 429 actions propres déjà détenues au 31 janvier 2012, le nombre maximal d'actions susceptibles d'être acquises dans le cadre de ce programme de rachat est donc de 331 323, correspondant à un investissement maximal théorique de 33 132 300 € sur la base du prix maximal d'achat de 100 € prévu dans la dixième résolution soumise au vote de l'assemblée générale du 20 avril 2012.

Durée du programme de rachat

Le programme de rachat d'actions est reconduit pour une durée qui prendra fin lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice 2012 et au plus tard le 20 octobre 2013.

MODIFICATION DANS LA RÉPARTITION DU CAPITAL AU COURS DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

L'évolution du capital au cours des trois dernières années a été la suivante :

Actionnariat	Situation au 31-12-2011			Situation au 31-12-2010			Situation au 31-12-2009		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Groupe Rallye	2 752 336	72,86	78,73	2 752 336	72,86	78,39	2 751 986	72,85	78,34
Actions auto-détenues ⁽¹⁾	43 398	1,15	–	41 008	1,09	–	37 477	0,99	–
Darty	458 860	12,15	13,12	458 860	12,15	13,31	458 860	12,15	13,30
Tocqueville Finance	228 987	6,06	3,27	220 006	5,82	3,19	229 105	6,06	3,19
Autres actionnaires	293 942	7,78	4,88	305 313	8,08	5,11	300 095	7,94	5,17
TOTAL	3 777 523	100,00	100,00	3 777 523	100,00	100,00	3 777 523	100,00	100,00

(1) Au titre du contrat de liquidité.

Organigramme simplifié au 31 janvier 2012



(1) La société Euris est contrôlée par Monsieur Jean-Charles Naouri.

(2) 92,51 % des droits de vote.

(3) 93,21 % des droits de vote.

(4) 71,17 % des droits de vote.

(5) 78,75 % des droits de vote.

MARCHÉ DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

Le titre Groupe GO Sport (code ISIN FR00072456) est coté au marché Euronext Paris, compartiment C.

L'évolution des cours est présentée ci-dessous pour la période de janvier 2011 à janvier 2012⁽¹⁾ :

Années/mois	Cours le plus haut	Cours le plus bas	Volume	Capitaux échangés
			(nombre d'actions échangées)	(en milliers d'euros)
2011				
Janvier	16,82	11,50	34 269	492,96
Février	16,78	15,52	9 849	158,42
Mars	16,98	15,80	20 495	334,03
Avril	19,20	16,50	5 363	96,10
Mai	18,67	17,26	5 202	92,88
Juin	17,81	16,50	3 813	65,15
Juillet	17,00	14,50	12 558	191,53
Août	14,89	12,20	8 878	113,82
Septembre	12,20	10,35	4 578	50,27
Octobre	10,52	9,65	4 210	42,50
Novembre	10,00	9,00	2 652	24,71
Décembre	9,66	8,81	3 603	33,32
2012				
Janvier	10,86	8,60	7 967	75,65

(1) Source : Euronext.

POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES DES CINQ DERNIERS EXERCICES – DÉLAI DE PRESCRIPTION DES DIVIDENDES

Groupe GO Sport n'a distribué aucun dividende au cours des cinq derniers exercices.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, le dividende distribué aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France est intégralement éligible à l'abattement de 50% prévu à l'article 158-3 2° du Code général des impôts. La politique de distribution des dividendes est fonction de la situation financière du Groupe et de ses besoins financiers prévisionnels.

Aucune garantie ne peut être fournie concernant le montant des dividendes qui seront distribués au titre d'un exercice donné.

Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans à compter de leur mise en paiement sont reversés, conformément aux articles L. 27 et R. 46 du Code du domaine de l'État, au Trésor public.

DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC – INFORMATION AUX ACTIONNAIRES

Les documents sociaux relatifs aux deux derniers exercices (comptes annuels, procès-verbaux des assemblées générales, feuilles de présence à ces assemblées générales, rapports des commissaires aux comptes, statuts, etc.) et, le cas échéant, les rapports, les courriers, les évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la société, les informations financières historiques de la société pour les deux derniers exercices notamment les comptes consolidés établis selon les normes françaises, peuvent être consultés au siège social de Groupe GO Sport.

Deux fois par an, les analystes et journalistes sont conviés aux présentations des résultats de la société (résultats annuels et semestriels). Les rapports annuels sont disponibles sur simple demande ainsi que sur le site internet de la société (www.groupegosport.com), sur lequel il est possible de consulter les communiqués de presse et les éléments financiers du Groupe. Le présent document de référence est également consultable sur le site de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

L'information réglementée est disponible sur le site de la société sous une rubrique « Information réglementée » à l'adresse <http://www.groupegosport.com/pages/documentation.htm>, et fait l'objet d'une diffusion par voie électronique via le diffuseur professionnel Business Wire.

CONTRAT D'INTÉRESSEMENT ET DE PARTICIPATION

Ces informations sont fournies dans le rapport de gestion aux pages 32 et 33 du présent document de référence.

Options de souscription et d'achat d'actions de la société au 31 janvier 2012

Date de l'assemblée	AGE du 23-05-2006	AGE du 23-05-2006	AGE du 20-05-2008	AGE du 20-05-2008	AGE du 18-05-2009	AGE du 18-05-2009	AGE du 30-04-2010	AGE du 30-04-2010
Date du conseil d'administration	22-05-2007	05-12-2007	01-07-2008	14-05-2009	18-05-2009	03-12-2009	30-04-2010	29-04-2011
Nature du plan	Souscription							
Nombre de bénéficiaires à l'origine	76	5	78	2	62	4	82	81
Nombre total d'options initialement attribuées	78 400	58 833	147 133	157 868	119 900	30 000	91 950	108 450
• dont nombre total d'options attribuées aux mandataires sociaux	22 000	54 333	37 780	157 868	10 500		4 500	4 500
• dont nombre total d'options attribuées aux 10 premiers salariés	24 500	4 500	34 500		43 000	25 000	46 000	46 000
Point de départ du délai d'exercice des options	22-08-2010	05-03-2011	30-09-2011	13-11-2011	17-11-2011	03-06-2012	31-10-2012	29-10-2013
Date d'expiration des options	21-11-2012	04-06-2013	31-12-2013	13-11-2014	17-11-2014	03-06-2015	30-10-2015	29-10-2016
Prix d'exercice en euros	70,59	64,43	36,90	9,94	9,87	22,15	18,85	17,55
Nombre d'options exercées au 31 janvier 2012	-	-	-	-	-	-	-	-
• dont depuis le 1 ^{er} janvier 2012								
Options annulées au 31 janvier 2012⁽¹⁾	48 400	4 000	58 353	0	48 400	20 000	27 200	11 300
• dont depuis le 1 ^{er} janvier 2012								
Options restantes au 31 décembre 2011	30 000	54 833	88 780	157 868	71 500	10 000	64 750	97 150
Nombre résiduel d'actions pouvant être acquises ou souscrites au 31 décembre 2011	30 000	54 833	88 780	157 868	71 500	10 000	64 750	97 150

(1) À la suite de départs de bénéficiaires.

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux salariés non mandataires et options levées par ces derniers

	Nombre d'options attribuées/ d'actions souscrites ou achetées	Prix (en euros)	Dates d'échéance	Plan
Options consenties durant l'exercice, par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux 10 salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	46 000	17,55	29-10-2016	29-04-2011
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les 10 salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé		Néant		

AUTRES INFORMATIONS

Données du marché

Le marché du sport en France (articles et services destinés à la pratique du sport et des loisirs) peut être estimé à environ 9,1 milliards d'euros en 2010.

Il se répartit de la façon suivante :

- 7,2 milliards d'euros de chiffre d'affaires réalisés par environ 4 000 magasins spécialisés d'articles de sports et de loisirs. Le commerce spécialisé est dominé par des enseignes nationales et internationales, dont les 5 premières (Décathlon, Intersport, GO Sport, Sport 2000, Foot-Locker) représentent à elles seules plus de 80 % du chiffre d'affaires spécialisé.

- 1,9 milliard d'euros environ réalisé par les autres entreprises de la distribution non-spécialisée (grandes-surfaces alimentaires, prêt-à-porter, chausseurs, VPC, etc).

Mode de détention des actifs immobiliers du Groupe

En complément de la note 27.2 page 92 du présent document, le Groupe n'est propriétaire que d'un seul magasin à enseigne GO Sport et du siège social à Sassenage. Le Groupe dispose de quatre entrepôts dont un en location directe, les trois autres étant utilisés dans le cadre d'un contrat de prestation logistique.

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

François Neukirch
Directeur général

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

J'atteste que, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, les informations contenues dans le présent document de référence, sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en page 26 et suivantes présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2009, inclus par référence, tel qu'indiqué en page 136, contient une observation sur les nouvelles normes et interprétations que le Groupe a appliquées.

Le directeur général
Monsieur François Neukirch

INFORMATIONS INCLUSES PAR RÉFÉRENCE DANS LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

En application de l'article 28 du règlement CE n° 809/2004 du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés établis en application des normes IFRS et les comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2010, les rapports des commissaires aux comptes y afférents et le rapport de gestion du Groupe figurant respectivement aux pages 59 à 94, 95 à 107 et 26 à 47 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 6 avril 2011 sous le numéro D.11-0243 ;
- les comptes consolidés établis en application des normes IFRS et les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009, les rapports des commissaires aux comptes y afférents et le rapport de gestion du Groupe figurant respectivement aux pages 58 à 92, 93 à 105 et 26 à 46 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 13 avril 2010 sous le numéro D.10-0251. Les chapitres des documents de référence numéro D.11-0243 et D.10-0251 non visés ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent document de référence.

RESPONSABLE DU CONTRÔLE DES COMPTES

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

KPMG Audit, département de KPMG SA
1, cours Valmy – 92923 Paris-la Défense.

Représenté par Monsieur Stéphane Devin.

Nommé par l'assemblée générale du 25 juin 1982 et renouvelé par l'assemblée générale ordinaire du 20 mai 1994, puis par l'assemblée générale ordinaire du 23 mai 2006, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011.

Cabinet Ernst & Young et Autres

41, rue Ybry – 92200 Neuilly-sur-Seine.

Représenté par Monsieur Sylvain Lauria.

Nommé par l'assemblée générale ordinaire du 29 avril 2011 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

SCP Jean-Claude André

2 bis, rue de Villiers – 92300 Levallois-Perret.

Nommé par l'assemblée générale ordinaire du 23 mai 2006 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011.

Société Auditex

11, allée de l'Arche – Faubourg de l'Arche – 92400 Courbevoie.

Nommé par l'assemblée générale ordinaire du 29 avril 2011 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Monsieur Dénes Almasy de Zsadany

Secrétaire général et directeur administratif et financier Groupe GO Sport

17, avenue de la Falaise – 38360 Sassenage

Téléphone : 33 (0)4 76 28 20 16

Fax : 33 (0)4 76 28 24 88

Site Internet : www.groupegosport.com.

TABLE DE CONCORDANCE

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales informations exigées par le Règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004 dans son annexe 1 pris en application de la directive « Prospectus » 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation. Les informations non applicables à Groupe GO Sport sont indiquées en « N/A ».

RUBRIQUES DE L'ANNEXE 1 DU RÈGLEMENT EUROPÉEN N° 809/2004	Pages
1. Personnes responsables	136 et 137
2. Contrôleurs légaux des comptes	136 et 137
3. Informations financières sélectionnées	6 et 7
4. Facteurs de risque	53 à 55
5. Informations concernant l'émetteur	
5.1 Histoire et évolution de la société	26, 122, 123 et 124
5.2 Investissements	26, 124
6. Aperçu des activités	
6.1 Principales activités	10 à 23
6.2 Principaux marchés	1 et 135
6.3 Événements exceptionnels	N/A
6.4 Dépendances éventuelles	54
6.5 Position concurrentielle	2
7. Organigramme	
7.1 Description du Groupe	9, 122 à 124
7.2 Liste des filiales	67, 106, 123
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1 Immobilisations corporelles importantes	73 à 75, 95 et 135
8.2 Aspects environnementaux liés à la détention des actifs immobiliers par la société	34 à 35
9. Examen de la situation financière et du résultat	
9.1 Bilan	27 à 29
9.2 Compte de résultat	27 à 29
10. Trésorerie et capitaux	
10.1 Informations sur les capitaux	7, 29 à 31, 62, 70
10.2 Flux de trésorerie	63
10.3 Conditions d'emprunt et structure financière	83 à 87
10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux pouvant influencer sur les opérations de l'émetteur	N/A
10.5 Sources de financement attendues	124
11. Recherche et développement, brevets et licences	N/A
12. Information sur les tendances	2 à 4
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	N/A
14. Organes d'administration et de direction	
14.1 Composition des organes d'administration	5, 36
14.2.1 Conflit d'intérêts au niveau des organes d'administration et de la Direction Générale	46
14.2.2 Arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autre	N/A
15. Rémunérations et avantages	
15.1 Montants des rémunérations versées et avantages en nature	42 à 46, 93, 103
15.2 Sommes provisionnées aux fins de versements de pensions, retraite ou autres avantages	93, 103
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1 Date d'expiration des mandats actuels	36 à 42
16.2 Contrats de service liant les membres des organes d'administration	N/A
16.3 Informations sur le comité d'audit et le comité des nominations et des rémunérations	50 à 51
16.4 Gouvernement d'entreprise en vigueur dans le pays d'origine de l'émetteur	36
17. Salariés	
17.1 Nombre de salariés	26, 32, 89, 103, 111
17.2 Participation et stock-options	33
17.3 Participation des salariés dans le capital	134 et 135

18. Principaux actionnaires	
18.1 Actionnaires détenant plus de 5 % du capital	29 à 31, 131 à 133
18.2 Existence de droits de votes différents	128 et 129, 131 à 133
18.3 Détention ou contrôle de l'émetteur, directement ou indirectement	131 à 133
18.4 Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	132
19. Opérations avec des apparentés	93, 132
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1 Informations financières historiques	111
20.2 Informations financières pro forma	N/A
20.3 États financiers	59 à 63, 95 à 97
20.4 Vérification des informations annuelles	94, 107 à 110, 136 et 137
20.5 Date des dernières informations financières	31-12-2011
20.6 Informations financières intermédiaires et autres	N/A
20.7 Politique de distribution des dividendes	29, 111, 134
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	54
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	N/A
21. Informations complémentaires	
21.1 Capital social	29, 101, 115 et 116, 130 à 133
21.1.1 Capital souscrit et capital autorisé	31
21.1.2 Actions non représentatives du capital	N/A
21.1.3 Actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales	29 et 30, 80 à 82, 131 à 133
21.1.4 Valeurs mobilières donnant accès à terme au capital social de l'émetteur	29 et 30, 134 à 135
21.1.5 Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital souscrit mais non libéré, ou à toute augmentation de capital	N/A
21.1.6 Capital de toute partie du Groupe faisant l'objet d'une option	N/A
21.1.7 Historique du capital de l'émetteur au cours des trois derniers exercices	80 à 82, 131 à 133
21.2 Acte constitutif et statuts	125 à 129
21.2.1 Objet social de l'émetteur	125
21.2.2 Dispositions statutaires et chartes concernant les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	36 à 42
21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	128 et 129
21.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	128 et 129
21.2.5 Convocation des assemblées générales d'actionnaires et conditions d'admission	128
21.2.6 Dispositions statutaires, charte ou règlement de l'émetteur pouvant retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	N/A
21.2.7 Déclaration de franchissements de seuil statutaires	29, 132
21.2.8 Conditions plus strictes que la loi pour la modification du capital	N/A
22. Contrats importants	122
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	N/A
24. Documents accessibles au public	134
25. Informations sur les participations	28 et 29, 67, 106, 123



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 30 mars 2012, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Conception et réalisation : ✪ EURO RSCG C&O

Photos : © Kurt Stallaert – © Mai-Linh – © Vito Vicious – © Benjamin Loyseau – FFH – © Pierre Costabadie – © Bruno Calvo

Ce document a été imprimé sur du papier Oxygène Silk pour la partie magazine,
qui est un papier constitué à 60% de fibres recyclées et à 40% de fibres vierges certifiées FSC,
et sur du papier Offset Oxygène pour la partie financière, qui est 100% recyclé certifié FSC.

Société anonyme au capital de 15 110 092 € / RCS Grenoble 958 808 776

Siège social :

17, avenue de la Falaise – 38360 Sassenage

Tél. : 33 (0) 4 76 28 20 20 – Fax : 33 (0) 4 76 28 20 99

www.groupegosport.com

G R O U P E
GO sport